21

SEPC 1977

EQUIPE DE RECHERCHE ASSOCIEE AU C N R S 634

jean-claude WEINBERGER
patrick JAKUBOWICZ
philippe ROBERT

SOCIETE ET PERCEPTION DES COMPORTEMENTS DEVIANTS INCRIMINES



deviance et
controle social

SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES

[S.E.P.C.]

[E.R.A. N° 634]

SOCIETE ET PERCEPTION DES COMPORTEMENTS DEVIANTS INCRIMINES

[REC/72-1/30]

par WEINBERGER J.-C. (*)
JAKUBOWICZ P. (*)
ROBERT Ph. (**)

Paris, S.E.P.C., Janvier 1976

Droits réservés

(*) S.E.P.C.

(**) S.E.P.C. - Université de Bordeaux I, Université de Paris II.

DEVIANCE ET CONTRÔLE SOCIAL

1.- ROBERT (Ph.) & CHIROL (Y.), Statistiques criminelles, premier document prospectif, Paris, S.E.P.C., 1968, ronéo.

2.- ROBERT (Ph.) & BISMUTH (P.), Les jeunes adultes délinquants, sous recherche statistique, Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo.

3.- ROBERT (Ph.), BOMBET (J.P.) et coll., Le coût du crime en France, Paris S.E.P.C., 1970, ronéo.

4.- ROBERT (Ph.), BISMUTH (P.) & LAMBERT (Th.), La criminalité des migrants en France, Paris,S.E.P.C., 1970, ronéo.

5.- BOMBET (P.J.), Alcoolisme et coût du crime [sous la direction de Ph ROBERT] Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo.

6.- ROBERT (Ph.) & FAUGERON (C.), L'image de la justice criminelle dans la société, Rapport axiomatique, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo.

7.- ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) et coll. L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase exploratoire quantitative, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo.

8.- ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) et coll., L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase exploratoire qualitative, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.

9.- ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) & KELLENS (G.), Les attitudes des juges à propos des prises de décision, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.

10.- TOISER (J.), AUBUSSON (B.) & ROBERT (Ph.), Eléments d'analyse de la criminalité légale, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.

11.- GODEFROY (Th.) et HUSSON (F.), Alcoolisme et coût du crime en France, dans les années 1970, 1971, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.

12.- ROBERT (Ph.) et GODEFROY (Th.), le Coût du crime en France pendant les années 1970-1971, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.

13.- ROBERT (Ph.), TOISER (J.) et AUBUSSON (B.), Recherche prévisionnelle en criminologie, application d'une méthode à élasticité spatiale, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.

14.- ROBERT (Ph.), MOREAU (G.) et al. L'image de la justice criminelle dans la société, rapport (n° 5) ou la phase quantitative de l'analyse de presse, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.

15.- ROBERT (Ph.), LAMBERT (Th.), PASTURAUD (C.), KREMENTCHOUSKY (A.), FAUGERON (C.), MOREAU (G.), LASCOUMES (P.), Images du viol collectif et reconstruction d'objet, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.

16.- AUBUSSON de CAVARLAY (B.), LAMBERT (Th.) et ROBERT (Ph.), La prévision en criminologie à partir des ratio par âge et par C.S.P., Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.

17.- GODEFROY (Th.), ROBERT (Ph.), Le coût du système de justice pénale dans un arrondissement judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.

18.- LASCOUMES (P.) et MOREAU-CAPDEVIELLE (G.), L'image de la justice dans la société, Rapport sur la phase qualitative de l'analyse de la presse, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.

19.- FAUGERON (C.) et ROBERT (Ph.), L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase extensive, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.

20.- GODEFROY (Th.), ROBERT (Ph.), Le coût du crime en France en 1972 et 1973, Paris, S.E.P.C., 1976, ronéo.

TABLE DES MATIERES

pages

Résumé 9

I - INTRODUCTION 10

1 - Position du problème 10

2 - Les différentes méthodes de mesure essayées 13

II - DISCUSSION AXIOMATIQUE ET METHODOLOGIQUE 16

1 - L'idéologie et les idéologies 16

2 - Perception, attitudes, représentations, conduites et idéologie(s) 20

3 - L'évaluation de la gravité des comportements déviants incriminés 21

. le fondement de l'index de criminalité 22

. l'instrument et le concept d'événement 23

. la population 25

. les méthodes d'administration de l'instrument 27

. le traitement des résultats 28

. quelques objections 30

III - PLAN DE RECHERCHE 36

IV - EXPOSE ET DISCUSSION DES PROBLEMES POSES PAR LA MISE EN OEUVRE DE LA RECHERCHE 37

1 - L'élaboration du questionnaire 37

. les crimes et délits retenus 37

. la forme des descriptions 38

. ordre de présentation des questions 39

. les questions "régression" 40

. les questions "formation" 40

. les questions "presse" 41

. les questions "caractéristiques" 41

2 - La consigne de réponse et les instructions aux enquêteurs ... 42

. la consigne de réponse 42

. les instructions aux enquêteurs 43

3 - La population enquêtée et la méthode d'échantillonnage 43

pages

V - LE TEST DU MATERIEL 45

1 - Le test du questionnaire 45

. la population interrogée 45

. la consigne 46

. les descriptions de comportements déviants incriminés 46

. la durée de passation 47

. les questions "Presse" et "critères" 48

. la notation 48

2 - Le test des instructions aux enquêteurs 48

VI - L'ENQUETE EXTENSIVE 49

. réalisation des entretiens 49

. examen des caractéristiques de la population enquêtée 49

. construction des échelles de notation 49

. la notation 50

. effet de place 50

. la construction d'une typologie 51

. la construction d'une échelle standard de notation 52

VII - LE TRAITEMENT ET L'ANALYSE DES DONNEES DE L'ENQUETE 54

A/ La technique utilisée : l'analyse factorielle des correspondances 54

B/ Les éléments de l'analyse 54

a) les catégories socio-professionnelles 55

b) la profession de la personne interrogée 55

c) l'activité 56

d) la croyance religieuse 57

e) la pratique religieuse 57

f) le niveau d'étude 57

g) l'habitat 57

h) les opinions politiques 58

i) le sexe 58

j) l'âge 58

k) la lecture de la presse 58

pages

C/ Analyse et interprétation des résultats concernant l'ensemble de la population enquêtée 60

1 - le premier axe factoriel 61
2 - le deuxième axe factoriel : axe de "permissivité" 61
3 - le troisième axe factoriel : axe "être social-avoir individuel" 64
4 - le quatrième axe factoriel : axe "intégration au système social" 66
5 - le cinquième axe factoriel : axe "avortement" 68

. Bilan provisoire de l'analyse 71

D/ Analyse et interprétation des résultats concernant la petite bourgeoisie salariée 73

1 - le premier axe factoriel 73
2 - le deuxième axe factoriel : axe "permissivité" 74
3 - le troisième axe factoriel : axe "être social-avoir individuel" 76
4 - le quatrième axe factoriel : axe "intégration au système social" 80

E/ Analyse et interprétation des résultats concernant la petite bourgeoisie non salariée 82

1 - le premier axe factoriel 82
2 - le deuxième axe factoriel : axe de "permissivité" 82
3 - le troisième axe factoriel : axe "être social-avoir individuel" 85
4 - le quatrième axe factoriel : axe "intégration au système social" 87

F/ Analyse et interprétation des résultats concernant la classe ouvrière 90

1 - le premier axe factoriel 90
2 - le deuxième axe factoriel : axe de "permissivité" 90
3 - le troisième axe factoriel : axe "être social-avoir individuel" 92
4 - le quatrième axe factoriel : axe "intégration au système social" 94

pages

. Bilan des analyses effectuées sur les réponses des diverses classes sociales 97

G/ Analyse et interprétation de la répartition de la population selon les critères socio-culturels 99

. le critère de sexe 99

. le critère d'âge 99

. le critère d'activité 102

. le critère de niveau d'étude 103

. les critères de croyance et de pratique religieuse 104

. le critère d'opinion politique 104

. les critères de catégorie socio-professionnelle et de profession exercée 105

. Bilan de l'interprétation de l'analyse de la répartition de la population selon les critères socio-culturels 107

H/ Analyse du consensus 108

1 - le consensus général 109

2 - le consensus "National" 111

3 - le consensus au sein de la petite bourgeoisie non salariée 115

4 - le consensus au sein de la petite bourgeoisie salariée .. 118

5 - le consensus au sein de la classe ouvrière 122

. Conclusions sur le consensus 125

C O N C L U S I O N 128

ANNEXE I : Codification SEPC des infractions
ANNEXE II : Les questionnaires de test
ANNEXE III : Les questionnaires définitifs
ANNEXE IV : Les instructions aux enquêteurs
ANNEXE V : Les caractéristiques de l'échantillon de la population française utilisé
ANNEXE V bis : Légendes et abréviations
ANNEXE VI : Tableaux et graphiques portant sur l'ensemble de la population
ANNEXE VII : Tableaux et graphiques portant sur la petite bourgeoisie non salariée
ANNEXE VIII : Tableaux et graphiques portant sur la petite bourgeoisie salariée
ANNEXE IX : Tableaux et graphiques portant sur la classe ouvrière

B I B L I O G R A P H I E

RÉSUMÉ

Ce rapport rend compte d'une recherche dont l'objet était de tester l'applicabilité à la population française, des méthodes de type INDEX DE CRIMINALITE, pour l'évaluation de la gravité des comportements déviants incriminés, de déterminer l'ampleur du consensus idéologique dans l'opinion publique à propos de ces comportements, de déterminer les zones de dissensus autour desquelles cette population se divise.

Cette recherche repose sur une enquête effectuée auprès d'un échantillon de la population française de 1.800 personnes à qui a été administré un questionnaire de 65 descriptions en termes non juridiques de comportements incriminés.

On aboutit à des conclusions très réservées quant à la possibilité de construire un index de criminalité et surtout on montre que la population française est fort divisée sur l'évaluation de la gravité des infractions, que le consensus idéologique observé est fort réduit (moins de 10 % des infractions).

Cette recherche conduit à mettre l'accent sur la difficulté à envisager la réforme du Code Pénal en termes de simple adaptation à l'évolution des moeurs et des valeurs et des croyances collectives.

En revanche, elle éclaire les enjeux des choix qu'une telle réforme implique.

*

* *

I.- INTRODUCTION

1°) Position du problème

En France, la période récente a été marquée par un vif débat sur la justice qui a largement débordé le cercle étroit des spécialistes pour atteindre les plus larges secteurs de l'opinion.

Prises de positions dans la presse, pétitions, manifestes et manifestations, mouvements de soutien à certaines catégories de "délinquants" (*), mouvements prenant un caractère de désobéïssance civile (**), ont abondamment illustré le fait que le postulat de consensus sur lequel reposent la législation et les institutions judiciaires, résiste mal face aux mouvements de la Société et des croyances sociales.

L'acte délinquant, selon la définition de CLOWARD et OHLIN (1) n'est rien d'autre qu'un comportement qui viole les normes fondamentales d'une société et qui, s'il est rapporté aux agences de régulation sociale, est sanctionné par ces institutions (***).

Mais d'autre part, comme l'a montré SELLIN (2) les normes "instituées" sont celles d'un groupe dominant et par conséquent, elles tendent à maintenir en l'état la structure existante de l'organisation sociale.

Si l'on ajoute, à la suite de BECKER (3), que le déviant ou le délinquant, "est celui qu'on appelle ainsi", la réunion de ces trois éléments permet de définir l'acte délinquant comme celui qui est appelé ainsi parce qu'il viole les normes instituées par le groupe dominant dans une formation sociale.

Pour que ces normes instituées par un groupe dominant valent pour l'ensemble de la société autrement que par la seule force de la contrainte, toute formation sociale requiert un consensus sur les finalités et les moyens appropriés mais ce consensus, comme l'a montré l'un d'entre nous (4) n'est nécessaire que jusqu'à un certain degré seulement.

L'ampleur et l'intensité relatives du consensus reflètent le degré d'hégémonie idéologique du groupe dominant et donc le niveau d'"intégration" auquel une formation sociale se trouve.

(*) Par exemple en matière d'avortement (avant le vote de la récente loi), de "délinquance politique", etc.....

(**) Par exemple les activités du MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception), les avortements "publics" pratiqués à l'hôpital Saint-Antoine à Paris, les auto-dénonciations de centaines de médecins s'accusant d'avoir pratiqué des avortements, etc...

(***) On peut cependant émettre de sérieuses réserves quant à la réalité de cette sanction qui n'intervient pas pour toutes les sortes de comportements délinquants ni de délinquants.

Menées dans le cadre du S.E.P.C., les recherches sur les représentations sociales de la justice criminelle (5) ont permis de mettre en évidence l'existence d'attitudes envers le système de justice criminelle, de normes en raison desquelles le système de justice était évalué, de buts à atteindre, ces buts étant exprimés sous la forme de valeurs sociales. L'ensemble de ces attitudes, normes et valeurs se structurent selon des systèmes idéologiques.

Un des principaux constats auquel ces recherches ont permis d'aboutir (6) réside dans la prégnance de l'aspect affectivo-normatif au détriment de l'aspect cognitif et comportemental.

En particulier, les normes qui fixent la détermination de l'échelle des délits jouent un rôle essentiel dans la caractérisation des fonctions attribuées à l'action judiciaire (ou finalité de la sanction).

D'autre part, ces mêmes recherches ont suggéré que l'évaluation subjective de la gravité des délits ne s'organise pas selon un continuum du moins grave au plus grave, mais que l'on tend à répartir les délits en deux catégories qualitativement différentes : les petits délits, les gros délits.

L'appartenance d'un acte délictueux à l'une ou l'autre de ces catégories est fonction de deux critères :

- la responsabilité reconnue du délinquant,
- la gravité perçue des conséquences.

Les critères se combinent de la façon suivante :

conséquences \ responsabilité	+	−
+	Gros délit	Gros délit
−	ambivalence	Petit délit

Ces résultats appellent quelques remarques.

D'abord, l'absence de continuum suggéré par ces auteurs est apparemment en contradiction avec les résultats d'autres recherches, particulièrement celles menées par SELLIN et WOLFGANG (7) et leurs continuateurs, qui ont mise en évidence l'existence d'un tel continuum.

En fait la contradiction n'est qu'apparente puisque SELLIN et WOLFGANG ainsi que leurs continuateurs ne se sont intéressés qu'à la gravité perçue du comportement délinquant ou criminel en excluant tout ce qui pouvait se rapporter à la responsabilité du délinquant, à l'intentionalité ou aux circonstances personnelles.

Mais, s'ils ont établi l'existence d'un continuum, ils ont aussi affirmé l'existence d'un consensus national sur la gravité perçue de ces comportements criminels ou délinquants, en contradiction avec les travaux menés dans le cadre du S.E.P.C. qui, au contraire indiquent l'existence de divers types d'attitudes face aux comportements délinquants.

La comparabilité entre ces deux séries de recherches est limitée par le fait que, pour le S.E.P.C., il s'est agi de recherches essentiellement qualitatives, largement fondées sur des entretiens non directifs, alors que pour SELLIN et WOLFGANG et leurs continuateurs, qui poursuivaient un but essentiellement statistique, il s'est agi de recherches largement quantitatives.

Les travaux théoriques récents de L. ALTHUSSER (8) et de Nicos POULANTZAS (9) permettent d'envisager cette apparente contradiction selon une autre dimension.

En effet ils montrent que s'il y a une idéologie dominante, il y a aussi des "sous-ensembles idéologiques fonctionnant en unité avec une autonomie relative avec l'idéologie dominante". Cette autonomie relative signifie que les sous-ensembles idéologiques sont subordonnés à l'idéologie dominante en ce sens qu'ils ne s'en différencient qu'en tant qu'interprétation spécifique de cette idéologie dominante.

La "spécificité" de cette interprétation renvoie soit à des survivances historiques, soit aux contradictions objectives entre cette idéologie dominante et la situation "vécue" de tel ou tel groupe dans la formation sociale où elle exerce son hégémonie.

C'est à la lumière de ces travaux que nous nous attacherons à l'étude de l'idéologie dominante et des sous-ensembles idéologiques qui s'expriment à travers les représentations sociales de la délinquance ; plus précisément, nous nous proposons d'étudier les éléments constitutifs des idéologies tels qu'ils s'expriment dans l'évaluation de la gravité des comportements déviants incriminés.

Nous chercherons à la fois, à identifier ces sous-ensembles idéologiques et à déterminer les groupes sociaux pertinents qui les véhiculent.

Nous nous situerons donc à la fois dans le prolongement des recherches menées dans le cadre du S.E.P.C., puisque nous chercherons à approfondir l'étude des diverses attitudes face à la délinquance et à la criminalité, dans le prolongement des recherches de SELLIN et WOLFGANG puisque nous utiliserons une approche quantitative inspirée de la méthode de l'INDEX DE CRIMINALITE et enfin des travaux de Nicos POULANTZAS (10) puisque nous chercherons à identifier les divers sous-ensembles idéologiques liés à l'idéologie dominante tel que les groupes sociaux pertinents les véhiculent dans une formation sociale comme la nôtre.

Si les travaux de SELLIN et WOLFGANG nous paraissent être la tentative la plus élaborée et, malgré de sérieuses réserves, la plus satisfaisante, ils ne sont pas les seuls ni même les premiers qui aient cherché à saisir, d'un point de vue quantitatif, l'évaluation de la gravité des comportements déviants incriminés.

2°) Les différentes méthodes de mesure essayées

De nombreuses études, enquêtes et sondages ont été réalisés en ce qui concerne la perception de la gravité des délits, mettant en oeuvre différents instruments.

La façon la plus simple de faire évaluer la gravité des délits par une personne consiste à lui présenter une liste de brèves descriptions de délits, ou d'énoncés de délits et a lui demander de les ranger selon leur gravité. Cette méthode a été utilisée notamment par SEGERSTEDT, KARLSSON et RUNDBLAD (1949) (11), CHRISTIANSEN (12), et par LINDEN et SIMILA (1969) (13).

Cette méthode présente l'inconvénient de n'autoriser le classement que d'un petit nombre de délits - guère plus de 7 ou 8 si l'on en croit KUTSCHINSKY (14). Ce type de classement néglige l'écart plus ou moins grand qui existe entre les différents délits rangés selon leur gravité.

THURSTONE (1927) (15) avait pourtant par avance remédié, au moins partiellement à ces deux inconvénients en introduisant la méthode des comparaisons par paires, issue de la psychophysique. Il avait appliqué cette méthode à l'analyse des attitudes à l'égard des délits. Dix neuf délits avaient été présentés deux par deux dans toutes les combinaisons possibles (171 en tout), dans un questionnaire auquel répondirent 266 étudiants. Ceux-ci devaient indiquer dans chaque paire de délits celui qu'ils considéraient comme le plus grave. Les résultats furent analysés de telle sorte qu'il obtint un classement continu dans lequel les différents délits étaient rangés, mais aussi espacés compte tenu de leur gravité relative des uns par rapport aux autres. THURSTONE lui-même emploie à nouveau cette méthode (1931) (16) et d'autres suivirent (par exemple DOREA (1933) (17) ; ROSE et PRELL (1955) (18), COMBS (1967) (19).

Cette méthode des comparaisons par paires, très satisfaisante à bien des égards est assez difficile dans sa mise en oeuvre : les nombreuses répétitions sont fastidieuses pour les personnes interrogées. Le remède à cet inconvénient consiste à limiter le nombre des délits décrits ainsi que la longueur de la description de chaque délit.

Cette difficulté a pu être surmontée grâce aux méthodes de gradation ("Scaling methods") élaborées par THURSTONE et CHAVE (1929) (20) et perfectionnées en théorie et en pratique par LIKERT (1932) (21), GUTTMANN (1950) (22) STEVENS (1951) (23), CATTELL (1952) (24), RASCH (1960) (25) et KARPATSCHOF (1971) (26).

Ces méthodes consistent à présenter aux personnes interrogées une liste de délits qui doivent être évalués les uns après les autres selon leur gravité ou selon un critère semblable. L'évaluation s'effectue généralement selon des échelles de catégories (*) ou des échelles de rapports de grandeurs (**).

---

*) une suite de nombres allant par exemple de 1 à 5 ou de 1 à 10.

**) à partir d'un certain nombre attribué à un certain délit, la personne interrogée attribue "de façon semblable" d'autres nombres aux délits suivants, sans qu'il y ait limitation de l'échelle.

Les avantages de ces méthodes sont évidents : elles sont relativement simples et faciles à utiliser et à analyser et surtout, elles permettent le classement d'un grand nombre de délits ; elles ont enfin l'avantage d'être quantitatives.

Utilisant concurremment des échelles de catégories et des échelles de rapport de grandeur, SELLIN et WOLFGANG (27) ont inventé, à partir de préoccupations largement statistiques (*) l'INDEX DE CRIMINALITE qui représente l'état le plus achevé et le plus élaboré de ces méthodes quantitatives permettant l'étude de la gravité différentielle qu'attribue une population à une liste de délits qui lui est soumise.

SELLIN et WOLFGANG et leurs continuateurs ont largement utilisé la méthode de l'INDEX DE CRIMINALITE puisque celle-ci a été appliquée dans de nombreux pays (**), avec les modifications qu'impliquaient la transposition nécessitée par les spécificités de chacun de ces pays et par l'amélioration de la méthode elle-même.

Pour notre propre recherche dont le but est de contribuer à l'étude des représentationssociales de la gravité comparée des diverses infractions, il nous a semblé que la meilleure voie consistait sûrement dans la mise en oeuvre du principe de l'INDEX DE CRIMINALITE. Il nous a paru qu'il y avait là un moyen efficace de discriminer la gravité différentielle qu'attribuent, dans une société donnée, les groupes sociaux qui la composent, aux comportements criminels (28). Il s'agit en effet, pour nous, de construire une échelle de gravité qui reflète les jugements des divers groupes sociaux sur la gravité relative des différentes infractions (29). On s'expliquera plus loin sur l'axiomatique et la méthodologie de l'INDEX DE CRIMINALITE.

En fin de compte, notre recherche s'inscrit dans le droit fil d'une socio-criminologie davantage tournée vers la réaction sociale à la délinquance que vers le passage à l'acte. Cette socio-criminologie qui s'intéresse surtout à la réaction sociale face à la déviance et au déviant situe déviance et criminalité dans leur véritable dimension de phénomène social (30).

Il est bien difficile de dater la naissance de cette tendance nouvelle de la criminologie, mais comme l'a précisé l'un d'entre nous (31) "ses premiers prolégomènes remontent au tout début des années 1950, tandis que le véritable coup d'envoi a été donné au commencement de la décennie suivante". C'est en Amérique du Nord d'abord et plus tardivement en Europe Occidentale qu'elle s'est développée.

Cette socio-criminologie de la réaction sociale va à contre-courant - parfois jusqu'à la rupture - d'une criminologie qui traditionnellement cherchait dans la personne du déviant, ce qui le "différenciait" et attribuait à celle-ci l'origine de son passage à l'acte.

(*) il s'agissait pour eux d'améliorer les statistiques criminelles.

(**) Etats-Unis, Canada, Angleterre, Congo Belge, Chine nationaliste, Indonésie, Brésil, Mexique, Pays Scandinaves, Italie, Allemagne, etc.

Cette nouvelle orientation allait aussi à contre courant de ceux qui, ayant opéré un déplacement du projecteur, cherchaient la "différence" non plus dans l'individu, mais dans son milieu ou ses conditions de vie. Le déviant devenait quelqu'un de différent en tant que cas social et non plus en tant qu'individu.

Les principales critiques adressées à ces courants de la criminologie, portent sur la non-pertinence ou l'insuffisance de leur focalisation. En effet, on analyse les caractéristiques - individuelles ou sociales - de personnes qui ont fait l'objet d'une réaction sociale formelle et institutionnalisée, au motif de quelque passage à l'acte déviant et l'on en déduit l'explication de ce passage à l'acte. Ce faisant, on néglige que beaucoup d'autres ont agi de même sans entraîner aucune réaction des agences de contrôle social. La population sanctionnée est moins importante que celle passant à l'acte et surtout elle n'en constitue pas nécessairement un échantillon représentatif (ni en ce qui concerne les sortes d'actes, ni en ce qui concerne les critères de population). La critique va même plus loin ; on observe des phénomènes créés par la réaction sociale et il est abusif de les supposer à l'origine du passage à l'acte. On remarque en outre que le passage à l'acte ne suffit pas à créer la déviance comme phénomène de "différence". C'est en fait la réaction éventuelle et discriminatoire qui crée cette "différence".

Telles sont les principales critiques ayant servi d'ancrage au développement d'une socio-criminologie tournée vers la réaction sociale à la déviance.

Qu'on ne s'imagine pas pour autant que ce courant ne soit pas lui-même traversé par des tendances souvent éloignées les unes des autres.

Entre le "quasi culturalisme" - comme l'un d'entre nous l'a écrit ailleurs - (32),de BELL (33) et de BUCKNER (34) et le syncrétisme de A.K. COHEN (35), l'intéractionnisme symbolique de GOFFMAN (36), BASAGLIA (37) ou SHOHAM (38), les phénoménologues comme MATZA (39), les ethnométhodologues comme CICOUREL (40) ou GARFINKEL (41), l'école du conflit bien représentée par TURK (42), les tenants de "l'étiquetage" comme BECKER (43) et al. ou les intéractionnistes néo-marxistes européens comme CHAPMAN (44), S. COHEN (45) ou TAYLOR (46), pour ne citer que ces tendances, que de différences et de divergences !

Comme l'a noté l'un d'entre nous (47) malgré le nom qu'on leur accole, la plupart des intéractionnistes ne font pas vraiment une criminologie de la réaction sociale puisqu'ils y voient surtout un facteur explicatif du passage à l'acte.

Notre propos n'est bien entendu pas d'analyser les diverses tendances divisant ce nouveau courant de la socio-criminologie, ce qui a été fort complètement analysé ailleurs, en particulier par l'un d'entre nous (48) que nous suivrons tout à fait lorsqu'il considère que ce nouveau courant doit être essentiellement crédité d'un apport positif de critique et de mise en garde.

On espère contribuer à répondre à son attente lorsqu'il regrette que ce courant n'ait donné le jour qu'à peu de recherches empiriques à la hauteur des attentes que la critique théorique avait pu susciter.

Réalisé dans le cadre du S.E.P.C., ce travail bénéficie de l'apport des autres recherches sur les représentations sociales menées dans ce laboratoire, particulièrement des recherches sur les représentations de la justice criminelle (49).

Dès maintenant, nous sommes convaincus que notre approche essentiellement quantitative de l'image de la criminalité n'est pas, et de beaucoup, suffisante pour saisir la totalité et la complexité de cette image et nous avons la certitude de ne contribuer que partiellement à l'étude de cette représentation sociale.

II.- DISCUSSION AXIOMATIQUE ET METHODOLOGIQUE

L'étude de l'idéologie dominante et des sous-ensembles idéologiques qui s'expriment à travers les représentations sociales de la délinquance implique une clarification des notions de classes sociales, de classes dominante et dominée, d'idéologies dominante, hégémonique et de sous-ensembles idéologiques. Présentant une étude quantitative saisissant une évaluation de la gravité perçue des divers comportements délinquants, il nous faudra clarifier les relations qui lient la perception, les représentations sociales et l'idéologie. Ce travail reposant sur un recueil de données en forme d'évaluation de gravité, il nous faudra discuter les moyens de parvenir à un résultat qui reflète les jugements de la société française et des groupes sociaux qui la constituent.

1.- L'idéologie et les idéologies

Dans son acception la plus courante, la notion d'idéologie est généralement affectée de connotations péjoratives qui trouvent leur principale origine dans le positivisme. Dans ce sens, l'idéologie, c'est l'erreur opposée à la vérité scientifique, l'imaginaire opposé à la vérité, la partialité opposée à l'impartialité, la subjectivité opposée à l'objectivité. Il s'agit, comme l'a écrit ALTHUSSER (50) d'une "représentation idéologique de l'idéologie".

Idéologique aussi est la représentation de l'idéologie comme le système des idées et des représentations qui domine l'esprit d'un homme ou d'un groupe social tel qu'elle s'est développée à partir du début du XVIIIè siècle.

Posée ainsi, l'idéologie relève en effet d'un ensemble d'idées pures. Cette conception "idéaliste" (au sens strict du terme) de l'idéologie ne renseigne en rien sur la "raison" d'être de cette idéologie : hasard ou nécessité ?

On est dès lors conduit à envisager une relation nécessaire entre l'idéologie et les conditions objectives dans lesquelles elle se développe.

Ceci n'exclut pas de concevoir que l'idéologie est éternelle puisqu'elle est une structure et un fonctionnement constant de l'homme, comme l'inconscient pour FREUD (51).

Nous suivrons largement ALTHUSSER lorsqu'il écrit que "l'idéologie est une représentation du rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence" (52).

Avant même d'expliciter cette thèse nous avancerons qu'il s'agit plus encore d'une "représentation" collective et de rapports de groupe plus que de rapports individuels.

Cette représentation n'est pas "mécaniste" en ce sens que l'idéologie n'y est pas illusion-allusion au monde réel. Si elle était telle, il suffirait d'"interpréter" l'idéologie pour retrouver le monde réel à laquelle elle fait allusion. C'est par exemple le cas fréquent en ethnologie.

Ce n'est pas leurs conditions réelles d'existence que les "hommes" se "représentent" dans l'idéologie, ce sont leurs rapports à ces conditions réelles d'existence. Ce qui est donc central dans l'idéologie c'est qu'elle est "imaginaire" du rapport de l'"homme" au monde réel.

Ainsi conçue on peut dire que l'idéologie a une existence matérielle, en ce sens qu'elle se traduit en attitudes et/ou en conduites des individus et/ou des groupes.

Finalement, nous suivrons ALTHUSSER lorsqu'il écrit ces deux propositions :

> "il n'est de pratique que par et sous une idéologie"
>
> "il n'est d'idéologie que par et pour des sujets" (53).

Nous préciserons cependant son propos en précisant que la pratique dont il est question est une pratique sociale. Sa deuxième proposition nous semblerait plus correcte si "sujets" était remplacé par groupes sociaux.

Dès lors nous pourrons suivre Nicos POULANTZAS lorsqu'il écrit que "l'idéologie consiste en fait, en un ensemble à cohérence relative de représentations, valeurs, croyances", dont ALTHUSSER disait qu'elle était non-historique en tant que structure et que fonctionnement mais qu'on ne rencontre jamais qu'historiquement située en tant qu'elle intervient comme force matérielle.

Il nous semble d'ailleurs que dès lors qu'on l'appréhende comme force matérielle, on ne peut plus guère parler de l'idéologie en général car on ne peut la saisir concrètement que spécifiée. Nous préfèrerons donc maintenant parler des idéologies avant de revenir paradoxalement à une certaine "unité" de l'idéologie au travers des notions de domination et d'hégémonie.

Parler des idéologies, c'est renvoyer aux notions de régions idéologiques d'idéologies spécifiques (ou de sous-ensembles idéologiques).

Comme le soulignent POULANTZAS (54) et ALTHUSSER (55), les idéologies sont relativement divisées en régions que l'on peut, par exemple "caractériser comme idéologies morales, juridique et politique, religieuse, économique, esthétique, etc...". (56).

Cette division des idéologies en régions n'est que relative dans la mesure où l'on peut repérer dans une formation sociale donnée la dominance d'une région de l'idéologie sur les autres.

Au-delà des régions, on peut repérer l'existence d'idéologies spécifiques (de sous-ensembles idéologiques). Il s'agit concrètement de ce que nous nommerons provisoirement les idéologies spécifiques des groupes sociaux pertinents dans une formation sociale donnée, comme par exemple de l'idéologie petite bourgeoisie, ouvrière, de l'idéologie syndicale, de l'idéologie policière, etc...

Il s'agit d'idéologies spécifiques dans la mesure où elles se distinguent des autres par des caractères qui renvoient en dernier ressort à la situation concrète objective du groupe social qui lui correspond et/ou de vestiges de situations concrètes objectives passées.

Ces idéologies spécifiques (ou sous-ensembles idéologiques) n'ont en fait qu'une autonomie très relative par rapport à l'idéologie dominante.

A tel point que seuls l'en différencient quelques "éléments" qui émergent d'un contexte général très dépendant de cette idéologie dominante.

En effet, une idéologie dominante l'est justement du fait qu'elle domine c'est-à-dire qu'elle s'impose à tous et que les "autres" idéologies lui sont en quelque sorte subordonnées.

L'idéologie dominante est le "ciment", comme le dit POULANTZAS qui accrédite non seulement la légitimité de la structure sociale existante, mais aussi permet de pérenniser les rapports sociaux existants.

Pour POULANTZAS, l'idéologie dominante est l'idéologie du groupe social dominant dans la société.

Nous émettrons les plus sérieuses réserves sur ce point.

En effet, tout au long de l'histoire, on a pu constater que ces groupes dominants transgressent, tant dans leur pratique que dans leur discours, les normes sociales caractéristiques de l'idéologie dominante.

Nous avons tendance à considérer que l'idéologie dominante n'est pas celle que l'on rencontre dans les groupes dominants mais celle qui correspond aux impératifs du maintien des rapports sociaux existants.

En fait, l'idéologie dominante l'est principalement dans les groupes sociaux dominés auprès desquelles elle accrédite la légitimité du système existant.

Nous aurions même tendance à considérer que c'est parmi les plus dominés qu'elle est le plus "dominante".

C'est en ce sens que l'idéologie dominante est hégémonique puisqu'elle ne laisse pratiquement de place à autre "chose" qu'elle même, hormis quelques "éléments" idéologiques qui percent malgré tout. Ces éléments, nous semble-t-il, peuvent être de deux sortes.

D'abord des "éléments"d'idéologie archaïque peuvent demeurer selon un processus d'hystéresis soit dans l'idéologie dominante elle-même, soit dans sa version hégémonique au sein de tel ou tel groupe social. Nous n'en donnerons

pour preuve qu'un seul exemple : celui de l'idéologie féodale. Des éléments de cette idéologie subsistent par exemple, dans la paysannerie ou dans l'artisanat. Les rapports sociaux y revêtent une forme nettement marquée par les "liens personnels" caractéristiques des rapports sociaux féodaux.

Le lecteur trouvera facilement d'autres exemples analogues.

En second lieu, des "éléments" spécifiques d'idéologie renvoient aux contradictions particulières qu'entretiennent les groupes sociaux dominés avec l'idéologie dominante sur la base de leur situation objective.

A titre d'exemple, aujourd'hui on voit se développer chez cette sorte particulière de cadres que sont les managers une idéologie anti-capitaliste en ce sens qu'ils vivent la contradiction d'exercer par délégation patronale le pouvoir sans bénéficier de la réalité de celui-ci. Dès lors ils tendent à poser de façon nouvelle le problème de la propriété juridique des moyens de travail et développent une idéologie "technocratique" dont on voit bien qu'elle légitimerait le transfert de la propriété juridique à ceux qui "savent" exercer la propriété réelle des moyens de travail mais qui ne retirent actuellement que des bénéfices secondaires des profits que cette gestion procure.

En fin de compte, on peut avancer que l'idéologie dominante est hégémonique dans l'ensemble de la société à cette réserve près que les divers groupes sociaux pertinents l'interprètent d'une façon qui leur est propre et qui tient compte de l'histoire (ce sont les phénomènes d'hysteresis idéologiques) et des contradictions spécifiques que leur situation objective fait éclater par rapport à elle.

Jusqu'à présent aucune recherche empirique n'a tenté dans le domaine de la socio-criminologie, de saisir ces problèmes à partir de l'acquis théorique que nous venons d'évoquer.

C'est ce que nous nous sommes proposés d'essayer de faire tout en étant conscient de la difficulté qu'il y avait à saisir empiriquement ces questions.

Notre travail porte donc sur une région de l'idéologie qui chevauche ce que L. ALTHUSSER et N. POULANTZAS ont appelé l'idéologie morale et l'idéologie juridique.

Or, il se trouve que cette région est aujourd'hui le siège d'une crise.

Cette situation nous amène à envisager comme hypothèse que l'idéologie dominante ou plutôt les idéologies spécifiques qui renvoient à celle-ci, sont clivées entre elles par des "éléments" de dissensus importants.

Il importe de souligner que ces "éléments" sont eux-mêmes partie de l'idéologie dominante et que le clivage dont nous envisageons l'existence se construit autour des contradictions internes de l'idéologie dominante.

Ce point important du problème sera l'un des aspects auquel nous pensons que ce travail s'attachera.

L'idéologie et les idéologies ne se laissent pas directement saisir et un travail empirique ne peut qu'en saisir des "traces".

Il nous a paru que l'évaluation de la gravité de comportements déviants incriminés par la législation était une sorte de "trace" pertinente au regard de notre préoccupation.

Il nous faut donc expliciter la raison de cette pertinence en discutant les relations existant entre perception, attitude, représentations, conduites et idéologie(s).

2.- Perception, attitudes, représentations, conduites et idéologie(s)

Précisons bien que ce qui suit n'est qu'une présentation schématique de points de repères théoriques dont nous sommes conscients qu'ils sont discutables. Il n'est pas dans notre propos d'entrer dans un débat auquel nombre d'auteurs ont contribué sans parvenir à une clarification qui fasse l'unanimité. Il est cependant un point d'accord, qui pour nous est principal, pour admettre que les réponses à des stimuli - au moins non physiques - renvoient à l'idéologie quelque soit le point de vue qu'on soutienne sur la "nature" et la forme de ce lien.

Le rapide exposé que nous présentons ici n'est donc qu'une façon de considérer cette relation. Il nous semble qu'une discussion plus approfondie de ces points n'a pas sa place ici.

Voici donc sommairement présentées les relations qui nous paraissent unir idéologie et réponse à un stimulus.

Les divers groupes sociaux pertinents sont liés à une idéologie spécifique, interprétation spécifique de l'idéologie dominante.

Les idéologies spécifiques n'ont de matérialité que dans des conduites (ces conduites pouvant prendre la forme d'un "discours").

Ces conduites (ensemble d'opérations réelles et/ou symboliques) sont génératrices de comportements.

Or, les conduites se forment à partir du rapport dialectique des représentations sociales et de la situation objective en jeu. On notera que cette situation objective n'a de réalité pour les individus ou les groupes sociaux en cause qu'à travers les représentations qu'ils s'en font et qu'en même temps ces représentations rétroagissent sur la situation objective.

Comme l'écrit Claudine HERZLICH (57),"les représentations sont une construction du "réel" qui, s'élaborant au niveau concret, donne lieu à un "produit" qui apparaît à l'individu comme un "donné perceptif".

La psychologie sociale a élaboré un autre concept, celui d'attitude, qui permet la transition entre la réponse à un stimulus et le champ des représentations sociales.

Ces attitudes se manifestent opérationnellement par des réponses et/ou des comportements relativement stables à des stimuli provenant de l'univers social.

Il n'est pas question de s'engager ici dans un délicat débat sur la "nature" des attitudes. Bien des auteurs y ont usé leur plume et la question n'est guère avancée à l'heure actuelle. En définitif, "ce que l'on peut en dire de plus clair est que l'observation, pour un sujet donné, de régularité de comportements verbaux ou non verbaux, conduit à postuler l'existence d'une variable intermédiaire ou de transformation (entre le stimulus et la réponse) que l'on appellera "attitude". Il s'agit donc d'une structure latente qui permet de rendre compte de positions relativement stables et organisées dans un contexte social donné" (58).

Dès lors, on peut envisager qu'en tant que variables organisatrices, ces attitudes opèrent un effet de pré-structuration des champs de représentation spécifique.

Nous pouvons maintenant reconstituer sommairement le processus théorique qui permet de lier réponse à un stimulus à l'idéologie.

Soumis à un stimulus, l'individu donne une réponse qui manifeste une attitude pré-structurant le champ de représentations sociales. Ces représentations déterminent des conduites (opérations réelles ou symboliques). Ces conduites peuvent être comprises comme matérialité de(s) l'idéologie(s).

C'est à travers ces détours qu'il nous a paru pertinent de considérer les réponses (en forme d'évaluation de la gravité) à des stimuli (en forme de description de comportements déviants) comme des "traces" renvoyant à l'idéologie dominante et aux idéologies spécifiques relevant de la région qui nous intéresse.

3.- L'évaluation de la gravité des comportements déviants incriminés

Nous avons dit supra que la méthode de l'INDEX DE CRIMINALITE mise au point par SELLIN et WOLFGANG pouvait être considérée comme la méthode la plus achevée et la plus élaborée permettant l'étude de la gravité différentielle qu'attribue une population à une liste de délits qui lui est soumise.

C'est donc à partir d'un examen critique des travaux de ce type que nous avons tenté de trouver notre propre chemin.

Nous n'avions pas l'intention de nous limiter à une réplication minimale des recherches déjà effectuées dans les pays étrangers (*), c'est-à-dire nous contenter de reprendre tel quel les postulats et hypothèses qui fondent leur problématique et les méthodes qu'elles ont utilisées. Il nous a donc fallu, préalablement à la mise sur pied de toute opération de recherche, procéder à une analyse critique de ces postulats, hypothèses et méthodes portant sur les points suivants :

(*) recherches qui par ailleurs ont été très peu diffusées en France.

- le fondement de l'INDEX DE CRIMINALITE
- l'instrument et le concept d'événement
- la population
- les méthodes d'administration de l'instrument
- le traitement des résultats
- quelques objections.

. le fondement de l'INDEX DE CRIMINALITE (59)

Rappelons simplement que l'index de criminalité a été inventé comme une application de travaux psychophysiques, notamment de ceux de S.S.STEVENS (60). Il n'est pas question de faire ici un exposé exhaustif de travaux qui remplissent des bibliothèques et sont, au reste, bien connus. On dira seulement que la loi de puissance psychophysique rattache la naissance de la sensation à l'intensité du stimulant. Tout continu perceptuel peut donc être confronté avec tout autre continu perceptuel. La confrontation entre continus est une opération universellement applicable. Et de fait, on en trouve des applications dans les domaines les plus variés (61). Donc, d'après les expériences de STEVENS :

> "Equal stimulus ratios produce equal perceptuel ratios and the stimulus and perception are connected by a power function ; and when the stimulus is increased by a given ratio, the perception of the stimulus also increases by a given ratio. The law is usually stated as follows :
>
> $$Y = aX^b$$
>
> where Y is the perceived magnitude
> X is the stimulus
> a and b are constants estimated from the data"

Ici, lorsqu'on demande à des sujets de donner des scores de gravité relative à des descriptions de conduites criminelles, ils reçoivent une série de stimuli [la gravité des conduites criminelles]. Leur estimation de la gravité relative exprimée par les scores reflètent leur perception de la magnitude des stimuli. Et l'on parvient à la construction d'une échelle.

On peut admettre provisoirement la légitimité de l'emploi en criminologie de ce principe psychophysique. D'une part, cet emploi est consonant aux principes dégagés par STEVENS comme lui-même l'a reconnu (62).

D'autre par , il existe déjà plusieurs travaux d'index de criminalité de part le monde et leurs résultats peuvent être considérés comme une vérification empirique du bien fondé de cette hypothèse fondamentale. Enfin, aucun spécialiste n'a rejetté le principe de cette utilisation, même ceux qui se sont montrés les plus critiques envers les réalisations de SELLIN et WOLFGANG et leurs continuateurs (63).

Il ne faut pas cependant négliger les conclusions de l'étude d'Alfred BLUMSTEIN (64) qui, sans mettre en cause le principe de l'INDEX, a montré que l'application de celui-ci n'apportait pas d'information significativement différente de celles des statistiques "classiques" du FBI.

La réserve la plus sérieuse concerne la notion de continu. Il convient en effet, que les stimuli se puissent ranger sur un continuum pour que l'on soit en droit d'appliquer les méthodes issues des travaux de S.S.STEVENS. Si la collection des stimuli est scindée, au contraire, de solutions de continuité qualitatives, le recours à pareille démarche serait illégitime. Par exemple, nous pensons que l'étendre à une population de conduites dont certaines sont criminelles et d'autres simplement déviantes est d'autant plus illégitime qu'une barrière qualitative sépare la perception que l'on a des unes et des autres et que toutes ne s'ordonnent pas selon une gravité croissant de la déviance simple à la criminalité (65).

En ce qui concerne notre propos, nous avons hésité quelque temps en raison de la distinction que font certains sujets entre "grands et petits délits" (66). Mais, en fin de compte, nous avons considéré qu'il peut exister un continu suffisant pour supporter une démarche d'index de criminalité à condition toutefois de ne pas l'étendre hors du champ des conduites criminelles.

- L'instrument et le concept d'événement

L'instrument consiste en un questionnaire dont chaque item représente la description d'une conduite criminelle dans des termes concrets qui se réfèrent - non à une qualification légale - mais aux circonstances de l'acte ou plutôt à certaines d'entre elles. Nous n'entrerons pas ici dans la discussion sur le point de savoir si l'unité de compte doit - dans une application statistique - être ou non l'événement [c'est-à-dire l'ensemble d'une action criminelle même si elle est complexe par le nombre d'infractions réelles, d'auteurs, de victimes... qu'elle renferme], puisque cette application statistique n'est pas notre finalité. Nous voulons borner notre discussion à certains points précis.

Et d'abord, la réjection des étiquettes légales. On a dit supra qu'elles avaient le défaut de ne pas tenir compte du caractère complexe d'une conduite criminelle. C'est donc un principe de base du système d'index. On peut ajouter que B. KUTCHINSKY a montré combien une description abstraite d'une conduite criminelle faussait les réponses dans une recherche sur les attitudes et combien il était préférable d'adopter une description concrète (67).

Que doit donc comprendre la description d'une conduite criminelle donnée ? T.SELLIN & M.E.WOLFGANG (68) proposent de retenir seulement certains éléments :

- le nombre et la gravité des lésions corporelles [sans soins, soins simples, hospitalisation, décès] ;
- le nombre de vols [et l'utilisation éventuelle d'un moyen d'intimidation] ;
- la sorte d'intimidation [physique ou verbale, avec une arme] ;
- le nombre d'effractions ;
- le nombre de véhicules à moteur volés ;
- l'estimation de la valeur des biens volés, endommagés ou détruits [à partir d'un plancher minimal] ;

Il leur est apparu, en effet, lors du pilotage de leur propre recherche que les autres circonstances n'avaient pas de conséquence sur l'appréciation de gravité relative. Cette hypothèse a encore été testée lors des répliques canadiennes (69) et les tentatives-pilotes au Danemark ont suivi la même règle (70). Nous avons donc considéré ce point comme suffisamment testé pour être adopté comme postulat plausible de notre propre démarche et les descriptions de conduites criminelles seront faites en tenant le plus grand compte des règles qui viennent d'être exposées (*).

Ajoutons encore que les auteurs de la recherche princeps ont éliminé la considération de circonstances propres à l'auteur [âge par exemple] sur l'observation qu'elles n'entrainaient aucune différence dans les réponses (**). C.N.G. ROSE (71) a d'ailleurs montré qu'il aurait été possible de faire cette élimination par principe et sans test pour des motifs théoriques. Et les recherches exploratoires du S.E.P.C. sur les représentations de la justice criminelle ont bien montré qu'il y avait deux dimensions - la gravité perçue et la responsabilité reconnue à l'auteur, c'est-à-dire l'intentionalisme qui lui est attribué - qui se combinent mais sans se confondre (72).

Un autre problème est de savoir quelles conduites criminelles doivent être retenues. SELLIN & WOLFGANG conseillent de retenir seulement les conduites criminelles qui entrainent une lésion corporelle, une perte ou un dommage [de quelque importance] au motif qu'elles sont les seules à bénéficier d'une haute reportabilité et d'une constance entre criminalité connue et criminalité réelle. Les travaux canadiens - parce qu'ils ont adopté le principe de la réplique minimale - s'en sont nécessairement tenus à ce raisonnement que l'on retrouve assez largement dans les travaux-pilotes danois, encore que la gamme ait été un peu élargie.

Mais nous devons nous séparer quelque peu de ce courant de pensée. D'une part, nous n'avons pas en arrière-pensée l'idée d'une utilisation statistique, d'où il suit que nous ne sommes pas sensibles au sous-entendu de construire un bon indicateur de criminalité - non seulement connue, mais encore réelle. D'autre part, G.N.G. ROSE (73) a fort bien souligné que la haute reportabilité postulée n'était probablement pas également assurée pour toutes les conduites criminelles sélectionnées [les travaux de l'un d'entre nous sur les viols collectifs (74) confirment ce point de vue qui est d'ailleurs avéré pour toutes les infractions sexuelles au moins]. Enfin, à supposer même que la reportabilité soit constamment élevée pour ces types de conduites cela ne permet pas d'affirmer sans plus tergiverser qu'il y a une constance entre criminalité connue et réelle plus assurée que dans d'autres cas. Nous nous proposons donc de ne pas nous borner à l'observance de cette règle. D'ailleurs WOLFGANG en a admis la relativité en soulignant que l'index pouvait servir pour toute sorte de conduite criminelle (75).

(*) nous verrons infra que l'expérience du test nous a amenés à moduler ces principes.

(**) notre test, là aussi, nous a conduit à moduler ces principes.

Cette règle n'est de plus - et c'est pour nous l'objection principale - pas innocente. Elle n'est probablement ni gratuite ni naïve tant sa signification apparaît clairement.

En effet, ne retenir que les conduites entrainant une perte ou un dommage matériel ou physique revient à ne sélectionner que des conduites pour lesquelles un bon consensus social peut être postulé. Procédant ainsi, on élimine les conduites pour lesquelles des clivages existent vraisemblablement. De plus, une telle sélection induit une vision très stéréotypée de la délinquance.

On pourrait donc songer - selon la suggestion de ROSE - à prendre toutes les conduites criminelles. Mais il y a deux limites. D'une part, certaines sont de trop petite importance perçue pour que l'instrument y soit différentiellement sensible [ROSE explique que la dérivation avec arrondissement des scores réduit la sensibilité ; il a probablement raison et il est possible d'y remédier partiellement, mais la base de l'objection demeure cependant].

D'autre part, CHRISTIANSEN et al. ont montré que le questionnaire ne devait pas probablement dépasser 70 descriptions de conduites criminelles (76). Et nous devrons tenir compte de cette limitation. Au reste, notre propos ne suppose pas - encore une fois - la prise en compte de toutes les conduites criminelles possibles, mais seulement le scalage selon la gravité relative perçue des catégories principales d'infractions. AKMAN & NORMANDEAU (77) ont au reste indiqué deux méthodes s'il est nécessaire de faire entrer en compte ultérieurement des conduites criminelles non sélectionnées pour la confection de l'instrument. L'une consiste à prendre comme module la valeur assignée à l'une des conduites précédemment scalées et à faire attribuer un score à la nouvelle conduite. L'autre - qui est préférable - consiste à administrer à nouveau l'instrument entier après introduction au hasard de la description nouvelle. Mais - de toute manière - nous ne pensons pas devoir excéder la taille de 70. Néanmoins, nous ne ferons pas la distinction entre les infractions à haute reportabilité et à constance supposées et les infractions consensuelles et conspiratoires, celles dont la découverte dépend seulement de l'activité policière [singulièrement les crimes sans victime] et celles qui ont été seulement tentées sans qu'aucun dommage s'ensuive. Nous pourrons raisonner à partir de trois bases : la première liste de SELLIN & WOLFGANG - dite des 141 conduites -, son adaptation danoise et le listing figurant au Compte Général d' l'Administration de la Justice [compte tenu de la typologie de regroupement en 10 créée par le S.E.P.C. pour différentes recherches et testée à plusieurs reprises.

- La population

Outre-Atlantique a été pris un parti que nous n'adopterons pas car il repose sur un postulat assez discutable. Les premiers chercheurs (78) à travailler sur l'index de criminalité à l'Université de Pennsylvania ont administré leur instrument à des groupes de définisseurs privilégiés, juges et policiers, ainsi qu'à des groupes d'étudiants. Ils ont constaté une très forte convergence des résultats. Ceci les a conduits à dire que les valeurs de la classe moyenne étaient diffusées très largement de manière telle qu'un consensus s'observait entre groupes de statuts apparemment différents et,

en conclusion, ils ont pensé que les groupes d'étudiants représenteraient suffisamment bien ces valeurs de la classe moyenne... C'était dans le premier lustre des années 60. Travaillant quelques temps après, les auteurs de la réplique minimale canadienne (79) ont raisonné pareillement : ils ont pris essentiellement des groupes d'étudiants choisis dans les principales universités de chaque province [en assurant une représentation des minorités linguistiques importantes] et y ont ajouté quelques groupes complémentaires de juges, de policiers, de cols blancs. Là encore une très forte consonance des réponses a été observée selon les statuts, le sexe, les provinces ou la langue. Dans les enquêtes pré-pilotes danoises, les auteurs (80) ont vigoureusement critiqué la position adoptée outre-atlantique. Que les thèmes principaux des prescriptions et sanctions légales soient dérivés du système de valeurs de la classe moyenne, cela n'est pas absolument avéré ni que ce concept de classe moyenne soit opératoire aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis.

Enfin, on peut se prendre à douter que les étudiants actuellement aient des "attitudes typiques" à l'égard du droit (81). Pour ces motifs, CHRISTIANSEN et ses collaborateurs ont pris des groupes aussi diversifiés que possible, jusqu'à un groupe de délinquants. D'après leurs résultats, les étudiants sont atypiques notamment en ce qui concerne les infractions sexuelles et les violences envers la personne. Mais surtout, ils notent une forte différence entre le groupe des étudiants et celui des détenus... de sorte qu'il est à peine possible d'établir une échelle commune de gravité. De là, ces auteurs concluent :

> "qu'une échelle d'infractions à une dimension ne peut guère être établie sur la base d'un échantillon représentatif de toute la population d'un pays. Du moins, entre les extrêmes d'un tel échantillon, on peut s'attendre à des différences considérables et significatives en ce qui concerne certaines catégories d'infractions" (82)

En fait, c'est peut-être aller un peu vite en besogne : les détenus sont dans une situation qui n'est guère favorable à pareille investigation et nous avons des réserves sérieuses contre les choix d'un tel groupe. D'ailleurs un des co-auteurs de ce rapport de 1968 a montré - dans un remarquable rapport de 1971 consacré à la perception de la déviance - que les attitudes des délinquants envers la norme n'étaient pas très singularisées (83). Il convient seulement de retenir que la réduction de la population à des groupes restreints soit de définisseurs privilégiés,soit d'étudiants soit même des deux n'est aucunement justifiée.

Nous devons donc - suivant en cela la suggestion de G.N.G.ROSE (84) - administrer l'instrument à un échantillon représentatif extensif dont les caractéristiques seront détaillées infra.

Il suffit pour l'instant de souligner que deux opportunités peuvent se présenter : ou bien on trouve un accord suffisant pour qu'il soit légitime d'extraire une échelle unidimensionnelle de la gravité relative des conduites criminelles retenues ; ou bien il en va autrement. Mais ce dernier cas ne pose pas pour nous les problèmes insolubles énoncés par ceux qui avaient en vue un but statistique. Nous pouvons supposer que les critères objectifs simples accoutumés ne seront pas explicatifs de telles divergences profondes si elles se rencontrent [ceci, tant en tenant compte des résultats des travaux précédents qui viennent d'être analysés, que des tendances au rapprochement ou à la disparition de différences significatives que l'on note dans les plus récents travaux K.O.L. (85). Mais, en comparant

avec les notes d'échelles et les numéros de types [on se reportera à la présentation qui est faite dans le rapport de pré-quantification (86) obtenus au cours des recherches sur les représentations de la justice criminelle, il est vraisemblable que l'on pourra parcourir une piste beaucoup plus riche et féconde. Qu'il y ait donc suffisante convergence, divergences limitées ou même totales divergences, la liaison entre ces deux recherches nous arme pour tirer parti de chaque opportunité.

- Les méthodes d'administration de l'instrument

La première question est celle d'un éventuel pilotage. CHRISTIANSEN et al. et ROSE ont insisté sur la nécessité de passer par cette phase préparatoire si l'on a recours - comme ROSE le propose - à un échantillon extensif. Le motif invoqué est l'absence possible de convénience suffisante pour l'établissement d'une échelle unidimensionnelle de gravité relative perçue des conduites criminelles. Cette remarque est très pertinente en principe. Néanmoins, le propos assez original de notre démarche fait qu'une éventuelle importance des différences qui empêcherait l'émergence d'un index scalé unique ne rend pas la recherche infructueuse en ce qui nous concerne... bien au contraire. Nous nous proposons de renoncer au pilotage sur population expérimentale diversifiée au maximum. Nous envisageons seulement un test assez approfondi de l'instrument pour être assuré qu'il passe sans difficulté auprès de toute la population.

Un deuxième problème est celui de la modalité d'administration. Nous sommes résolument et par principe hostiles au questionnaire postal que AKMAN & NORMANDEAU ont employé pour les juges canadiens : on est à la merci de biais incontrôlables. Nous pensons à faire administrer l'instrument par contact direct d'enquêteurs-sondages avec les membres de l'échantillon.

Un troisième problème est celui du retour arrière. WOLFGANG a plutôt déconseillé d'autoriser les répondants à revenir en arrière (87) et nous partageons ce sentiment. Néanmoins, on doit être sensible aux résultats de CHRISTIANSEN et al. (88) qui soulignent les difficultés inhérentes à cette position. C'est particulièrement avéré si l'on quitte des groupes comme les juges ou les étudiants pour administrer à un échantillon extensif.

Néanmoins, nous pensons opportun de conserver la condamnation du retour arrière. Mais nous serons assez tentés d'adopter le procédé utilisé finalement par les danois : avoir une formation à blanc sur quelques opportunités avant le remplissage du questionnaire lui-même.

Bien entendu, la disposition des item doit être aléatoire comme l'a souligné fortement WOLFGANG (89). Mais nous pensons avec lui qu'il n'est pas indispensable de procéder à une remise au hasard avant chaque administration surtout quand on travaille sur un échantillon extensif. C'est d'ailleurs la solution adoptée par Ph.ENNIS. Cependant, nous avons pensé qu'il serait utile d'étudier l'"effet de place" des divers item, pour cela nous envisageons d'effectuer deux mises au hasard administrées en part égale aux deux moitiés de notre échantillon.

On a beaucoup discuté pour savoir s'il était opportun d'indiquer un module. WOLFGANG (90) note que les études sans module donnent les mêmes résultats que celles où un module a été indiqué aux répondants. Il ajoute qu'en principe l'absence de module est préférable puisque STEVENS préconise cette solution. Néanmoins on peut aussi adopter la position contraire. Il nous semble que cette question peut seulement être tranchée au testing. De toute manière, nous sommes d'accord avec WOLFGANG pour considérer qu'il n'est pas nécessaire - même si on recourt au module - de l'indiquer plus d'une fois en début d'administration de l'instrument.

Sur la consigne initiale, on pourra raisonnablement s'inspirer de celles qui ont été testées par SELLIN & WOLFGANG, AKMAN & NORMANDEAU ou CHRISTIANSEN et al., tout en opérant les modifications qu'appellent les différences culturelles. Les deux points essentiels sont, d'une part, l'insistance sur l'absence de bonnes ou de mauvaises réponses, d'autre part, la règle de choisir une note entre 0 et + l'infini. Les auteurs danois se sont interrogés sur l'opportunité de permettre l'usage du 0 au motif que le 1 peut signifier soit la faible gravité, soit que la conduite est à situer hors du droit pénal. C'est une suggestion fort intéressante, mais - comme ils le signalent eux-mêmes - l'usage du 0 en psychophysique pose ensuite des problèmes de traitement difficiles.

Nous ne méconnaissons pas l'importance des attitudes quant au seuil entre criminalité et déviance non criminelle, ou quant aux processus de criminalisation-décriminalisation. Mais il nous semble assez difficile de les appréhender d'un seul mouvement en même temps que la gravité relative perçue des conduites criminelles. Nous sommes donc tentés de rejetter la suggestion danoise d'autant plus qu'on n'en vcit guère les modalités pratiques.

- le traitement des résultats

Le premier problème - qui regarde aussi l'instrument dont il a été question supra - concerne la sorte d'échelle adoptée. T. SELLIN et M.E.WOLFGANG ont employé concurremment l'échelle de catégorie et l'échelle de rapport de grandeur.

Celle-là correspond à une gradation de partition : les répondants doivent bien confronter des nombres avec une série de stimulants, mais ces nombres sont limités à une série finie, par exemple les nombres entiers de 1 à 11. CHRISTIANSEN et al. ont employé ce seul procédé car B.KARPATSCHOF (91) a émis des doutes sur la validité mathématique de l'autre méthode. Du moins, lui semble-t-il qu'elle postule ce qui devrait être testé. Mais, comme le dit WOLFGANG (92) :

> "L'échelle de catégorie limite artificiellement les nombres à confronter aux stimulants... et le procédé force la personne qui procède à la confrontation à ignorer les rapports. Implicitement ou explicitement, le confrontateur divise le segment du continu perçu en parties égales et attribue des nombres d'une manière qui reflète les partitions égales".

L'autre méthode, également employées par SELLIN & WOLFGANG, la seule utilisée par AKMAN & NORMANDEAU, est l'échelle de rapport de grandeur (ratio) où une telle limitation n'existe pas. Les auteurs canadiens ont souligné l'avantage de cette dernière méthode en ce qui concerne l'additivité.

D'autre part, les chercheurs de Philadelphia avaient procédé à des comparaisons et montré que le rapport entre les deux échelles était étroit. Dans cette mesure, on est conduit à utiliser la dernière sorte d'échelle car elle procure directement une échelle de rapport approprié pour la dérivation ultérieure. Comme le note ROSE (93) :

> "en dehors des échelles de THURSTONE les autres techniques de gradation généralement utilisées dans les études d'attitude [échelles de LIKERT, échelle de GUTTMAN...] ne peuvent établir de distinction entre les points que sur des échelles "nominales" ou "ordinales" et il est douteux que ces distinctions puissent servir à élaborer des échelles de rapport nécessaires pour l'évaluation de la gravité de l'infraction".

Il signale toutefois des tentatives différentes pour dériver des échelles de rapport de la théorie de l'utilité de VON NEUMANN & MORGENSTERN et des travaux d'ACKUFF.

Il convient de vérifier le point de savoir si les jugements portés sont suffisamment convergents pour qu'il soit légitime de procéder à un scalage unique et unidimensionnel.

CHRISTIANSEN et al. (94) ont opéré un test en construisant un diagramme par catégorie de conduite criminelle où les abscisses étaient constituées par la note d'ensemble de chaque personne et l'ordonnée par le total - pour les divers sujets - des catégories d'infractions considérées. Mais cette procédure de test n'est possible qu'avec l'échelle de catégorie et non avec l'échelle de rapport de grandeur. Dans ce dernier cas, il convient que la relation qui existe entre les indices de gravité soit une fonction ayant la forme $Y = aX^b$ [c'est-à-dire que les points tracés sur du papier log-log se déplacent sur une ligne droite], la pente tendant vers 1 à mesure que l'échantillon augmente. Les indices sont donc représentés par la moyenne géométrique des résultats [on peut calculer moyenne géométrique et médiane : les auteurs canadiens ont montré la grande comparabilité des résultats de ces deux tests].

On peut se demander de manière plus générale si d'autres tests ne pourraient être introduits. Certes AKMAN & NORMANDEAU font remarquer qu'il n'existe pas - à spécifiquement parler - de test statistique opérationnel en psycho-physique (95). Mais cette réponse n'est pas nécessairement dirimante et il sera nécessaire d'explorer davantage cette voie.

En ce qui concerne le postulat d'additivité qui sous-tend toute cette démarche, nous ne dirons pas grand'chose puisque notre but n'est pas l'établissement d'un indice statistique. Nous nous contenterons de rappeler que les auteurs américains se sont heurtés à des contradictions en ce sens qu'une conduite complexe pouvait obtenir un score différent de celui figuré par la somme des scores de chaque composant (96). Il nous semble anormal d'exclure ces aberrances du processus de dérivation et nous pensons qu'un tel vice doit normalement disparaître si la population atteint une taille suffisamment importante - ce qui sera le cas pour la recherche présentée.

Reste à parler de la dérivation par division des scores (moyennes géométriques) par un commun dénominateur.

Dans les travaux outre-atlantique, ce commun dénominateur est figuré par le score du vol de 1 $.

On établit la fonction pouvoir de l'argent : les scores attribués à la valeur des biens endommagés, soustraits ou détruits s'ordonnent selon la loi de STEVENS qui a été rappelée supra, c'est-à-dire selon un principe d'utilité marginale.

Il s'agit de réaliser une équation de régression des scores sur les stimuli monétaires correspondant et d'obtenir ainsi le score attribuable à n'importe quel stimulus monétaire. Les auteurs qui se sont essayés à l'index de criminalité posent qu'il convient de posséder au moins 5 scores. Nous pensons - avec G.N.G. ROSE - que ce nombre de points est un minimum qu'il conviendra d'augmenter si possible.

Reste ensuite à dériver tous les scores en les divisant par le score attribué au vol de 1 $.

ROSE (97) avait reproché à ce système l'absence de vérification de validité et il indique dans un de ses papiers plusieurs modalités de vérification.

D'autre part, il reproche à l'arrondissement (suppression des décimales) de produire une insensibilité pour les valeurs faibles et propose d'y remédier en augmentant le nombre d'éléments compris dans le système de notation (fonction pouvoir de l'argent). De toute manière, cette seconde critique est surtout importante dans le propos d'établir un indice statistique extensif ce qui ne nous regarde guère.

En revanche, nous ne comprenons pas pourquoi la réplique minimale canadienne introduit une double dérivation en divisant ensuite par un nouveau commun dénominateur qui est la valeur de l'effraction et nous n'y procéderons pas car on ne voit pas le gain de cette opération.

- Quelques objections

Nous retiendrons d'abord celle de trivialité qui consiste à dire que les gens ont dans l'ensemble une idée de la gravité relative des infractions d'après les incriminations légales et qu'ils ne font que rendre cette connaissance diffuse. D'abord, les recherches sur la connaissance de la norme légale ne semblent pas fournir des arguments très forts quant à présent en faveur de cette théorie. Ensuite, il nous intéresse de connaître le jugement d'un échantillon représentatif sur la gravité relative des conduites criminelles sans prendre en compte l'importance plus ou moins grande de l'élément cognitif. Bref, cette supposition - qui n'est avérée en rien a priori - n'enlève de toute manière pas son intérêt à notre démarche car elle repose sur un postulat dont la plausibilité est méconnue.

Une autre objection - de sens contraire - serait l'impossibilité de faire exprimer un jugement valable par des gens dénués d'expérience c'est-à-dire qui n'ont pas une expérience [une proximité d'expérience]. Mais cet argument tombe également à faux car il ne semble pas que la victimisation par exemple entraîne des différences notables dans l'attitude envers la norme (98).

D'autres objections d'ordre méthodologique ont jeté un certain doute sur la validité des résultats obtenus par SELLIN & WOLFGANG (99). On a en effet pu constater que si leur hypothèse fondamentale de consensus se trouvait "vérifiée", ils avaient dû pour parvenir à une telle vérification procéder à diverses exclusions discutables. En effet, ils ont exclu d'une part les délits qui posaient problème (c'est-à-dire ceux pour lesquels on n'aboutissait pas à un bon consensus) et d'autre part, les individus considérés comme atypiques (en clair ceux qui ne participaient pas au consensus !). On mesure combien ces exclusions sont regrettables.

Nous voudrions enfin développer ici deux sortes d'objections qui touchent au contenu des item proposés et à la théorie de la stratification sociale implicite dans les travaux de SELLIN & WOLFGANG comme de la plupart de leurs continuateurs.

La liste des crimes et délits proposés par SELLIN & WOLFGANG excluait les délits consensuels et ceux à connotation directement politique et/ou sociale.

Ce choix n'est à notre avis pas du tout neutre et a probablement des effets non négligeables sur les résultats obtenus.

En outre, ne retenant que l'acte (au sens étroit du terme) et ses conséquences (au sens le plus "matériel" qui soit) ils ont éliminé l'"intentionnalité", ce qui nous semble défendable, mais ont aussi présenté une version de l'événement qui gommait l'essentiel des "circonstances" de l'acte.

La combinaison de ces deux aspects nous paraît avoir pour conséquence d'induire implicitement une théorie de la criminalité où seul importe l'acte, la "qualité" de l'auteur et de la victime étant considérés comme négligeables, de même les comportements choisis excluent tous ceux dont les connotations socio-politiques sont les plus claires.

Présentée ainsi, la délinquance nous renvoie à une sorte de métaphysique du bien et du mal.

Si l'on s'attache à la population sur laquelle les travaux de SELLIN & WOLFGANG ont porté et sur les justifications de ce choix, on notera que le choix de la "classe moyenne" soulève des objections majeures.

"Classe moyenne" n'est pas une appellation neutre mais renvoie à une théorie de la stratification sociale qui fonde ce qu'on a coutume de nommer la "sociologie américaine".

Cette théorie de la stratification sociale - on ne dira pas ces théories car bien que diverses elles peuvent se ramener à un seul type - postule que la société est divisée en strates qui se différencient entre elles par des différences de "degré" et non de nature. Que ce degré soit le "revenu", les éléments du "mode de vie" (largement le standing au sens courant) ou le "prestige du statut social", c'est bien une question de degré qui différencie les classes.

Dès lors il ne saurait y avoir dans la société que des rivalités opposant ceux qui ont plus (d'argent, de prestige, de standing) à ceux qui en ont moins.

Expérimentalement, la mise en oeuvre de cette théorie de la stratification sociale permet d'aboutir à un amalgame tel que (si l'on prend le "revenu" comme base de cette stratification sociale on verra des ouvriers "gagnant bien leur vie" parmi les middle class principalement formée de petits bourgeois salariés) les individus ne se comportant pas selon la norme apparaîtront comme atypiques puisqu'on ne se sera pas donné les moyens de mettre leur comportement en relation avec des "caractéristiques" pertinentes.

C'est pourquoi nous considérons qu'il est décisif de clarifier ici la question de la stratification sociale telle que nous l'utilisons dans ce travail.

Il n'est bien entendu pas question ici de développer une théorie de la stratification sociale mais seulement d'indiquer à quoi nous nous référerons.

Le problème que rencontre tout travail empirique mettant en jeu des classes sociales est un schématisme inévitable dans la mise en oeuvre des notions théoriques acquises.

Le schématisme nous paraît inévitable en raison de deux sortes de contraintes. La première est que tout tirage d'échantillon national repose - en France au moins - sur des données fournies par l'INSEE. Ces données ont elles-mêmes été recueillies d'une façon qui nécessairement reflétait une théorie de la stratification sociale (par exemple dans la définition des C.S.P. (*)). Si le chercheur veut s'écarter de la théorie selon laquelle ont été recueillies ces données, il se heurtera à des inadéquations qu'il pourra tant bien que mal réduire par un travail de restructuration des données fournies mais qui demeurera largement approximatif.

L'autre aspect du problème réside dans la complexité de la théorie dont vouloir tenter de la traduire en termes de variables "critères" aurait deux types de conséquences :

- le nombre des variables "critères" prendrait des proportions gigantesques.

- la population sur laquelle devrait porter l'enquête devrait être énorme pour que la sous-population issue du croisement de ces critères demeure d'une taille compatible avec un traitement statistique.

C'est pourquoi nous avons, quant à nous, dû nous limiter à des regroupements qui s'ils ne sont pas satisfaisants sont ce qu'il était possible de faire avec le plus de cohérence opérationnelle dans les conditions que nous venons d'évoquer.

Ceci nous a amenés, à partir des C.S.P. définies par l'INSEE, à opérer des regroupements dont la pertinence théorique et pratique nous a paru meilleure.

(*) catégories socio-professionnelles.

Ceci nous a amenés à distinguer bourgeoisie, petite bourgeoisie salariée, petite bourgeoisie non salariée et classe ouvrière. La bourgeoisie étant spécifiée comme propriétaire des moyens de production, petite bourgeoisie non salariée comme formée des "non employeurs (*) - non employés" non salariés, la petite bourgeoisie salariée étant spécifiée comme regroupant les salariés non productifs (**)(au sens strict du terme), la classe ouvrière regroupant les salariés productifs (au sens strict du terme).

Si l'on voulait donner un statut théorique à cette spécification des classes et fractions de classe, elle nous semblerait inacceptable. Que le lecteur veuille bien se rappeller qu'il s'agit-là de la meilleure approximation qui nous ait paru opérationnalisable.

A l'issue de cette longue discussion qui nous a permis au moins une clarification des fondements de notre travail, nous pouvons aborder le plan de notre recherche, telle que nous l'avons conduite.

(*) du moins sur une grande échelle.

(**) c'est-à-dire exerçant une activité "tertiaire".

III.- PLAN DE RECHERCHE

Est-il besoin de rappeler que notre travail ne veut pas être une réplication de recherche antérieure. La longue discussion qui a précédé le montre d'ailleurs amplement - ainsi que l'originalité des finalités poursuivies.

La simple réplication ne serait d'ailleurs pas condamnable en soit :

> "Replications means a repetition of research... we believe it unfortunate that too few efforts are made to repeat inquiries similar in substance and methodology, for often without this kind of repetition the findings of a parent study mar remain intellectually impotent, aborted and have non influence on subsequent generations of scholars.
>
> ... But this reduction [from parent study to replication] does not mean that repeating an carlier study is merely mechanical routine. There is "creative replication" that not only tests notions of temporal and spatial consistency but that also adds nex ideas" (100)

Ceci étant rappelé en faveur des réplications [et ce serait particulièrement avéré compte tenu des différences culturelles qui obligeraient de toute manière à construire un nouvel instrument], notre projet de recherche se présente bien différemment.

Certes, nous userons des travaux antérieurs comme inspiration test. Mais nous nous bornons à nous inspirer d'un courant de recherche en opérant un choix à tous les niveaux parmi plusieurs opportunités déjà abondamment discutées pour parvenir à un travail différent dans plusieurs de ses aspects et surtout original dans son contexte et ses finalités à la fois par le renseignement que l'on poursuit et par l'insertion dans les recherches sur les représentations de la justice criminelle au point de confluence des deux programmes d'une criminologie de la réaction sociale. Ce travail a donc un intérêt scientifique autonome.

Notre première tâche a été l'élaboration d'un nouvel instrument adapté aux spécificies de notre recherche. La seconde tâche a été le test de ce questionnaire, il s'est agi d'un test approfondi effectué sur une population diversifiée.

La troisième phase a été le tirage d'un échantillon représentatif de la population française selon la méthode des quotas.

Ce questionnaire, dans une cinquième phase a été administré à cet échantillon d'environ 1800 personnes.

La sixième phase de ce travail a consisté dans les opérations de codage et de "nettoyage" des données afin de rendre possible la septième phase qui a été le traitement des données et l'analyse des résultats.

IV.- EXPOSE ET DISCUSSION DES PROBLEMES POSES PAR LA MISE EN OEUVRE DE LA RECHERCHE

Nous nous proposons de présenter et de discuter ici les principaux problèmes de méthode que cette étude a posés à la fois pour l'élaboration du questionnaire, la consigne de réponse et enfin le choix de l'échantillon.

1.- L'élaboration du questionnaire

En dehors de la consigne et des questions dites "critères", notre questionnaire devait comporter un maximum de 70 item ainsi que cela avait été testé par CHRISTIANSEN et al. (101).

Ces item, on le sait, décrivent des comportements criminels.

Ces descriptions posent le problème du contenu, c'est-à-dire du choix des comportements délinquants ou criminels retenus pour la présente recherche.

D'autre part, ces descriptions posent le problème de la forme que doivent prendre nos item.

. Les crimes et délits retenus

Nous avons dit supra, que seuls des comportements incriminés par la législation devaient être retenus dans une étude de ce type, à l'exclusion des comportements simplement déviants. En effet, si l'on veut parvenir légitimement à la construction d'échelles de gravité perçue, il faut pouvoir poser, à bon droit, le postulat d'un continuum existant, et rien ne permet d'affirmer qu'il existe un tel continuum, entre comportements criminels et certains comportements simplement déviants. Il est cependant clair qu'au moins pour certains comportements criminels et certains comportements déviants, le postulat d'un tel continuum pourrait être posé (*). C'est par souci de prudence que nous nous en sommes tenus à cette règle.

Bien entendu, parmi les comportements incriminés par la loi, il a fallu effectuer des choix concernant l'importance des diverses catégories d'infractions.

Le matériel de base nous ayant servi est principalement constitué de la première liste de SELLIN & WOLFGANG - dite liste des 141 conduites -, son adaptation danoise et la typologie de regroupement en 10 catégories créée par le S.E.P.C. pour différentes recherches et testée en plusieurs reprises (**).

Le principe retenu pour pondérer les différentes catégories d'infractions a été de diversifier et de contraster au maximum.

(*) par exemple pour certaines déviances sexuelles.

(**) on trouvera ce document en Annexe I.

On aurait pu tenter d'opérer une pondération sur des critères objectifs, comme par exemple, le nombre réel, observé chaque année, des diverses sortes de délits ou de crimes ; on voit tout de suite qu'une telle pondération aurait abouti à avoir dans ce questionnaire une masse de "petites" infractions étouffant totalement le reste des comportements qu'il était souhaitable de faire figurer.

Une autre possibilité aurait pu être de pondérer en fonction du degré de gravité des sanctions prévues par la loi. Une telle solution est impraticable du fait de l'étendue de la gamme des sanctions effectivement appliquées pour chaque comportement délinquant ou criminel (*). Un scalage autre que très vague était impossible.

Nous nous en sommes donc tenus à la règle de diversification et de contraste maximum des comportements que nous avons décrits dans notre questionnaire.

Il nous a semblé regrettable que les précédentes études réalisées n'aient pas retenu des comportements relevant de la délinquance politique, sociale, ni de celle des affaires. Nous avons voulu ici, remédier à cette lacune dont on ne voit pas ce qui pourrait la justifier.

Dans le même esprit, nous avons réintroduit les délits consensuels qui avaient été exclus dans les précédentes recherches.

- La forme des descriptions

Le principe généralement admis par SELLIN & WOLFGANG et leurs continuateurs, auquel nous adhérons pleinement est celui de l'exclusion des termes juridiques au profit de descriptions concrètes d'événements qualifiés de délinquants ou criminels par la législation.

Nous avons voulu éliminer de ces descriptions concrètes les termes dont les connotations suggéraient une stigmatisation. Nous avons pensé qu'il fallait laisser aux interviewés la plus grande liberté de décider que tel comportement décrit n'avait vraiment rien de grave et même était parfaitement "normal".

Il nous a paru que nous ne devions jamais indiquer, parmi les protagonistes de la situation décrite, que l'un était l'auteur d'un délit et l'autre la victime, contrairement à ce qui a été fait dans les précédentes recherches (**).

Nous avons même préféré éliminer les termes comme "individu" qui dans leur usage commun risquent parfois d'introduire des connotations négatives pouvant infléchir le jugement porté sur les comportements.

(*) En effet la législation ne fixe qu'un maximum et un minimum concernant la sanction applicable et la jurisprudence prévoit des solutions très dissemblables aboutissant à une variété extrême par le jeu des circonstances atténuantes.

(**) SELLIN & WOLFGANG parlent volontiers de "délinquant" et de "victime" dans leurs descriptions.

Nous nous sommes imposés la règle de la plus grande neutralité possible dans l'énoncé de nos descriptions dont nous avons pensé qu'elles devaient être la simple "mise en scène" d'un évènement.

Toutefois, afin de préserver l'aspect "naturel" de ces descriptions, il nous est apparu qu'il ne fallait pas hésiter, dans une certaine mesure à personnaliser les circonstances décrites.

Ainsi, nous avons pensé qu'il n'y avait pas d'inconvénient à indiquer que les protagonistes sont un homme ou une femme, parfois même que l'auteur est jeune ou âgé ou encore, pour les délits concernant le droit du travail, celui des affaires etc..., la qualité des protagonistes.

Il nous a semblé que garder, pour certains comportements une apparence artificiellement plus neutre aboutissait en fait à rendre plus difficile l'interprétation ultérieure des résultats.

En effet, de nombreuses recherches faites en psychologie sociale (102) montrent assez qu'un stimulus en forme de description suscite chez le sujet (ici, l'interviewé) des inférences nombreuses ; il nous a paru préférable de ne pas nous trouver en face d'inférences incontrôlées et donc d'orienter délibérément celles-ci.

Par exemple, une description portant sur un comportement relevant de la délinquance sexuelle peut être jugé très différemment selon que :

- les auteurs sont du même âge ou d'un âge très différent ;
- la victime et l'auteur sont du même sexe ou de sexe différent ;
- l'auteur est un homme ou une femme, etc.

Par conséquent, chaque fois que nous l'avons jugé nécessaire, nous avons préféré donner les indications nous permettant de diriger le champ des inférences faites par les sujets au moment où le stimulus lui est proposé, de telle sorte que les jugements portant sur la gravité soient le plus univoque possible (*).

. Ordre de présentation des questions

En ce qui concerne la note de gravité attribuée à un comportement, nous avons tenu compte du fait que l'ordre de présentation des item pouvait avoir un effet important et qu'il pouvait y avoir contamination d'un item à l'autre. Ne pouvant bien entendu pas "éliminer" cet effet, nous avons voulu prendre la précaution de faire en sorte de pouvoir en contrôler l'importance.

Nous avons donc effectué deux mises en désordre de nos item afin de pouvoir, ultérieurement, par une analyse de co-variance, vérifier si les différences de variation constatées sont, ou non, significativement dues à l'ordre des questions.

(*) Sans pour autant mettre en cause la distinction établie entre gravité et intentionalité.

Donc l'échantillon a été divisé en deux, chaque moitié, recevant le même questionnaire, mais les item étant présentés dans un ordre différent, et dans les deux cas tirés au hasard.

. Les questions "régression"

On se rappelle que dans les travaux d'Outre-Atlantique on avait établi une relation entre le montant des dommages causés par un comportement délinquant ou criminel et le score de gravité donné à ce comportement.

On avait constaté que les scores de gravités attribués à des comportements délinquants ou criminels co-variaient avec le montant des dommages indiqués dans la description de ces comportements. Les auteurs considéraient avoir ainsi établi la fonction "pouvoir de l'argent" dans la perception de la gravité de ces comportements.

Ces auteurs, se fondant sur la loi de psychophysique de STEVENS (103) ont pu donner à chaque comportement jugé, un équivalent monétaire (même quand ce comportement n'impliquait aucun dommage matériel).

N'ayant pas comme souci une réplication minimum de ces travaux, nous avons voulu étudier de façon plus approfondie l'applicabilité ou, au contraire, la non applicabilité de la Loi de STEVENS lorsque - c'est le cas ici - le stimulus n'est pas un phénomène physique objectivement mesurable (par exemple un poids, une intensité de courant électrique) mais une signification psycho-sociologique (l'argent).

Nous avons aussi voulu pouvoir vérifier éventuellement l'hypothèse selon laquelle le stimulus réel n'était pas l'argent lui-même mais plutôt une interaction entre le dommage causé (en termes monétaires) et les conditions de réalisation de ce dommage.

Pour ce faire nous avons inclu dans le questionnaire trois séries de questions dites "régression" dont l'une était composée de 6 descriptions (*) identiques où le montant du dégât variait de façon croissante ; la seconde était composée de six descriptions différentes affectées de sommes variant de façon croissante choisies de telle sorte que nous pouvions supposer qu'il y aurait co-variation entre la valeur des dégâts décrits et les scores obtenus.

Dans une troisième série de six questions, nous avons associé les valeurs croissantes des dégâts à des circonstances dont nous pouvions supposer qu'elles perturberaient, et même peut-être inverseraient la règle de co-variation entre montant des dégâts et scores obtenus.

. Les questions "formation"

Ainsi que nous l'avons dit supra, il y a eu, parmi les auteurs d'Outre-Atlantique et les auteurs Européens, discussion sur la possibilité de permettre ou non le "retour arrière" en cours de passation du questionnaire.

(*) Les auteurs qui se sont essayés à l'index de criminalité posent qu'il faut avoir au moins 5 scores.

Si ce débat revêtait un intérêt lorsque la population à laquelle était administrée le questionnaire était petite, il paraît bien que dans le cas d'une enquête extensive portant sur 1.800 personnes, cette possibilité doit être exclue car elle allongerait dans des proportions insupportables, pour l'enquêteur comme pour l'enquêté, la durée de passation du questionnaire.

Nous avons donc opté pour la solution consistant en l'administration d'une série de huit questions destinées à permettre aux interviewés de fixer empiriquement (et par essai-erreur) l'échelle dont ils se serviraient pour répondre à la suite des item du questionnaire.

Bien entendu les retour-arrières sont permis pour cette série d'item et de plus les enquêtés gardent la feuille et peuvent s'y référer par la suite.

Le contenu des questions a été choisi de telle sorte qu'on y trouve des descriptions le plus contrastées possible quant à l'intensité attendue des réactions que les comportements peuvent susciter.

- Les questions "Presse"

Trois questions sur les lectures des personnes interrogées ont été incluses dans ce questionnaire.

Il nous a en effet semblé que nous pourrions mettre en relation les réponses recueillies pour ce qui est de la gravité des comportements délinquants ou criminels et les lectures des interviewés. La liste des quotidiens parisiens et provinciaux, ainsi que celles des hebdomadaires est la même que celle utilisée pour des recherches sur "l'image de la justice criminelle à travers la presse" (104) effectuée dans le cadre du S.E.P.C. Ces travaux nous fourniront des données importantes sur le contenu des articles de ces publications et permettront, éventuellement de donner un éclairage nouveau à l'analyse de nos résultats.

- Les questions "caractéristiques"

Notre questionnaire s'achève par une série de questions permettant de caractériser les interviewés d'un point de vue sociologique, socioculturel et politique. Afin d'assurer une bonne comparabilité avec les recherches menées dans le cadre du S.E.P.C., nous avons reproduit les mêmes questions que celles utilisées pour la recherche "image de la justice criminelle".

Les item contenus dans notre questionnaire, y compris les 8 questions "formation" et les 18 questions "régression" ont finalement formé un ensemble de 73 questions, ce qui nous maintenait dans des limites acceptables.

2.- La consigne de réponse et les instructions aux enquêteurs

. La consigne de réponse

Cette consigne devait principalement nous permettre d'obtenir des personnes interviewées, quelque soit leur niveau d'éducation, qu'ils notent selon une échelle "libre" la gravité perçue des comportements que nous leurs décrivions.

Il s'agissait tout en interdisant le "retour arrière", ainsi que nous l'avons déjà dit, de leur proposer de fixer "expérimentalement" leur propre échelle grâce aux questions "formation", sans que l'amplitude ainsi déterminée soit un carcan limitant une fois pour toutes leurs possibilités de notation.

En effet, nous avions choisi les item de formation de telle sorte qu'ils suscitent chez les enquêtés des réactions allant du très faible au très fort, mais rien ne nous permettait de dire que ces questions contenaient un minimum et un maximum d'intensité de stimuli possible.

Nous avons même quelques raisons de penser qu'il n'est pas possible, travaillant sur un échantillon représentatif de la population française, de déterminer les stimuli d'intensité limite, car ceci supposerait implicitement un consensus général dont nous doutons et dont nous attendons que cette recherche confirme l'inexistence.

D'autre part, dans notre consigne, nous avons interdit l'emploi du zéro et de notes négatives.

Pour ce qui est du zéro, nous l'avons interdit car son interprétation pose des problèmes qui ne sont guère aisés à résoudre : on peut l'interpréter aussi bien comme un jugement de non-gravité (changement qualitatif) que de gravité minimale (changement quantitatif).

Cette remarque avait du reste déjà été faite pour les recherches précédentes.

En ce qui concerne les notes négatives, elles signifient, dans un tel questionnaire, que le comportement décrit est jugé par la personne interviewée comme parfaitement légitime et même comme bénéficiant de son approbation (d'autant plus forte que la note négative est basse).

Or, rien ne nous permet de croire qu'il y a un continuum entre une échelle de gravité et une échelle de "favorabilité" et qu'il y a entre les comportements jugés les moins graves et ceux jugés favorablement une solution de continuité.

Ceci étant, il nous paraissait néanmoins regrettable de perdre l'information concernant les comportements jugés légitimes. Nous avons opté pour une solution consistant à laisser, pour ces comportements, la possibilité au répondant de refuser de noter.

Nous avons prévu, nous en parlerons plus loin, de former les enquêteurs à distinguer, parmi les réactions des interviewés refusant de donner une note de gravité, ce qui correspondait à un "ne sait pas" classique (c'est-à-dire l'incapacité de noter par ignorance, incompréhension, absence

d'opinion, etc.) et le "refus de noter" qui, pour nous, recouvre les réactions de refus de donner une note de gravité au motif que le stimulus ne se situe pas pour les interviewés dans le champ des conduites délinquantes ou criminelles.

Bien entendu, cette possibilité offerte du "ne sait pas" ou du "refus de noter" n'était pas indiquée aux personnes interviewées.

. Les instructions aux enquêteurs

Il nous a fallu confier la réalisation des interviews à un réseau d'enquêteurs professionnels. Contrairement à ce qui existe dans d'autres pays, il n'y a pas en France de centre universitaire à même de réaliser une enquête nationale de cette sorte. Nous avons donc dû nous contenter d'enquêteurs habitués à d'autres types de travaux, comme par exemple, les sondages.

Pour cependant nous prémunir le plus possible contre les inconvénients de cette obligation, nous avons essayé de former ces enquêteurs.

Dans un premier temps, nous avons préparé un texte d'instructions aux enquêteurs (*), que nous avons testé en leur faisant réaliser quelques interviews dans les conditions réelles où ils auraient à le faire pour la campagne d'interviews proprement dite.

Ensuite, nous avons réuni ces enquêteurs pour tirer avec eux les enseignements de ce test, nous donnant ainsi la possibilité de modifier ces instructions.

Les points délicats sur lesquels nous avons particulièrement insisté sont les suivants :

- le respect de la liberté de choix de l'échelle de notation par la personne interviewée : nous avons pour cela veillé à ce que les enquêteurs comprennent bien que même en cas de difficulté chez l'interviewé, ils ne devaient intervenir qu'en réalisant le passage de la consigne traitant de ce point, à l'exclusion de toute autre "suggestion" ;

- l'interprétation des réactions de l'interviewé autres que la notation: nous avons exposé supra la distinction que nous avons posé entre "ne sait pas" et "refusé de noter".

3.- La population interrogée et la méthode d'échantillonnage

Les personnes interrogées au cours de cette campagne d'interviews constituent un échantillon national représentatif de la population française âgée de 15 à 69 ans.

La méthode utilisée pour la constitution de cet échantillon a été celle des quotas.

(*) on trouvera ce document en annexe IV

Elle consiste à rechercher les personnes à interroger en considérant certaines de leurs caractéristiques socio-démographiques, de telle sorte que l'échantillon ainsi obtenu ait une structure conforme à celle de la population de référence telle qu'elle ressort des dernières statistiques disponibles.

Des consignes sont données aux enquêteurs qui visent à assurer un caractère aléatoire à la recherche des personnes à interroger.

Les sources statistiques prises comme référence ont été celles du dernier recensement de la population française alors effectué par l'I.N.S.E.E., qui étaient les plus récentes au moment de l'enquête bien que datant de 1968.

Depuis cette date, seules des données partielles ont été publiées mais elles ne permettent pas de tirer un échantillon répondant aux multiples caractéristiques que nous avons retenues.

D'autre part, ces données statistiques sont celles ayant servi au tirage de l'échantillon utilisé pour la recherche sur "l'Image de la justice criminelle", réalisée dans le cadre du S.E.P.C. avec laquelle nous souhaitons pouvoir comparer certains résultats de la présente recherche ; cette homogénéité des données statistiques est donc avantageuse.

Les critères socio-démographiques ayant servi à l'établissement des quotas ont été les suivants :

- le sexe
- l'âge de la personne interrogée, les classes d'âge retenues étant 15-19 ans, 20-34 ans, 35-49 ans, 50-69 ans.
- la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, en cinq groupes (agriculteurs ; cadres supérieurs, profession libérales, patrons de l'industrie et du commerce ; employés, cadres moyens, divers actifs ; ouvriers, personnel de service ; retraités et autres inactifs).
- l'activité de la personne interrogée (actifs ; élèves et étudiants ; autres inactifs) (*)
- la taille de la localité de résidence (en 5 catégories : communes rurales, villes et agglomérations de moins de 20.000 habitants ; de 20 à 100.000 habitants ; de plus de 100.000 habitants ; complexe résidentiel de Paris).
- la région (les 9 régions de l'INSEE).

Ces quotas ont été appliquée à l'ensemble de l'échantillon.

Ensuite deux sous-échantillons du même effectif et de même structure ont été constitués, chacun correspondant à l'une des deux formes de questionnaires utilisés (*) (**).

(*) on trouvera les caractéristiques statistiques de ces échantillons en annexe V

(**) On se rappelle que ces deux formes correspondent aux deux "mises au hasard" des item destinés à permettre l'étude de l'effet de place.

V.- LE TEST DU MATERIEL

Ce test a revêtu une certaine ampleur et a porté successivement :

- sur le questionnaire lui-même
- sur les instructions aux enquêteurs.

1.- Le test du questionnaire

Il s'est agi de tester, sur une population sociologiquement contrastée l'instrument que nous voulions ultérieurement administrer à un échantillon de 1.800 personnes représentatives de la population française.

Cette opération avait pour but de vérifier que la consigne de départ était suffisamment compréhensible, qu'elle permettait aux interviewés de bien utiliser l'échelle "libre" de notation, que les questions étaient rédigées de telle sorte, que quelque soit le niveau socio-culturel des interviewés, elles soient clairement comprises, qu'enfin, la durée de passation du questionnaire ne dépassait pas les limites au-delà desquelles se produisent des phénomènes faisant perdre tout sens (pour ce qui nous intéresse) à la notation.

La population interrogée

La population sur laquelle le test a été effectué présentait les caractéristiques suivantes :

Sexe :	Hommes	:	19
	Femmes	:	16
			35 personnes
Age :	15 à 19	:	5
	20 à 34	:	19
	35 à 49	:	4
	50 à 69	:	7
			35 personnes

Activité de la personne interrogée :

. Actifs	22
. Elèves étudiants	6
. Autres inactifs	7
	35 personnes

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage :

- Agriculteurs 1
- Professions libérales, cadres supérieurs, patrons 9
- Cadres moyens, employés, divers actifs 9
- Ouvriers, personnels de service 12
- Inactifs, retraités 4

35 personnes

Les interviews ont été réalisées pour moitié à Paris et dans la région parisienne, et pour l'autre moitié dans la région d'Orléans.

- La consigne (*)

Telle que nous l'avons administrée dès le début, la consigne de départ n'a pas soulevé de problèmes importants et nous aurions pu, pratiquement, la garder en l'état.

Nous avons cependant essayé de la simplifier pour le questionnaire définitif.

Un seul "incident" suscité par cette consigne mérite d'être relaté. Concernant la notation, un passage de la consigne disait :

"Vous êtes tout à fait libre de noter comme vous le voulez. Par exemple certaines personnes notent sur 10 d'autres sur 20, d'autres jusqu'à 100, 300 ou 5.000".

Il s'est trouvé une personne pour interpréter ceci comme les échelons d'une échelle pré-construite et donc cette personne a répondu en notant 10, 20, 300 ou 5.000.

Bien que nous pensions que cette interprétation avait un caractère exceptionnel, nous avons préféré prendre la précaution de ne plus présenter ces exemples dans un ordre croissant mais plutôt en désordre.

- Les descriptions de comportements déviants incriminés

Dans l'ensemble, nous ne nous sommes pas heurté à ces incompréhensions ou à des mésinterprétations majeures.

Cependant, nous avons constaté que la plupart des personnes interviewées étaient fort gênées par le peu de détails fournis sur la personnalité de l'auteur et de la victime ainsi que sur les motivations de chacun des protagonistes. On nous demandait par exemple, souvent si l'auteur était jeune ou vieux, si c'était une femme ou un homme, s'il s'agissait d'une personne dans le besoin ou non, si la victime était riche ou pauvre.

(*) Voir annexe II

Chez certains interviewés, l'absence de réponse concernant ces points pouvait aller jusqu'à un blocage pur et simple.

Nous avons donc essayé, tout en respectant les principes énoncés supra de rendre le plus concret possible la description de ces comportements. Ainsi que nous l'avons déjà dit, nous estimons préférable de contrôler les inférences faites par les interviewés plutôt que de les laisser interpréter à leur guise la situation décrite.

Nous avons donc, chaque fois que cela s'avèrait nécessaire précisé que l'auteur ou la victime était un homme ou une femme, jeune ou vieux ; nous avons parfois senti la nécessité de caractériser socialement l'un ou l'autre des protagonistes. Par exemple, il nous a semble préférable de dire "un entrepreneur qui effectue des travaux exige d'être réglé sans facture".. plutôt : "qu'une personne qui effectue des travaux exige d'être réglée sans facture"...

Dans le second cas, il nous paraît qu'un facteur d'imprécision était inutilement ajouté et contribuait à agacer l'interviewé.

Dans un autre ordre d'idées, nous avons reformulé certaines questions qui avaient donné lieu, chez certains interviewés il est vrai, à des mésinterprétations.

Ainsi, pour l'item "une personne découvre ses organes génitaux en public", le mot découvre a pu être compris dans le sens de "trouve" ce qui déclencha la plus grande perplexité chez les interviewés (*).

De façon générale, les modifications introduites dans le questionnaire définitif portent toutes sur des simplifications, des clarifications, des adjonctions de précisions rendant plus évaluable la gravité du comportement décrit.

Pour ce qui concerne les questions "régression" qui se répètent avec seulement des variations de la somme, nous avons constaté que l'agacement dû à ces répétitions ne dépassait pas les limites du supportable, ceci vraisemblablement grâce à la relative complexité de la question qui interdit de la mémoriser parfaitement et qui appelle de la part de l'auditeur une attention soutenue à chaque répétition.

- La durée de passation

Nous avons constaté que la durée de passation du questionnaire était, de façon générale, de l'ordre de 30 minutes avec un maximum de 1 heure. La relative brièveté de cette passation indique assez bien la "fluidité" des réponses, c'est-à-dire l'absence de blocages importants chez les interviewés.

Une telle durée, parfaitement supportée par les interviewés, maintenait dans des limites convenables les phénomènes d'agacement, de lassitude et même de "décrochage" que l'on constate souvent lors de l'administration de questionnaires trop longs.

(*) Contrairement à ce qu'on imaginerait cette interprétation s'est présentée avec une surprenante fréquence.

. Les questions "Presse" et "Critères"

Le test de ces questions, qui avaient d'ailleurs déjà été administrées à un échantillon extensif au cours d'une autre étude réalisée dans le cadre du S.E.P.C. n'a soulevé aucun problème particulier et celles-ci ont été reprises en l'état dans le questionnaire définitif.

. La notation

Notre préoccupation se limitait à vérifier que les personnes interviewées avaient convenablement respecté la règle du jeu.

Globalement, nous avons constaté qu'une fois passée la période de tâtonnements concernant les réponses aux 8 questions formation, les interviewés répondaient avec une bonne facilité aux autres item.

L'amplitude de l'échelle qu'ils avaient déterminé leur servait généralement de "point d'appui" pour le reste des réponses. Cependant, ils n'hésitaient le plus souvent pas à dépasser le maximum donné aux questions "formation" lorsqu'ils rencontraient une description qui déclenchait chez eux de violentes réactions. Chez certaines personnes nous avons pu constater des "glissements d'échelle" : par exemple, une personne a commencé à noter sur une échelle allant de 1 à 10 ; elle rencontre une description qu'elle juge particulièrement scandaleuse et qu'elle note 20 ; elle peut avoir quelque difficulté à revenir à sa première échelle et par conséquent répond aux autres item en les notant avec une échelle à maximum 20.

Au cours de la passation du questionnaire, elle est donc passée d'une échelle d'amplitude 10 à une échelle d'amplitude 20.

Cependant, ces glissements constatés restent très limités.

Nous avons constaté que la plupart des personnes interviewées notaient sur 10, 20 ou 100. Il s'agit vraisemblablement d'un phénomène d'habitude.

On peut émettre l'hypothèse que cette habitude est liée à la scolarité ou à l'activité professionnelle. Dans l'enseignement primaire on note généralement sur 10 alors que dans le secondaire et le supérieur on note plutôt sur 20. Par ailleurs de nombreuses personnes sont professionnellement habituées à calculer des pourcentages. Nous n'illustrerons notre hypothèse que par un exemple : une personne n'ayant fréquenté que l'école primaire aura une expérience "vécue" de la signification de la note 7 sur 10 alors qu'elle n'aura pas une telle expérience de ses équivalents 14 sur 20 ou 70 sur 100.

2.- Le test des instructions aux enquêteurs (*)

Ainsi que nous l'avons indiqué supra, les "Instructions aux enquêteurs" ont été testées de telle sorte que nous puissions procéder ce faisant à la formation des enquêteurs. Nous nous attendions à ce que des difficultés se manifestent quant à l'interprétation à donner aux réponses autres que sous forme de notes, c'est-à-dire le choix entre "ne sait pas" et "refuse de noter". Il n'en a rien été et, dans l'ensemble, on peut estimer que ce point a été bien assimilé par les enquêteurs. Délibérément rédigée dans les formes les plus habituelles pour les enquêteurs, ces instructions n'ont posé aucun problème particulier et nous avons pu les conserver en l'état pour la campagne d'interviews définitive.

(*) voir annexe IV

VI.- L'ENQUETE EXTENSIVE

. Réalisation des entretiens

L'enquête extensive fut réalisée par 200 enquêteurs sur une population formant un échantillon représentatif de la population française. On trouvera en annexe (*) du présent rapport les caractéristiques principales de cette population. L'ensemble des opérations de passation dura deux semaines. Plus de 1.800 personnes furent interrogées.

Notre matériel ainsi que la consigne et les instructions avaient été testés de façon assez approfondie pour que l'enquête extensive se déroule sans difficultés. On a pu vérifier qu'il en était ainsi et qu'aucun problème particulier ne se posait dans l'administration du questionnaire.

. Examen des caractéristiques de la population enquêtée

Dans le double souci de vérifier la représentativité de notre population enquêtée, de déterminer de quels biais éventuels elle pouvait être affectée et, d'autre part, de la comparer avec celle enquêtée pour la phase extensive quantitative des recherches sur les représentations sociales de la justice criminelle réalisée antérieurement au S.E.P.C., nous avons effectué une série de tris croisés sur les principaux item "caractéristiques" (**).

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des résultats de ceux-ci. Globalement, nous avons vérifié que notre population enquêtée était représentative de la population française, qu'aucun biais important ne s'était glissé dans la réalisation de l'enquête.

La comparaison avec les caractéristiques de la population enquêtée au cours de la recherche sur l'image de la justice criminelle réalisée par le S.E.P.C. n'a fait apparaître aucune différence sensible sauf pour ce qui concerne le tri croisant les catégories socio-professionnelles avec les opinions politiques.

En effet, notre échantillon comporte une beaucoup plus nette orientation des ouvriers vers la gauche et l'extrême gauche que dans la précédente enquête. De même, les personnes ayant répondu qu'elles étaient d'extrême-gauche sont beaucoup plus souvent des ouvriers que dans l'enquête précédente.

. Construction des échelles de notation

Ayant choisi de demander aux personnes interrogées de noter, selon une échelle libre, la gravité des comportements qui leurs étaient décrits, nous avons recueilli pour l'ensemble de la population enquêtée une grande diversité de systèmes de notations. Si une forte proportion de personnes interrogées notaient sur 10, sur 20 ou sur 100, un grand nombre d'autres systèmes de notation ont pû être observés. Dès lors, nous avons dû procéder à la réduction de ces diverses échelles de notation observées à une échelle unique permettant par la suite le traitement statistique des informations ainsi recueillies.

(*) Annexe V

(**) On se rappelle que nous avons appelé "caractéristiques" les questions 77 à 92 de notre questionnaire, c'est-à-dire celles caractérisant d'un point de vue sociologique les personnes enquêtées.

. La notation

L'examen à plat des notes de gravité recueillies auprès des personnes interrogées a montré que la grande majorité d'entre elles a donné des notes inférieures à 1.000.

Cependant, certains individus ont employé des notes supérieures.

Mais, en réalité, cette apparente grande amplitude des échelles de notation masque le fait que les personnes interrogées n'ont dans leur majorité pas utilisé plus de 10 notes et que personne n'a utilisé plus de 20 notes.

Puisque 73 comportements devaient être jugés, ce qui précède implique que divers comportements ont été affectés de la même note et aussi que de nombreuses éventualités de notation n'ont pas été utilisées.

De façon convergente avec les remarques ci-dessus, nous avons constaté que les individus interrogés notaient selon une échelle comportant moins de "barreaux" que l'amplitude de l'échelle qu'ils avaient choisie. Ils notaient selon le schéma suivant :



Une telle façon de noter les comportements qui leurs étaient décrits indique qu'ils ont réparti en quelques grands types les comportements qui leurs étaient proposés, puisqu'à l'intérieur de chacun de ces types, ils ont introduit des distinctions plus fines, comparant la gravité relative des comportements d'un même type.

Ces premières constatations, sur lesquelles nous reviendrons plus loin, ont déterminé la façon dont nous avons procédé pour réduire les diverses échelles individuelles à une échelle standard se prêtant au traitement statistique de ces données.

Mais avant d'opérer cette réduction nous avons voulu savoir dans quelle mesure les notes recueillies pour les divers item étaient déterminées par la place de ceux-ci dans notre questionnaire.

. Effet de place

Dans une telle étude, il est important de savoir dans quelle mesure autre chose que la perception de la gravité d'un comportement a éventuellement contribué à la formation de la note que nous avons recueillie. En particulier, la place d'un item dans l'ensemble du questionnaire peut entâcher la note recueillie de divers parasites. Par exemple la 73ème question peut être administrée alors que la personne interrogée est arrivée à un point de saturation ; des phénomènes de contamination peuvent se produire d'un item, ou d'une série d'item vers celui considéré ; des phénomènes d'hystéresis peuvent se produire, l'effet provoqué par un item se prolongeant pendant un temps sur les item suivants, etc...

C'est pourquoi nous avons opéré un double tirage au sort des item de notre questionnaire afin de pouvoir administrer la première "mise au hasard" à une moitié de notre échantillon de la population française, et la seconde "mise au hasard" à l'autre moitié de cet échantillon.

Grâce au matériel recueilli ainsi, nous avons pu effectuer - avant toute réduction des échelles de notation - trois analyses factorielles des correspondances :

- la première, sur l'ensemble des questionnaires,
- la seconde sur les questionnaires de la première "mise au hasard",
- la troisième sur les questionnaires de la seconde "mise au hasard".

On a pu constater que - bien que les profils de notation des divers item soient différents dans le premier et dans le second tirages - l'ordre dans lequel la gravité des divers comportements a été perçue demeure largement stable entre les deux "mises au hasard".

Les item dont les profils de notation sont proches dans le premier sont aussi proches dans le second et de même ceux dont le profil de notation sont éloignés dans le premier le sont aussi dans le second.

Ceci n'exclut pas que parmi les item dont le profil de notation est, par exemple proche, on constate une interversion de l'ordre de gravité.

Malgré cela, on peut néanmoins conclure que dans l'ensemble l'effet de place a relativement peu joué dans les réponses que nous avons recueillies car nous n'avons constaté aucune divergence notable entre les réponses obtenues sur la base de la première et de la seconde "mises au hasard" des item de notre questionnaire.

. La construction d'une typologie

Les travaux antérieurs sur l'Index de criminalité initiés par WOLFGANG & SELLIN reposaient sur le postulat de consensus à propos de la gravité perçue des comportements déviants incriminés dans le cadre d'un pays donné.

Nous avons émis des réserves supra sur la pertinence de ce postulat. Si nous parvenons à montrer que les divers groupes socio-culturels composant la population française (représentée par notre échantillon) n'ont pas perçu de la même façon les délits qui leurs étaient proposés, nous aurons invalidé ce postulat de consensus.

Pour ce faire, nous avons cherché à obtenir une représentation telle que deux catégories socio-culturelles soient d'autant plus proches que ses membres ont apprécié les comportements délinquants proposés de la manière la plus semblable. Nous devons donc caractériser les proximités ou les écarts entre les diverses catégories socio-culturelles de notre population par le profil des réponses données à l'ensemble des item proposés.

En outre si nous identifions les comportements délinquants qui expliquent que deux catégories socio-professionnelles sont proches ou éloignées l'une de l'autre, nous pourrons aussi savoir quels sont les comportements délinquants qui ont peu ou beaucoup contribué à ces proximités ou à ces éloignements.

Pour cela il nous faut construire une représentation des infractions où deux infractions seront d'autant plus proches qu'elles auront été appréciées de la manière la plus semblable par l'ensemble de la population.

Du point de vue statistique, la réalisation de cet objectif suppose qu'un délit soit représenté par la suite des notes qui lui ont été attribuées par l'ensemble des individus ; il est présenté comme un "profil" de l'ensemble des notes qu'il a reçu.

De même, une catégorie socio-culturelle est représentée par la suite des notes qu'ont attribué les individus la composant aux délits proposés ; elle est présentée comme un "profil" des notes données par ses membres aux délits proposés.

La distance du X^2 permet de mesurer les ressemblances entre de tels profils et l'analyse factorielle des correspondances permet d'obtenir les représentations désirées (*).

Puisque nous pouvons ainsi étudier la relation entre groupes socio-culturels et réponses données à chacun des item proposés, une telle démarche doit nous permettre de comprendre, d'un point de vue sociologique, comment les types de perception des diverses sortes d'infractions proposées sont constituées.

. La construction d'une échelle standard de notation

Le traitement des données recueillies par la méthode indiquée supra ne peut, bien entendu être réalisé à partir des notes effectivement données par les personnes interrogées.

Il convient de ramener les échelles de notation que ces personnes ont déterminé librement, à une échelle standard.

L'amplitude des échelles utilisées par les personnes interrogées ne peut pas être, pour nous, un critère de différenciation pertinent puisque notre objet est de juger la gravité relative attribuée par un individu aux divers comportements proposés.

Pour ramener les notes recueillies à un système standard de notation en évitant au maximum que cette opération se solde par une trop grande perte d'information nous avons pensé que la meilleure façon de procéder, était de rapporter les notes données pour chaque item par un individu, à l'amplitude de son échelle.

En effet, si nous appelons :

- M i j la note donnée effectivement au délit j par l'individu i
- m i la note la plus basse utilisée par l'individu i
- M i la note la plus haute utilisée par l'individu i, on analysera le tableau des notes f i j ou

$$f\ i\ j = \frac{M\ i\ j\ -\ m\ i}{M\ i\ -\ m\ i}$$

on aura intérêt à dédoubler un tel tableau car les résultats qu'il présente gagneront en lisibilité.

(*) L'intérêt de cette méthode est exposé pages 53 et suivantes.

Concrètement, les notes que nous analyserons seront un rapport à 100 [100 étant la valeur que nous attribuerons arbitrairement à la note maximum donnée par un individu].

Pour un item donné nous dirons que la note donnée par un individu est tel pourcentage de son échelle de gravité.

Pour des raisons spécifiques à la technique de l'analyse factorielle des correspondances, nous ferons également figurer sur les graphiques les "antinotes".

Les notes indiquant la part de l'amplitude de l'échelle 100 donnée à un délit, les antinotes ne représentent que la part de l'échelle 100 qui n'a pas été donnée à ce délit.

Par exemple, pour tel délit, si la note s'exprime par 40 % de l'échelle soit 0,40, l'antinote sera de 60 % soit, 0,60.

VII - LE TRAITEMENT ET L'ANALYSE DES DONNEES DE L'ENQUETE

A/ LA TECHNIQUE UTILISEE : L'ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES

Comprendre ce phénomène complexe qu'est la perception de la gravité de comportements délinquants pose un certain nombre de problèmes liés à la quantité et à la diversité des données. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir recours à une technique de condensation permettant de réduire la masse d'informations à un petit nombre d'éléments explicatifs, d'identifier les lignes de force - les facteurs - et de voir comment s'organisent autour de ces facteurs les divers types de données en notre possession.

Aux méthodes algébriques ou combinatoires, dont les résultats sont d'une lecture plutôt aride, on a préféré une technique mettant en oeuvre des notions plus familières, celles de la géométrie.

Les relations entre éléments statistiques y sont figurées dans des représentations graphiques planes, obtenues par condensation à partir d'une représentation dans un espace à n dimensions ; les éléments analysés y sont représentés par des points et leurs relations par les distances qui les séparent ; les proximités entre ces points permettent d'opérer des regroupements dont les oppositions conduiront à l'interprétation des facteurs déterminant la répartition des perceptions de comportements délinquants.

La technique retenue est celle de l'analyse factorielle des correspondances dans laquelle on travaille sur des "profils" (des tendances) et non sur des nombres bruts. On peut comparer, comme l'on fait certains mathématiciens, la technique utilisée et le travail réalisé à une radiographie : elle exige des instruments évolués mais sa lecture et son interprétation sont presque accessibles à l'oeil nu (*).

Dans une certaine mesure les avantages de cette méthode en sont aussi les inconvénients. La lisibilité des résultats est la rançon du fait qu'ils ne sont pas présentés de façon chiffrée.

On peut dans une large mesure s'affranchir de cette limite en s'aidant des tableaux de poids et d'inertie ou/et en effectuant par ailleurs des tris à plat. Nous ne pensons pas devoir ici nous étendre plus avant sur la méthode de l'analyse factorielle des correspondances pour laquelle le lecteur particulièrement intéressé pourra se reporter à l'ouvrage fondamental en la matière publié par Jean Paul BENZECRI (105).

B/ LES ELEMENTS DE L'ANALYSE

Rappelons que notre objectif était d'obtenir sur une même représentation graphique les informations concernant les notes de gravité obtenues par les diverses infractions et aussi les informations concernant les caractéristiques socio-culturelles de la population d'individus ayant donné de telles notes à ces infractions.

(*) Au moins pour un oeil suffisamment formé et qui sait tenir compte et des valeurs propres, et des contributions des variables aux facteurs et de leurs corrélations avec ces facteurs.

Nous avons donc traité une première série de variables : les séries de notes de gravité obtenues par chacun des délits proposés.

Nous avons par ailleurs appelé "variables supplémentaires" les données concernant les caractéristiques socio-culturelles. Les "variables supplémentaires" traitées sont :

- les catégories socio-professionnelles
- la profession de la personne interrogée
- l'activité
- la croyance religieuse
- la pratique religieuse
- le niveau d'étude
- l'habitat
- les opinions politiques
- le sexe
- l'âge
- la lecture de la presse

a) les catégories socio-professionnelles (C.S.P.)

Notre enquête ayant porté sur un échantillon représentatif de la population française, nous avons nécessairement eu recours à la catégorisation établie par l'INSEE des catégories socio-professionnelles puisque les seuls éléments disponibles pour tirer un tel échantillon sont celles de l'INSEE (recensement de 1968). Mais le nombre de C.S.P. étant beaucoup trop élevé pour les traiter séparément, nous avons procédé à un regroupement permettant de n'avoir plus que six catégories :

1 - bourgeoisie
2 - petite bourgeoisie non salariée
3 - petite bourgeoisie salariée (regroupant principalement les salariés exerçant une profession "tertiaire")
4 - ouvriers (comprenant aussi les ouvriers agricoles)
5 - les jeunes scolarisés et mobilisés
6 - les retraités

Les femmes s'étant déclarées inactives sans autre indication, ou femmes au foyer ont été regroupées dans la C.S.P. du chef de ménage. Il nous a paru plus pertinent de considérer qu'elles appartenaient à la même classe ou fraction de classe que leur mari plutôt que de rassembler artificiellement - par exemple une femme d'ouvrier et une femme de P.D.G. dans une même catégorie.

b) La profession de la personne interrogée

Nous avons voulu pouvoir préciser les choses à un niveau plus approfondi que ne le permet le regroupement en six groupes ci-dessus. Pour ceux de ces groupes qui renvoient à des classes sociales, nous avons distingué les professions suivantes :

- concernant la petite bourgeoisie non salariée :

  . les professions libérales
  . les gros commerçants
  . les artisans
  . les petits commerçants
  . les patrons pêcheurs
  . les artistes
  . les exploitants agricoles
  . les clergés

- concernant la petite bourgeoisie salariée :

  . les employés de bureau
  . les employés du commerce
  . les instituteurs
  . les paramédicaux
  . les techniciens
  . les cadres administratifs moyens
  . les ingénieurs
  . les professeurs
  . les cadres administratifs supérieurs
  . l'armée et la police (de métier)
  . les gens de maison
  . les femmes de ménage
  . les "autres" personnels des Services
  . les agents de maîtrise

- concernant la classe ouvrière :

  . les ouvriers spécialisés
  . les manoeuvres
  . les apprentis ouvriers
  . les ouvriers qualifiés
  . les mineurs
  . les marins pêcheurs
  . les ouvriers agricoles

- concernant la bourgeoisie :

  . les gros patrons de l'industrie et du commerce.

c) L'activité

Nous avons voulu pouvoir différencier les actifs des inactifs car nous voulions pouvoir différencier les diverses sortes d'"inactifs". Parmi les inactifs nous avons différencié :

  . les élèves
  . les étudiants
  . les apprentis
  . les chômeurs
  . les retraités
  . les femmes au foyer

d) La croyance religieuse

Nous avons retenu quatre éventualités, les réponses :

- croyant
- incroyant
- refuse de répondre
- ne sait pas

Si nous avons différencié les deux dernières réponses qui sont souvent regroupées en une seule, c'est qu'il nous a paru que ce regroupement introduisait un biais dû au fait que le refus de répondre ne se répartit pas de façon aléatoire dans l'ensemble de la population et peut être fortement influencé par la pression sociale plus ou moins forte du milieu.

e) La pratique religieuse

Trois éventualités ont été retenues :

- pratique régulièrement
- pratique de temps en temps
- ne pratique jamais

f) Le niveau d'étude

Nous avons retenu une différenciation en six catégories :

- primaire
- primaire supérieur
- secondaire
- technique ou commercial
- supérieur
- pas d'étude

g) L'habitat

Nous avons classiquement retenu sept éventualités :

- communes rurales

Villes et agglomérations de :

- moins de 10.000 habitants
- 10.000 à 20.000 habitants
- 20.000 à 50.000 habitants
- 50.000 à 100.000 habitants
- plus de 100.000 habitants
- Paris (complexe résidentiel)

h) Les opinions politiques

Nous avons retenu neuf éventualités :

- extrême gauche
- gauche
- centre gauche
- centre
- centre droit
- droite
- extrême droite
- refus de réponse
- ne sait pas

A nouveau, nous avons différencié les deux dernières catégories considérant que le biais tenant au milieu et au lieu où l'interview a été réalisé peut être important.

i) Le sexe

Nous avons bien entendu retenu cette variable pour faire ressortir les éventuelles différences de perception qui lui seraient dues.

j) L'âge

Nous avons classiquement divisé la population par tranches de :

- 15 à 25 ans
- 25 à 29 ans
- 30 à 34 ans
- 35 à 39 ans
- 40 à 49 ans
- 50 à 59 ans
- 60 à 70 ans

k) La lecture de la Presse

Nous avons divisé la presse française en trois principales catégories : la presse quotidienne parisienne, puis provinciale et les hebdomadaires. Afin de permettre d'éventuelles comparaisons ultérieures, nous avons retenu la série des titres utilisés dans diverses recherches effectuées ou en cours au S.E.P.C. (106).

Ces titres sont :

- pour les quotidiens parisiens :

  - le Parisien Libéré
  - Le Monde
  - L'Humanité
  - France Soir
  - Le Figaro
  - La Croix
  - l'Aurore
  - Combat (*)

(*) qui paraissait encore à l'époque où l'enquête a été effectuée.

A cette liste, nous avons ajouté la catégorie : "Autre quotidien parisien".

- pour les quotidiens de province :

  . le Progrès
  . la Dépêche du Midi
  . l'Est républicain
  . Ouest France
  . Sud Ouest
  . le Provençal
  . la Voix du Nord

A cette liste, nous avons ajouté la catégorie : "Autre quotidien de Province".

- pour les hebdomadaires :

  . Le Nouvel Observateur
  . La Vie Catholique
  . Match
  . Valeurs actuelles
  . Réforme
  . Détective
  . L'Express
  . Elle
  . Minute
  . Politique Hebdo
  . L'Huma Dimanche

A cette liste, nous avons ajouté l'éventualité : "Autre hebdomadaire".

Après avoir indiqué quelles sont les données entrant dans notre analyse, il nous faut indiquer sous quelle forme elles sont représentées.

Pour ce qui concerne les variables, c'est-à-dire les délits, chaque point représenté sur les graphiques représente le "profil" des notes obtenues par ce délit sur l'ensemble de la population considérée. La place d'un délit sur le graphique est déterminée relativement à celle des autres et est fonction d'une part de la gamme et de la hauteur des notes qu'il a obtenues et d'autre part du nombre d'individus ayant donné de telles notes à ce délit.

Pour ce qui concerne les variables supplémentaires, il en va autrement. En effet, la place des points représentant les différentes modalités des variables supplémentaires est déterminée par le centre d'inertie des individus portant ces différentes modalités.

Cette présentation correspond à une condensation en un seul point indiquant la tendance générale relevée pour cette variable supplémentaire.

Si dans cette représentation simultanée, nous avions fait figurer, au contraire l'ensemble des points représentant les individus,nous aurions abouti à un graphique strictement illisible.

C/ ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS CONCERNANT L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ENQUÊTEE

L'analyse factorielle des correspondances que nous présentons ici est d'abord caractérisée par un contraste entre la première valeur propre (*) qui est relativement élevée et explique 40 % de l'inertie totale, et les valeurs propres suivantes qui sont par contre relativement basses et extraient une part d'inertie modérément importante :

- 5,3 % pour la deuxième valeur propre
- 4,2 % pour la troisième valeur propre
- 3 % pour la quatrième valeur propre
- 2,2 % pour la cinquième valeur propre
- 2 % pour la sixième valeur propre

Rappelons qu'une valeur propre représente l'inertie de l'axe factoriel qui lui correspond. Ceci revient à dire que si la première valeur propre extrait 40 % de l'inertie totale, le premier axe explique 40 % de l'information contenue dans la totalité du nuage.

Ces caractéristiques qui décrivent l'analyse factorielle des correspondances que nous avons effectués s'expliquent par deux considérations distinctes :

1 - Nous avons fait figurer dans l'analyse à la fois des notes et des antinotes comme indiqué supra. En effet, dans un tableau qui n'aurait comporté que des notes, les profils des infractions ayant recueilli en moyenne une note élevée se seraient trouvée aplatis par rapport aux profils des infractions ayant obtenu en moyenne une note basse.

Supposons, par exemple, que D + soit une infraction ayant suscité une forte réprobation, et D' + une infraction jugée mineure : entre deux notes données par les individus i et i'

$$n(i,D+) = 10$$
$$\text{et} \quad n(i',D+) = 8$$

il y a la même différence qu'entre

$$n(i, D'+) = 1$$
$$\text{et} \quad n(i',D'+) = 3$$

comme entre 8 et 10 la variation relative n'est que de 20 %, le profil des notes D1 sera presque plat ; le point se placera au centre des graphiques. Au contraire D4+ aura un profil au contraste très accusé puisque la variation relative est de 200 % ; le point D4+ pourra être à la périphérie des graphiques. Afin de rétablir l'équilibre, il convient de traiter un tableau dédoublé.

Cette opération nécessaire a bien entendu pour conséquence de donner aux variables une structure particulière que fait apparaître le premier axe factoriel. Que celui-ci ait une valeur propre très élevée n'est pas surprenant puisqu'il oppose notes et antinotes.

(*) Voir tableau des valeurs propres en annexe VII.

2 - Au contraire, la multiplicité et la grande variété des comportements présents dans le questionnaire, aboutit nécessairement à un nuage duquel des facteurs nombreux peuvent être extraits. Ceci explique la faible part d'inertie extraite par chacun des axes d'ordre égal ou supérieur à 2.

Ayant ainsi caractérisé l'analyse que nous présentons nous pouvons maintenant étudier les divers axes extraits.

Avant d'entrer de plain-pied dans l'étude et l'interprétation des axes factoriels extraits, indiquons que nous n'avons pris en compte, dans cette première phase de notre étude, que des comportements présentant une forte contribution absolue (*) (**).

1.- Le premier axe factoriel

Pour mémoire, rappelons que cet axe oppose les notes aux antinotes. Cette opposition est peu susceptible d'une interprétation sociologique. Mais cependant quelques remarques d'ensemble peuvent être ici présentées à titre d'indication et sous réserve d'inventaire lors d'une phase ultérieure de cette étude.

L'étalement et l'étendue du nuage comparé à ce qu'on obtient généralement dans des cas d'importance analogue ainsi que la symétrie par rapport au centre d'inertie du graphique incitent à penser qu'il y a peu de consensus dans l'ensemble de la population française sur l'évaluation de la gravité des délits proposés.

L'analyse des axes d'ordre supérieur à 2 sera donc vraisemblablement celle du dissensus existant dans cette population.

2.- Le deuxième axe factoriel : axe de "permissivité"

Si l'on s'attache particulièrement à l'étude des comportements ayant fortement contribué (au total 73 % de l'inertie de l'axe) à la structure de répartition de l'ensemble des comportements, on est conduit à envisager que ce deuxième axe factoriel est un axe de "permissivité". Cette notion étant comprise comme le droit à l'expression et à la pratique d'opinions et de moeurs déviantes au regard des valeurs traditionnelles, mais ne signifiant pas que tout est permis. Il s'agit de ce que certains appellent à tort ou à raison une morale et des pratiques d'"avant-garde".

Ainsi, ce deuxième axe factoriel sépare les "permissifs" des non"permissifs".

Les "permissifs" sont la collection des individus situés dans la partie du graphique où l'on constate que ce sont les antinotes qui ont une forte "contribution" en ce qui concerne :

- l'homosexualité masculine
- l'avortement
- la pratique de l'avortement
- les rapports sexuels d'un adulte avec une mineure
- l'usage d'héroïne

(*) La contribution absolue d'un point à un axe est la part de l'inertie apportée par ce point dans la formation de l'axe factoriel.

(**) Voir annexe VII.

- l'usage de haschich
- la vente de livres pornographiques
- le refus de se disperser alors que la police l'a ordonné.

Il s'agit donc bien d'une collection d'individus s'étant caractérisés par leur tolérance à l'égard de ces pratiques.

A l'opposé, nous trouvons la collection des individus "non-permissifs" qui ont perçu comme graves, donc donnant des notes ayant une forte contribution, les comportements suivants :

- l'avortement
- la pratique de l'avortement
- l'homosexualité masculine
- les rapports sexuels d'un adulte avec une mineure
- le refus de se disperser alors que la police en a donné l'ordre
- la vente de livres pornographiques
- l'inscription à la peinture de slogans politiques
- l'usage de haschich
- l'usage d'héroïne

Ici les choses sont presque caricaturales puisque la liste des comportements fort bien tolérés d'un côté sont fort mal tolérés de l'autre.

Remarquons en outre que les "non permissifs" qui réagissent fortement à cette catégorie de comportements sont par contre curieusement tolérants (différentiellement ou relativement) pour une série de comportements qui ont une forte contribution négative :

- attaque à main armée de banque s'accompagnant de meurtre, rapportant un butin de 2 millions de francs (200 millions A.F.)
- rapt d'enfant avec demande de rançon
- vol à main armée entrainant la mort de la victime
- viol collectif
- viol
- escroquerie immobilière.

Ceci indique que cette population fait passer avant tout son hostilité aux "moeurs nouvelles". Si celle-ci fait montre d'une relative tolérance à l'égard de la criminalité traditionnelle, il faut bien voir que cette tolérance n'est que relative : c'est parce qu'ils accentuent leur hostilité au premier type de comportement que le second s'en trouve atténué.

A quelles catégories socio-culturelles appartiennent individus "permissifs" et les "non-permissifs" ?

Les individus "permissifs" sont plutôt :

- des hommes que des femmes (encore que l'écart soit faible),
- de gauche, c'est-à-dire ayant répondu qu'ils étaient d'extrême gauche, de gauche, du centre gauche, ou encore ayant refusé de répondre,
- non croyants,
- non pratiquants,
- urbanisés dans de grandes villes ou résidant dans des bourgades de province,
- d'un niveau d'étude plutôt supérieur au reste de la population.

Ils appartiennent principalement à la petite bourgeoisie salariée et au milieu étudiant.

On trouve aussi parmi eux le seul patron d'entreprise industrielle interviewé pour cette enquête. Ce résultat n'a rien de surprenant, encore que toute interprétation soit naturellement impossible.

A l'opposé, à quelles catégories les individus "non permissifs" appartiennent-ils :

Ce sont plutôt :

- des femmes que des hommes (l'écart est cependant faible),
- de droite, c'est-à-dire ayant répondu qu'ils étaient plutôt d'extrême-droite, de droite, du centre droit ou du centre,
- croyants,
- pratiquants,
- ruraux ou urbanisés dans des villes moyennes,
- d'un niveau d'étude bas.

Ce sont principalement des femmes au foyer, des retraités des membres de la petite bourgeoisie non salariée, et... des jeunes, des élèves, des chômeurs, et des ouvriers.

Ce mélange ne pose qu'un problème apparent.

L'examen du tableau de répartition selon les deuxième et troisième axe des comportements et des variables supplémentaires (les item "caractéristiques" du questionnaire) montrent que ces catégories de la population sont sur une ligne de partage qui met au contact ce qu'en termes politique on nommerait "progressisme" et "conservatisme".

En effet, si l'on examine dans cette région du tableau les comportements "contribuant fortement" soit au deuxième axe factoriel, soit au troisième axe factoriel on trouve, d'un côté :

- l'attaque de banque à main armée avec meurtre
- l'homosexualité masculine
- les rapports sexuels d'un adulte avec une mineure
- la vente de livres pornographiques
- l'usage de haschich
- l'usage d'héroïne
- le trafic de haschich

C'est-à-dire, pour la plupart, des comportements tenant à des "moeurs" perçues comme graves, et de l'autre côté de la ligne de partage :

- l'attaque de banque à main armée
- le vol à main armée d'un montant de 2.000 F
- le vol d'un montant de 100 F
- le vol d'un montant de 10.000 F
- la corruption d'homme politique
- le vol de 100.000 F
- le vol d'une serviette contenant 20.000 F
- le vol de 1.000 F
- le vol de 200 F dans le tiroir caisse d'un commerçant
- le détournement de fonds d'un montant de 200.000 F ;

c'est-à-dire des atteintes à la propriété perçues comme graves.

Ceci révèle l'existence de phénomènes de colonisation idéologique. Les ouvriers, les chômeurs, les jeunes, les élèves sont visiblement soumis à des forces contradictoires.

Tout se passe comme si ce tableau manifestait la contradiction entre l'idéologie dominante et les réalités vécues par les couches sociales dominées. S'il fallait évoquer cette situation par une image - somme toute sociologiquement réaliste - nous évoquerions l'ouvrier lisant le Parisien Libéré en se rendant à son usine dont les ouvriers, lui-même inclus, vont se mettre en grève et, pourquoi pas, séquestrer le patron.

3.- Le troisième axe factoriel : axe être sociao - avoir individuel -

L'examen de la répartition des comportements ayant fortement contribué à la structure (plus de 75 % de l'inertie de l'axe) du graphique conduisent à envisager ce troisième axe factoriel comme celui opposant la défense de l'être social à celle de la propriété individuelle.

Il faut entendre par défense de l'être social, défense de la santé physique et morale des individus dans la société. Par défense de l'avoir individuel, il faut entendre défense de l'individu en tant qu'il est ou est susceptible d'être propriétaire. C'est l'opposition en être et avoir. On constate, du côté des tenants de la défense de l'avoir individuel que les comportements ayant fortement contribué à la formation de cet axe factoriel sont :

a) jugés graves

- le vol d'un foulard à l'étalage
- le cambriolage de 100 F
- le cambriolage de 1.000 F
- le cambriolage de 10.000 F
- le vol de voiture
- le vol avec effraction de 2.000 F
- le cambriolage de 100.000 F
- le vol à l'étalage de 2.000 F
- le vol à la tire de 20.000 F

b) jugés peu graves

- le trafic d'héroïne
- la pollution industrielle
- le trafic de haschich
- le non respect par le patron des normes de sécurité du travail entrainant la mort d'un ouvrier
- la corruption d'homme politique
- le licenciement arbitraire d'un délégué syndical
- la conduite en état d'ivresse
- l'usage d'héroïne
- l'usage de haschich

C'est la défense de l'avoir qui est ici dominant au détriment de la défense de l'être que la corruption, la drogue, etc...peuvent dégrader.

Par contre, du côté des tenants de la défense de l'être social, les comportements ayant fortement contribué à la formation de ce troisième axe factoriel sont :

a) Jugés graves

- le licenciement de délégué syndical
- la détention arbitraire
- l'usage de haschich
- l'usage d'héroïne
- le trafic d'héroïne
- le trafic de haschich

b) Jugés peu graves

- le cambriolage de 1 million
- le cambriolage de 10.000 F
- le cambriolage de 100.000 F
- le vol à main armée de 200.000 F
- le cambriolage de 100 F
- le cambriolage de 1.000 F
- le hold-up d'une banque
- le vol avec effraction de 2.000 F de marchandises
- le vol à l'étalage de 2.000 F de marchandises
- le vol dans le tiroir caisse d'un commerçant d'une somme de 200 F
- le détournement de fonds de 200.000 F

C'est bien la défense de l'être qui est privilégiée aux dépens de la défense de l'avoir.

Qui sont les tenants de la défense de l'avoir individuel et qui sont ceux de la défense de l'être social :

Les défenseurs de l'avoir sont :

- plutôt des hommes que des femmes (mais l'écart est petit),
- de droite, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré être d'extrême-droite, de droite, du centre, du centre droite ou encore ne pas savoir ou ont refusé de répondre,
- plutôt croyants,
- pratiquants (réguliers ou occasionnels),
- ruraux ou urbanisés dans des bourgades de moins de 10.000 habitants,
- de niveau d'étude faible (pas d'études ou études primaires).

Ce sont principalement des inactifs, des retraités, et des personnes appartenant à la petite bourgeoisie non salariée. Nous y trouvons aussi le seul patron de l'industrie interviewé dans notre enquête.

Ils appartiennent à la France des possédants, des retraités et pensionnés.

Au contraire, les tenants de la défense de l'être social sont :

- plutôt des femmes que des hommes (mais l'écart est faible),
- de gauche (ils se sont déclarés d'extrême-gauche, de gauche ou du centre gauche)
- non croyants
- non pratiquants
- urbanisés des moyennes aux très grandes villes
- d'un niveau d'étude plutôt supérieur au reste de la population puisque leur niveau d'étude va du primaire supérieur à supérieur en passant par technique et secondaire.

Ce sont principalement des ouvriers, des jeunes, des élèves, des étudiants, des chômeurs, des femmes au foyer et la petite bourgeoisie salariée.

On voit que ce sont des gens n'ayant pas la propriété des moyens de production et pour ceux qui sont en activité, vivant de revenus qui ont la forme du salaire.

4.- Le quatrième axe factoriel : axe d'intégration au système social

L'examen de la répartition des comportements ayant fortement contribué à la formation de l'axe factoriel (plus de 70 % de l'inertie de l'axe) conduisent à envisager qu'il s'agit d'un axe d'intégration au système social.

Il oppose ceux qui condamnent fortement les comportements provenant de la classe dominante ou de ses agents à ceux qui condamnent fortement une délinquance que les stéréotypes sociaux attribuent généralement aux "marginaux" ou aux "contestataires".

On constate, du côté de ceux qui condamnent la délinquance provenant de la classe dominante et de ses agents que les comportements ayant fortement contribué à la formation de cet axe factoriel sont :

a) Jugés graves

- la détention arbitraire
- la perquisition arbitraire
- la fraude fiscale des commerçants
- la fraude fiscale des industriels
- la corruption de fonctionnaire
- le licenciement abusif d'un délégué syndical

b) Jugés peu graves

- le trafic de haschich
- le trafic d'héroïne
- l'usage de haschich
- l'usage d'héroïne
- le hold-up de banque entrainant mort d'homme et rapportant 2 millions de francs
- le vol à main armée entrainant mort d'homme
- le rapt d'enfant pour obtenir une rançon.

Il est très visible que c'est la délinquance provenant de la classe dominante et de ses agents qui sont ici perçus comme importants au contraire d'une délinquance plus "classique" qui est perçue de façon relativement tolérante.

Du côté de ceux qui sont très sensibles à une délinquance dite de "marginaux" ou de "contestataires", les comportements ayant fortement contribué à la formation du quatrième axe factoriel sont :

a) Jugés graves

- l'usage du haschich
- le trafic de haschich
- l'usage d'héroïne
- le trafic d'héroïne

b) Jugés peu graves

- la détention arbitraire
- la perquisition arbitraire
- le licenciement abusif de délégue syndical
- les ventes sans factures
- la fraude fiscale des commerçants
- la fraude fiscale de l'industriel

Visiblement, la "drogue" exprime l'hostilité aux "marginaux" aux "contestataires" aux moeurs dites "nouvelles" etc...

En échange, les abus de maintien de l'ordre ou ceux imputables des gens appartenant à la bourgeoisie ou à la petite bourgeoisie non salariée, soulèvent peu de réprobation.

L'examen des variables socio-culturelles correspondant aux deux populations s'étant ainsi distinguées montre que :

- les hommes
- les ouvriers et les jeunes scolarisés et mobilisés
- les élèves, les étudiants et les chômeurs
- les non croyants, ceux qui ne savent pas ou refusent de répondre
- les non pratiquants
- des personnes ayant un niveau d'étude relativement élevé,
- des personnes habitant soit de petites villes de moins de 10.000 habitants, soit de très grandes villes,
- des gens de gauche, d'extrême-gauche et... d'extrême droite.

Il s'agit pour l'essentiel d'une population sociologiquement sensible à la mise en question de l'ordre social établi. On ne doit pas trop s'étonner de voir l'extrême droite se mêler à ce groupe dont les caractéristiques sont de gauche. En effet, il y a classiquement dans l'idéologie d'extrême droite fascisante une certaine dose de contenu apparemment anticapitaliste, anti-bourgeois et socialisant.

- A l'opposé, la population de ceux qui sont hostiles aux comportements attribués généralement aux "marginaux" et aux "contestataires" on trouve plutôt :

  - les retraités, les deux petites bourgeoisies [ainsi que "le bourgeois" de notre échantillon]
  - les femmes au foyer, les actifs,
  - les croyants,
  - les pratiquants réguliers et irréguliers
  - des personnes de niveau d'étude primaire et primaire supérieur,
  - des personnes habitant des petites villes ou des villes moyennes,
  - des personnes se déclarant de droite, du centre droit, du centre ou du centre gauche.

Il s'agit donc de personnes somme toute très "intégrées" au système social ou ayant particulièrement à craindre d'un changement plus ou moins radical.

L'opposition est donc bien celle de gens disposés à contester l'ordre social établi et de gens qui au contraire craignent un tel changement.

5.- Le cinquième axe factoriel : axe avortement

Cet axe est très différent des autres axes étudiés jusqu'ici. Il semble qu'il puisse, pour l'essentiel s'expliquer par les seuls comportements relatifs à l'avortement. En effet, les deux comportements qui portent sur cette question contribuent à eux seuls à la moitié de l'inertie du cinquième axe factoriel.

Un tel axe peut être dit "instable" dans la mesure où la part écrasante que l'avortement prend à sa formation le rend extrêmement sensible à toute variation qui pourrait intervenir sur les comportements qui en relèvent.

Au contraire, lorsqu'il est nécessaire d'accumuler un grand nombre de comportements pour expliquer la formation d'un axe factoriel, on peut dire que cet axe est "stable" ou "fiable" dans la mesure où une variation même sensible sur l'un ou l'autre de ces délits n'affecte que peu l'axe factoriel (*).

Dans le cas de ce cinquième axe factoriel, la place des comportements autre que du domaine de l'avortement peut être interprétée comme un effet secondaire de la précédente dichotomie. Il ne paraît donc pas pertinent de chercher une quelconque cohérence entre eux.

Il paraît vraisemblable que l'existence d'un axe se formant sur ce seul problème de l'avortement tienne au fait que la collecte des données - l'enquête - a été réalisée au mois de mars 1973. Alors, la question de l'avortement faisait l'objet d'un débat largement répercuté par les mass-média et une partie de l'opinion s'engageait ostensiblement dans des

---

(*) Cette question de la stabilité ou de l'instabilité des axes est reprise et développée infra (page 72)

actions de désobéïssance civile, consistant à pratiquer publiquement des avortements théoriquement passibles de sanctions judiciaires graves.

Il est donc, même rétrospectivement par rapport à l'événement, particulièrement intéressant d'identifier les catégories socio-culturelles s'étant plutôt rangées dans l'un ou l'autre des camps en présence.

Certaines ambiguïtés ou aberrations apparentes seront intéressantes à tenter d'expliquer.

En effet, du côté de ceux qui ont manifesté qu'ils trouvaient grave le fait d'avorter ou d'apporter son concours à un avortement, on trouve une population étant plutôt :

- croyante
- pratiquante
- de droite et... d'extrême gauche
- femmes au foyer et... élèves et étudiants
- d'un niveau d'étude assez élevé
- urbanisée dans des villes moyennes et... dans de grandes villes
- des jeunes, des membres de la petite bourgeoisie salariée (et le bourgeois de notre échantillon).

Trouver ainsi mêlées des catégories dont on sait le point de vue divergeant sur l'avortement comme par exemple les croyants bien entendus hostiles à l'avortement et des gens d'extrême-gauche dont on sait qu'ils ont vigoureusement milité en faveur du droit à l'avortement "libre et gratuit" a de quoi surprendre.

L'explication de ce paradoxe peut être trouvée dans l'ambiguïté de la formulation du problème dans notre enquête.

En effet, celui-ci revenait à demander "trouvez-vous grave le fait d'avorter", "trouvez-vous grave le fait d'aider à un avortement".

Le paradoxe des réponses est né du fait qu'il y avait au moins deux façons d'appréhender en l'espèce, la notion de gravité :

1. "Gravité" pouvait être entendu dans un sens évoquant un degré de réprobation d'un acte prohibé.

2. "Gravité" pouvait être entendu dans un sens évoquant l'importance du dommage causé à ceux-là même qui pratiquaient l'avortement.

Sur ce dernier point, on voudra bien se rappeler que l'extrême gauche insistait principalement sur :

- les dangers de l'avortement clandestin pour la santé et même la vie de la femme,
- le fait que l'avortement n'était qu'une conséquence dramatique d'une contraception quasi inexistante (*).

(*) Cette double interprétation de la notion de gravité est largement confirmée par l'analyse d'une série d'entretiens approfondis effectués pour la recherche "Déviance et Société Urbaine" que mènent Claude FAUGERON, Monique FICHELET, Raymond FICHELET, Dominique POGGI et Philippe ROBERT, dans le cadre de l'A.E.R.D.U.

On trouvera, dans la description des caractéristiques socio-culturelles des catégories ayant plutôt manifesté qu'elles percevaient comme "peu graves" les comportements ayant trait à l'avortement, le même type de paradoxe.

Il s'agit en effet :

- de la petite bourgeoisie ou salariée, des retraités et des ouvriers
- de l'extrême droite, du centre, du centre droit, du centre gauche et de la gauche.
- des chômeurs, des retraités et des actifs
- des non croyants
- des personnes au niveau d'étude primaire et primaire supérieur
- des habitants de petites villes de moins de 10.000 h et des parisiens.

A nouveau, deux façons de comprendre le problème posé dans notre enquête ont abouti à mêler partisans et adversaires de la liberté de l'avortement: on pouvait en effet comprendre que le problème posé était :

1. l'avortement est-il un fait grave ? (au sens de faisant courir un grave danger)

2. l'avortement est-il un fait grave ? (au sens de condamnable).

Il s'agit bien entendu du même paradoxe que précédemment.

Au-delà de ce qui vient d'être dit - personne n'en sera surpris - l'essentiel du clivage s'est opéré autour de la croyance et la pratique religieuse qui sont des facteurs très prégnants pour ce qui concerne l'avortement.

Après ce cinquième axe factoriel, il semble que l'on entre dans le cas bien classique où les axes factoriels que l'on extrait sont le résultat de contributions dont les significations n'entretiennent pas de relations intelligibles entre elles et où les variables supplémentaires ne permettent plus de comprendre le sens des regroupements observés. Il s'agit d'une des limites de notre instrument dû au fait que plus on a extrait d'axes factoriels expliquant la structure du nuage, moins les axes suivants discriminent les catégories de délits comme les catégories socio-culturelles.

Dès lors, il nous reste à proposer une synthèse des informations extraites par les cinq premiers axes rendant ainsi compte du problème étudié dans sa complexité.

*

* *

BILAN PROVISOIRE DE L'ANALYSE

Au point où nous sommes parvenus, il semble d'abord qu'un fort consensus n'unit pas l'ensemble de la population française dans l'appréciation de gravité relative d'une série de comportements incriminés par la loi pénale (série qui rend convenablement compte de la diversité des incriminations existant actuellement en droit positif).

L'analyse factorielle de correspondances à laquelle on a procédé fait plutôt apparaître d'importants clivages.

Les critères rendant compte de ces clivages - plus que ceux d'âge, de sexe,... - sont essentiellement ceux :

- de position politique,
- d'appartenance à un groupe de C.S.P. se rapportant à une classe sociale.

En premier lieu, la signification ultime des facteurs extraits ramène à l'opposition conservatisme-transformation ou droite-gauche [malgré une complexité certaine du phénomène observé et la présence d'un certain nombre de "paradoxe"]. Il en va ainsi pour les facteurs de permissivité, défense de l'avoir individuel, intégration au système... et même -quoique moins clairement - pour celui nommé avortement.

Bien que cette dimension de position politique apparaisse prégnante, l'ordre de sortie des facteurs montre bien que le phénomène analysé est perçu généralement comme ayant une certaine spécificité : la revendication de permissivité culturelle et le clivage sur la défense de la possession individuelle précèdent l'axe d'intégration à l'organisation sociale existante.

En somme, on peut dire qu'on rencontre en ce domaine des clivages vraisemblablement assez profonds. Leurs manifestations à la fois se rattachent à d'autres dans la vie sociale française et en même temps traduisent une appréhension spécifique du problème de la gravité relative des infractions.

On s'étonnera d'autant moins de la prégnance du critère de position politique en ce domaine que l'on avait déjà rencontré des phénomènes analogues dans d'autres recherches proches, notamment celles poursuivies au S.E.P.C. sur l'image de la justice criminelle dans la société. On ne doit pas négliger pour autant la portée d'une telle constatation en un domaine où la palette d'attitudes est généralement plus conservatrice qu'en d'autres matières de la vie sociale.

Toutefois, il ne faut pas sous-estimer la complexité du phénomène observé, comme on le voit à plusieurs traits.

En premier lieu, pour un facteur particulier, on voit parfois certaines fractions politiques quitter leur famille d'origine pour venir "polluer" une autre famille. Ceci montre qu'il y a entre familles politiques et fractions des plages de recouvrement, des ponts grâce auxquels elles peuvent se retrouver même si c'est dans une perspective globale fondamentalement différente. C'est d'ailleurs pourquoi la science politique

dispose de la notion de "Front". Qu'il s'agisse de Front Populaire, de Front National, etc... Il s'agit de la manifestation de l'existence du minimum de terrain commun que nous avons constaté ponctuellement au cours de ce travail.

En second lieu, on observe que des catégories de population ayant classiquement des positions politiques, assez clairement marquées peuvent s'en séparer sur tel ou tel facteur. A ce propos, on peut rappeler les divers glissements de la classe ouvrière.

Les notions d'idéologie dominante et d'hégémonie idéologique sont particulièrement utiles pour la compréhension de ce phénomène.

On sait que l'existence d'une idéologie dominante est ce qui permet à la domination sociale de ne pas devoir reposer constamment sur le seul usage de la force pure, de la violence ouverte et permanente. Cette idéologie n'est nullement "celle de la classe dominante", mais celle qui concourt au maintien d'une organisation sociale donnée et il n'y a rien d'étonnant à ce que des fractions d'autres classes y participent par moment.

C'est plutôt le contraire qui serait étonnant et cela voudrait dire qu'il n'y aurait plus aucune homogénéïté idéologique dans la société observée.

Cela étant, on notera toutefois que l'appréciation de la gravité relative des comportements incriminés ne semble pas être un lieu où règne un grand consensus. Ces deux sortes de remarques montrent, à notre avis, comment on peut rendre compte des résultats de l'analyse en conservant la cohérence des choses. Il est évident que cet essai d'interprétation n'est qu'un bilan provisoire, qu'une réflexion et un approfondissement des informations dégagées dans cette étude devraient permettre de préciser.

Avant de poursuivre plus avant, nous aimerions nous attarder sur la stabilité ou l'instabilité des axes factoriels.

Nous avions appelé supra "instable" un axe expliqué par peu de comportements et "stable" un axe expliqué par beaucoup de comportements.

Cette remarque apparemment très technique, a, en fait, une importance capitale pour les conclusions de recherche. Il faut s'y arrêter quelque peu.

Dire que ces axes sont stables revient à constater que les thèmes de clivage - qui manifestent l'existence d'un dissensus dans la société sur la gravité relative des infractions - s'étendent à beaucoup des comportements proposés. Autrement dit, la plupart des infractions figurant dans le questionnaire sont mises en jeu par l'un ou l'autre des clivages.

Par voie de conséquence, nous pouvons dire sans hésitation que le consensus ne pourra jamais avoir qu'une place limitée : peu nombreux sont en effet, les comportements qui ne sont pas mobilisés dans la constitution des clivages et qui demeurent disponibles pour contribuer à un consensus.

Voilà donc solidement établie une conclusion qui n'était jusqu'alors qu'une impression. L'absorption d'une forte part des valeurs propres par un premier facteur notes-antinotes - artéfact de l'organisation des données - ne permettait pas de tirer grande conclusion des valeurs propres des facteurs 2,3,4. Certes, la forme symétrique du nuage de points sur le premier facteur amenait - par analogie ou comparaison - à penser à une population très divisée. Encore fallait-il avoir des preuves plus tangibles. Ce que l'on peut dire de la stabilité des axes importe donc considérablement.

En passant à l'analyse du consensus, on va préciser la portée de cette affirmation et en dessiner les nuances.

D/ ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS CONCERNANT LA PETITE BOURGEOISIE NON-SALARIEE

L'analyse factorielle des correspondances que nous présentons ici est d'abord caractérisée par un constraste entre la première valeur propre (*) qui est relativement élevée et explique 40 % de l'inertie totale, et les valeurs propres suivantes qui sont par contre relativement basses et extraient une part d'inertie modérément importante :

- 5,4 % pour la deuxième valeur propre,
- 4,4 % pour la troisième valeur propre,
- 2,8 % pour la quatrième valeur propre.

Rappelons qu'une valeur propre représente l'inertie de l'axe factoriel qui lui correspond. Ceci revient à dire que si la première valeur propre extrait 40 % de l'inertie totale, le premier facteur explique 40 % de l'information contenue dans le nuage.

Ces caractéristiques (**) décrivent l'analyse factorielle des correspondances que nous avons effectuées et que nous présentons maintenant de façon détaillée.

1.- Le premier axe factoriel

Comme pour le cas de l'analyse portant sur l'ensemble de la population enquêtée, le premier axe factoriel oppose notes et antinotes et comme tel ne peut donner lieu à une interprétation sociologique.

La configuration du nuage ressemblant beaucoup à celle de la précédente analyse suggère bien qu'il est le résultat d'un artefact méthodologique.

Comme précédemment, l'analyse des axes d'ordre égal ou supérieur à 2 sera l'analyse du dissensus existant au sein de la petite bourgeoisie non salariée.

(*) Voir tableau des valeurs propres en Annexe VIII.

(**) Les raisons de l'existence de ces caractéristiques ont été exposées page 60 et suivantes.

2.- Le deuxième axe factoriel : axe de permissivité (*)

L'examen de la répartition des délits ayant fortement contribué à la structure (plus de 73 % de l'inertie de l'axe) du graphique conduit à envisager qu'il s'agit d'un axe de permissivité.

On se rappelle que le 2ème axe de l'analyse portant sur l'ensemble de la population était déjà un axe de permissivité. Ces deux axes présentent cependant des différences qui en infléchissent quelque peu le contenu.

Bien entendu, ce 2ème axe sépare les "permissifs" des "non permissifs".

Du côté des "permissifs", les comportements ayant fortement contribué à la formation de l'axe sont principalement affectés d'antinotes, donc jugés peu graves, ce sont :

- l'avortement
- la pratique de l'avortement
- l'homosexualité masculine
- l'usage de l'héroïne
- la vente d'héroïne
- l'usage de haschich
- la vente de haschich
- les rapports sexuels d'un adulte avec une mineure
- le proxénétisme hôtelier
- la vente de livres pornographiques.

Les "permissifs" sont la collection des individus s'étant caractérisés par leur tolérance à l'égard de ces pratiques.

Ces mêmes individus ne se sont montrés peu tolérants qu'à l'égard d'un seul comportement :

- le cambriolage nocturne avec effraction pour un vol de 100 F.

La contribution de ce comportement à la formation de l'axe est faible (moins de 1 %)...

A l'opposé, nous trouvons la collection des individus "non-permissifs" qui ont perçu comme graves, donc donnant des notes ayant une forte contribution, les comportements suivants :

a) Jugés graves

- l'avortement
- la pratique de l'avortement
- l'usage de haschich
- l'usage d'héroïne
- la vente de livres pornographiques
- l'homosexualité masculine
- les rapports sexuels d'un adulte avec une mineure
- le proxénétisme hôtelier
- la fraude fiscale des commerçants
- le refus de se disperser alors que la police en a donné l'ordre
- l'inscription à la peinture de slogans politiques.

(*) Ce que nous entendons par permissivité a été explicité supra (page 61).

Ces mêmes individus par contre tolèrent bien (différentiellement ou relativement) une série de comportements ayant une forte contribution négative:

b) Jugés peu graves

- le hold up de banque avec meurtre pour un montant de 2 millions de francs
- le hold up de banque
- le vol à main armée d'un couteau pour un montant de 200.000 F
- le vol à main armée d'un couteau pour un montant de 200 F ayant entraîné des blessures graves
- le cambriolage nocturne avec effraction pour des montants de 100 F, 1.000 F, 10.000 F et 100.000 F
- le dépôt d'une bombe devant un bâtiment public
- le rapt d'enfant pour une rançon
- le viol

Cette population de "non permissifs" semble bien faire passer avant tout son hostilité aux "moeurs nouvelles". Sa tolérance à l'égard de la criminalité "classique", qui peut surprendre, n'est bien entendu que relative. C'est parce qu'elle accentue son hostilité aux "moeurs nouvelles" que le reste de la délinquance semble être si bien tolérée par elle.

Dans l'ensemble, si le second axe de l'analyse effectuée sur les réponses de l'Ancienne Petite Bourgeoisie rappelle fortement le 2ème axe de l'analyse faite sur l'ensemble de la population française, il nous amène, par quelques aspects, à en moduler l'interprétation.

Il semble bien en effet que les "permissifs" ont ici exclu une dimension politique (refus de se disperser alors que la police l'a ordonné) qui était présente dans le cas de l'analyse d'ensemble.

D'autre part, les "non permissifs" semblent accentuer leur tolérance à l'égard des vols de toute sorte, ce qui signifie en fait une accentuation différentielle de l'hostilité à l'égard des "moeurs nouvelles" par rapport à ce que nous avons trouvé dans l'ensemble de la population.

L'examen des caractéristiques socio-culturelles des fractions de la petite bourgeoisie non salariée s'étant rangées du côté de la "permissivité" sont les suivantes :

- les professions libérales, les gros et les petits commerçants, les artisans, les artistes,
- les femmes au foyer,
- les non croyants, non pratiquants ou pratiquant irrégulièrement,
- les personnes ayant un niveau d'étude secondaire et supérieure, c'est-à-dire plus élevé que l'ensemble de la population,
- les gens d'extrême gauche, de gauche, du centre gauche et du centre,
- les personnes résidant dans des bourgades de moins de 10.000 habitants, de 10 à 20.000 habitants, des villes de plus de 100.000 habitants ou dans l'agglomération parisienne,

- elles ont 25 à 29 ans, de 50 à 59 et de 60 à 70 ans,
- on y trouve les lecteurs réguliers de l'Humanité, de France Soir, du Figaro, de Combat pour les quotidiens parisiens ; de Sud Ouest,et du Provençal pour les quotidiens de province ;
- du Nouvel Observateur, de Match, de Valeurs Actuelles, de l'Express, de Elle, de Minute, de Politique Hebdo, pour les hebdomadaires.

La présence de certains journaux qu'il est peu habituel de considérer comme "permissifs" comme d'ailleurs la présence de certaines professions dont le libéralisme en matière de moeurs n'est pas habituellement reconnu ne doit pas surprendre. Au contraire ceci indique bien les limites de la "permissivité" en question.

Globalement, la petite bourgeoisie non salariée est fort peu tolérante en matière de "moeurs nouvelles". Il se trouve simplement que sur ce fond d'intolérance, une fraction de cette catégorie est moins intolérante que l'ensemble.

A quelle catégorie les individus "non permissifs" appartiennent-ils ?

Ce sont plutôt :

- des femmes
- des exploitants agricoles, le clergé
- des actifs, des chômeurs, le clergé
- des croyants et des pratiquants
- des personnes d'un niveau d'étude inférieur à la moyenne
- d'extrême droite, de droite et du centre droit
- résidant dans des communes rurales, des petites villes de 20 à 50.000 habitants ou des villes moyennes de 50 à 100.000 habitants
- âgés de 15 à 24 ans et de 30 à 49 ans
- des lecteurs réguliers du Parisien Libéré, du Monde, de La Croix, de l'Aurore en ce qui concerne les quotidiens de Paris; de la Dépêche du Midi, de l'Est Républicain, d'Ouest France et de la Voix du Nord pour ce qui est des quotidiens de province ;
  de la Vie Catholique en ce qui concerne les hebdomadaires.

L'attitude à l'égard de la permissivité au sein de la petite bourgeoisie non salariée oppose donc fondamentalement les exploitants agricoles (et accessoirement le clergé) à tout le reste, les croyants-pratiquants aux autres, la "droite" à la "gauche". Sur ce dernier point il faut entendre "plus à droite" et "plus à gauche" plutôt que droite à gauche au sens habituel du terme car il ne faut pas oublier que la petite bourgeoisie non salariée est globalement de droite comme l'a montré l'analyse faite sur l'ensemble de la population.

3.- Le troisième axe factoriel : être social - avoir individuel

L'examen de la répartition des comportements ayant fortement contribué à la structure (plus de 75 % de l'inertie de l'axe) du graphique conduit à envisager ce troisième axe factoriel comme celui opposant la défense de l'être social à la défense de la propriété individuelle (*).

(*) Ce que nous entendons par "être social" et "avoir individuel" a été exposé supra page 64.

Rappelons que le 3ème axe de l'analyse portant sur l'ensemble de la population était déjà un axe être social - avoir individuel. Entre ces deux axes qui peuvent s'interpréter globalement de la même manière existent cependant des différences qui en infléchissent quelque peu le contenu.

Ce troisième axe sépare les défenseurs de l'avoir individuel de ceux de l'être social. On constate, du côté des tenants de la défense de l'avoir individuel que les infractions ayant fortement contribué à la formation de cet axe factoriel sont :

a) Jugés graves

- le cambriolage nocturne avec effraction pour une somme de 100 F
- le cambriolage nocturne avec effraction pour une somme de 1.000 F
- le cambriolage nocturne avec effraction pour une somme de 10.000 F
- le cambriolage nocturne avec effraction pour une somme de 100.000 F
- le vol de foulard à l'étalage d'un grand magasin
- le vol de voiture
- le vol avec effraction de 2.000 F de marchandises
- le vol à l'étalage de 2.000 F de marchandises
- le vol de 200 F dans le tiroir caisse d'un commerçant
- l'avortement
- la pratique de l'avortement

b) Jugés peu graves

- la vente d'héroïne
- la vente de haschich
- la corruption d'homme politique
- la détention arbitraire
- la pollution industrielle
- le non respect par un patron des règles de sécurité légales aboutissant à la mort d'un ouvrier
- la non assistance à personne en danger
- l'escroquerie immobilière
- le rapt d'enfant
- les mauvais traitements à enfant
- le viol
- le viol collectif
- les blessures par imprudence
- la conduite en état d'ivresse
- le vol à main armée avec meurtre.

Il est clair que domine ici le souci de la défense de l'avoir au détriment de la défense de l'être que la drogue, les viols, la corruption, la pollution, etc... peuvent dégrader. Cependant, cette partie de la population attribue une certaine gravité à l'avortement et à la pratique de l'avortement. On ne trouvait pas cela pour l'axe homologue dans l'analyse faite sur l'ensemble de la population. Ceci ne change pas le sens général de l'axe, mais manifeste sa pollution par le problème de l'avortement.

N'oublions pas en effet que le recueil des données a été effectué au plus chaud du débat public sur l'avortement et que les clivages sur cette question se sont trouvés considérablement exacerbés.

Alors que cette particularité avait donné naissance, dans l'analyse portant sur l'ensemble de la population, à un axe spécifique à l'avortement, nous ne trouvons pas, dans la série d'analyses portant sur les principales classes sociales, pareil axe, mais l'importance du débat sur l'avortement se transforme en une pollution de divers axes.

Du côté des tenants de la défense de l'être social, on peut constater que les comportements ayant fortement contribué à la formation de cet axe factoriel sont :

a) Jugés graves

- l'escroquerie immobilière
- la corruption d'homme politique
- la détention arbitraire
- l'ivresse publique
- le trafic d'héroïne

b) Jugés peu graves

- le cambriolage nocturne avec effraction pour 1 million de Francs
- le cambriolage nocturne avec effraction pour 100.000 Francs
- le cambriolage nocturne avec effraction pour 10.000 Francs
- le cambriolage nocturne avec effraction pour 1.000 Francs
- le cambriolage nocturne avec effraction pour 100 Francs
- le vol avec effraction de 2.000 Francs de marchandises
- le vol à l'étalage d'un grand magasin de 2.000 Francs de marchandises
- le vol à la tire d'une somme de 20.000 Francs
- le vol de voiture
- le vol de 200 Francs dans le tiroir caisse d'un commerçant
- l'avortement
- la pratique de l'avortement

On constate que si les comportements jugés graves par cette fraction de la petite bourgeoisie non salariée renvoient à la même interprétation, ce ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux qu'on trouvait dans l'analyse faite sur l'ensemble de la population française. Ainsi le "licenciement d'un délégué syndical n'apparaît pas ici, ce qui n'est pas surprenant car cette infraction a peu de "réalité" pour cette fraction dans la mesure où elle se caractérise justement comme non salariée d'une part et non "employeuse" (ou seulement marginalement).

Le problème du syndicalisme ne se pose donc pas concrètement pour elle. Cette infraction n'est donc guère "visible".

On peut noter aussi que la drogue revêt pour cette fraction moins d'importance relative que pour l'ensemble de la population.

Par contre, on peut remarquer que l'"escroquerie immobilière" et la "corruption d'homme politique" apparaissent comme graves alors qu'ils étaient absents lorsqu'il s'agissait de l'ensemble de la population française. Ces deux comportements présentent une particulière "visibilité" pour cette fraction de la population parmi laquelle se recrutent beaucoup d'acheteurs d'appartements neufs, et qui - pour le second comportement - est particulièrement exposée aux abus de certains éléments du personnel politique national ou local à l'occasion de l'exercice de leur activité professionnelle.

Les défenseurs de l'avoir individuel sont plutôt :

- des hommes (encore que faiblement)
- âgés de 15 à 24 ans, de 30 à 39 ans et de 60 à 70 ans
- des actifs et des retraités
- des exploitants agricoles
- de niveau d'étude bas (primaire ou pas d'étude)
- croyants, pratiquants réguliers ou occasionnels
- de droite (extrême droite, droite, centre droit et centre)
- habitant des communes rurales ou de petites villes
- lecteurs réguliers de la Croix pour ce qui concerne les quotidiens parisiens
- lecteurs réguliers du Progrès, de l'Est Républicain, de Ouest France, de Sud Ouest, pour les quotidiens de Province
- lecteurs réguliers de La Vie Catholique comme hebdomadaire.

Cette fraction de la population est fondamentalement représentative de la France de droite, cléricale et rurale. L'importance de l'influence religieuse explique largement la gravité accordée à l'avortement.

Les défenseurs de l'être social sont plutôt :

- des femmes (encore que faiblement)
- âgé(e)s de 25 à 29 ans et de 40 à 59 ans
- des chômeurs et surtout des femmes au foyer
- des membres des professions libérales, des gros commerçants, des artisans, des petits commerçants, le clergé et les inactifs
- de niveau d'étude nettement supérieur à celui de l'autre fraction de la petite bourgeoisie non salariée (primaire, supérieure, secondaire, technique et supérieure)
- non croyants et non pratiquants
- plus à gauche
- urbanisés dans des villes moyennes et grandes ou dans l'agglomération parisienne
- lecteurs réguliers du Parisien Libéré, du Monde, de l'Humanité de France Soir, du Figaro, de l'Aurore, de Combat, pour ce qui concerne les quotidiens parisiens
- lecteurs réguliers de la Dépêche du Midi, du Provençal, de la Voix du Nord, pour les quotidiens de province
- lecteurs du Nouvel Observateur, de Match, de Valeurs Actuelles de l'Express, de Elle, de Minute, l'Humanité Dimanche.

Cette fraction de la population est donc plus à gauche, non croyante et non pratiquante.

4.- Le quatrième axe factoriel : "intégration au système social (*)

L'examen de la répartition des délits ayant fortement contribué à la formation de l'axe factoriel (plus de 72 % de l'inertie de l'axe) conduit à envisager qu'il s'agit d'un axe "intégration au système social".

En effet, il oppose principalement ceux qui stigmatisent fortement la délinquance que les stéréotypes sociaux attribuent aux "marginaux" ou aux "contestataires", à ceux qui tolèrent fort bien ce type de délinquance mais qui tolèrent par contre fort mal les autres sortes de délinquance, particulièrement celle que l'on peut attribuer aux classes dominantes.

Ainsi, c'est autour de la drogue que s'opère le clivage, celle-ci étant, nous l'avons souvent constaté, chargée d'un contenu symbolique de marginalité très fort.

Remarquons enfin que certains item importants dans l'analyse faite sur l'ensemble de la population française ne le sont plus ici. Il s'agit d'item portant sur les abus de forces de l'ordre tels la détention arbitraire ou la perquisition illégale.

Ceci ne doit pas surprendre : globalement la petite bourgeoisie non salariée est nettement "conservatrice" et donc peut disposée à exprimer une opposition au comportement des forces de l'"ordre".

L'examen des variables socio-culturelles correspondant aux deux fractions de la population - plus tolérante et moins tolérante à l'égard de la délinquance des "marginaux" - montre que la population la plus tolérante à l'égard de cette délinquance est plutôt composée :

- de femmes - bien que l'écart soit faible -
- âgé(e)s de 30 à 39 ans et de 50 à 70 ans
- de chômeurs, de retraités et de femmes au foyer
- de personnes appartenant aux professions libérales, des petits commerçants et du clergé, d'inactifs
- d'un niveau d'étude supérieur à la moyenne (secondaire et supérieur)
- de pratiquants
- plus à gauche que le reste de cette population mais on y trouve aussi des gens de droite et d'extrême droite
- habitant des bourgades de moins de 10.000 à 20.000 habitants et des villes de 50 à 100.000 habitants ainsi que l'agglomération parisienne
- de lecteurs réguliers du Monde, de l'Humanité, de France Soir, du Figaro, de La Croix, de Combat pour ce qui concerne les quotidiens parisiens
- de lecteurs réguliers du Progrès, d'Ouest-France, de la Voix du Nord pour ce qui concerne les quotidiens de province
- de lecteurs réguliers du Nouvel Observateur, de Valeurs Actuelles, de Détective, de l'Express, de Minute, de l'Humanité Dimanche.

La fraction de la petite bourgeoisie non salariée la plus intolérante à l'égard de la délinquance que les stéréotypes attribuent aux "marginaux" est plutôt composée :

(*) Ce que recouvre cet intitulé a été explicité supra page 66.

- d'hommes (bien que l'écart soit faible)
- de jeunes de 15 à 29 ans et de personnes de 40 à 49 ans
- d'actifs
- de gros commerçants, d'artisans et d'exploitants agricoles
- de niveau d'étude plus bas que l'autre fraction de cette population (primaire, primaire supérieure et technique)
- de non croyants, de non pratiquants et de pratiquants irréguliers
- un peu plus à droite que l'autre fraction de la population
- de ruraux, d'habitants des villes de 20 à 50.000 habitants et de villes de plus de 100.000 habitants
- de lecteurs réguliers du Parisien Libéré, pour ce qui concerne la presse quotidienne parisienne
- de lecteurs réguliers de la Dépêche du Midi, de l'Est Républicain, de Sud Ouest, du Provençal, pour ce qui concerne la presse de province
- de lecteurs réguliers de Match, de Elle, pour ce qui concerne les hebdomadaires.

Les item consacrés à l'usage et au commerce de haschich et d'héroïne expliquent à eux seuls plus de 50 % de l'inertie de cet axe.

A ceux concernant la drogue s'opposent sur cet axe des comportements renvoyant à la délinquance des classes dominantes ou de ses agents comme nous l'avions déjà constaté pour le quatrième axe de l'analyse faite sur l'ensemble de la population française. Il s'agit par exemple du licenciement abusif de délégué syndical, de fraude fiscale des commerçants, de ventes sans factures, d'escroquerie immobilière.

Par contre, par rapport à cette précédente analyse on constate une certaine pollution par quelques item faisant peu sens entre eux. Ceci s'explique du fait de la grande importance prise par la drogue qui a pour conséquence que les item suivants contribuent somme toute relativement peu à la formation de l'axe et sont donc peu utiles à sa caractérisation. Il s'agit d'un axe "instable" (*).

Il s'agit bien d'un axe d'intégration sociale. On remarque d'ailleurs que parmi les plus tolérants à l'égard des comportements que les stéréotypes attribuent aux "marginaux" on trouve les fractions de la population les plus en marge de cette population (chômeurs, retraités, femmes au foyer) et les plus en déclin (petits commerçants).

Sur la "stabilité" et l'"instabilité" des axes, se référer à la page 72.

E/ ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS CONCERNANT LA PETITE BOURGEOISIE SALARIEE

L'analyse factorielle des correspondances que nous présentons ici est caractérisée par un contraste entre la première valeur propre (*) relativement élevée qui explique 41 % de l'inertie totale et les valeurs propres suivantes qui sont par contre relativement basses et extraient une part d'inertie modérément importante :

- 6 % pour la deuxième valeur propre
- 4,3 % pour la troisième valeur propre
- 3,2 % pour la quatrième valeur propre

L'explication de fait reste la même que pour les précédentes analyses présentées supra (**).

1.- Le premier axe factoriel

Comme pour les deux analyses factorielles présentées supra, le premier axe factoriel de l'analyse portant sur la petite bourgeoisie salariée oppose notes et antinotes ; comme tel, il ne peut donner lieu à une interprétation sociologique.

Comme précédemment, l'analyse des axes d'ordre supérieur à 2 sera l'analyse du dissensus existant au sein de la petite bourgeoisie salariée.

2.- Le deuxième axe factoriel : axe de permissivité (***)

L'examen des délits ayant fortement contribué (près de 70 % de l'inertie de l'axe) à la structure de répartition de l'ensemble des délits, conduit à envisager ce deuxième axe comme un axe de permissivité.

Ce deuxième axe s'interprète donc comme ses homologues des analyses faites sur l'ensemble de la population française et sur la petite bourgeoisie non salariée.

On notera qu'entre les délits ayant fortement contribué à sa formation et ceux ayant fortement contribué à la formation de son homologue de l'analyse faite sur l'ensemble de la population française il y a parfaite identité (à un item très secondaire près).

Comme dans les analyses précédentes, cet axe sépare les "permissifs" des "non-permissifs".

Du côté des "permissifs", les comportements ayant fortement contribué à la formation de l'axe sont tous affectés d'antinotes donc jugés peu graves.

(*) Voir tableau des valeurs propres en Annexe VIII

(**) Voir les commentaires des pages 60 et suivantes.

(***) Ce que nous entendons par permissivité a été exposé supra page 61

Ces comportements sont :

- l'homosexualité masculine
- la pratique de l'avortement
- l'avortement
- les rapports sexuels d'un adulte avec une mineure
- l'usage d'héroïne
- l'usage de haschich
- la vente de livres pornographiques
- le refus de se disperser alors que la police l'a ordonné

Il s'agit bien d'individus "permissifs" ou libéraux à l'égard de cette sorte de comportement.

A l'opposé se trouve la collection des individus "non permissifs" qui ont perçu comme graves les comportements suivants :

- l'avortement
- la pratique de l'avortement
- l'homosexualité masculine
- le refus de se disperser alors que la police l'a ordonné
- la vente de livres pornographiques
- les rapports sexuels d'un adulte avec une mineure
- l'usage de haschich
- l'usage d'héroïne
- l'inscription à la peinture de slogans politiques.j

Les choses sont quasi-caricaturales puisque les délits bien tolérés d'un côté sont fort mal tolérés de l'autre.

Ajoutons que les "non permissifs" qui réagissent fortement à cette catégorie de comportements sont par contre singulièrement tolérants (différentiellement ou relativement) pour une série de comportements qui ont une forte contribution négative.

- le hold-up de banque avec mort d'homme
- le viol collectif
- le viol
- l'escroquerie immobilière
- la pollution

Ceci indique bien que cette fraction de la petite bourgeoisie salariée fait passer avant tout son hostilité aux "moeurs nouvelles".

A quelles catégories socio-culturelles appartiennent les individus "permissifs" et "non permissifs" ?

Les individus "permissifs" sont plutôt :

- des hommes (bien que l'écart soit faible)
- âgés de 25 à 39 ans, c'est-à-dire jeunes
- actifs
- employés de bureau, employés de commerce, instituteurs, professions médicales et para-médicales, ingénieurs, professeurs et marginalement les soldats et les policiers de grade peu élevé
- de niveau d'étude plus élevé que les reste de cette population (primaire supérieur, secondaire et supérieur)

- non croyants, non pratiquants
- plutôt de gauche (extrême gauche, gauche, centre gauche) bien qu'on relève parmi eux des individus de centre droit
- urbanisés dans les grandes villes (+ de 100.000 habitants) et l'agglomération parisienne
- lecteurs réguliers du Monde, de l'Humanité et de Combat pour ce qui concerne les quotidiens parisiens
- lecteurs réguliers du Progrès, de la Dépêche du Midi, du Provençal et de la Voix du Nord pour ce qui concerne les quotidiens de province
- lecteurs réguliers du Nouvel Observateur, de l'Express, de Elle, de Politique Hebdo et de l'Huma Dimanche pour ce qui concerne les hebdomadaires.

D'autre part, les individus "non permissifs" sont plutôt :

- des femmes (l'écart est cependant faible)
- des individus très jeunes (15 à 24 ans) et plus âgés (40 à 70 ans)
- des chômeurs, des retraités et des femmes au foyer, des inactifs
- des techniciens, des cadres administratifs moyens, des cadres administratifs supérieurs, des gens de maison, femmes de ménage, autre personnel de service et des agents de maîtrise
- de niveau d'étude inférieur à la moyenne de cette population (primaire et technique)
- croyants, pratiquants réguliers ou occasionnels
- de droite (centre, droite, extrême-droite)
- ruraux ou habitant de villes moyennes (20.000 à 100.000 habitants)
- lecteurs réguliers du Parisien Libéré, de France Soir, du Figaro, de La Croix, de l'Aurore, pour ce qui est des quotidiens parisiens
- lecteurs réguliers de l'Est Républicain, Ouest France et Sud Ouest pour ce qui concerne les quotidiens de province
- lecteurs réguliers de la Vie Catholique, Match, Valeurs Actuelles, Détective et Minute, pour ce qui est des hebdomadaires.

La population des "non permissifs" se distingue d'abord de la population des "permissifs" par son caractère plus provincial (des villes moyennes). Elle s'en distingue aussi comme étant plus à droite, plus croyante et pratiquante et par la lecture d'une presse plus conservatrice. Si l'on examine les caractéristiques professionnelles, on s'aperçoit qu'elle est principalement composée d'individus dont la fonction est largement liée à l'exercice du pouvoir hiérarchique maintenant la division sociale du travail. Ceci peut largement expliquer qu'ils soient idéologiquement plus conservateurs que l'autre fraction de cette petite bourgeoisie salariée.

3.- Le troisième axe factoriel : être social - avoir individuel (*)

L'examen de la répartition des comportements ayant fortement contribué à la structure (plus de 73 % de l'inertie de l'axe) du graphique nous amène à envisager le troisième axe comme celui opposant la défense de l'avoir individuel à celle de l'être social.

Là encore, ce troisième axe peut s'interpréter comme ses homologues des analyses faites sur l'ensemble de la population française et sur la petite bourgeoisie non salariée.

On notera que les comportements ayant fortement contribué à la formation de cet axe et ceux ayant fortement contribué à la formation de son homologue de l'analyse faite sur l'ensemble de la population française, sont pratiquement les mêmes.

Comme précédemment, cet axe sépare les défenseurs de l'avoir individuel à ceux de la défense de l'être social.

Du côté des tenants de la défense de l'avoir individuel, les comportements ayant fortement contribué à la formation de l'axe factoriel sont :

a) Jugés graves

- le vol de foulard à l'étalage
- le cambriolage nocturne avec effraction pour 100 Francs
- le cambriolage nocturne avec effraction pour 1.000 Francs
- le cambriolage nocturne avec effraction pour 10.000 Francs
- le cambriolage nocturne avec effraction pour 100.000 Francs
- le cambriolage nocturne avec effraction pour 1 million de Francs
- le vol avec effraction pour 2.000 Francs de marchandises
- le vol de 2.000 F de marchandises à l'étalage
- le vol de voiture

b) Jugés peu graves

- le trafic d'héroïne
- le trafic de haschich
- l'usage d'héroïne
- l'usage de haschich
- l'excès de vitesse
- la conduite en état d'ivresse
- le non-respect par le patron des normes de sécurité de travail entrainant la mort d'un ouvrier
- le licenciement abusif d'un délégué syndical
- la corruption d'homme politique

C'est donc bien la défense de l'avoir qui est ici dominant au détriment de l'être que la corruption, la drogue, l'imprudence, les abus de pouvoir... peuvent dégrader.

Au contraire, du côté des tenants de l'être social les comportements ayant fortement contribué à la formation de ce troisième axe factoriel sont :

(*) Ce que nous entendons par "être social" et "avoir individuel" a été exposé supra page 64.

a) Jugés graves

- l'usage de haschich
- le trafic du haschich
- le trafic d'héroïne
- le licenciement abusif de délégué syndical
- la pollution industrielle

b) Jugés peu graves

- le cambriolage nocturne avec effraction pour 1 million de francs
- le cambriolage nocturne avec effraction pour 100.000 Francs
- le cambriolage nocturne avec effraction pour 10.000 Francs
- le cambriolage nocturne avec effraction pour 1.000 Francs
- le cambriolage nocturne avec effraction pour 100 Francs
- le vol avec effraction de 2.000 Francs de marchandises
- le vol à l'étalage de 2.000 Francs de marchandises
- le vol à la tire de 2.000 Francs
- le vol dans le tiroir caisse d'un commerçant de 200 Francs
- le vol de voiture
- le vol à l'étalage d'un foulard.

C'est donc bien la défense de l'être qui est privilégiée au détriment de la défense de l'avoir.

Qui sont les défenseurs de l'être social ? Ce sont plutôt :

- des femmes plus que des hommes (bien que l'écart soit faible)
- âgé(e)s de 25 à 29 ans, de 35 à 39 ans et de 50 à 59 ans
- des inactifs et des femmes au foyer
- des employés de bureau, des professions paramédicales, des professeurs, des soldats et des policiers de grade inférieur, des femmes de ménage, d'autres personnels de service, des agents de maîtrise
- de niveau d'étude peu élevé (primaire supérieur et secondaire)
- des non-croyants, pratiquants occasionnels
- de gauche (extrême gauche, gauche, centre)
- habitant des bourgades de 10 à 20.000 habitants, des villes de 50 à 100.000 habitants et l'agglomération parisienne
- lecteurs réguliers du Parisien Libéré, du Monde, de l'Humanité, de France Soir, de La Croix, de Combat, pour ce qui concerne les quotidiens parisiens
- lecteurs réguliers du Progrès, de la Dépêche du Midi, de Ouest-France, de l'Est Républicain, de la Voix du Nord, pour ce qui concerne les quotidiens de province
- lecteurs réguliers du Nouvel Observateur, de la Vie Catholique de Match, de Valeurs Actuelles, de Elle, de Politique hebdo et de l'Huma Dimanche pour les hebdomadaires.

En face d'eux, les tenants de la défense de l'avoir individuel sont plutôt :

- des hommes que des femmes (l'écart est cependant faible)
- âgés de 15 à 24 ans, de 30 à 34 ans, de 40 à 49 ans et de 60 à 70 ans
- actifs, chômeurs et retraités

- employés de commerce, instituteurs, techniciens, cadres administratifs moyens, ingénieurs, cadres administratifs supérieurs, gens de maison
- d'éducation primaire, ... technique et supérieure
- croyants, pratiquants
- plutôt de droite (extrême droite, droite, centre droit et centre gauche)
- habitant des communes rurales, des bourgades de moins de 10.000 habitants, des petites villes de 20 à 50.000 habitants, des grandes villes de plus de 100.000 habitants
- lecteurs réguliers du Figaro et de l'Aurore pour ce qui concerne les quotidiens parisiens
- lecteurs réguliers de Détective, de l'Express, et de Minute pour ce qui concerne les hebdomadaires.

Pour cet axe, les opinions politiques semblent jouer encore une fois un rôle primordial. Pour ce qui est de la place occupée dans la formation sociale, il semble que la fraction défendant prioritairement l'avoir individuel soit largement composée des couches les plus aisées de la petite bourgeoisie salariée et les plus démunies de cette classe sociale. De même cette fraction se compose d'individus d'éducation primaire et... supérieure.

4.- Le quatrième axe factoriel : axe d'intégration sociale

L'examen de la répartition des comportements ayant fortement contribué à la formation du quatrième axe factoriel (plus de 71 % de l'inertie de l'axe) conduisent à envisager qu'il s'agit d'un axe "intégration au système social".

Là encore, ce quatrième axe peut s'interpréter comme ses homologues des analyses factorielles faites sur l'ensemble de la population française et sur la petite bourgeoisie non salariée.

On notera une fois de plus que ce sont pratiquement les mêmes comportements qui ont contribué fortement à la formation de cet axe, comme à celle de son homologue de l'analyse faite sur les réponses de l'ensemble de la population française.

Il oppose ceux qui condamnent la délinquance des classes dominantes ou de ses agents, à ceux qui condamnent la délinquance que les stéréotypes sociaux attribuent aux "marginaux".

Du côté de ceux qui condamnent fortement la délinquance de la classe dominante et de ses agents, on constate que les infractions qui ont fortement contribué à la formation de l'axe sont :

a) Jugés graves

- les ventes sans facture
- la fraude fiscale des industriels
- la fraude fiscale des commerçants
- la détention arbitraire
- la perquisition illégale
- le licenciement abusif de délégué syndical

b) Jugés peu graves

- la vente d'héroïne
- la vente de haschich
- l'usage d'héroïne
- l'usage de haschich
- le rapt d'enfant
- le hold up de banque (avec meurtre) rapportant 2 millions de francs
- le vol à main armée accompagné de meurtre
- la rixe

Du côté de ceux qui condamnent plus volontiers la délinquance des "marginaux", les comportements qui ont fortement contribué à la formation de l'axe sont :

a) Jugés graves

- l'usage de haschich
- la vente de haschich
- la vente d'héroïne
- l'usage d'héroïne

b) Jugés peu graves

- les ventes sans facture
- la fraude fiscale des industriels
- la fraude fiscale des commerçants
- les perquisitions illégales
- la détention arbitraire
- le licenciement de délégué syndical

Nous avons bien d'un côté ceux qui font passer avant tout leur condamnation de la délinquance des "gens en place" et ceux qui de l'autre font passer la délinquance des "marginaux" avant tout. A nouveau nous constatons que la drogue est lourdement largée d'une symbolique de "marginalité" etc...

Parmi ceux qui condamnent surtout la délinquance des "gens en place" on relève plutôt :

- des hommes que des femmes
- âgés de 15 à 29 ans et de 35 à 39 ans, c'est-à-dire des gens plutôt jeunes
- des chômeurs et des inactifs
- des employés de bureau, des instituteurs, des cadres administratifs moyens, des ingénieurs, des professeurs, des gens de maison, des femmes de ménage
- de niveau d'étude élevé (technique et supérieur)
- non croyants, non pratiquants ou pratiquants occasionnels
- de gauche (extrême gauche, gauche)
- habitant de communes rurales ou... de grandes villes et de l'agglomération parisienne
- lecteurs réguliers du Parisien Libéré, du Monde, de l'Humanité, de France Soir, de Combat, pour ce qui est des quotidiens parisiens
- lecteurs réguliers de la Dépêche du Midi, de Ouest France, du Provençal en ce qui concerne les quotidiens de province

- lecteurs réguliers du Nouvel Observateur, de Détective, de Elle, de Minute, de Politique hebdo, et de l'Huma Dimanche pour ce qui est des hebdomadaires.

D'autre part, on trouve parmi ceux qui privilégient leur hostilité à la délinquance des "marginaux" plutôt :

- des femmes que des hommes
- âgés de 30 à 34 ans et de 40 à 70 ans c'est-à-dire beaucoup plus âgés que précédemment
- actifs et femmes au foyer
- employés de commerce, paramédicaux, techniciens, cadres administratifs supérieurs, militaires et policiers de grades inférieurs, autres personnels de service, maîtrise
- d'un niveau d'étude relativement plus bas (primaire, primaire supérieur, secondaire)
- croyants, pratiquants réguliers
- de droite (extrême droite, droite, centre droit, centre, centre gauche)
- habitant des bourgades et des villes moyennes
- lecteurs réguliers du Figaro et de l'Aurore pour ce qui concerne les quotidiens parisiens
- lecteurs réguliers du Progrès, de l'Est Républicain, de Sud Ouest, de la Voix du Nord, pour ce qui concerne la presse de province
- lecteurs réguliers de la Vie Catholique, de Match, de Valeurs Actuelles, de l'Express pour ce qui concerne les hebdomadaires

D'un côté nous avons donc des jeunes, d'un niveau d'étude plus élevé, de gauche, chômeurs inactifs ou exerçant des métiers qui (sauf les ingénieurs (*)) n'impliquent que par l'exercice de pouvoir hiérarchique dans l'entreprise, très urbanisés.

De l'autre, nous avons des personnes plus âgées, mieux "établies", mais d'un niveau d'étude peu élevé, de droite, croyants et pratiquants, souvent détenteurs d'un pouvoir hiérarchique ou d'autorité.

(*) On sait que l'appellation "Ingénieur" recouvre des situations diverses tels les ingénieurs " de production " et ceux qui exercent des fonctions de gestionnaire, les ingénieurs d'étude qui eux n'y participent pas directement ; la façon dont l'INSEE collecte ses données ne permet pas de subdiviser cette catégorie ce qui introduit une grande incertitude.

F/ ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS CONCERNANT LA CLASSE OUVRIERE

L'analyse factorielle des correspondances que nous présentons ici est caractérisée par un contraste entre la première valeur propre (*) relativement élevée qui explique 42 % de l'inertie totale et les valeurs propres suivantes qui sont par contre relativement basses et entrainent une part d'inertie modérément importante :

- 5,1 % pour la deuxième valeur propre
- 4,3 % pour la troisième valeur propre
- 2,9 % pour la quatrième valeur propre?

L'explication de ce fait reste la même pour les précédentes analyses présentées supra (**).

1.- Le premier axe factoriel

Comme pour les trois analyses factorielles précédentes, le premier axe factoriel oppose notes et antinotes et comme tel ne peut donner lieu à une interprétation sociologique.

Là encore, la conformation du nuage qui ressemble beaucoup à celle des précédentes analyses indique bien que celle-ci n'est que le résultat d'un artefact méthodologique.

Comme précédemment, l'analyse des axes factoriels d'ordre supérieur à deux sera l'analyse du dissensus existant au sein de la classe ouvrière.

2.- Le deuxième axe factoriel : axe de "permissivité" (***)

Si l'on s'attache particulièrement à l'étude des comportements ayant fortement contribué (70 % de l'inertie de l'axe) à la structure de répartition de l'ensemble des comportements incriminés, on est conduit à envisager que ce deuxième axe factoriel est un axe de "permissivité".

Une fois de plus, cet axe s'analyse de la même façon que ses homologues des analyses factorielles présentées supra.

Les comportements qui contribuent fortement à sa formation sont pratiquement les mêmes que pour les analyses portant sur l'ensemble de la population française, la petite bourgeoisie salariée et dans une moindre mesure celle portant sur la petite bourgeoise non salariée.

Cet axe sépare donc "permissifs" et "non permissifs".

Du côté des "permissifs" les seuls comportements ayant fortement contribué à la formation de l'axe sont affectés d'antinotes ce qui manifeste qu'il s'agit de comportements jugés peu graves par cette population. Ce sont :

- l'avortement
- la pratique de l'avortement
- l'homosexualité masculine
- les rapports sexuels d'un adulte avec une mineure
- le refus de se disperser alors que la police l'a ordonné
- l'usage d'héroïne

(*) Voir tableau des valeurs propres en Annexe X

(**) Voir les commentaires de la page 60 et suivantes

(***) Sur le contenu de cette notion voir page 61.

Du côté des "non permissifs" ont été perçus comme graves les comportements suivants qui sont pour l'essentiel les mêmes que ceux que nous venons de citer :

- l'avortement
- la pratique de l'avortement
- l'homosexualité masculine
- les rapports sexuels d'un adulte avec une mineure
- le refus de se disperser alors que la police en a donné l'ordre
- l'usage de haschich
- la vente de livres pornographiques
- l'inscription à la peinture de slogans politiques
- le port d'arme prohibé

Ces mêmes individus ont par contre considéré comme peu graves (différentiellement) :

- le rapt d'enfant
- le hold up de banque accompagné de meurtre
- le vol à main armée accompagné de meurtre
- l'escroquerie immobilière
- le viol
- le viol collectif

Il s'agit donc bien d'un axe où l'attitude à l'égard de la liberté des "moeurs" ou les "moeurs nouvelles" passe avant tout autre considération.

Les "permissifs" sont plutôt :

- des hommes que des femmes
- âgés de 35 à 39 ans et de 60 à 70 ans
- actifs
- ouvriers qualifiés
- d'un niveau d'étude plus élevé que la moyenne (primaire supérieur, secondaire technique)
- non croyants, non pratiquants
- de gauche (extrême gauche, gauche, centre gauche)
- urbanisés dans de petites villes, des villes moyennes, grandes et dans l'agglomération parisienne
- lecteurs réguliers du Monde, de l' Humanité, de France Soir, du Figaro, de l'Aurore, pour ce qui concerne la presse quotidienne parisienne
- lecteurs réguliers du Progrès, d'Ouest France, de Sud Ouest, du Provençal, pour ce qui concerne la presse quotidienne de province
- lecteurs réguliers du Nouvel Observateur, de l'Express, de Minute et de l'Humanité Dimanche.

Il est évident que peu nombreux sont en valeur absolue les lecteurs de Minute dans cette classe sociale, ce qui doit nous interdire toute interprétation sur la place de ce journal dans cette sous-population plutôt de gauche.

Les "non-permissifs" sont plutôt :

- des femmes que des hommes
- jeunes (âgés de 25 à 39 ans) et plus mûrs (âgés de 50 à 59 ans)
- apprentis, chômeurs et femmes au foyer, inactifs
- O.S., apprentis ouvriers, manoeuvres, ouvriers agricoles
- de niveau d'étude bas (primaire)
- croyants, pratiquants réguliers ou occasionnels
- de droite (droite, centre droit, centre)
- habitant des communes rurales, des bourgades et des villes moyennes
- lecteurs du Parisien Libéré, pour ce qui concerne la presse quotidienne parisienne,
- de la Dépêche du Midi, de l'Est Républicain, de la Voix du Nord pour ce qui concerne les quotidiens de province
- de la Vie Catholique, de Match, de Détective, de Elle, pour ce qui concerne les hebdomadaires.

3.- Le troisième axe factoriel : être social - avoir individuel (*)

L'examen de la répartition des comportements ayant fortement contribué à la structure (70 % de l'inertie de l'axe) du graphique conduit à envisager ce troisième axe factoriel comme opposant la défense de l'"être social" à la défense de l'"avoir individuel".

On se rappelle que le troisième axe des analyses précédentes a été identifié de la même façon.

Cependant, si pour l'essentiel cet axe est formé à partir de la forte contribution des mêmes comportements, la plus forte contribution des mêmes comportements, la plus forte contribution de certains d'entre eux ou l'absence de contribution faite par certains autres, conduit à en moduler l'interprétation.

Les défenseurs de l'"être social" se sont particulièrement distingués par les notes données aux comportements suivants :

a) Jugés graves

- usage de haschich
- vente d'héroïne
- licenciement abusif de délégué syndical
- corruption d'homme politique

b) Jugés peu graves

- cambriolage nocturne avec effraction pour 1 million de francs
- cambriolage nocturne avec effraction pour 100.000 Francs
- cambriolage nocturne avec effraction pour 10.000 Francs
- cambriolage nocturne avec effraction pour 1.000 Francs
- cambriolage nocturne avec effraction pour 100 Francs
- vol à main armée de 200.000 Francs
- hold-up de banque
- vol avec effraction de 2.000 Francs de marchandises
- vol à l'étalage de 2.000 Francs de marchandises
- vol de 200 Francs dans le tiroir caisse d'un commerçant
- vol de voiture
- vol de foulard

(*) Ce que nous entendons par "être social" et "avoir individuel" a été exposé supra page 64.

Les défenseurs de l'"avoir individuel se sont particulièrement distingués par les notes données aux infractions suivantes :

a) Jugés graves

- cambriolage nocturne avec effraction pour une somme de 1 million de francs
- cambriolage nocturne avec effraction pour une somme de 100.000 francs
- cambriolage nocturne avec effraction pour une somme de 10.000 Francs
- cambriolage nocturne avec effraction pour une somme de 1.000 Francs
- cambriolage nocturne avec effraction pour une somme de 100 Francs
- vol avec effraction de 2.000 Francs de marchandises
- vol à l'étalage de 2.000 Francs de marchandises
- vol à la tire de 20.000 Francs

b) Jugés peu graves

- vente d'héroïne
- vente de haschich
- usage de haschich
- corruption d'homme politique
- chantage
- licenciement abusif d'un délégué syndical
- pollution industrielle
- fraude fiscale d'un industriel

Il s'agit donc bien d'une part de gens qui privilégient leur intolérance à l'égard des atteintes portées aux biens et d'autre part de gens qui privilégient leur intolérance à l'égard des atteintes portées à l'homme en société que ce soit dans sa santé ou dans les règles fondamentales qui régissent ses relations avec la société.

Remarquons que du côté des défenseurs de l'"être social",les abus de la police que nous avions précédemment trouvé stigmatisés fortement dans les analyses antérieures, ne semblent pas diviser cette population ouvrière. Ceci peut vouloir dire qu'il y a consensus sur ce point dans la classe ouvrière.

De la même façon, les défenseurs de l'"avoir individuel" ne se distinguent pas ici, comme c'était le cas dans les analyses précédentes par leur tolérance à l'égard du "non respect des règles de sécurité par un patron entrainant la mort d'un ouvrier".

Ceci veut probablement dire qu'il y a consensus dans la classe ouvrière sur ce point.

Quelles sont les deux sous-populations qui s'opposent ainsi ?

Les défenseurs de l'"être social" sont plutôt :

- des hommes que des femmes
- âgés de 15 à 24 ans, de 40 à 49 ans et de 60 à 70 ans
- actifs
- ouvriers qualifiés, o.s., ouvriers agricoles

- du niveau d'instruction plus élevé que le reste de la population ouvrière (secondaire, technique)
- non croyants, non pratiquants
- de gauche (extrême gauche, gauche)
- habitant des villes moyennes, grandes ou dans l'agglomération parisienne
- lecteurs réguliers du Parisien Libéré, du Monde, de l'Humanité, de France Soir, pour ce qui concerne la presse quotidienne parisienne
- du Progrès, de la Dépêche du Midi, de l'Est Républicain, de Sud Ouest, du Provençal, de la Voix du Nord pour ce qui concerne les quotidiens de province
- de Détective, de l'Express, de Elle, de l'Huma dimanche, pour ce qui concerne les hebdomadaires.

D'autre part, les défenseurs de l'"avoir individuel" sont plutôt :

- des femmes que des hommes
- de 25 à 39 ans et de 50 à 59 ans
- inactifs, apprentis, chômeurs et femmes au foyer
- manoeuvres, apprentis ouvriers
- d'un niveau d'étude primaire (primaire et primaire supérieur)
- croyants et pratiquants réguliers ou occasionnels
- de droite (droite, centre droite, centre, centre gauche)
- ruraux ou habitants de villes moyennes
- lecteurs réguliers du Figaro, de la Croix, de l'Aurore, pour ce qui concerne les quotidiens parisiens
- de Ouest France et de Sud Ouest, pour ce qui concerne la presse quotidienne de province
- de la Vie Catholique, de Match et de Minute, pour ce qui concerne les hebdomadaires.

4.- Le quatrième axe factoriel : "intégration au système social" (*)

L'examen de la répartition des comportements ayant fortement contribué à la formation de l'axe factoriel (plus de 65 % de l'inertie de l'axe) conduisent à envisager qu'il s'agit d'un axe "intégration au système social".

Cet axe s'interprète donc comme ses homologues de précédentes analyses.

En effet, il oppose ceux qui stigmatisent fortement la délinquance que les stéréotypes sociaux attribuent aux "marginaux", à ceux qui tolèrent fort bien (relativement) ce type de délinquance mais tolèrent en revanche très mal la délinquance des classes dominantes ou de leurs agents.

C'est à nouveau la drogue qui est au centre du clivage ce qui manifeste à nouveau la charge symbolique de "marginalité" qu'elle contient.

Du côté de ceux qui condamnent fortement la délinquance de l'"ordre établi", les comportements ayant fortement contribué à la formation de l'axe sont :

(*) Le contenu que nous donnons ici à cette notion a été exposé page 66.

a) Jugé grave

- la détention arbitraire

b) Jugés peu graves

- la vente de haschich
- l'usage de haschich
- la vente d'héroïne
- l'usage d'héroïne
- le hold up de banque accompagné de meurtre
- le vol à main armée accompagné de meurtre
- le rapt d'enfant pour une rançon

Du côté de ceux qui tolèrent mal la délinquance des "marginaux", les comportements ayant fortement contribué à la formation de l'axe sont :

a) Jugés graves

- l'usage de haschich
- la vente de haschich
- l'usage d'héroïne
- la vente d'héroïne

b) Jugés peu graves

- la détention arbitraire
- la perquisition illégale

Si l'on compare l'ensemble de ces comportements à ceux que nous avions trouvés en particulier dans la formation du quatrième axe de l'analyse faite sur l'ensemble de la population française, on constate que des délits comme:

- la fraude fiscale des commerçants
- la fraude fiscale des industriels
- la corruption de fonctionnaires
- le licenciement abusif de délégué syndical
- les ventes sans factures

qui contribuaient fortement à la formation de l'axe factoriel ne contribuent plus ici fortement. Ceci signifie qu'il y a dans la classe ouvrière un consensus plus large sur ces comportements que dans le reste de la population puisqu'ils ne sont pas clivants.

Ceux qui tolèrent bien la délinquance des dits "marginaux" sont plutôt :

- des hommes que des femmes
- des jeunes (15 à 24 ans) et des vieux (60 à 70 ans)
- actifs
- O.S. et O.Q.
- de niveau d'étude supérieur à la moyenne (primaire supérieur, secondaire)
- non croyants et non pratiquants
- de gauche (extrême gauche, gauche, centre gauche)
- ruraux et habitants de petites villes
- lecteurs réguliers du Monde, de l'Humanité et du Figaro pour ce qui concerne les quotidiens parisiens
- du Progrès, de Ouest-France, du Provençal et de la Voix du Nord pour ce qui concerne les quotidiens de province
- du Nouvel Observateur, de Match, de Valeurs Actuelles, de Détective, de Elle, de Minute et de l'Humanité Dimanche, pour ce qui concerne les hebdomadaires.

D'autre part, ceux qui tolèrent bien la délinquance des représentants de l'"ordre établi" et qui tolèrent mal celle des "marginaux" sont plutôt :

- des femmes
- âgé(e)s de 25 à 59 ans
- apprentis, chômeurs et inactifs
- manoeuvres, apprentis ouvriers, ouvriers agricoles
- de niveau d'étude primaire
- croyants et pratiquants réguliers ou occasionnels
- de droite (centre, centre droit et droite)
- résidant dans des bourgs de moins de 10.000 habitants et dans des villes moyennes et grandes
- lecteurs réguliers du Parisien Libéré, de La Croix et de l'Aurore pour ce qui est de la presse quotidienne parisienne ;
- de la Dépêche du Midi, de l'Est Républicain et de Sud Ouest pour ce qui concerne les quotidiens de province
- de la Vie Catholique et de l'Express pour ce qui concerne les hebdomadaires.

*

* *

BILAN DES ANALYSES EFFECTUEES SUR LES REPONSES DES DIVERS SECTEURS DE LA SOCIETE

Les trois analyses sur les réponses données par les individus appartenant aux principales classes sociales, ont largement confirmé ce que nous avions déjà constaté s'agissant des réponses données par l'ensemble de la population enquêtée.

En effet, un dissensus certain clive ces sous- populations de telle sorte que même s'il existe une certaine marge de consensus - que nous étudierons plus loin - le dissensus revêt une telle importance et surtout une telle constance qu'on ne peut constater d'homogénéité idéologique dans la population française.

Il est remarquable que les clivages dont nous venons de montrer l'existence s'articulent tant dans la population dans son ensemble, que pour chacune des classes sociales autour des mêmes thèmes qui sont :

- la permissivité
- la défense de l'"être" ou celle de l'"avoir"
- l'intégration au système social

Il ne faut pas mesinterpréter ce fait. Il signifie que telle classe ou fraction de classe globalement "non permissive" (par exemple la petite bourgeoisie non salariée) connait un clivage entre éléments radicalement "non permissifs" et éléments moins abrupts dans leur "non permissivité". Il en va de même pour les deux autres thèmes de clivage.

Ceci manifeste cependant que ces trois thèmes sont ceux qui font aujourd'hui problème dans la société française lorsqu'on considère la déviance incriminée. Il semble bien que ce soit autour de ceux-ci que chaque français se détermine implicitement.

On peut légitimement soutenir que ces trois thèmes de clivage renvoient finalement à la question de la contestation ou l'acceptation du système social établi. Il est intéressant de noter que ce clivage s'opère selon des formes pas vraiment "classiques" dans l'histoire des débats idéologiques mais renvoient de façon très prégnante à Mai 1968.

C'est ainsi qu'on peut comprendre l'importance de la drogue, de la sexualité et de la forme "gauchiste" d'expression politico-revendicative.

Ces éléments - ou au moins certains d'entre eux - se retrouvent pratiquement dans la formation de tous les axes factoriels. Ils paraissent "condenser" une importante charge symbolique qui incite à penser qu'ils véhiculent un large spectre de connotation politico-affectives (particulièrement pour ce qui concerne la sexualité).

Comme pour l'analyse faite sur les réponses de l'ensemble de la population interrogée, ces analyses montrent que les critères socio-culturels rendant compte de ces clivages sont essentiellement ceux :

- de position politique
- d'activité professionnelle (se rapportant à l'appartenance de classe et la spécifiant)
- de croyance ou non croyance religieuse.

A propos de ce dernier critère, il est habituel de constater qu'il est largement redondant avec le premier.

Les conclusions générales que nous avions tirées supra (*) demeurent donc valables ici et c'est bien l'opposition entre conservatisme et transformation qui rend le mieux compte des clivages observés.

Nous insisterons sur l'importance et la profondeur de l'impact des événements de Mai 1968 qui semble apparaître ici. Non seulement le clivage droite-gauche en paraît très imprégné (estompant le contenu "classique" de ce clivage) mais encore il est présent au niveau d'une région idéologique (spécifiée comme juridico-morale) qui touche au plus profond de l'organisation affective et idéologique des individus comme des groupes sociaux pertinents de la formation sociale. La "rupture" à ce niveau a probablement une importance tout à fait fondamentale.

(*) page 71 et suivantes.

G/ ANALYSE ET INTERPRETATION DE LA REPARTITION DE LA POPULATION SELON LES CRITERES SOCIO-CULTURELS

Il était nécessaire de présenter les résultats des diverses analyses factorielles des correspondances, de façon détaillée et systématique afin de mettre en évidence ceux des comportements proposés autour desquels - tant dans la population entière enquêtée que dans les diverses sous-populations - apparaissait des clivages manifestant le dissensus.

On peut maintenant tenter d'approfondir l'attitude des divers secteurs de la population enquêtée face à ces clivages, dont le contenu a été précisé supra.

Nous avons vu que dans toutes les analyses présentées supra, l'opposition conservatisme-transformation rendait largement compte des clivages observés. Nous avons vu, dans ces diverses analyses, que la criminalité était cependant perçue comme un phénomène spécifique et c'est pourquoi nous avons constaté que certaines catégories de la population quittaient parfois (pour certains thèmes) la "famille" à laquelle elles appartenaient généralement.

Ce sont ces divers mouvements (ou stabilité) que nous nous proposons d'approfondir maintenant.

Puisque pour étudier un mouvement il est préférable de le faire à partir d'une "origine" fixe, nous avons retenu comme "origine" le critère dont ce travail a montré qu'il était le plus "explicatif" des clivages observés : le critère de position politique.

De façon opérationnelle, ce sont les critères "droite" et "gauche" que nous avons choisis pour servir de point fixe à l'étude de ces glissements.

- Le critère de sexe

  Tout au long de ce travail, nous avons relevé que l'écart d'opinion entre les hommes et les femmes était faible, sur le sujet qui nous intéresse.

  Il est cependant apparu que si les hommes étaient plus à gauche que les femmes sur la plupart des axes de la plupart des analyses, en y regardant de plus près on a pu voir que les hommes sont plus que les femmes attachés à la défense de l'avoir individuel dans toutes les analyses sauf celles concernant la classe ouvrière.

  D'autre part, on a constaté que les hommes étaient plus à droite que les femmes au sein de la Petite Bourgeoisie non salariée sauf en ce qui concerne la permissivité.

- Le critère d'âge

  Selon leur âge, les individus d'une même classe sociale n'ont pas la même perception de la gravité des comportements incriminés.

Mais comme des individus du même âge, mais appartenant aux diverses classes sociales, n'ont pas, non plus une perception semblable de la gravité des comportements déviants incriminés, il faut conclure qu'il y a plusieurs façons d'avoir tel âge et que cette façon dépend de la classe sociale à laquelle on appartient.

a) On constate en effet qu'il y a plusieurs façons de se situer par rapport à sa propre classe ou fraction de classe quand on a de 15 à 24 ans

Alors que les réponses de jeunes de la petite bourgeoisie non salariée sont toujours situées à la droite de celles de leur fraction de classe, les jeunes ouvriers ont donné des réponses les situant à la gauche de celles de leur classe ; quant aux jeunes de la petite bourgeoisie salariée ils se sont rangés du côté des éléments les moins "permissifs" de leur classe, parmi les meilleurs défenseurs de l'"avoir individuel" mais par contre parmi les plus sévères dans la condamnation de la délinquance des "puissants" et de leurs agents.

b) De la même façon, il y a plusieurs manières d'avoir entre 25 et 29 ans.

Alors que les jeunes adultes de cet âge se sont situés à la gauche de leur classe lorsqu'ils appartiennent à la petite bourgeoisie salariée, ils se sont situés à la droite de leur classe lorsqu'ils font partie de la classe ouvrière ; lorsqu'ils appartiennent à la petite bourgeoisie non salariée ils sont à la gauche de leur classe en matière de "permissivité", plus soucieux de défense, de morale et physique des individus en société que de défense de la propriété individuelle, mais par contre plus tolérants à l'égard de la criminalité des puissants. Cette attitude évoque le "libéralisme" au sens où on l'entend aujourd'hui sur l'échiquier politique français.

c) Si l'on examine ce qu'il en est pour les personnes ayant de 30 à 34 ans on notera d'abord que (comme pour les 25 à 29 ans) quant ils sont ouvriers ils se situent globalement à la droite de leur classe sociale dans la perception des faits qui nous intéressent. Lorsqu'ils appartiennent à la petite bourgeoisie non salariée, ils sont à la droite de leur classe en matière de "permissivité" et se rangent parmi les meilleurs défenseurs de la "propriété individuelle" ; par contre, ils se situent à la gauche de leur classe pour ce qui est du jugement sur la délinquance des "puissants" (versus la délinquance des "marginaux").

Lorsqu'ils appartiennent à la petite bourgeoisie salariée, ils sont à la gauche de leur classe pour ce qui touche à la "permissivité" mais à la droite de celle-ci pour le reste.

Cette tranche d'âge est la première pour laquelle on peut constater un minimum de constance. En effet, quelque soit sa classe sociale d'origine, la population de cette tranche d'âge s'est toujours rangée parmi les meilleurs défenseurs de la propriété individuelle de celles-ci.

d) Concernant les personnes âgées de 35 à 39 ans, on note que lorsqu'elles appartiennent à la petite bourgeoisie salariée, elles se situent globalement à la gauche de leur classe sociale.

Lorsqu'elles appartiennent à la petite bourgeoisie non salariée, elles réagissent à la façon de celles de la tranche d'âge antérieure, c'est-à-dire en étant parmi les moins "permissifs" de leur classe sociale, les meilleurs défenseurs de la "propriété individuelle" mais parmi ceux qui condamnent vivement la délinquance des "puissants".

Lorsqu'elles appartiennent à la classe ouvrière, ces personnes sont parmi les plus "permissives" de leur classe sociale, mais les meilleurs défenseurs de la "propriété individuelle".

e) Lorsqu'elles ont de 40 à 49 ans, les personnes interrogées se situent à la droite de leur classe quand elles appartiennent à la petite bourgeoisie salariée. Si elles appartiennent à la petite bourgeoisie non salariée, elles sont parmi les moins "permissives" de leur fraction de classe et parmi les plus tolérantes à l'égard de la délinquance des "puissants" ; par contre elles sont parmi celles qui font passer la santé morale et physique, l'harmonie sociale avant la défense de la "propriété individuelle". Appartenant à la classe ouvrière, si elles s'intéressent peu à la défense de la propriété individuelle, elles tolèrent par contre assez bien la délinquance des "puissants".

Cette tranche d'âge semble dans son ensemble plus tolérante à l'égard de la délinquance des puissants et moins tolérants à l'égard de la délinquance que les stéréotypes sociaux attribuent aux "marginaux" puisque quelque soit la classe sociale ils se situent toujours parmi les plus tolérants à la première et les moins tolérants à la seconde.

f) Les individus correspondant à la tranche d'âge de 50 à 59 ans sont globalement situés à la gauche de leur classe lorsqu'ils sont membres de la petite bourgeoisie non salariée et à la droite de leur classe lorsqu'ils appartiennent à la classe ouvrière (s'assemblant ainsi avec les ouvriers âgés de 25 à 29 ans et de 30 à 39 ans).

Lorsqu'ils appartiennent à la petite bourgeoisie salariée ils se situent à la droite de leur classe mais se montrent plus préoccupés de santé morale et physique des individus et de la société que de défense de la propriété individuelle.

g) Les individus les plus âgés de notre population, c'est-à-dire ceux entrant dans la tranche d'âge des 60 à 70 ans, sont situés à la gauche de leur classe lorsqu'ils sont ouvriers et à la droite de leur fraction de classe lorsqu'ils sont membres de la petite bourgeoisie salariée. Lorsqu'ils font partie de la petite bourgeoisie non salariée, ils se rangent à la gauche de leur fraction de classe mais parmi les meilleurs défenseurs de la "propriété individuelle".

Au terme de cet examen détaillé on a bien vérifié que selon leur âge, les individus d'une même classe ou fraction de classe sociale n'ont pas la même perception des comportements déviants incriminés.

De la même façon, les individus d'un même âge n'ont pas non plus une perception semblable de la gravité de ces comportements.

Il y a donc plusieurs "façons" d'avoir tel âge et cette "façon" dépend de la classe sociale à laquelle on appartient.

L'explication de ce fait est complexe, mais nous pensons pouvoir avancer quelques éléments principaux d'interprétation.

D'abord, qu'on nous pardonne ce lieu commun, la situation objective des individus d'un même âge dans les rapports sociaux existants n'est pas la même selon leur appartenance de classe : un jeune ouvrier et un jeune cadre - par exemple - n'ont vraiment que peu en commun, mais tous deux ont des situations spécifiques dans les rapports sociaux du fait qu'ils sont ouvriers mais jeunes donc plus mal payés, etc...), cadres mais jeunes ayant une qualification plus "moderne" que leurs pairs plus âgés mais pas encore à leur "juste place" dans la hiérarchie, etc...)

En second lieu - et plus immédiatement lié à la sphère de l'idéologie - avoir tel âge et appartenir à telle classe sociale est largement indicatif du type de cursus que l'on a suivi dans l'école. (107 et 108)

En effet, pour ne prendre que quelques exemples, on dira qu'un jeune ouvrier est souvent passé par l'enseignement primaire, technique et éventuellement secondaire, alors que le jeune cadre a souvent fait des études supérieures.

Mais par contre, le cadre d'âge mûr est assez souvent "sorti du rang" et n'a pas fait de telles études.

De même l'ouvrier d'âge mûr n'a que rarement connu autre chose que l'école primaire.

La fréquentation de ces divers types d'institutions diffusant un contenu idéologique sensiblement différent (109) n'est sûrement pas sans effet sur la région idéologique qui nous intéresse.

- Le critère d'activité

Concernant ce critère, nous constaterons que les personnes "actives" sont situées à la gauche de leur classe lorsqu'elles sont ouvrières et à la droite de leur classe lorsqu'elles appartiennent à la petite bourgeoisie non salariée.

Lorsqu'elles appartiennent à la petite bourgeoisie salariée, elles sont situées à la droite de leur classe mais se rangent cependant parmi les plus "permissifs" de celle-ci.

Pour ce qui concerne l'ensemble de la population française, le résultat le plus remarquable est que la population active dans son ensemble se montre plutôt "permissive".

Pour ce qui concerne les personnes inactives s'étant déclarées "femmes au foyer" on remarquera que dans l'ensemble de la population française, comme d'ailleurs au sein de la petite bourgeoisie salariée, elles se rangent parmi les plus à droite mais cependant se montrent plus soucieux d'intérêt collectif que de défense de la propriété individuelle.

Lorsque ces femmes au foyer sont femmes d'ouvrier, elles sont situées à la droite de cette classe sociale et lorsqu'elles relèvent de la petite bourgeoisie non salariée, elles se situent à la gauche de cette classe.

Pour ce qui concerne les inactifs s'étant déclarés "étudiant", ils sont globalement situés à la gauche de la population française. Lorsqu'ils se sont déclarés "élèves", s'ils sont plutôt à la gauche de la population française, ils sont cependant parmi les moins "permissifs" de celle-ci.

Les inactifs s'étant déclarés "apprentis" sont globalement situés à la droite de la population française comme d'ailleurs à la droite de la classe ouvrière.

Les inactifs s'étant déclarés "chômeurs" sont situés à la droite de leur classe lorsqu'ils sont ouvriers. Pour ce qui concerne l'ensemble de la population française, ils sont situés à la gauche de celle-ci mais se rangent parmi les moins "permissifs".

Les inactifs s'étant déclarés retraités sont globalement situés à la droite de l'ensemble de la population française. Il en va de même lorsque ces personnes appartiennent à la classe ouvrière. Mais c'est le contraire lorsqu'elles appartiennent à la petite bourgeoisie non salariée.

Elles sont situées à la gauche de leur classe lorsqu'elles appartiennent à la petite bourgeoisie salariée mais sont parmi les moins "permissives" de celle-ci.

- Le critère de niveau d'étude

On notera d'emblée, que les personnes ayant un niveau d'étude primaire sont toujours parmi les plus à droite que ce soit dans l'ensemble de la population française ou dans les diverses classes sociales.

Lorsqu'elles ont un niveau d'étude secondaire, elles sont toujours situées plutôt à gauche, mais lorsqu'elles appartiennent à la petite bourgeoisie salariée, elles tolèrent bien la délinquance des "puissants" et tolèrent mal celle des "marginaux".

De façon analogue, les personnes ayant déclaré avoir un niveau d'étude supérieur sont toujours situées plutôt à gauche mais lorsqu'elles appartiennent à la petite bourgeoisie salariée, elles se rangent parmi les meilleurs défenseurs de la "propriété individuelle".

Lorsque les personnes interrogées ont déclaré qu'elles avaient un niveau d'étude primaire supérieur les choses sont plus complexes.

Si dans l'ensemble de la population française comme dans la classe ouvrière et dans la petite bourgeoisie salariée, elles se sont rangées parmi les éléments les plus "permissifs", elles se sont au contraire rangées du côté de la "non permissivité" lorsqu'elles appartiennent à la petite bourgeoisie non salariée.

Par contre, seuls de la population française et des diverses classes sociales qui la composent, les ouvriers de ce niveau d'étude se sont rangés du côté des défenseurs de la "propriété personnelle".

De façon inverse, seuls les ouvriers de ce niveau d'étude se sont montrés peu tolérants à l'égard de la délinquance des "puissants".

Dans l'ensemble de la population française comme dans la classe ouvrière, les personnes ayant fait des études techniques sont situées plutôt à gauche.

Par contre elles sont plutôt à droite lorsqu'elles appartiennent aux deux petites bourgeoisies.

- Les critères de croyance et de pratique religieuse

Nous avons dit supra que ce critère est très lié à l'opposition droite gauche. On se contentera donc d'un bref exposé sur la façon dont se rangent ses diverses modalités sans trop aller dans le détail de quelques variations peu significatives.

En effet, les personnes s'étant déclarées "croyantes" comme d'ailleurs "pratiquantes", se situent plutôt à droite tant dans l'ensemble de la population française qu'au sein de chacune des classes sociales.

Symétriquement, les personnes "non croyantes" comme "non pratiquantes" se sont rangées plutôt à gauche. Les "pratiquants irréguliers" se sont situés plutôt à droite.

On remarquera cependant que les "non-croyants" comme les "non-pratiquants" de la petite bourgeoisie non salariée se sont montrés tolérants à l'égard de la délinquance des "puissants".

Les "pratiquants" de cette même classe sociale se sont au contraire montrés plutôt intolérants à l'égard de cette sorte de délinquance.

Pour ce qui concerne les "pratiquants irréguliers" on notera qu'ils se sont rangés du côté des "permissifs" lorsqu'ils appartiennent à la petite bourgeoisie non salariée et qu'ils se sont montrés plutôt "humanistes" lorsqu'ils appartiennent à la petite bourgeoisie salariée.

- Le critère d'opinion politique

Puisque c'est les critères "gauche" et "droite" qui nous ont servi de point d'origine pour examiner les glissements des autres critères, il va de soi que - par construction - les personnes s'étant qualifiées "de gauche" et "de droite" sont toujours à gauche et à droite.

Si pour l'essentiel les personnes s'étant définies comme d'"extrême-gauche" sont toujours situées plutôt à gauche, on remarquera que dans l'ensemble de la population française, elles se sont montrées plutôt intolérantes à l'égard de la délinquance des "marginaux".

Il s'agit probablement là de la méfiance traditionnelle de certains courants d'extrême gauche à l'égard de ce qu'on appelle aujourd'hui le Drop Out.

Pour ce qui concerne le "centre gauche", on notera que s'il est plutôt à gauche pour les individus appartenant à la petite bourgeoisie non salariée, il l'est moins nettement pour le reste de la population et est même plutôt à droite au sein de la petite bourgeoisie salariée.

On sera peu surpris de constater que le "centre" est généralement de droite, autant que le "centre droit".

L'extrême-droite est généralement plutôt à droite. On notera cependant que tant dans l'ensemble de la population que dans la petite bourgeoisie non salariée elle s'est montrée intolérante à l'égard de la délinquance des "puissants".

- Les critères de catégorie socio-professionnelle et de profession exercée

a) La petite bourgeoisie non salariée

La petite bourgeoisie non salariée s'est nettement distinguée par des positions plus à droite et plus conservatrices que le reste de la population française.

En son sein, ce sont principalement les exploitants agricoles qui se sont montrés les plus à droite.

Par contre, relativement, les petits commerçants et les professions libérales ont semblé être plus à gauche que le reste de cette fraction de classe.

Si les gros commerçants et les artisans sont plutôt à la gauche de celle-ci, ils ont cependant manifesté une grande tolérance relative à l'égard de la délinquance des "puissants".

Enfin, on notera que les membres du clergé qui se situent globalement à la gauche de cette fraction de classe se montrent cependant "non permissifs".

b) La petite bourgeoisie salariée

La petite bourgeoisie salariée se situe plutôt à gauche dans l'ensemble de la population française mais se montre plutôt tolérante à l'égard de la délinquance des "puissants" et intolérante à l'égard de la délinquance que les stéréotypes sociaux attribuent aux "marginaux".

En son sein, les éléments les plus à gauche sont les employés de bureau et les professeurs.

Les plus à droite sont les techniciens et les cadres administratifs supérieurs.

Les employés de commerce sont plutôt à droite, mais se sont rangés du côté des éléments les plus "permissifs" de cette classe sociale.

Les cadres administratifs moyens, les gens de maison, qui se sont aussi situés du côté du conservatisme ont cependant paru tolérer plutôt mal (relativement à leur classe) la délinquance des "puissants".

Les agents de maîtrise et les "autres personnels des services" qui se sont aussi rangés du côté des plus conservateurs de leur classe ont par contre paru mieux tolérer la délinquance contre la propriété individuelle.

Alors que globalement les instituteurs et les ingénieurs se situent plutôt à gauche, ils se sont rangés parmi les meilleurs défenseurs de la propriété individuelle.

Les professions paramédicales, les militaires et les policiers de grade inférieur qui se situent également plutôt à gauche, se sont montrés intolérants à l'égard de la délinquance que les stéréotypes sociaux attribuent aux "marginaux".

Enfin on notera que les femmes de ménage qui se situent elles aussi plutôt à la gauche de cette classe sociale se sont rangées du côté des éléments les moins "permissifs" de celle-ci.

Concernant les policiers de rang inférieur, cette constatation a maintes fois été faite et nous nous accorderons sur ce point avec T. YOUNG (110) qui cherche dans les mécanismes de sélection et de recrutement de ces policiers l'explication de leur particulière intolérance à l'égard de ce genre de délinquance.

C'est bien vraisemblablement parce qu'ils avaient déjà été formés ainsi qu'ils ont été sélectionnés et ont pu devenir policiers et non parce qu'ils étaient policiers qu'ils sont devenus ainsi.

d) La classe ouvrière

La classe ouvrière s'est dans son ensemble située plutôt à la gauche de l'ensemble de la population française.

Cependant, on notera qu'elle s'est rangée du côté des "non permissifs" de celle-ci.

Au sein de la classe ouvrière, les plus à gauche ont semblé être les ouvriers qualifiés alors que les plus à droite (relativement) ont été les manoeuvres et les apprentis ouvriers.

Les ouvriers spécialisés, dans l'ensemble plutôt à gauche ont, comme d'ailleurs l'"ensemble" de cette population ouvrière manifesté une relative "non-permissivité".

Dans l'ensemble, les ouvriers agricoles se sont montrés plutôt plus à droite que le reste de cette classe sociale. Ils se sont cependant rangés du côté des éléments les plus tolérants à l'égard de la délinquance contre la propriété individuelle.

BILAN DE L'INTERPRETATION DE L'ANALYSE DE LA REPARTITION DE LA POPULATION SELON LES CRITERES SOCIO-CULTURELS

Nous avons vu - cette analyse l'a confirmé - que l'appartenance de classe jouait un grand rôle dans la perception de la déviance incriminée.

Nous venons de constater cependant que les classes sociales étaient elles-mêmes traversées par une ligne de partage droite-gauche et que la perception des diverses catégories d'individus - définis par nos critères sociologiques - s'opposaient au sein de chaque classe sociale.

Ceci montre bien deux aspects fondamentaux de cette question :

- il y a plusieurs façons (liées à l'appartenance de classe) d'appartenir à une catégorie sociologique a-classiste (par exemple, l'âge, le sexe, la religion, etc...)

- il y a aussi plusieurs façons d'appartenir à une classe sociale, qui renvoie a certains aspects spécifiques de la situation objective des diverses catégories.

a) Il y a en effet plusieurs façons d'appartenir à une catégorie sociologique a-classiste. Il n'est en effet pas égal d'être un jeune ouvrier ou un jeune petit bourgeois, d'être une femme ouvrière ou une femme petite bourgeoise, etc...

Au niveau idéologique qui nous intéresse ces différentes façons d'être, ont une "efficace" que nous avons montrée.

Il ne faut pas pour autant oublier que c'est l'appartenance de classe qui est déterminante.

En effet, les différents clivages que nous avons relevés, ne sont pas équivalents, ils se situent à des niveaux hiérarchisés.

Notre population est d'abord et fondamentalement apparue divisée selon les classes sociales d'appartenance (*). Ce n'est que secondairement et à l'intérieur de ces classes que des sous-clivages ont pu être identifiés.

b) Ces sous-clivages manifestent que les classes sociales ne sont pas parfaitement homogènes quant à leur situation dans la société.

Par exemple, les jeunes ouvriers subissent le sort général de la classe ouvrière, mais en pire du fait du chômage qui les menace particulièrement, des salaires spécialement bas qui leur sont accordés, etc...

Ces spécificités ont des effets que nous avons vus au niveau idéologique.

En conclusion, nous insisterons sur le fait que les critères sociologiques autres que les classes et fractions de classes sociales, ont une "efficace" non négligeable au niveau idéologique mais cependant secondaire ou subordonnée à celle de l'appartenance de classe.

(*) Ceci ressort clairement de l'analyse factorielle effectuée sur les réponses données par l'ensemble de la population française.

H/ ANALYSE DU CONSENSUS

Au stade où nous sommes, c'est-à-dire après avoir étudié le dissensus existant dans l'ensemble de la population française sur la gravité relative à accorder aux divers comportements déviants incriminés et après avoir effectué la même analyse sur les principales classes sociales qui composent la société française, il nous faut maintenant étudier le consensus.

Préalablement à cette étude, il nous paraît utile de clarifier ce concept dans l'acception opérationnalisable que nous nous proposons d'utiliser.

En effet, si consensus signifie "accord" au sens général du terme, que pouvons-nous considérer comme tel dans une recherche portant sur l'ensemble de la population française ?

On ne peut bien entendu soutenir que dans une société il n'y a consensus que si tous les membres de cette société partagent un même point de vue.

Entendre le consensus de façon aussi étroite conduirait à l'évidence à soutenir qu'il n'y a jamais consensus sur rien car on peut être certain que quelque soit le temps, le lieu, le sujet, il se trouvera toujours quelqu'un ou même quelques uns pour ne pas partager le point de vue des autres. Une telle définition ne permet pas de saisir sur quoi une société est unifiée.

Il paraît donc plus réaliste de considérer qu'il y a consensus dans un groupe ou une formation sociale lorsqu'existe un accord suffisant sur la façon d'envisager telle question.

Que faut-il entendre par accord suffisant ? Puisqu'il ne peut s'agit d'unanimité peut-on retenir la majorité comme critère permettant de dire qu'il y a consensus dans la population ?. En matière de représentations sociales, la majorité arithmétique n'a - en soi - pas de signification. De plus, si face à cette majorité une (ou des) minorités consistantes sont unifiées au niveau idéologique sur des positions opposées à celles de la majorité il n'y a certainement pas consensus mais dissensus net puisqu'il y a affrontement entre fractions de la population dont certaines sont minoritaires et d'autres majoritaires.

On ne peut soutenir qu'il y a consensus dans ce cas que si face à la majorité on constate une atomisation des positions minoritaires, c'est-à-dire que face à l'accord unifiant au niveau idéologique une majorité, aucune alternative collective n'est présente.

L'élargissement de cette discussion nous conduit à admettre qu'il y a consensus si face à une fraction de la population unifiée au niveau idéologique sur une question (même si cette fraction est minoritaire) il n'y a qu'une atomisation des attitudes face à cette même question.

Il n'y a pas consensus, quels que soient les rapports de force (en terme de nombres d'individus), si deux ou plusieurs positions cohérentes s'opposent.

Il nous reste à envisager le cas -il ne s'agit probablement pour notre recherche que d'un cas d'école - où la population manifeste des positions parfaitement atomisées sur une question. Nous proposons d'appeler cette situation pseudo-consensus car s'il ne s'agit pas d'un consensus en ce sens qu'il n'y a pas accord même au sein d'une quelconque minorité, aucune position collective ne s'oppose à aucune autre position collective. Une telle situation pourrait se trouver dans le cas d'une question présentant peu de visibilité pour la population enquêtée et à propos de laquelle un très grand nombre d'attitudes seraient possibles.

Ayant ainsi déterminé ce qu'il était possible de retenir comme consensus dans le cas de notre investigation, nous avons pu, sur la base des données recueillies et des traitements déjà effectués, analyser tant le consensus général existant dans la population enquêtée que les divers consensus sur lesquels sont apparues unifiées chacune des principales classes sociales que nous avons étudiées.

En effet, on se rappelle que les analyses factorielles des correspondances nous avaient permis, pour chacune d'elles, d'identifier les facteurs, c'est-à-dire les tendances divisant la population étudiée. Nous avions identifié pour chacun de ces facteurs les comportements contribuant fortement à leur formation, c'est-à-dire ceux pour lesquels des positions collectives antagonistes nettement caractérisées existaient.

A contrario, les comportements pour lesquels il n'y avait pas forte contribution correspondent soit à des consensus soit à des pseudo-consensus. Le pseudo-consensus n'étant probablement qu'une hypothèse d'école dans le cas de notre recherche, il s'agit donc vraisemblablement de consensus.

Concrètement, nous avons considéré qu'il y avait consensus général sur un comportement lorsque celui-ci ne contribuait jamais fortement à la formation d'aucun axe factoriel ni dans l'analyse faite sur les réponses de l'ensemble de la population française ni dans les analyses faites sur les réponses de chacune des principales classes sociales.

Nous avons considéré qu'il y avait consensus "national" pour les comportements ne contribuant à la formation d'aucun axe factoriel dans l'analyse faite sur les réponses de l'ensemble de la population française.

Nous avons considéré qu'il y avait consensus de classe lorsqu'un comportement ne contribuait jamais à la formation d'aucun axe de l'analyse faite sur les réponses de l'ensemble d'une classe sociale.

Cette étude du consensus venant après celle du dissensus permettra de situer le niveau d'intégration idéologique de la société française d'aujourd'hui, dans le domaine de la perception sociale de la déviance incriminée.

1. Le consensus général

Nous avons considéré qu'il y avait consensus général sur les comportements n'ayant jamais divisé les diverses populations et sous-populations dont nous avons analysé les réponses.

Ces comportements sont :

- la séquestration d'un directeur par des employés
- la diffamation
- la perception indue de l'indemnité de chômage
- l'incendie volontaire de poubelles
- l'émission de chèques falsifiés
- l'émission de chèques sans provision
- la rixe au couteau entrainant des blessures.

On notera que trois de ces sept comportements relèvent de la délinquance astucieuse.

La séquestration d'un directeur a été jugée peu grave par l'ensemble de la population à quelque classe sociale qu'elle appartienne. Ceci est d'autant plus important à noter que de nombreux mass-media ont, ces derniers temps, réagi à la multiplication des séquestrations par une campagne visant à dramatiser le fait.

Il y a bien un consensus général pour réagir de façon très tolérante à ces faits.

De même, la perception indue de l'indemnité de chômage a été perçue comme peu grave par l'ensemble de la population à quelque classe sociale qu'elle appartienne.

Il en va de même pour l'incendie volontaire de poubelles dont on peut penser qu'il renvoie plus, pour les personnes interrogées, à un diagnostic de déséquilibre mental plutôt qu'à un jugement de gravité.

Au contraire, il y a un consensus général sur la diffamation pour considérer qu'il s'agit de quelque chose de grave. De même pour l'émission de chèques falsifiés.

Par contre, l'émission de chèques sans provision qui a été jugée grave par les deux petites bourgeoisies, a été jugée de gravité "moyenne" (*) par la classe ouvrière comme ailleurs par l'ensemble de la population (**).

Il en va de même pour la rixe au couteau.

On remarquera que si un consensus existe pour la rixe au couteau il en va différemment pour la rixe au revolver ou à poings nus.

La principale conclusion que ce rapide examen nous suggère est la très faible ampleur du consensus général. Sur soixante cinq comportements déviants incriminés proposés qui représentaient un large éventail des comportements incriminés par la loi, il ne s'en est trouvé que sept pour recueillir un accord général sur la gravité à leur attribuer.

Après avoir étudié le consensus général, examinons le consensus "national".

(*) l'ensemble des individus a affecté ce comportement d'une gravité voisine de 50 % de l'amplitude de l'échelle de gravité.

(**) on se réfère ici à l'analyse faite sur les réponses données par l'ensemble de la population de notre enquête.

2. Le consensus "national"

Nous avons considéré qu'il y avait consensus "national" sur les comportements n'ayant contribué fortement à la formation d'aucun axe de l'analyse effectuée sur les réponses données par l'ensemble de la population française.

Les résultats que nous allons donner ici diffèrent de ceux donnés sous le titre consensus "général" en ceci que nous n'avons pas tenu compte de ce qui se passait pour les autres analyses présentées dans cette recherche. De cette façon certains comportements pour lesquels nous dirons qu'il y a un consensus "national" ont pu malgré tout diviser telle ou telle classe sociale. Ceci est dû à un effet de taille auquel peut s'ajouter un effet de compensation.

- perception indue de l'indemnité de chômage
- émission d'un chèque falsifié
- émission d'un chèque sans provision
- excès de vitesse
- conduite dangereuse conduisant à un accident entrainant des blessures
- pyromanie
- mauvais traitements à enfant
- ivresse publique
- rixe au couteau entrainant des blessures
- rixe au revolver entrainant des blessures
- vol à main armée d'un montant de 200 F accompagné de blessures.

Bien entendu, les comportements pour lesquels il y a un consensus "général" (*) sont aussi des comportements pour lesquels il y a un consensus "National".

N'ont été jugés peu graves par l'ensemble de la population interrogée que les trois comportements pour lesquels nous avions déjà constaté l'existence d'un consensus général de non gravité, c'est-à-dire :

- la séquestration de directeur
- la perception indue de l'indemnité de chômage
- l'incendie volontaire de poubelles

En effet, si un comportement contribue mais faiblement à la formation d'un des axes d'une des petites analyses faites sur les classes sociales, il se peut que sa contribution soit trop faible pour ressortir dans la grande analyse faite sur l'ensemble de la population française.

Effet de compensation aussi s'il se trouve que le "profil" des notes attribuées au comportement qui le rendait "fortement contribuant" dans une ou l'autre des petites analyses faites sur les diverses classes sociales se trouve redressé par les réponses données par le reste de la population pour aboutir à un "profil" tel qu'il ne se distingue plus.

(*) ces comportements sont soulignés dans la liste ci-dessus.

En effet, si un comportement contribue mais faiblement à la formation d'un des axes d'une des petites analyses faitessur les classes sociales, il se peut que sa contribution soit trop faible pour ressortir dans la grande analyse faite sur l'ensemble de la population française.

Effet de compensation aussi s'il se trouve que le "profil" des notes attribuées au comportement qui le rendait "fortement contribuant" dans une ou l'autre des petites analyses faites sur les diverses classes sociales se trouve redressé par les réponses données par le reste de la population pour aboutir à un "profil" tel qu'il ne se distingue plus.

Les comportements pour lesquels nous avons constaté l'existence d'un consensus "National" sont :

- pose d'une bombe devant un bâtiment public
- séquestration d'un directeur par ses employés
- pollution industrielle
- faux témoignage
- diffamation
- chantage

Nous n'ajouterons rien aux commentaires faits supra pour ces comportements

Il s'est trouvé un consensus "National" pour trouver graves les comportements suivants :

- diffamation
- l'émission de chèque falsifié.

Ces comportements faisant déjà l'objet d'un consensus "général"nous n'en dirons rien ici sauf qu'ils ont été jugés graves par toutes les classes sociales formant l'ensemble de la population.

D'autres comportements ont recueilli un consensus "National" pour les juger graves. Ce sont :

- le dépôt d'une bombe devant un bâtiment public
- la conduite dangereuse entrainant un accident avec blessures corporelles
- les mauvais traitements à enfant
- le vol à main armée d'un montant de 200 Francs accompagné de blessures.

Pour ces quatre comportements on notera qu'il n'y a pas eu consensus au sein de la petite bourgeoisie non salariée qu'il s'est donc trouvé une partie de cette sous-population pour les trouver graves et une autre pour les trouver peu graves. Cependant le désaccord n'a guère dû être profond car s'il en avait été ainsi cela serait apparu dans l'analyse faite sur les réponses de l'ensemble de la population enquêtée, ce qui n'a pas été le cas.

Un consensus "National" pour juger graves les comportements suivants a été constaté :

- l'excès de vitesse
- la rixe au revolver ayant entrainé des blessures.

Pour ces deux comportements on notera qu'il n'y a pas eu consensus au sein de la petite bourgeoisie salariée et qu'il s'est donc trouvé une partie de cette sous-population pour trouver ces comportements graves et une autre pour les trouver peu graves. Pour les mêmes raisons que précédemment, cet écart de jugement n'a pas été bien grand.

Un consensus "National" pour juger grave le chantage a aussi été constaté. On notera qu'un tel consensus ne s'est pas trouvé au sein de la classe ouvrière pour laquelle les remarques ci-dessus s'appliquent aussi.

Enfin un consensus "National" pour trouver grave la pollution industrielle a été constaté. On remarquera qu'un tel consensus ne s'est rencontré dans aucune des classes sociales dont nous avons analysé les réponses. Ceci suggère qu'il s'agit d'un consensus "naissant" pour lequel il n'y a guère de clivages de classe mais des clivages traversant l'ensemble des classes sociales. Ces clivages sont probablement peu importants pour les raisons évoquées supra.

Enfin, un consensus "National" pour attribuer une gravité "moyenne" a été constaté pour les comportements suivants :

- émission de chèque sans provision ;
- rixe au couteau ;

(pour ces deux comportements on notera que les deux petites bourgeoisies se sont accordées pour les trouver graves).

- l'ivresse publique ;

(qui a été jugée peu grave par la petite bourgeoisie salariée et la classe ouvrière et sur laquelle la petite bourgeoisie non salariée s'est divisée).

- le faux témoignage ;

(sur lequel la petite bourgeoisie non salarié s'est à nouveau divisée).

En conclusion, on remarquera que si l'ampleur du consensus "National" est plus large que celle du consensus général, elle demeure relativement limitée.

Le contenu de ce consensus se caractérise par son importance en matière d'infractions contre les personnes ou mettant en cause l'intégrité physique ou morale des personnes.

Les infractions contre les biens sont en outre ici très particulières puisqu'il s'agit soit de délinquance "astucieuse" soit d'infractions dont les circonstances montrent que leur aspect principal n'a pas été la délinquance contre les biens. C'est le cas de la bombe déposée devant un bâtiment public dont les connotations politiques sont évidentes.

C'est aussi le cas du vol à main armée pour un montant de 200 Francs ayant entrainé des blessures chez la victime.

Le consensus autour de l'évaluation de la gravité de cette infraction nous renvoie à la notion de crime gratuit. C'est en effet une constatation maintes et maintes fois faite que le crime gratuit, c'est-à-dire celui pour lequel les moyens employés sont disproportionnés avec les résultats, suscite une très vive "émotion". Il se mêle à la perception de ce type d'infraction des connotations de "folie", de "sauvagerie" très fortes. De ce fait, chacun, même les plus pauvres (par exemple les vieillards) peut être personnellement et imprévisiblement victime de telles actions.

On notera enfin tout particulièrement l'apparition de la pollution industrielle dont on sait qu'elle prend une place de plus en plus importante dans les préoccupations actuelles.

Si l'on veut bien se rappeler que le deuxième axe factoriel était un axe de "permissivité", on remarquera que sur un font général de dissensus (*) certains comportements à connotations politiques, sociales et de moeurs ont néanmoins recueilli un consensus "National". Ce sont :

- la pose d'une bombe devant un bâtiment public
- la séquestration d'un directeur par des employés.

Pour ce qui est de ces deux comportements, on peut penser que nous sommes aux limites de l'admissible par les "permissifs", ce qui fait qu'ils ne se différencient plus nettement des "non permissifs" sur ce point.

Alors que le 3ème axe factoriel était un axe opposant les défenseurs de l'"avoir individuel" aux défenseurs de l'"être social" on notera qu'il y a cependant eu consensus sur le "vol à main armée" pour un montant de 200 Francs ce qui manifeste bien que pour ce comportement l'aspect principal n'est pas l'atteinte aux biens mais la combinaison d'une grande violence pour peu de profit pour l'auteur de l'acte - c'est-à-dire qu'il est perçu comme crime gratuit -.

D'autre part, il semble bien que les comportements concernant l'"être social" sur lesquels l'ensemble de la population s'est divisée présentent un caractère de danger plus collectif que ceux de cette sorte pour lesquels nous avons constaté un consensus "National" (à l'exception de la pollution, mais nous avons dit qu'il s'agit d'un consensus "naissant").

Pour ce qui est du 4ème axe factoriel qui opposait ceux qui toléraient mal la délinquance des classes dominantes et de leurs agents à ceux qui toléraient mal la délinquance que les stéréotypes culturels attribuent aux "marginaux", aucun comportement relevant de cette opposition n'a fait l'objet d'un consensus "National".

Il en va de même pour ce qui concerne le 5ème axe qui portait sur l'"avortement".

Après avoir examiné le consensus général puis "National", nous pouvons étudier le consensus au sein des diverses classes sociales.

Voir les infractions des pages 61 et suivantes.

3. Le consensus au sein de la petite bourgeoisie non salariée

Nous avons considéré qu'il y avait consensus au sein de la petite bourgeoisie non salariée sur les comportements n'ayant fortement contribué à aucun axe factoriel de l'analyse effectuée sur les réponses données par la sous-population composant cette classe sociale.

Si l'ampleur de ce consensus reste du même ordre que celui que nous avons relevé pour le consensus "National", il ne recouvre pas tout à fait le même contenu.

En effet, les comportements pour lesquels nous avons relevé l'existence d'un consensus au sein de la petite bourgeoisie non salariée sont (*)(**):

- l'exhibitionnisme
- le refus de verser une pension alimentaire
- la rixe
- la séquestration d'un directeur par des employés
- le port d'arme prohibé
- le faux témoignage
- la diffamation
- la perception indue de l'indemnité de chômage
- la corruption de fonctionnaire
- l'excès de vitesse
- le détournement de fonds de 200.000 Francs
- l'émission d'un chèque falsifié
- le chantage
- la pyromanie
- la fraude fiscale d'un industriel
- la rixe au revolver entrainant des blessures
- la perquisition illégale
- la rixe au couteau entrainant des blessures
- l'émission d'un chèque sans provision

Cette liste de comportements formant le consensus au sein de la petite bourgeoisie non salariée comporte 18 comportements dont 7 ne lui sont pas spécifiques puisque faisant partie du consensus "général" et 3 étaient déjà présents dans le contenu du consensus "National". Par rapport à ce dernier il y a donc 8 comportements nouveaux et 7 comportements qui ont disparu.

a) Les 7 comportements pour lesquels il y avait consensus général

Le consensus sur les comportements jugés peu graves pour lesquels il y avait déjà consensus "général" dans le même sens porte sur :

- la séquestration d'un directeur par des salariés
- la perception indue de l'indemnité de chômage
- l'incendie volontaire de poubelles

Le consensus jugeant graves des comportements pour lesquels il y avait déjà un consensus général dans le même sens, porte sur :

- la diffamation
- l'émission d'un chèque falsifié.

(*) Les comportements soulignés d'un trait plein sont ceux qui constituent le consensus "général"

(**) Les comportements soulignés en pointillé étaient déjà inclus dans le consensus "National"

Par contre, pour les deux comportements suivants, s'il y a eu consensus au sein de la petite bourgeoisie non salariée pour les juger graves (en accord avec la petite bourgeoisie salariée, le consensus "National" comme le consensus au sein de la classe ouvrière, s'est trouvé pour les juger de gravité "moyenne". Ces deux comportements sont :

- la rixe au couteau
- l'émission de chèques sans provision.

b) Les 3 comportements pour lesquels il y avait consensus "National"

Le consensus sur les comportements jugés graves pour lesquels il y avait déjà consensus "National" dans le même sens sont :

- l'excès de vitesse
- le chantage
- la rixe au revolver.

Notons que pour le premier et le troisième comportement, il n'y a pas eu consensus au sein de la petite bourgeoisie salariée alors que pour le second c'est au sein de la classe ouvrière qu'il n'y a pas eu consensus.

c) Les 8 comportements nouveaux

Ce sont les comportements qui différencient le consensus au sein de cette classe sociale des divers consensus que nous avons examinés jusqu'ici.

Il s'est trouvé un consensus au sein de la petite bourgeoisie non salariée pour juger :

- peu graves
  - la rixe à poings nus

    (le même consensus s'est trouvé dans la petite bourgeoisie salariée et dans la classe ouvrière mais il n'y a pas de consensus "National")

  - le port d'arme prohibé

    (pour lequel il n'y avait de consensus semblable qu'au sein de la petite bourgeoisie salariée).

- d'une gravité "moyenne"
  - l'exhibitionnisme

    (pour lequel il y a eu le même accord au sein de la petite bourgeoisie salariée et de la classe ouvrière mais sans qu'il y ait consensus "National")

  - la corruption de fonctionnaire

    (pour lequel il n'y a eu le même consensus que dans la classe ouvrière).

- graves

  . le refus de versement d'une pension alimentaire
  . le détournement de 200.000 F

  (pour lesquels un même consensus existait dans les autres classes sociales mais où un consensus "National" n'existait pas".)

  . la fraude fiscale des industriels
  . la perquisition illégale

  (pour lesquels il n'y a de consensus que pour cette classe sociale alors qu'elle divise toutes les autres).

Nous pouvons maintenant comparer le contenu du consensus existant dans la petite bourgeoisie non salariée avec le contenu du dissensus au sein de cette classe sociale.

Nous ne le ferons pas pour les comportements faisant partie des précédents consensus.

Si l'on veut bien se rappeler que le 2ème axe factoriel opposait "permissifs" et "non permissifs" en matière de moeurs et d'opinions, on notera qu'il y a consensus sur cette "déviance" sexuelle qu'est l'exhibitionnisme (pour la trouver d'une gravité "moyenne"). On serait tenté de conclure à un plus grand accord d'intolérance à cette sorte de déviance (par rapport à l'ensemble de la population) si on ne trouvait la même chose dans la petite bourgeoisie salariée et la classe ouvrière.

Pour ce qui est du 3ème axe factoriel, dont on se rappelle qu'il opposait les défenseurs de l'"avoir individuel" à ceux de l'"être social", on notera qu'il s'est trouvé un consensus pour trouver grave le refus de verser une pension alimentaire et le détournement de 200.000 Francs par un comptable. Ce point de vue est d'ailleurs partagé par la petite bourgeoisie salariée comme par la classe ouvrière. Il n'y a donc pas de conclusion spécifique à cette classe sociale à en tirer.

Plus intéressant est le fait de trouver un consensus sur la faible gravité à attribuer au "port d'arme prohibé".

En effet, on sait que la petite bourgeoisie non salariée est soucieuse de maintien de l'ordre et de défense de la propriété. Le port d'arme dont il s'agit ici est donc vraisemblablement défensif, destiné à protéger la propriété individuelle. Il est d'ailleurs remarquable d'un tel consensus ne s'est pas trouvé dans la classe ouvrière, alors qu'il s'est trouvé pour l'autre petite bourgeoisie.

Pour ce qui concerne le 4ème axe factoriel dont on se souvient qu'il opposait ceux qui toléraient mal la délinquance des classes dominantes ou de leurs agents à ceux qui tolèrent mal celle que les stéréotypes sociaux attribuent aux "marginaux", on remarquera qu'il s'est trouvé un consensus pour trouver d'une gravité "moyenne" la "corruption de fonctionnaire". Il est vrai que la petite bourgeoisie non salariée est particulièrement exposée à ce type de comportement.

Plus intéressant est de constater qu'il s'est aussi trouvé un consensus pour trouver grave la fraude fiscale des industriels, alors que la fraude fiscale des commerçants a divisé cette population. Tout se passe comme si cette classe sociale - qui n'est pas uniquement composée de commerçants - s'était partagée sur la délinquance de sa propre classe mais s'était unifiée pour condamner les fraudes des plus "gros" qu'eux.

Parmi les comportements qui faisaient l'objet d'un consensus "National" et sur lesquels un tel consensus ne s'est pas trouvé on remarquera particulièrement le "dépôt d'une bombe dans un bâtiment public" que seule dans la population globale la petite bourgeoisie non salariée ne s'accorde pas à trouver grave. On ne s'étonnera pas de ce fait si l'on considère que des groupes de petits commerçants et artisans expriment parfois leur mécontentement en faisant sauter des bâtiments par exemple de l'administration des impôts.

Mais ceci montre que les poseurs de bombe ne sont pas approuvés par une masse suffisante de cette classe pour que ce fait soit sensible dans notre enquête (qui n'a porté que sur 320 individus de cette classe sociale).

En conclusion, on retiendra que la petite bourgeoisie non salariée n'est pas plus unifiée au niveau idéologique que l'ensemble de la population française, c'est-à-dire qu'elle est fort divisée.

On remarque que le consensus qui l'unifie porte, pour 7 des 18 comportements, sur des faits qui la concernent particulièrement (même s'ils concernent aussi d'autres classes sociales). Le reste, c'est-à-dire 11 comportements, sont soit liés à une autre classe sociale ou sont d'intérêt général.

Nous pouvons maintenant examiner le consensus qui unifie, idéologiquement la petite bourgeoisie salariée.

4. Le consensus au sein de la petite bourgeoisie salariée

Nous avons considéré qu'il y avait consensus au sein de la petite bourgeoisie salariée sur les comportements n'ayant fortement contribué à aucun axe factoriel de l'analyse effectuée sur les réponses données par la sous-population composant cette classe sociale.

Dès l'abord, on remarquera que l'ampleur du consensus trouvé est nettement plus large que dans les cas précédents même s'il intègre de nombreux éléments de ceux-ci. En effet, ce consensus se compose des 23 comportements suivants :

- l'exhibitionnisme
- le dépôt d'une bombe dans un bâtiment public
- le refus de verser une pension alimentaire
- la rixe à poings nus
- la non assistance à personne en danger (*)
- la séquestration d'un directeur par des salariés
- le port d'arme prohibée
- le faux témoignage
- la diffamation
- la perception indue de l'indemnité de chômage

---

délits qui n'étaient pas encore apparus dans les consensus déjà examinés.

- le détournement de 200.000 Francs par un comptable
- l'émission d'un chèque falsifié
- le chantage
- l'incendie volontaire de poubelles
- la conduite dangereuse entrainant un accident accompagné de blessures corporelles
- le hold up de banque (*)
- le proxénétisme hôtelier (*)
- la violation de correspondance (*)
- la rixe au couteau
- l'émission de chèques sans provision
- le vol à main armée de 200 Francs accompagné de blessures corporelles
- le mauvais traitement à enfant
- l'ivresse publique.

Parmi ces 23 comportements, 6 se trouvent faire aussi partie du consensus "National", 8 à la fois du consensus "National" et du consensus au sein de l'Ancienne Petite Bourgeoisie et 5 du consensus au sein de la petite bourgeoisie non salariée au total 19 comportements font partie d'un des consensus déjà examinés.

Il n'y a que 4 comportements nouveaux (*) dont deux seulement sont spécifiques de la petite bourgeoisie salariée puisque les deux autres correspondent aussi à un consensus au sein de la classe ouvrière.

Les 6 comportements qui déjà se trouvaient dans le consensus "National" (mais pas dans celui de la petite bourgeoisie non salariée sont :

- le dépôt d'une bombe dans un bâtiment public
- le faux témoignage
- la conduite dangereuse occasionnant un accident et provoquant des blessures corporelles
- le vol à main armée de 200 Francs avec blessure de la victime
- le mauvais traitement à enfant
- l'ivresse publique.

Les 8 comportements qui se trouvaient à la fois faire partie du consensus "National" est de celui de la petite bourgeoisie non salariée sont :

- la séquestration d'un directeur par ses employés
- la diffamation
- la perception indue de l'indemnité de chômage
- l'émission de chèque falsifié
- le chantage
- l'incendie volontaire de poubelles
- la rixe au couteau
- l'émission de chèques sans provision.

Tous ces comportements, sauf le "chantage" font partie du consensus "général" de la population française.

(*) délits qui n'étaient pas encore apparus dans les consensus déjà examinés.

Les 5 comportements faisaient aussi partie du consensus de la petite bourgeoisie non salariée sont :

- l'exhibitionnisme
- le regus de verser une pension alimentaire
- la rixe à poings nus
- le port d'arme prohibé
- le détournement de fonds par un comptable

Seule la classe ouvrière ne partage pas le point de vue des autres sur le port d'arme prohibé.

Les 4 comportements n'ayant fait partie d'aucun consensus précédent sont :

- la non assistance à personne en danger
- le hold up de banque
- le proxénétisme hôtelier
- la violation de correspondance.

Trois de ces comportements sont connotés d'atteinte au respect de la personne humaine, dans son intimité, sa santé morale et physique. En ce qui concerne le 4ème, c'est-à-dire le hold up de banque, malgré les apparences, c'est probablement moins son caractère d'atteinte à la propriété privée que les risques, la menace de mort qu'il contient qui détermine ce consensus.

Notons que le consensus concernant 4 de ces 5 comportements se forme pour dire qu'ils sont graves. Seule la violation de correspondance est considérée comme peu grave.

Si nous considérons maintenant ce consensus au regard du dissensus dont nous avions trouvé qu'il clivait la petite bourgeoisie salariée nous pouvons considérer le 2ème axe dit de "permissivité". On se rappelle que cet axe séparait les "permissifs" des "non permissifs".

Si nous considérons les 4 comportements pour lesquels il y a consensus au sein de la petite bourgeoisie salariée mais pour lesquels nous n'avions rien trouvé de tel pour les populations et sous-populations précédemment examinées, nous voyons qu'aucun d'entre eux ne renvoie à la permissivité. Ce qui signifie qu'il n'y a pas de zone de consensus en la matière qui soit spécifique à cette classe sociale.

Si nous considérons l'ensemble des 23 comportements formant ce consensus au sein de la petite bourgeoisie salariée nous relevons trois comportements qui renvoient à l'axe "permissivité" :

- l'exhibitionnisme
- le dépôt d'une bombe devant un bâtiment public
- la séquestration d'un directeur par ses employés

Le premier, qui est jugé de gravité "moyenne" est l'objet d'un consensus car il est aux confins de deux préoccupations importantes et de sens inverse pour cette classe sociale : la permissivité et la défense de l'être social.

En effet, l'exhibitionnisme en tant que déviance sexuelle serait vraisemblablement bien toléré s'il ne mettait en jeu un outrage à autrui. C'est cet outrage à la liberté de chacun de ne pas vouloir être spectateur de cette déviance qui détermine vraisemblablement le consensus constaté.

Pour ce qui concerne la bombe déposée, le consensus révèle que ce fait est perçu comme grave.

Nous sommes probablement aux limites de l'admissible par cette classe sociale en matière d'expression d'opinions politiques,

Là encore, la menace de mort contenue dans ce fait est caractérisé par le choix "aveugle" des victimes potentielles.

Pour ce qui concerne la séquestration, nous avons vu qu'il y avait consensus "général" pour la trouver peu grave.

Si nous examinons maintenant le contenu du dissensus correspondant à l'opposition entre défenseurs de l'"être social" et défenseurs de l'"avoir individuel", nous constatons qu'un large consensus se manifeste puisque pour 10 comportements qui renvoient à la défense de l'"être social" cette population s'est unifiée idéologiquement.

Pour 6 de ces dix comportements, le consensus est même particulièrement fort pour dire qu'il s'agit de faits graves.

Il s'agit :

- du refus de verser une pension alimentaire
- de la non assistance à personne en danger
- du chantage
- de la conduite dangereuse occasionnant un accident avec blessures corporelles
- du hold up de banque
- du vol à main armée de 200 Francs avec blessure de la victime.

Les autres comportements pour lesquels il y a un consensus pour dire qu'il s'agit de faits graves sont :

- la diffamation
- le mauvais traitement à enfant.

D'autre part, on remarquera qu'il y a eu consensus pour trouver peu grave:

- le port d'arme prohibé

Ceci montre à nouveau que ce port d'arme est compris comme "défensif".

Si nous considérons maintenant ce qui formait le 4ème axe factoriel, c'est-à-dire le clivage de la population en termes d'attitude face à l'intégration sociale", nous constatons qu'aucun élément de consensus n'existe dans ce domaine.

En conclusion, nous rappellerons que la petite bourgeoisie salariée se distingue par la grande ampleur du consensus qui l'unifie idéologiquement. Ce consensus est principalement centré sur la défense de l'"être social", c'est-à-dire la protection de la santé morale et physique de l'individu en société.

Nous pouvons maintenant examiner la dernière de nos sous-populations : la classe ouvrière.

5. Le consensus au sein de la Classe Ouvrière

Nous avons considéré qu'il y avait consensus au sein de la classe ouvrière sur les comportements n'ayant fortement contribué à aucun axe factoriel de l'analyse effectuée sur les réponses données par la sous-population composant cette classe sociale.

On remarquera tout d'abord qu'il s'agit de la fraction de notre population qui s'unifie idéologiquement sur le consensus le plus large de ceux rencontrés.

Ce consensus se trouve pour 26 comportements sur 65 comportements qui étaient proposés dans notre questionnaire soit 40 % de l'ensemble des comportements proposés.

Ces 26 comportements sont :

- l'exhibitionnisme
- le dépôt d'une bombe dans un bâtiment public
- le refus de verser une pension alimentaire
- la rixe à poings nus
- la séquestration d'un directeur par ses employés
- la vente sans facture
- le faux témoignage
- la diffamation
- la perception indue de l'indemnité de chômage
- la fraude fiscale des commerçants
- l'excès de vitesse
- le détournement de 200.000 Francs par un comptable
- la corruption de fonctionnaire
- l'émission d'un chèque falsifié
- l'incendie volontaire de poubelles
- la conduite dangereuse occasionnant un accident avec blessures corporelles
- le non respect par le responsable d'un chantier des règles de sécurité, occasionnant la mort d'un ouvrier
- la rixe au révolver
- le proxénétisme hôtelier
- la violation de correspondance
- la rixe au couteau
- l'émission de chèques sans provisions
- le vol à main armée pour 200 Francs avec blessures de la victime
- les mauvais traitements à enfant
- la conduite en état d'ivresse
- l'ivresse publique.

Sur ces 26 comportements, le consensus sur 4 seulement est spécifique à la classe ouvrière.

Il s'agit :

- des ventes sans factures
- de la fraude fiscale des commerçants
- du non respect des règles de sécurité sur un chantier
- de la conduite en état d'ivresse

Alors que les deux premiers sont jugés peu graves, les deux derniers sont jugés graves.

Les deux premiers présentent la caractéristique d'être une délinquance d'autrui pour la classe ouvrière et que celle-ci en soit une des victimes objectives. Il y a donc consensus au sein de la classe ouvrière pour juger peu grave une délinquance dont elle est victime. Il s'agit clairement de l'effet de l'idéologie dominante dont la fonction, on le sait, est de légitimer la structure sociale existante aux yeux de ceux-là même que cette structure défavorise.

Le caractère de "crime sans victime" de ces deux comportements est clair puisque c'est l'Etat qui est lésé donc... personne en apparence. Qu'amoindrir les rentrées de l'Etat soit amoindrir aussi ses possibilités de redistribution est peu "visible". Il s'ajoute à cela que ces deux comportements évoquent facilement une astuce de "petits" non destinée à faire fortune mais à survivre. Ils évoquent facilement pour l'ouvrier la fraude fiscale du petit commerçant du coin ou la vente sans facture du petit artisan local. La valorisation de la "débrouillardise", bien ancrée dans l'idéologie dominante sert de légitimation pour ces comportements.

Par contre, le "non respect par le responsable d'un chantier des règles de sécurité" est jugé gravement par la classe ouvrière et par elle seule.

Il y a là l'irruption, au milieu d'un ensemble qui est très imprégné d'idéologie dominante, d'un élément qui correspond à une implication toute particulière à la classe ouvrière, en tant qu'elle est la principale - sinon l'unique - victime de tels faits. On remarquera d'autre part que sur les 26 comportements pour lesquels il y a eu consensus au sein de la classe ouvrière, 19 avaient aussi obtenu un consensus dont 16 de même sens dans la petite bourgeoisie salariée.

Ce sont :

- l'exhibitionnisme (jugé "moyennement" grave)
- de dépôt d'une bombe dans un bâtiment public (jugé grave)
- le refus de verser une pension alimentaire (jugé grave)
- la rixe à poings nus (jugée peu grave)
- la séquestration d'un directeur par ses employés (jugée peu grave)
- le faux témoignage (jugé "moyennement grave")
- la diffamation (jugée grave)
- la perception indue de l'indemnite de chômage (jugée peu grave)
- le détournement de fonds par un comptable (jugé grave)
- l'émission de chèques falsifiés (jugée grave)
- l'incendie volontaire de poubelles (jugé peu grave)
- la conduite dangereuse occasionnant un accident avec blessures corporelles (jugée grave)
- le vol à main armée de 200 Francs avec blessure de la victime (jugé grave)
- les mauvais traitements à enfant (jugés graves)
- l'ivresse publique (jugée peu grave)

3 des 19 comportements font l'objet d'un consensus de sens pas exactement semblable entre les ouvriers et la petite bourgeoisie salariée :

- le proxénétisme hôtelier
- la rixe au couteau
- l'émission de chèques sans provision.

Ces trois comportements jugés graves par la petite bourgeoisie salariée ne sont jugés que moyennement graves par la classe ouvrière.

Si l'on compare maintenant ces éléments de consensus au dissensus que nous avons précédemment trouvé, on constate que :

- concernant le 2ème axe, c'est-à-dire l'axe "permissivité", on n'a pas trouvé d'autre élément de consensus que ceux déjà mentionnés supra :

  - l'exhibitionnisme (jugé moyennement grave)
  - le dépôt d'une bombe (jugé grave)
  - la séquestration de directeur (jugé peu grave)

- concernant le 3ème axe, on a trouvé une large plage de consensus recouvrant 10 comportements

- concernant le 4ème axe, c'est-à-dire celui qui oppose la tolérance à la délinquance des classes dominantes, opposée à la délinquance que les stéréotypes sociaux attribuent aux "marginaux", on a trouvé un consensus relativement importamt (5 délits) dont 3 sont jugés peu graves.

En conclusion, il est frappant de constater que la classe ouvrière semble très unifiée idéologiquement et qu'elle semble être celle des classes sociales ou l'idéologie dominante exerce le mieux son hégémonie.

Une recherche quantitative ne se prête guère à saisir les mécanismes par lesquels l'idéologie dominante s'impose. On sera cependant tenté de voir dans les stéréotypes - qui sont des généralisations schématiques- le biais par lequel passe l'idéologie dominante.

CONCLUSIONS SUR LE CONSENSUS

Il était nécessaire, même si la lecture a pu en être fastidieuse, de présenter de façon très détaillée les divers consensus existant dans la population étudiée.

Nous pouvons maintenant proposer une réflexion d'ensemble sur ce qui a été exposé précédemment.

On pourrait être tenté de considérer que les normes juridiques instituées sont le reflet et le produit de l'idéologie dominante.

En effet, ces normes juridiques ne sont pas nées ex-nihilo mais ont été forgées dans le cadre d'appareils juridico-politiques aux mains, soit de la classe dominante, soit d'une classe "régnante" autre, soit d'un "bloc au pouvoir".

En réalité, les choses sont moins simples, puisque le corps des lois et règlements s'est élaboré au cours de l'histoire. Cette histoire bien entendu, a connu successivement diverses sortes d'alliances de classes et à diverses sortes de blocs au pouvoir.

Diverses idéologies dominantes, se sont succédées dans l'histoire.

Aujourd'hui, le corps des normes sociales instituées, est encore marqué par ces différents épisodes historiques et on constate, malgré le travail de "mise à jour" actuellement en cours, des phénomènes d'hytérésis.

Nous avons défini l'idéologie dominante non pas comme l'idéologie de la classe dominante mais comme l'idéologie qui légitime et qui permet la reproduction de la formation sociale existante.

Dès lors, l'idéologie dominante au moment où notre enquête a été réalisée peut - c'est ce qui s'est vraisemblablement produit - s'écarter du système de valeurs contenu dans le corps des normes juridico-politiques instituées. Elle a cependant de larges plages de recouvrement avec lui.

Il est donc clair qu'on ne peut considérer l'ensemble des normes juridiques en vigueur comme faisant partie de l'idéologie dominante.

Nous voyons ici que notre enquête n'a pu saisir l'idéologie dominante mais seulement un secteur de celle-ci.

En effet, si nous considérons l'ensemble que forment les normes juridiques instituées et d'autre part l'ensemble que forment les normes sociales dominantes en matière de déviance (dont certaines ne sont pas ou pas encore instituées), nous constatons que nous n'avons pu saisir que les normes sociales dominantes - en matière de déviance - qui sont aussi des normes juridiques instituées.

C'est donc bien ce secteur et ce secteur seulement de l'idéologie dominante que nous avons pu appréhender.

De ce point de vue, sur les 65 comportements proposés dans notre questionnaire, 33 seulement ont donné lieu à un consensus soit dans l'ensemble de la population enquêtée, soit dans l'une ou l'autre des classes sociales étudiées.

Ceci veut dire que pour presque la moitié des comportements proposés, l'opinion s'est partagée de telle sorte qu'aucun accord sur leur gravité n'a pu être relevé.

On a constaté qu'il n'y avait que 7 comportements (soit environ 10 % de l'ensemble) pour lesquels il y a eu un accord général.

D'autre part, l'analyse faite sur l'ensemble de la population française a montré qu'il n'y avait consensus "National" que pour environ un quart des comportements proposés.

Ceci nous donne le sentiment que la société française est aujourd'hui extrêmement divisée puisqu'il n'y a pas eu consensus pour les 3/4 des comportements proposés.

Cette division profonde explique assez bien sur quel terrain favorable se développent les luttes actuelles de contestation de la justice.

Faute d'un solide consensus "National" - contrairement à ce que présupposaient SELLIN & WOLFGANG - les classes sociales sont-elles unifiées idéologiquement par un fort consensus en la matière qui nous intéresse ?

Nous avons vu supra la diversité des situations. Alors que la petite bourgeoisie non salariée n'est unifiée que pour un peu plus du quart des comportements, la petite bourgeoisie salariée est unifiée idéologiquement pour plus du tiers des comportements et la classe ouvrière l'est pour 40 % de ceux-ci.

La signification de cet état de choses est bien entendu complexe, mais à ce premier niveau, nous serions tentés de dire que le poids de l'idéologie dominante sur une classe sociale varie en raison inverse de l'intérêt objectif qu'a cette classe de maintenir le système social existant.

A un second niveau, on pourrait avancer que l'ampleur du consensus dans une classe sociale varie dans le même sens que 'homogénéité objective de la situation de cette classe.

En effet, si la classe ouvrière est formée - de façon homogène - d'individus qui sont des travailleurs manuels salariés, la petite bourgeoisie salariée est formée d'individus de statut social fort différent qui n'ont en commun que d'être salariés sans pour autant être des ouvriers de production. Elle inclut en effet des individus divers allant - par exemple - des employés de bureau aux cadres dirigeants d'entreprise. Certains détiennent d'importants pouvoirs hiérarchiques alors que d'autres sont au contraire dans une situation hiérarchique tout à fait subalterne.

Certains membres de cette petite bourgeoisie salariée exercent des fonctions hiérarchiques dans l'entreprise, des fonctions de surveillance, d'encadrement, de contrôle, de gestion de la division sociale du travail, etc...

D'autres ont des fonctions de maintien de l'ordre (armée, police).

En ce sens, certains de ces salariés sont liés - objectivement - avec les classes dominantes puisqu'ils contribuent au maintien de leur pouvoir politique et idéologique.

Cependant, du fait que la forme de rémunération de son travail est le salaire et que d'une certaine façon son existence même soit peu liée au statut juridique de la propriété, cette classe n'est pas indissolublement liée aux classes dominantes. En effet, elle a au moins une alternative possible : c'est le système de "capitalisme d'Etat" à la soviétique (111) ou à la mode "autogestionnaire".

Remarquons que - de fait - une nette tendance "autogestionnaire" s'est développée chez les cadres, ces dernières années. En fait, il est très vite apparu que l'autogestion telle qu'ils la voient est tempérée par la place importante qu'elle devrait laisser selon eux à... la compétence technique. Il ne s'agit donc en fait que d'un socialisme techno-bureaucratique.

Dans l'ensemble, quelque soit la complexité de ses relations avec le système social existant, cette classe sociale est globalement dans une situation encore assez homogène au sein de la structure sociale existante et même si parmi elle, nombreux sont ceux qui, comme les employés de bureau ou du commerce, sont dans une situation qui ne les différencie de la classe ouvrière, que relativement peu.

La petite bourgeoisie non salariée est, quant à elle dans une tout autre situation.

Il s'agit en effet d'une classe sociale dont la caractéristique est de n'être pas salariée, et de n'être pas employeur - au moins pour une grande échelle.

Elle regroupe cependant des sortes très différentes de gens puisque cela va du petit commerçant ou artisan, aux professions libérales (par exemple au médecin).

Certains de ses membres sont des "privilégiés" alors que d'autres sont de plus en plus écrasés par l'évolution de la société et de l'économie.

Le cas des petits commerçants et artisans est à cet égard intéressant puisqu'ils sont dans cette formidable contradiction d'être - d'une part - écrasés par l'évolution de l'économie et d'autre part de ne pouvoir exister que parce que le même système économique repose - et donc protège- la propriété privée des moyens de production et d'échange.

Il s'agit donc bien d'une classe dont les constituants sont peu homogènes dans leurs relations objectives à la structure de la formation sociale.

C O N C L U S I O N

Au terme de ce travail nous pouvons nous risquer à avancer un jugement d'ensemble sur la validité de travaux d'"INDEX", à présenter ce qui nous paraît être les acquis principaux de cette recherche, soulever enfin quelques problèmes.

SELLIN, WOLFGANG et la plupart de leurs continuateurs avaient mis l'accent sur trois points essentiels.

1.- Il y aurait selon eux un véritable consensus national en matière de perception de la gravité des comportements délinquants

2.- Ils ont proposé des scalations des gravités relatives de ces comportements

3.- Ils ont affirmé l'existence d'une relation exprimable par une fonction puissance entre la valeur (exprimable monétairement) des dommages causés par les délits et l'intensité de la perception qu'en ont les individus.

Certes, il s'agissait pour eux de jeter les bases d'un nouveau système de comptage statistique.

Mais - sous ce propos opérationnel - s'était glissée clandestinement une question d'importance : les attitudes concernant la gravité relative des infractions.

Dans le déroulement de notre recherche, nous avons montré ce problème et adopté pour l'étudier plus à fond une démarche inspirée de celle de l'INDEX DE CRIMINALITE.

Or, nous venons de montrer l'inexistence d'un consensus national portant sur l'ensemble des infractions, l'existence d'une large plage de dissensus non seulement au niveau de l'ensemble de la population, maus aussi au niveau des diverses sous-populations étudiées.

Nous avons bien relevé l'existence de zones de consensus mais nous avons dans le même temps montré que ses "dimensions" étaient assez réduites.

Puisque la possibilité d'une scalation des gravités relatives de comportements déviants incriminés en une échelle unique repose sur l'existence d'un consensus national, nous pouvons considérer que l'absence d'un tel consensus invalide cette possibilité.

De même, la possibilité de vérifier la loi de STEVENS en établissant l'existence d'une relation exprimable par une fonction puissance entre la valeur monétaire des dommages causés par une infraction et l'intensité de la perception qu'en ont les individus, se trouve réduite à néant par l'inexistence du consensus national sur lequel une telle vérification repose.

On aurait pu envisager que cette vérification de la loi de STEVENS comme la possibilité d'une scalation unique de la gravité des infractions soit possible, non plus au niveau de l'ensemble de la population mais au niveau des sous-populations étudiées. Il n'en est rien puisque nous avons constaté qu'elles étaient elles-mêmes partagées par d'importants éléments de dissensus, même si des zones de consensus pouvaient être identifiées.

Nous nous risquerons donc à infirmer les résultats obtenus par SELLIN, WOLFGANG et leurs nombreux sontinuateurs.

Les résultats qu'ils ont présentés nous paraissent pouvoir s'expliquer par la succession des biais théorique et méthodologique qu'ils ont introduits dans leur démarche et que nous avons relevés supra.

Nous avons pu mettre en évidence que les normes sociales instituées en normes juridiques - celles au moins que nous avons étudiées - ne reposent pas ou plus sur un consensus social raisonnable, puisque le dissensus l'emporte largement sur le consensus.

La contestation dans et de la justice qui s'exprime actuellement présente des dimensions qui ne sont ni anecdotiques, ni conjoncturelles.

Il nous apparaît que ces faits reposent sur deux sortes de causes fondamentales qui déterminent les "grincements" actuels.

En premier lieu, il paraît que les normes sociales qui s'expriment dans les normes juridiques qui nous intéressent, ne correspondent plus aux "besoins" idéologique de la période.

Il s'ensuit que ces normes juridiques ne renvoient plus qu'approximativement à une idéologie dominante hégémonique dans la société.

Cette situation s'explique probablement par des phénomènes d'hysteresis et la théorie de l'autonomie relative des instances permet de comprendre qu'une telle situation se rencontre.

Dans ce contexte, la crise peut prendre des dimensions particulièrement grandes puisque les normes juridiques instituées ne trouvent plus vraiment leur "légitimité" dans une idéologie dominante exerçant véritablement son hégémonie sur la société globale.

Cette contradiction interne rend vulnérables les normes juridiques instituées dans la mesure où cette rupture de consensus ne permet plus guère de soutenir leur caractère universaliste.

Il s'agit bien de ce que certains juristes appelleraient le "déclin du droit".

Dans ces conditions, l'accusation de "justice de classe" porte loin face à un système de normes ainsi "fragilisé".

Une idéologie dominante et des normes juridiques croulant sous le poids de leurs contradictions permettent un essor des crises de et dans la justice.

Analysant la façon dont se structurait - dans ce contexte - le dissensus idéologique, nous avons constaté que la population française dans son ensemble, comme d'ailleurs chacune des classes sociales étudiées, se divisait selon :

- la permissivité
- la défense de l'être social ou celle de l'avoir individuel
- l'intégration au système social.

Il nous paraît que ces thèmes peuvent tous se ramener à une seule question, celle de la mise en cause (ou non) du système social établi.

Tolérance ou intolérance aux "moeurs nouvelles" - c'est-à-dire "autres" que celles prescrites par la morale établie - défense ou non de la propriété privée - sur laquelle notre système social est justement fondé -, tolérance ou pas à l'égard des "élites" instituées dont la situation permet des abus spécifiques, sont bien réductibles à la seule vraie question : celle de la contestation du système social établi.

Il est remarquable que cette question se pose dans les mêmes termes au sein de toutes les classes sociales même si elle renvoie à des significations différentes.

ANNEXE I

CODIFICATION SEPC DES INFRACTIONS

CONTENU DES CATEGORIES D'INFRACTIONS

DELINQUANCE VIOLENTE ET BANALE CONTRE LES BIENS

Crimes :

Incendie volontaire
Destruction par explosif
Autres destructions et dégradations
Vol qualifié
Recel qualifié
Autres crimes contre les propriétés

Délits :

Chantage
Dégradation de monuments
Attentats contre les chemins de fer
Autres destructions
Bris de clôture
Actes de cruauté envers les animaux
Vivisection
Epizootie
Vol
Détournement d'objets saisis
Filouterie aliment, logement
Filouterie de transport
Recel

Contraventions :

Destruction d'arbres à autrui
Inondations de chemins
Destruction d'animaux

DELINQUANCE ASTUCIEUSE CONTRE LES BIENS

Crimes :

Abus de confiance

Extorsion de fonds, titres ou signatures

Faux en écritures privées

Usage de faux en écriture

Faux et usage de faux (commerce)

Banqueroute frauduleuse

Délits :

Escroquerie

Abus de confiance

Abus de blanc seing

Abus des besoins d'un mineur

Warrants

Autres détournements

Chèques sans provisions

Autres infractions - Chèques

Banqueroute simple

Infractions à la règlementation du commerce et de l'industrie

Fraudes commerciales

Contrefaçon - Industrie commerciale

Infraction aux règlements relatifs aux produits de manufactures d'exportation

Action illicite sur marchandise

Ententes prohibées

Prix illicites

Liberté des enchères

Publicité mensongère

Faux certificats de qualité

Récompenses industrielles

Appellation d'origine alimentaire

Appellation d'origine industrielle

Démarchage

Autres infractions économiques

Loyers

Usure

Valeurs mobilières
Autres infractions - Sociétés commerciales
Infractions de banque, de bourse
Change
Infractions douanières
Refus collectif de l'impôt
Autres infractions fiscales
Constructions immobilières
Coordination des transports
Défaut de permis de construire
Jeux et paris
Loteries
Envois forcés

ATTEINTES VOLONTAIRES CONTRE LES PERSONNES

Crimes :

Meurtre
Assassinat
Crime avec tortures
Meurtre accompagné d'un crime ou ayant pour objet de faciliter un délit
Castration
Parricide
Empoisonnement
Infanticide
Coups et blessures envers un ascendant
Coups et mauvais traitements à enfant
Autres coups et blessures qualifiés
Arrestations illégales, séquestration de personne

Délits

Coups à enfant
Coups et blessures volontaires

Contraventions :

Violences et voies de fait

ATTEINTES INVOLONTAIRES CONTRE LES PERSONNES

Délits :

Homicides involontaires - Circulation
Autres homicides involontaires
Blessures involontaires - Circulation
Autres blessures involontaires

Contraventions :

Blessures involontaires - Circulation
Autres blessures involontaires

INFRACTIONS CONTRE LES MOEURS

Viol - Attentat à la pudeur (mineur)
Viol - Attentat à la pudeur (adulte)
Outrage public à la pudeur
Outrage aux bonnes moeurs
Homosexualité
Excitation de mineurs à la débauche
Proxénétisme
Racolage

INFRACTIONS CONTRE LA CHOSE PUBLIQUE

Faux en écritures publiques
Usage de faux en écritures publiques
Détournement des deniers publics
Rebellion
Violences à fonctionnaires et magistrats
Association de malfaiteurs
Fausse monnaie
Autre crimes contre la chose publique
Faux témoignage, subornation
Non-dénonciation du crime
Recel de malfaiteurs
Usurpation d'état civil
Evation de détenus
Correspondance de détenus

Interdiction de séjour
Interdiction de paraître (proxénéte)
Concussion
Prise d'intérêt par fonctionnaire
Outrage autorité publique
Refus d'un service dû
Rebellion
Outrage, violence à fonctionnaire
Corruption - Trafic d'influence
Vagabondage - Mendicité
Défaut de carte de séjour
Séjour étranger - Expulsion
Nomades
Ambulants et forains
Publications interdites
Délits de presse
Attroupement
Port d'armes
Armes et explosifs
Police des chemins de fer (délits)
Sûreté de l'Etat
Infractions électorales
Atteinte au crédit de la nation
Contrôle des films - Cinéma
Poste - Télécommunications
Chasse (délit)
Pêche (délit)
Forêt (délit)
Délits maritimes
Délits fluviaux
Orientation agricole (délit)

Contraventions :

Outrage à service public
Port illégal de décoration
Police des chemins de fer
Déclaration de naissance
Infraction commise par un officier d'état civil

LIBERTES PUBLIQUES

Séquestration arbitraire
Dénonciation calomnieuse
Diffamation, injures
Menaces
Violation de domicile
Secret professionnel
Secret de correspondance
Refus de porter secours

INFRACTIONS CONTRE LA FAMILLE

Crimes :

Abandon d'enfant - Exposition d'enfant
Avortement
Délits divers concernant l'avortement
Propagande anticonceptionnelle
Adultère - Concubinage
Bigamie
Abandon d'enfant - Exposition d'enfant
Suppression, enlèvement d'enfant
Substitution d'enfant
Non présentation d'enfant
Détournement de mineurs
Protection de la naissance et de la première enfance
Obligation scolaire
Publications destinées à la jeunesse
Abandon de famille

Contraventions :

Accès des mineurs dans certains établissements

SANTE PUBLIQUE ET LEGISLATION SOCIALE

Délits :

Administration de substances nuisibles
Epizootie
Exercice illégal de la médecine
Exercice illégal de professions paramédicales
Exercice illégal de professions de sage-femme, infirmière, masseur, pédicure, assistant ou auxiliaire de service social
Règlement des maisons d'accouchement
Pharmacie et officine
Substances vénéneuses (contraventions)
Stupéfiants et usage
Etablissements insalubres (délit)
Combats de boxe (contravention)
Pollution des eaux fluviales
Autres infractions à la santé publique
Pollution eaux de mer
Entrave à la liberté du travail
Emploi d'enfant - Spectacle
Hygiène, sécurité du travail
Autres infractions à la législation du travail
Rétention de précompte
Infraction à la législation sur la sécurité sociale
Ivresse publique
Débits de boissons
Autres professions réglementées

Contraventions :

Infraction à la loi sur l'inhumation
Autres infractions à la législation du travail
Rétention de précompte
Infraction à la législation sur la sécurité sociale

INFRACTIONS AUX REGLES DE LA CIRCULATION

Conduite sans permis

Défaut d'assurance

Conduite en état d'ivresse

Délit de fuite

Refus d'obtempérer à la sommation d'un agent de la force publique

Organisation de courses de voitures sans autorisation

Conditions de circulation de véhicules

Véhicule et équipement

Enseignement conduite de véhicule

Entrave à la circulation

ANNEXE II

LES QUESTIONNAIRES DE TEST

C O N S I G N E

- Nous faisons une série d'études sur ce que les gens pensent de la délinquance et de la criminalité.

- Nous voulons ici particulièrement connaître la gravité que vous attribuez à des comportements qui vont vous être décrits.

- Attention : il ne s'agit pas d'un test ; il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ; nous vous demandons seulement de nous dire quelle gravité présentent, pour vous, les comportements qui vont vous être décrits.

- Pour cela, je vous demanderai, après chaque description, de donner une note indiquant le degré de gravité que vous attribuez au comportement qui vous aura été décrit.

- Vous êtes tout à fait libre de noter comme vous le voulez. Par exemple, certaines personnes notent sur 10, d'autres sur 20, d'autres jusqu'à 100, 300, ou 5.000.

  Donc, vous pouvez noter comme vous le désirez.

- Pour vous permettre de vous familiariser avec notre questionnaire, je vais vous remettre une feuille comportant quelques descriptions de comportements que vous noterez en prenant tout votre temps.

- Je vous propose de donner aux comportements que vous jugerez les moins graves, les notes les plus basses.

- Au contraire, je vous propose de donner aux comportements que vous jugerez les plus graves, les notes les plus élevées.

- Nous allons, si vous le voulez bien, commencer : rappelez-vous bien que c'est votre jugement personnel sur la gravité des comportements que je vais vous décrire que nous voulons connaître.

  (REMETTRE LA FEUILLE DE "FORMATION" A LA PERSONNE INTERROGEE ET LIRE A HAUTE VOIX LES QUESTIONS "FORMATION".)

- Maintenant que vous êtes exercé(e), je vais vous lire les descriptions de divers comportements dont je vous demande de juger la gravité en leur donnant une note, comme vous venez de le faire.

  Je vous rappelle que vous notez comme vous le voulez ; donc, si vous le désirez, vous pouvez donner des notes plus élevées ou moins élevées que celles que vous venez d'utiliser.

FORMATION

II/5 De nuit, une personne attend, tapie dans un coin sombre. Au passage d'une femme seule, elle lui porte des coups de couteau mortels, et lui dérobe son sac qui contient la somme de 50 Fr.

2/3 De nuit, une personne pénètre au domicile d'une autre personne en brisant une vitre et vole l'argent et les bijoux qui s'y trouvent .

/I Une personne qui marche dans la rue en bouscule accidentellement une autre qui, de ce fait, se tord le pied.

/4 Une personne armée d'un révolver se fait remettre par un commerçant, le contenu de son coffre fort .

/2 Dans une gare, une personne vole une valise alors que son propriétaire a le dos tourné .

8 Un chef d'entreprise paie certains de ses salariés au dessous du tarif legal .

5 Le patron d'une entreprise licencie une femme enceinte .

Un commerçant compte à un client I Kg. de marchandise, alors qu'il ne lui en donne que 900 Gr

I/35 Une personne découvre ses organes génitaux en public .

2/47 Une personne fume du haschich .

3/28 Une femme se fait avorter.

4/12 Une personne vole à une autre personne la somme de 1000 Frs (100 000 A.F.).

5/53 Le patron d'une entreprise licencie un délégué syndical .

5/7 Une personne pose une bombe devant un batiment public et l'endommage .

/59 Une personne divorsée refuse de payer la pension de ses enfants fixée par le juge .

/A6 Une personne, armée d'une mitraillette, cambriole une banque, tue le caissier et s'enfuit avec un butin de 2 000 000 de Frs (200 millions d'AF)

/22 Une personne en blesse une autre à coups de poings .

.../...

10/30 Une personne voit un blessé étendu sur la route et ne s'arrête pas pour lui porter secours.

11/46 Une personne fait partie d'un groupe qui enferme un directeur d'usine dans son bureau pendant deux jours .

12/B4 Une personne qui effectue des travaux exige d'être règlé sans facture, soustrayant ainsi 20 000 Fr (2 millions d' A.Fr) au Trésor Public.

13/19 Une personne ne déclare pas tous ses revenus et paie ainsi beaucoup moins d'impôts.

14/2 Une personne brise la vitrine d'une boutique pour y commettre un vol .

15/58 Une personne est trouvée en possession d'un revolver alors qu'elle n'a pas de permis de port d'arme .

6/11 Une personne vole à une autre personne la somme de 100 Fr (10 mille A.F.) .

7/57 Une personne fait volontairement un faux témoignage au cours d'un procès .

8/1 Une personne pénètre, en fracturant une porte, dans un appartement pour y commettre un vol.

9/43 Une personne publie dans un journal des informations fausses et de nature à nuire à une autre personne .

0/A4 Dans la rue , une personne en bouscule une autre et lui arrache une serviette contenant 20 000 Fr (2 millions d'A.F)

21/44	Une personne enlève une autre personne puis la libère contre rançon.
22/54bis	Une personne s'enrichit en pratiquant le commerce de la drogue.
23/29	Une personne fait avorter une femme qui le lui a demandé.
24/B5	Un comptable détourne 200 000 F. (20 millions d'AF.) au détriment de son employeur.
25/20	Une personne qui n'est plus en chômage continue de se faire verser l'indemnité de chômage.
26/18	Une personne détourne de l'argent au détriment de son employeur.
27/48	Une personne vend du haschish.
28/14	Une personne vole à une autre personne la somme de 100 000 F. (10 millions d'AF.).
9/39	Une personne conduit sa voiture à 120 km./h. dans une agglomération où la vitesse est limitée à 60 km./h.
0/8	Une personne vole des marchandises à l'étalage d'un grand magasin.
1/21bis	Le patron d'une entreprise ne déclare pas tous les bénéfices qu'il réalise et évite ainsi de payer 1 million de francs (100 millions d'AF.) d'impôts sur les bénéfices.
2/43	Une personne brise la vitrine d'une boutique et vole pour 2 000 F. (deux cent mille AF.) de marchandises.
3/55	Un fonctionnaire reçoit de l'argent pour faire bénéficier une personne d'un passe-droit.

34/17 Une personne cède un chèque du nom d'une autre personne et l'encaisse. _____

35/6 Une personne en menace une autre de rendre publics certains détails de sa vie privée si celle-ci ne lui remet pas de l'argent. _____

36/85 Une personne vole pour 2 000 F. de marchandises dans un grand magasin. _____ _____

37/21 Une personne vend sur plan des appartements, sachant qu'elle ne dispose pas des sommes nécessaires pour les construire effectivement. _____

38/9 Une personne vole une voiture en stationnement dans la rue. _____

39/5 Une personne met le feu à des poubelles. _____

40/13 Une personne vole à une autre personne la somme de 10 000 F. (1 million d'AF.). _____

41/32 Une personne blesse une femme à coups de poing et l'oblige ainsi à avoir des rapports sexuels _____

42/51 Le responsable d'une entreprise fait déverser dans une rivière des déchets toxiques contenant de l'arsenic _____

43/38 Un commerçant a dans sa vitrine des livres pornographiques _____

44/A1 Une personne vole pour 20 F. (2 000 AF.) de marchandises à l'étalage d'un grand magasin _____

45/33 Une personne, au volant de sa voiture, entre en collision avec une autre voiture en voulant doubler au sommet d'une côte ; l'autre conducteur est sérieusement blessé _____

46/52 Le responsable d'un chantier n'applique pas les règles de sécurité imposées par la loi ; de ce fait, un ouvrier tombe et se tue _____

47/4 Une personne armée d'un révolver cambriole une banque _____

48/B6 Un homme politique reçoit pour 2 000 000 F. (200 millions d'AF.) de pots de vin de la part des dirigeants d'une entreprise privée de travaux publics qui désirent obtenir une commande de l'Etat _____

/31 Une personne fait partie d'un groupe qui entraîne de force une femme dans un terrain vague. Cette personne ainsi que tous les membres de ce groupe, ont des rapports sexuels avec la femme _____

/56 Une personne fait partie d'un groupe qui refuse de se disperser alors que la police en a donné l'ordre _____

/37 Une personne met une chambre à la disposition d'une prostituée qui lui donne, en échange, une partie de ses gains _____

/15 Une personne vole à une autre personne la somme de 1 000 000 F. (100 millions d'AF.) _____

/24 Une personne en blesse une autre d'un coup de feu _____

54/49 Une personne se fait des piqures d'heroïne

55/41 Une personne ouvre volontairement et lit des lettres qui ne lui sont pas adressées

56/42 Une personne vole dans le tiroir-caisse d'un commerçant une somme de 200 F. (20 000 AF.)

57/26 Une personne en vole une autre sous la menace d'un révolver ; celle-ci se défend et est tuée d'un coup de feu

58/42 Un policier pénètre, contre le gré de l'occupant et sans autorisation de justice, au domicile d'une personne

59/36 Une personne a des rapports sexuels avec une personne de 14 ans

60/32 Une personne armée d'un couteau dérobe 200 F. (20 000 AF.) à une autre personne. La victime est blessée et doit être hospitalisée

61/23 Une personne en blesse une autre à coups de couteau

62/50 Une personne vend de l'héroïne

/16 Une personne signe un chèque alors qu'elle sait qu'elle n'a pas d'argent à son compte

/10 Une personne vole à une autre personne la somme de 10 F. (1 000 AF.)

/3 Une personne fait partie d'un groupe qui peint des slogans sur les murs d'un bâtiment administratif

/25 Une personne en tue une autre à coups de couteau

/45 Un policier garde une personne au commissariat de police deux jours de plus que la loi ne l'y autorise

/45 Une personne, armée d'un révolver, commet un vol d'un montant de 200 000 F. (20 millions d'AF.)

69/27 Une personne qui donne une correction à un enfant, le blesse ; l'enfant doit être hospitalisé _____

70/40 Une personne conduit sa voiture en état d'ivresse _____

71/54 Une personne est en état d'ivresse dans la rue _____

72/31 Dans la rue, une personne arrache à une femme son sac à main contenant 200 F. (20 000 AF.) _____

PRESSE

P1 Voici une liste de journaux quotidiens de Paris (MONTRER LA CARTE) Voulez-vous m'indiquer pour chacun d'eux si vous le lisez régulièrement, c'est-à-dire au moins 3 fois par semaine :

	Régulièrement	Pas regulièrement ou jamais	
Le Monde	1	2	0
Le Parisien Libéré	1	2	0
L'Humanité	1	2	0
France-soir	1	2	0
Le Figaro	1	2	0
La Croix	1	2	0
L'Aurore	1	2	0

P2 Voici une liste de quotidiens de province (MONTRER LA CARTE). Voulez-vous m'indiquer pour chacun d'eux si vous le lisez régulièrement, c'est-à-dire au moins 3 fois par semaine

	Régulièrement	Pas régulièrement ou jamais	
Le Progrès	1	2	0
La Dépêche du Midi	1	2	0
L'Est républicain	1	2	0
Ouest-France	1	2	0
Sud-Ouest	1	2	0
Le Provençal	1	2	0
La Voix du Nord	1	2	0

3 Voici maintenant une liste d'ehdomadaires (MONTRER LA CARTE). Voulez-vous m'indiquer pour chacun d'eux si vous le lisez régulièrement, c'est-à-dire au moins 2 fois par mois.

	Régulièrement	Pas régulièrement ou jamais	
Le Nouvel Observateur	1	2	0
La Vie Catholique	1	2	0
Paris-Match	1	2	0
Valeurs actuelles	1	2	0
Réforme	1	2	0
Détective	1	2	0
L'Express	1	2	0
Elle	1	2	0
Minute	1	2	0
Politique hebdo	1	2	0

C R I T E R E S

C 1 Sexe : Homme 1
Femme 2

C 2 Age : _____ ans

C3 Etat civil : marié(e) 1 célibataire 4
veuf(ve) 2 concubinage 5
divorcé(e) 3

C 4 Exercez-vous actuellement une profession ?
- oui 1
- non :
.élève 2 .chômeur 5
.étudiant 3 .retraité 6
.apprenti 4 .femme au foyer 7

C 5 Etes-vous :
- le chef de ménage 1
- la maîtresse de votre foyer 2
- ni l'un ni l'autre 3

C 6 Profession de la personne interrogée : _____
salarié A fonctionnaire C
patron B retraité D

C 7 Profession du chef de ménage : _____
salarié A fonctionnaire C
patron B retraité D

C 8 Le dernier établissement scolaire que vous avez fréquenté comme élève, ou étudiant, était-ce un établissement :
- primaire 1
- primaire supérieur 2
- secondaire 3
- technique ou commercial 4
- supérieur (université, grande école) 5
- pas d'études 6

C 9 Etes-vous croyant ?
Oui 1 Non 2

C 10 Pratiquez-vous ?
Régulièrement 1 Jamais 3
De temps en

C11 Quelle est ou quelle était la profession de votre père ? (SI PEPE EN RETRAITE, OBTENIR LA DERNIERE PROFESSION EXERCEE.) / : .....

- salarié 1
- patron 2
- fonctionnaire 3

C12 Au point de vue politique, où avez-vous le sentiment de vous situer ? (MONTRER LA CARTE)

- extrême gauche 1
- gauche 2
- centre-gauche 3
- centre 4
- centre-droit 5
- droite 6
- extrême droite 7
- refus de répondre 8

C13 Avez-vous déjà assisté à un procès ?

- oui 1
- non 2

C14 Etait-ce comme :

	Oui	Non
- spectateur	1	2
- témoin	1	2
- juré	1	2
- victime	1	2
- inculpé	1	2

C15 Vous est-il arrivé d'être arrêté par la police ?

- Oui 1
- Non 2

C16 Etait-ce pour (UNE REPONSE PAR LIGNE) :

	Oui	Non
- contrôles divers		
- vérification d'identité au poste de police	1	2
- arrestation réelle	1	2

C17 Taille de la localité :

- communes rurales 1
- villes et agglomération de
  - moins de 10 000 h. 2
  - de 10 à 20 000 h. 3
  - de 20 à 50 000 h. 4
  - de 50 à 100 000 h. 5
  - plus de 100 000 h. 6
  - Paris (complete résidentiel) 7

N° du dépt. _____

C O N S I G N E

- Nous faisons une série d'études sur ce que les gens pensent de la délinquance et de la criminalité.

- Nous voulons ici particulièrement connaître la gravité que vous attribuez à des comportements qui vont vous être décrits.

- Attention : il ne s'agit pas d'un test ; il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ; nous vous demandons seulement de nous dire quelle gravité présentent, pour vous, les comportements qui vont vous être décrits.

- Pour cela, je vous demanderai, après chaque description, de donner une note indiquant le degré de gravité que vous attribuez au comportement qui vous aura été décrit.

- Vous êtes tout à fait libre de noter comme vous le voulez. Par exemple, certaines personnes notent sur 10, d'autres sur 20, d'autres jusqu'à 100, 300, ou 5.000.

  Donc, vous pouvez noter comme vous le désirez.

- Pour vous permettre de vous familiariser avec notre questionnaire, je vais vous remettre une feuille comportant quelques descriptions de comportements que vous noterez en prenant tout votre temps.

- Je vous propose de donner aux comportements que vous jugerez les moins graves, les notes les plus basses.

- Au contraire, je vous propose de donner aux comportements que vous jugerez les plus graves, les notes les plus élevées.

- Nous allons, si vous le voulez bien, commencer : rappelez-vous bien que c'est votre jugement personnel sur la gravité des comportements que je vais vous décrire que nous voulons connaître.

  (REMETTRE LA FEUILLE DE "FORMATION" A LA PERSONNE INTERROGEE ET LIRE A HAUTE VOIX LES QUESTIONS "FORMATION".)

- Maintenant que vous êtes exercé(e), je vais vous lire les descriptions de divers comportements dont je vous demande de juger la gravité en leur donnant une note, comme vous venez de le faire.

  Je vous rappelle que vous notez comme vous le voulez ; donc, si vous le désirez, vous pouvez donner des notes plus élevées ou moins élevées que celles que vous venez d'utiliser.

F O R M A T I O N

F1/3 De nuit, une personne pénètre au domicile d'une autre personne en brisant une vitre et vole l'argent et les bijoux qui s'y trouvent.

F2/2 Dans une gare, une personne vole une valise alors que son propriétaire a le dos tourné.

F3/6 Le patron d'une entreprise licencie une femme enceinte.

F4/1 Une personne qui marche dans la rue en bousculant accidentellement une autre qui, de ce fait, se tord le pied.

F5/7 Un commerçant compte au client 1 kg. de marchandises, alors qu'il ne lui en donne que 900 g.

F6/5 De nuit, une personne attend, tapie dans un coin sombre. Au passage d'une femme seule, elle lui porte des coups de couteau mortels, lui dérobe son sac qui contient la somme de 50 F.

F7/4 Une personne, armée d'un révolver, se fait remettre par un commerçant le contenu de son coffre-fort.

F8/8 Un chef d'entreprise paie certains de ses salaires au-dessous du tarif légal.

1/32 Une personne blesse une femme à coups de poing et l'oblige ainsi à avoir des rapports sexuels. _____

.....

2/8 Une personne vole des marchandises à l'étalage d'un grand magasin. _____

.....

3/59 Une personne divorcée refuse de payer la pension de ses enfants, fixée par le juge. _____

.....

4/15 Une personne vole à une autre personne la somme de 1.000.000 de francs (100 millions d'AF.) _____

.....

5/20 Une personne qui n'est plus en chômage continue de se faire verser l'indemnité de chômage. _____

.....

6/16 Une personne signe un chèque, alors qu'elle sait qu'elle n'a pas d'argent à son compte. _____

.....

7/52 Le responsable d'un chantier n'applique pas les règles de sécurité imposées par la loi ; de ce fait, un ouvrier tombe et se tue _____

.....

8/A3 Une personne, armée d'un révolver, commet un vol d'un montant de 200 000 F. (20 millions d'AF.) _____

.....

9/9 Une personne vole une voiture en stationnement dans la rue.

10/27 Une personne qui donne une correction à un enfant le blesse ; l'enfant doit être hospitalisé.

11/49 Une personne se fait des piqures d'héroïne.

12/35 Une personne détourne 200 000 F. (20 millions d'AF.) au détriment de son employeur.

13/46 Une personne fait partie d'un groupe qui enferme un directeur d'usine dans son bureau pendant deux jours.

14/54 bis Une personne s'enrichit en pratiquant le commerce de la drogue.

15/29 Une personne fait avorter une femme qui le lui a demandé.

16/11 Une personne vole à une autre personne la somme de 100 F. (10 000 AF.).

17/39 Une personne conduit sa voiture à 120 km./h. dans une agglomération où la vitesse est limitée à 60 km./h.

18/40 Une personne conduit sa voiture en état d'ivresse.

19/3 Une personne fait partie d'un groupe qui peint des slogans sur les murs d'un bâtiment administratif.

20/44 Dans la rue, une personne en bouscule une autre et lui arrache une serviette contenant 20 000 F. (2 millions d'AF.)

21/31 Une personne fait partie d'un groupe qui entraîne de force une femme dans un terrain vague ; cette personne ainsi que tous les membres du groupe ont des rapports sexuels avec la femme.

22/18 Une personne détourne de l'argent au détriment de son employeur.

23/55 Un fonctionnaire reçoit de l'argent pour faire bénéficier une personne d'un passe-droit.

24/51 Dans la rue, une personne arrache à une femme son sac à main contenant 200 F. (20 000 AF.)

25/30 Une personne voit un blessé étendu sur la route et ne s'arrête pas pour lui porter secours.

26/22 Une personne en blesse une autre à coups de poing.

27/33 Une personne, au volant de sa voiture, entre en collision avec une autre voiture en voulant doubler au sommet d'une côte ; l'autre conducteur est sérieusement blessé.

28/13 Une personne vole à une autre personne la somme de 10 000 F. (1 million d'AF.)

29/45 Un policier garde une personne au commissariat de police deux jours de plus que la loi ne l'y autorise.

30/7 Une personne pose une bombe devant un bâtiment public et l'endommage.

31/5 Une personne met le feu à des poubelles.

32/42 Une personne vole dans le tiroir-caisse d'un commerçant une somme de 200 F. (20 000 AF.)

33/54 Une personne est en état d'ivresse dans la rue.

34/35 Une personne découvre ses organes génitaux en public.

35/23 Une personne en blesse une autre à coups de couteau.

36/84 Une personne qui effectue des travaux exige d'être réglée sans facture, soustrayant ainsi 20 000F (2 millions d'A.F) au Trésor Public .

37/4 Une personne armée d'un révolver cambriole une banque.

38/42 Un policier pénètre, contre le gré de l'occupant et sans autorisation de justice, au domicile d'une personne.

39/38 Un commerçant a dans sa vitrine des livres pornographiques.

40/14 Une personne vole à une autre personne la somme de 100 000 F. (10 million d'AF.)

41/21 Une personne vend sur plan des appartements, sachant qu'elle ne disposera pas des sommes nécessaires pour les construire effectivement.

42/21 bis Le responsable d'une société ne déclare pas tous les bénéfices réalisés par sa société et évite ainsi de payer 1 million de francs (100 millions d'AF.) d'impôts sur les sociétés .

43/28 Une femme se fait avorter.

44/A6 Une personne, armée d'une mitraillette, cambriole une banque, tue le caissier et s'enfuit avec un butin de 2 000 000 de francs. (200 millions d'AF.)

45/19 Une personne ne déclare pas tous ses revenus et paie ainsi beaucoup moins d'impôts.

46/57 Une personne fait volontairement un faux témoignage au cours d'un procès.

47/1 Une personne pénètre, en fracturant une porte, dans un appartement pour y commettre un vol.

48/B3 Une personne vole pour 2 000 F. de marchandises dans un grand magasin.

49/48 Une personne vend du hashish.

50/44 Une personne enlève une autre personne, puis la libère contre rançon.

51/17 Une personne signe un chèque du nom d'une autre personne et l'encaisse.

52/12 Une personne vole à une autre personne la somme de 1 000 F. (100 000 AF.)

53/50 Une personne vend de l'héroïne.

54/43 Une personne publie dans un journal des informations fausses et de nature à nuire à une autre personne.

55/24 Une personne en blesse une autre d'un coup de feu.

56/A1 Une personne vole pour 20 F. (2 000 AF.) de marchandises à l'étalage d'un grand magasin.

57/37 Une personne met une chambre à la disposition d'une prostituée qui lui donne, en échange, une partie de ses gains.

58/36 Une personne a des rapports sexuels avec une personne de 14 ans.

59/51 Le responsable d'une entreprise fait déverser dans une rivière des déchets toxiques contenant de l'arsenic.

60/B2 Une personne armée d'un couteau dérobe 200 F. (20 000 AF.) à une autre personne. La victime est blessée et doit être hospitalisée.

61/41 Une personne ouvre volontairement et lit des lettres qui ne lui sont pas adressées.

62/6 Une personne en menace une autre de rendre publics certains détails de sa vie privée si celle-ci ne lui remet pas de l'argent.

63/56 Une personne fait partie d'un groupe qui refuse de se disperser alors que la police en a donné l'ordre.

64/10 Une personne vole à une autre personne la somme de 10 F. (1 000 AF.)

65/26 Une personne en vole une autre sous la menace d'un révolver ; celle-ci se défend et est tuée d'un coup de feu.

66/47 Une personne fume du hashish.

67/2 Une personne brise la vitrine d'une boutique pour y commettre un vol.

68/A3 Une personne brise la vitrine d'une boutique et vole pour 2 000 F. (deux cent mille AF.) de marchandises.

69/25 Une personne en tue une autre à coups de couteau.

70/53 Le patron d'une entreprise licencie un délégué syndical.

71/58 Une personne est trouvée en possession d'un révolver, alors qu'elle n'a pas de permis de port d'arme.

72/B1 Un homme politique reçoit pour 2 000 000 F. (200 millions d'AF.) de pots de vin de la part des dirigeants d'une entreprise de travaux publics qui désirent obtenir une commande de l'Etat.

PRESSE

P1 Voici une liste de journaux quotidiens de Paris (MONTRER LA CARTE). Voulez-vous m'indiquer pour chacun d'eux si vous le lisez régulièrement, c'est-à-dire au moins 3 fois par semaine :

	Régulièrement	Pas régulièrement ou jamais	
Le Monde	1	2	0
Le Parisien Libéré	1	2	0
L'Humanité	1	2	0
France-soir	1	2	0
Le Figaro	1	2	0
La Croix	1	2	0
L'Aurore	1	2	0

P2 Voici une liste de quotidiens de province (MONTRER LA CARTE). Voulez-vous m'indiquer pour chacun d'eux si vous le lisez régulièrement, c'est-à-dire au moins 3 fois par semaine

	Régulièrement	Pas régulièrement ou jamais	
Le Progrès	1	2	0
La Dépêche du Midi	1	2	0
L'Est républicain	1	2	0
Ouest-France	1	2	0
Sud-Ouest	1	2	0
Le Provençal	1	2	0
La Voix du Nord	1	2	0

P3 Voici maintenant une liste d'ehdomadaires (MONTRER LA CARTE). Voulez-vous m'indiquer pour chacun d'eux si vous le lisez régulièrement, c'est-à-dire au moins 2 fois par mois.

	Régulièrement	Pas régulièrement ou jamais	
Le Nouvel Observateur	1	2	0
La Vie Catholique	1	2	0
Paris-Match	1	2	0
Valeurs actuelles	1	2	0
Réforme	1	2	0
Détective	1	2	0
L'Express	1	2	0
Elle	1	2	0
Minute	1	2	0
Politique hebdo	1	2	0

C R I T E R E S

C 1 Sexe : Homme 1 / Femme 2

C 2 Age : _____ ans

C3 Etat civil : marié(e) 1 ; veuf(ve) 2 ; divorcé(e) 3 ; célibataire 4 ; concubinage 5

C 4 Exercez-vous actuellement une profession ?
- oui 1
- non :
  - .élève 2
  - .étudiant 3
  - .apprenti 4
  - .chômeur 5
  - .retraité 6
  - .femme au foyer 7

C 5 Etes-vous :
- le chef de ménage 1
- la maîtresse de votre foyer 2
- ni l'un ni l'autre 3

C 6 Profession de la personne interrogée : _____
salarié A ; patron B ; fonctionnaire C ; retraité D

C 7 Profession du chef de ménage : _____
salarié A ; patron B ; fonctionnaire C ; retraité D

C 8 Le dernier établissement scolaire que vous avez fréquenté comme élève, ou étudiant, était-ce un établissement :
- primaire 1
- primaire supérieur 2
- secondaire 3
- technique ou commercial 4
- supérieur (université, grande école) 5
- pas d'études 6

C 9 Etes-vous croyant ?
Oui 1 ; Non 2

C 10 Pratiquez-vous ?
Régulièrement 1 ; De temps en temps 2 ; Jamais 3

C11 Quelle est ou quelle était la profession de votre père ? (SI PEPE EN RETRAITE, OBTENIR LA DERNIERE PROFESSION EXERCEE.) / : .....

- salarié 1
- patron 2
- fonctionnaire 3

C12 Au point de vue politique, où avez-vous le sentiment de vous situer ? (MONTRER LA CARTE)

- extrême gauche 1
- gauche 2
- centre-gauche 3
- centre 4
- centre-droit 5
- droite 6
- extrême droite 7
- refus de répondre 8

C13 Avez-vous déjà assisté à un procès ?

- oui 1
- non 2

C 14 Etait-ce comme :

	Oui	Non
- spectateur	1	2
- témoin	1	2
- juré	1	2
- victime	1	2
- inculpé	1	2

C15 Vous est-il arrivé d'être arrêté par la police ?

- Oui 1
- Non 2

C16 Etait-ce pour (UNE REPONSE PAR LIGNE) :

	Oui	Non
- contrôles divers		
- vérification d'identité au poste de police	1	2
- arrestation réelle	1	2

C17 Taille de la localité :

- communes rurales 1
- villes et agglomération de
  - moins de 10 000 h. 2
  - de 10 à 20 000 h. 3
  - de 20 à 50 000 h. 4
  - de 50 à 100 000 h. 5
  - plus de 100 000 h. 6
  - Paris (complexe résidentiel) 7

N° du dépt. _____ _____

ANNEXE III

LES QUESTIONNAIRES DEFINITIFS

QUESTIONS " FORMATION "

1 bis

INSCRIVEZ LES NOTES QUE VOUS DONNEREZ DANS LES CASES CI-DESSOUS

Le jour de la paye, une personne force les armoires-vestiaire de l'entreprise où elle travaille et vole l'argent qu'elle y trouve.	
Dans une gare une personne vole une valise alors que son propriétaire a le dos tourné.	
Le patron d'une entreprise licencie une femme enceinte.	
Une personne qui marche dans la rue en bouscule accidentellement une autre qui, de ce fait, tombe et se tord le pied.	
Un commerçant compte à un client 1 kg de marchandises alors qu'il ne lui en donne que 900 gr.	
De nuit, un homme attend, caché dans un coin sombre. Au passage d'une femme seule, il lui porte des coups de couteau mortels et lui dérobe son sac qui contient la somme de 50 F. (soit 5 000 A.F.).	
Une personne, armée d'un révolver, se fait remettre par un commerçant le contenu de son coffre-fort.	
Un chef d'entreprise paie certains de ses salariés au-dessous du tarif légal.	

QUESTIONNAIRE A POSER A UNE PERSONNE AGEE DE 15 A 69 ANS

NOUS VOUDRIONS AVOIR VOTRE AVIS SUR UN CERTAIN NOMBRE DE FAITS, CHOSES, OU ACTE[illegible], DONT ON ENTEND SOUVENT PARLER.

C O N S I G N E

I- L'étude pour laquelle je suis venu vous voir porte sur ce que les gens pensent de certains comportements.

Nous voudrions savoir quelle est votre opinion sur la gravité de ces comportements.

Il ne s'agit pas d'un test ni d'un examen. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.

Voici comment nous allons procéder.

Nous vous demandons seulement de donner une note indiquant la gravité que vous attribuez à chaque comportement qui vous sera décrit.

Vous donnerez aux comportements que vous jugerez les moins graves les notes les plus basses et à ceux que vous jugerez les plus graves les notes les plus élevées.

Vous êtes tout à fait libre d'utiliser toutes les notes que vous voulez. Par exemple, certaines personnes emploient des notes jusqu'à 300, d'autres jusqu'à 20, ou 10, ou 50, etc...

Cependant, nous vous demandons de n'employer ni zéro, ni notes en-dessous de zéro.

Pour vous permettre de vous familiariser avec notre questionnaire, je vais vous remettre une feuille comportant quelques descriptions que vous noterez en prenant tout votre temps.

Nous allons commencer : vous ne devez tenir compte que de votre jugement personnel.

[REMETTRE LA FEUILLE "1 bis" A LA PERSONNE INTERROGEE ET LA LUI LAISSER. LIRE EVENTUELLEMENT A HAUTE VOIX LES QUESTIONS DE CETTE PAGE.]

II-Maintenant que vous vous êtes exercé(e), je vais vous lire d'autres descriptions de comportements, dont je vous demande également de juger la gravité. Vous leur donnerez une note comme vous venez de le faire.

Je vous rappelle que vous notez comme il vous convient ; donc, si vous le désirez, vous pouvez donner des notes plus élevées ou moins élevées que celles que vous venez d'utiliser.

A partir de maintenant, nous ne reviendrons jamais en arrière ; la feuille que je vous laisse entre les mains pourra vous aider éventuellement dans vos réponses.

		Note	Ne sait pas	Refuse de noter
9/46	Un homme blesse une femme à coup de poings et l'oblige ainsi à avoir des rapports sexuels			
10/29	Une personne vole un foulard à l'étalage d'un grand magasin			
11/73	Une personne divorcée, qui en a les moyens, refuse de payer la pension fixée par le Juge pour ses enfants qui en ont besoin			
12/13	Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 1 million de francs (soit 100 millions d'A.F.)			
13/34	Une personne qui n'est plus en chômage continue de se faire verser l'indemnité de chômage			
14/31	Une personne signe un chèque sans provision d'un montant élevé			
15/66	Le responsable d'un chantier n'applique pas les règles de sécurité imposées par la loi ; de ce fait un ouvrier tombe et se tue			
16/17	Une personne armée d'un révolver commet un vol d'un montant de 200.000 F (soit 20 millions d'A.F.)			
17/30	Une personne vole une voiture en stationnement dans la rue			
18/41	Un père qui donne une correction à un enfant le blesse ; l'enfant doit être hospitalisé			
19/63	Une personne se fait des piqûres d'héroïne			

		Note	Ne sait pas	Refuse de noter
20/22	Un comptable détourne 200 000 F (soit 20 millions d'A.F.) au détriment de son employeur			
21/60	Une personne fait partie d'un groupe d'ouvriers qui enferme le directeur de leur usine dans son bureau pendant deux jours			
22/43	Une personne compétente fait avorter une femme qui le lui a demandé.			
23/53	Une personne conduit sa voiture à 120 km/h dans une agglomération où la vitesse est limitée à 60 km/h			
24/ 9	Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 100 F (soit 10.000 A.F.)			
25/54	Une personne conduit sa voiture en état d'ivresse			
26/24	Une personne fait partie d'un groupe qui peint des inscriptions sur les murs d'un bâtiment administratif			
27/45	Un homme fait partie d'un groupe qui entraîne de force une femme dans un terrain vague ; cet homme, ainsi que tous les autres membres du groupe, ont des rapports sexuels avec la femme			
28/16	Dans la rue, une personne arrache à un commerçant une serviette contenant 20.000 F (soit 2 millions d'A.F.)			
29/69	Un fonctionnaire exige de l'argent pour faire bénéficier une personne d'une faveur			

		Note	Ne sait pas	Refuse de noter
30/44	Une personne voit un blessé étendu sur la route et ne s'arrête pas pour lui porter secours			
31/37	Au cours d'une dispute entre voisins, l'un des deux hommes blesse l'autre à coups de poings			
32/21	Un entrepreneur qui effectue des travaux exige d'être réglé sans facture évitant ainsi de payer 20.000 F (soit 2 millions d'A.F.) d'impôts			
33/47	Une personne, au volant de sa voiture, entre en collision avec une autre voiture en voulant doubler au sommet d'une côte ; l'autre conducteur est sérieusement blessé			
34/59	Un policier garde une personne au commissariat de police deux jours de plus que la loi ne l'y autorise			
35/28	Une personne pose une bombe devant un bâtiment public et l'endommage; il n'y a aucun blessé			
36/11	Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 10.000F (soit 1 million d'A.F.)			
37/26	Dans la rue, une personne met volontairement le feu à des poubelles.			
38/68	Une personne est en état d'ivresse dans la rue			
39/48	Un homme montre ses parties sexuelles dans la rue			
40/14	Un client vole dans le tiroir-caisse d'un commerçant la somme de 200 F (soit 20.000 A.F.)			

		Note	Ne sait pas	Refuse de noter
41/38	Au cours d'une dispute une personne en blesse une autre à coups de couteau			
42/25	Une personne armée d'un révolver cambriole une banque			
43/56	Un policier perquisitionne contre le gré de l'occupant et sans autorisation de justice, au domicile d'une personne			
44/20	Une personne vole pour 2.000 F (soit 200.000 A.F.) de marchandises au rayon radio-électricité d'un grand magasin			
45/51	Un commerçant a dans sa vitrine des livres pornos.			
46/35	Une personne vend sur plan des appartements sachant qu'elle ne disposera pas des sommes nécessaires pour les construire effectivement			
47/36	Le patron d'une entreprise ne déclare pas tous les bénéfices qu'il réalise et évite ainsi de payer 1 millions de F. (soit 100 millions d'A.F.) d'impôts			
48/12	Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 100.000 F (soit 10.millions d'A.F.)			
49/42	Une femme se fait avorter			
50/33	Un commerçant ne déclare pas tous ses revenus et paie ainsi beaucoup moins d'impôts			

		Note	Ne sait pas	Refuse de noter
51/71	Une personne fait volontairement un faux témoignage au cours d'un procès pour venir en aide à l'accusé			
52/19	Une personne, armée d'une mitraillette, cambriole une banque, tue le caissier et s'enfuit avec un butin de 2 millions de F. (soit 200 millions d'A.F.)			
53/30	Une personne vend du haschich			
54/50	Une personne enlève un enfant puis le libère contre rançon			
55/32	Une personne signe un chèque du nom d'une autre personne et l'encaisse			
56/19	Une personne armée d'un couteau dérobe 200 F. (soit 20.000 A.F.) à une autre personne ; la victime est blessée et doit être hospitalisée			
57/64	Une personne s'enrichit en vendant de l'héroïne			
58/57	Une personne publie dans un journal des informations fausses et de nature à nuire à une autre personne			
59/39	Une personne en colère en blesse grièvement une autre d'un coup de feu			
60/10	Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 1.000 F. (soit 100.000 A.F.)			
61/50	Une personne met régulièrement une chambre à la disposition d'une prostituée qui, en échange, lui donne une partie de ses gains			

		Note	Ne sait pas	Refuse de noter
62/49	Un homme de 25 ans a des rapports sexuels avec une jeune fille de 14 ans qui est consentante			
63/65	Le responsable d'une entreprise fait déverser dans une rivière des déchets toxiques contenant de l'arsenic			
64/15	Une personne brise la vitrine d'une boutique et vole pour 2.000 F (soit 200.000 A.F.) de fourrure			
65/55	Une personne ouvre volontairement et lit des lettres qui ne lui sont pas adressées			
66/27	Une personne en menace une autre de rendre publics certains détails de sa vie privée si celle-ci ne lui remet pas de l'argent			
67/70	Une personne fait partie d'un groupe de manifestants qui refuse de se disperser alors que la police en a donné l'ordre			
68/23	Un homme politique exige 2.000.000 F (soit 200 millions d'A.F.) des dirigeants d'une entreprise privée pour leur faire obtenir une commande de l'Etat			
69/40	Une personne en vole une autre sous la menace d'un révolver ; celle-ci se défend et est tuée d'un coup de feu			
70/61	Une personne fume du haschich			
71/67	Le patron d'une entreprise licencie un délégué syndical sans l'accord de l'Inspecteur du Travail			

		Note	Ne sait pas	Refuse de noter
72/72	Une personne est trouvée en possession d'un révolver alors qu'elle n'a pas de permis de port d'arme			
73/53	Un homme de 23 ans a des rapports sexuels avec un jeune homme de 19 ans qui est consentant			

74. Voici une liste de journaux quotidiens de Paris *(Montrer la carte)*. Voulez-vous m'indiquer pour chacun d'eux si vous le lisez régulièrement, c'est-à-dire au moins trois fois par semaine ? *(Une réponse par ligne)*

a-

	Régulièrement	Pas régulièrement ou jamais	?
. LE PARISIEN LIBERE.	1	2	0
. LE MONDE	1	2	0
. L'HUMANITE	1	2	0
. FRANCE-SOIR	1	2	0
. LE FIGARO	1	2	0
. LA CROIX	1	2	0
. L'AURORE	1	2	0
. COMBAT	1	2	0

b- Lisez-vous un autre quotidien de Paris ?

. oui 1
. non 2

SI OUI : lequel ?

_____

75. Voici une liste de quotidiens de province *(Montrer la carte)*. Voulez-vous m'indiquer pour chacun d'eux si vous le lisez régulièrement, c'est-à-dire au moins trois fois par semaine ? *(Une réponse par ligne)*

a-

	Régulièrement	Pas régulièrement ou jamais	?
. LE PROGRES	1	2	0
. LA DEPECHE DU MIDI	1	2	0
. L'EST REPUBLICAIN.	1	2	0
. OUEST-FRANCE	1	2	0
. SUD-OUEST	1	2	0
. LE PROVENCAL	1	2	0
. LA VOIX DU NORD ..	1	2	0

b- Lisez-vous un autre quotidien de province ?

. oui 1
. non 2

SI OUI : lequel ?

_____

76. Voici maintenant une liste d'hebdomadaires *(Montrer la carte)*. Voulez-vous m'indiquer pour chacun d'eux si vous le lisez régulièrement, c'est-à-dire au moins deux fois par mois ? *(Une réponse par ligne)*

a-

	Régulièrement	Pas régulièrement ou jamais	?
. LE NOUVEL OBSERVATEUR	1	2	0
. LA VIE CATHOLIQUE ..	1	2	0
. PARIS-MATCH	1	2	0
. VALEURS ACTUELLES ..	1	2	0
. REFORME	1	2	0
. DETECTIVE	1	2	0
. L'EXPRESS	1	2	0
. ELLE	1	2	0
. MINUTE	1	2	0
. POLITIQUE HEBDO	1	2	0
. L'HUMANITE DIMANCHE.	1	2	0

b- Lisez-vous un autre hebdomadaire ?

. oui 1
. non 2

SI OUI : lequel ?

CARACTERISTIQUES

77. SEXE : . Homme 1
. Femme 2

78. AGE : [ ] ans

79. Etes-vous ...

. marié(e) 1
. veuf(ve) 2
. divorcé(e) 3
. célibataire 4
. concubinage 5

80. Exercez-vous actuellement une profession ?

. Oui 1
. Non : élève 2
étudiant 3
apprenti 4
chômeur 5
retraité 6
femme au foyer 7

81. Etes-vous ...

. le chef de ménage 1
. la maîtresse de votre foyer 2
. ni l'un ni l'autre 3

82. PROFESSION DE LA PERSONNE INTERROGEE

.....

. salarié ..... A
. patron ..... B
. fonctionnaire C
. retraité ..... D

83. PROFESSION DU CHEF DE MENAGE

.....

. salarié ..... A
. patron ..... B
. fonctionnaire C
. retraité ..... D

84. Le dernier établissement scolaire que vous avez fréquenté comme élève ou étudiant, était-ce un établissement ...

. primaire 1
. primaire supérieur 2
. secondaire 3
. technique ou commercial 4
. supérieur (université, grande école) 5
. pas d'études 6

85. Etes-vous croyant ?

. Oui 1
. Non 2
. Refus de répondre 3
. Ne sait pas 0

86. Pratiquez-vous ?

. régulièrement 1
. de temps en temps .. 2
. jamais 3

87. Quelle est ou quelle était la profession de votre père ? *(Si père en retraite obtenir la dernière profession exercée)*

.....

. salarié 1
. patron 2
. fonctionnaire 3

88. Au point de vue politique, où avez-vous le sentiment de vous situer ? *(Montrer la carte)*

. Extrême Gauche (A) .. 1
. Gauche (B) 2
. Centre-Gauche (C) ... 3
. Centre (D) 4
. Centre-Droit (E) 5
. Droite (F) 6
. Extrême-Droite (G) .. 7
. Refus de répondre 8
. Ne sait pas 0

89. Avez-vous déjà assisté à un procès comme ... *(Une réponse par ligne)*

	Oui	Non	? ou refus
. spectateur	1	2	0
. témoin	1	2	0
. juré	1	2	0
. victime	1	2	0
. inculpé	1	2	0
. ou autre	1	2	0

90. Vous est-il arrivé d'être... *(Une réponse par ligne)*

	Oui	Non	? ou refus
. stoppé par la police pour contrôles divers	1	2	0
. emmené au poste de police pour vérification d'identité	1	2	0
. arrêté réellement ...	1	2	0

91. TAILLE DE LA LOCALITE

. Commune rurale 1
Ville ou agglomération de :
. moins de 10.000 habitants 2
. 10.000 à 20.000 habitants 3
. 20.000 à 50.000 habitants 4
. 50.000 à 100.000 habitants ... 5
. plus de 100.000 habitants 6
. Paris (complexe résidentiel) 7

92. N° DU DEPARTEMENT

LIEU DE L'INTERVIEW

. à domicile 1
. lieu de travail 2
. ailleurs 3

DATE DE L'INTERVIEW : .....

ENQUETEUR : .....

1 bis

INSCRIVEZ LES NOTE QUE VOUS DONNEREZ DANS LES CASES CI-DESSOUS

De nuit, un homme attend, caché dans un coin sombre. Au passage d'une femme seule, il lui porte des coups de couteau mortels et lui dérobe son sac qui contient la somme de 50 F (soit 5000 A.F.)	
Le jour de la paye une personne force les armoires-vestiaire de l'entreprise où elle travaille et vole l'argent qu'elle y trouve.	
Une personne qui marche dans la rue en bouscule accidentellement une autre qui, de ce fait, tombe et se tord le pied.	
Une personne, armée d'un révolver, se fait remettre par un commerçant le contenu de son coffre-fort.	
Dans une gare une personne vole une valise alors que son propriétaire a le dos tourné.	
Un chef d'entreprise paie certains de ses salariés au-dessous du tarif légal.	
Le patron d'une entreprise licencie une femme enceinte.	
Un commerçant compte à un client 1 kg de marchandises alors qu'il ne lui en donne que 900 g.	

mars 1973

QUESTIONNAIRE A POSER A UNE PERSONNE AGEE DE 15 à 69 ANS

NOUS VOUDRIONS AVOIR VOTRE AVIS SUR UN CERTAIN NOMBRE DE FAITS, CHOSES, OU ACTES, DONT ON ENTEND SOUVENT PARLER.

C O N S I G N E

I-L'étude pour laquelle je suis venu vous voir porte sur ce que les gens pensent de certains comportements.

Nous voudrions savoir quelle est votre opinion sur la gravité de ces comportements.

Il ne s'agit pas d'un test ni d'un examen. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.

Voici comment nous allons procéder.

Nous vous demandons seulement de donner une note indiquant la gravité que vous attribuez à chaque comportement qui vous sera décrit.

Vous donnerez aux comportements que vous jugerez les moins graves les notes les plus basses et à ceux que vous jugerez les plus graves les notes les plus élevées.

Vous êtes tout à fait libre d'utiliser toutes les notes que vous voulez. Par exemple, certaines personnes emploient des notes jusqu'à 300, d'autres jusqu'à 20, ou 10, ou 50, etc...

Cependant, nous vous demandons de n'employer ni zéro, ni notes en dessous de zéro.

Pour vous permettre de vous familiariser avec notre questionnaire, je vais vous remettre une feuille comportant quelques descriptions que vous noterez en prenant tout votre temps.

Nous allons commencer : vous ne devez tenir compte que de votre jugement personnel.

REMETTRE LA FEUILLE "1 bis" A LA PERSONNE INTERROGEE ET LA LUI LAISSER. LIRE EVENTUELLEMENT A HAUTE VOIX LES QUESTIONS DE CETTE PAGE.

II- Maintenant que vous vous êtes exercé(e), je vais vous lire d'autres descriptions de comportements dont je vous demande également de juger la gravité. Vous leur donnerez une une note, comme vous venez de le faire.

Je vous rappelle que vous notez comme il vous convient ; donc, si vous le désirez, vous pouvez donner des notes plus élevées ou moins élevées que celles que vous venez d'utiliser.

A partir de maintenant, nous ne reviendrons jamais en arrière ; la feuille que je vous laisse entre les mains pourra vous aider éventuellement dans vos réponses.

		Note	Ne sait pas	Refuse de noter
9/48	Un homme montre ses parties sexuelles dans la rue.			
10/61	Une personne fume du haschich.			
11/42	Une femme se fait avorter.			
12/10	Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 1000 F (soit 100000 A.F.).			
13/67	Le patron d'une entreprise licencie un délégué syndical sans l'accord de l'Inspecteur du Travail.			
14/28	Une personne pose une bombe devant un bâtiment public et l'endommage ; il n'y a aucun blessé.			
15/73	Une personne divorcée, qui en a les moyens, refuse de payer la pension fixée par le Juge pour ses enfants qui en ont besoin.			
16/18	Une personne, armée d'une mitraillette, cambriole une banque, tue le caissier et s'enfuit avec un butin de 2 millions de francs (soit 200 millions d'A.F.).			
17/37	Au cours d'une dispute entre voisins, l'un des deux hommes blesse l'autre à coups de poings.			
18/44	Une personne voit un blessé étendu sur la route et ne s'arrête pas pour lui porter secours.			
19/60	Une personne fait partie d'un groupe d'ouvriers qui enferme le directeur de leur usine dans son bureau pendant deux jours.			
20/21	Un entrepreneur qui effectue des travaux exige d'être réglé sans facture, évitant ainsi de payer 20.000 F (soit 2 millions d'A.F.) d'impôts.			

		Note	Ne sait pas	refuse de noter
21/72	Une personne est trouvée en possession d'un révolver alors qu'elle n'a pas de permis de port d'arme.			
22/71	Une personne fait volontairement un faux témoignage au cours d'un procès pour venir en aide à l'accusé.			
23/57	Une personne publie dans un journal des informations fausses et de nature à nuire à une autre personne.			
24/9	Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 100 F (soit 10 000 A.F.).			
25/58	Une personne enlève un enfant puis le libère contre rançon.			
26/43	Une personne compétente fait avorter une femme qui le lui a demandé.			
27/34	Une personne qui n'est plus en chômage continue de se faire verser l'indemnité de chômage.			
28/16	Dans la rue, une personne arrache à un commerçant une serviette contenant 20 000 F (soit 2 millions d'A.F.).			
29/33	Un commerçant ne déclare pas tous ses revenus et paie ainsi beaucoup moins d'impôts.			
30/62	Une personne vend du haschich.			
31/53	Une personne conduit sa voiture à 120 km/h dans une agglomération où la vitesse est limitée à 60 km/h.			
32/22	Un comptable détourne 200 000 F (soit 20 millions d'A.F) au détriment de son employeur.			
33/29	Une personne vole un foulard à l'étalage d'un grand magasin.			
34/69	Un fonctionnaire exige de l'argent pour faire bénéficier une personne d'une faveur.			

		Note	Ne sait pas	refuse de noter
35/32	Une personne signe un chèque du nom d'une autre personne et l'encaisse.			
36/12	Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 100 000 F (soit 10 millions d'A.F.).			
37/27	Une personne en menace une autre de rendre publics certains détails de sa vie privée si celle-ci ne lui remet pas de l'argent.			
38/35	Une personne vend sur plan des appartements sachant qu'elle ne disposera pas des sommes nécessaires pour les construire effectivement.			
39/30	Une personne vole une voiture en stationnement dans la rue.			
40/15	Une personne brise la vitrine d'une boutique et vole pour 2000 F (soit 200 000 A.F.) de fourrures.			
41/26	Dans la rue, une personne met volontairement le feu à des poubelles.			
42/46	Un homme blesse une femme à coups de poings et l'oblige ainsi à avoir des rapports sexuels.			
43/65	Le responsable d'une entreprise fait déverser dans une rivière des déchets toxiques contenant de l'arsenic.			
44/20	Une personne vole pour 2000 F (soit 200 000 A.F.) de marchandises au rayon radio-électricité d'un grand magasin.			
45/51	Un commerçant a dans sa vitrine des livres pornos.			

		Note	Ne sait pas	refuse de noter
46/36	Le patron d'une entreprise ne déclare pas tous les bénéfices qu'il réalise et évite ainsi de payer 1 million de F (soit 100 millions d'A.F.) d'impôts.			
47/47	Une personne, au volant de sa voiture, entre en collision avec une autre voiture en voulant doubler au sommet d'une côte ; l'autre conducteur est sérieusement blessé.			
48/11	Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 10 000 F (soit 1 million d'A.F.).			
49/66	Le responsable d'un chantier n'applique pas les règles de sécurité imposées par la loi ; de ce fait un ouvrier tombe et se tue.			
50/25	Une personne armée d'un révolver cambriole une banque.			
51/45	Un homme fait partie d'un groupe qui entraîne de force une femme dans un terrain vague ; cet homme, ainsi que tous les autres membres du groupe, ont des rapports sexuels avec la femme.			
52/14	Un client vole dans le tiroir-caisse d'un commerçant la somme de 200 F (soit 20 000 A.F.).			
53/39	Une personne en colère en blesse grièvement une autre d'un coup de feu.			
54/50	Une personne met régulièrement une chambre à la disposition d'une prostituée qui, en échange, lui donne une partie de ses gains.			
55/70	Une personne fait partie d'un groupe de manifestants qui refuse de se disperser alors que la police en a donné l'ordre.			

		Note	Ne sait pas	refuse de noter
56/23	Un homme politique exige 2 millions de F (soit 200 millions d'A.F.) des dirigeants d'une entreprise privée pour leur faire obtenir une commande de l'Etat.			
57/63	Une personne se fait des piqûres d'héroïne.			
58/55	Une personne ouvre volontairement et lit des lettres qui ne lui sont pas adressées.			
59/40	Une personne en vole une autre sous la menace d'un révolver ; celle-ci se défend et est tuée d'un coup de feu.			
60/13	Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 1 million de F (soit 100 millions d'A.F.).			
61/56	Un policier perquisitionne, contre le gré de l'occupant et sans autorisation de justice, au domicile d'une personne.			
62/49	Un homme de 25 ans a des rapports sexuels avec une jeune fille de 14 ans qui est consentante.			
63/38	Au cours d'une dispute une personne en blesse une autre à coup de couteau.			
64/17	Une personne armée d'un révolver commet un vol d'un montant de 200 000 F (soit 20 millions d'A.F.).			
65/64	Une personne s'enrichit en vendant de l'héroïne.			
66/31	Une personne signe un chèque sans provision d'un montant élevé.			
67/24	Une personne fait partie d'un groupe qui peint des inscriptions sur les murs d'un bâtiment administratif.			

7.

		Note	Ne sait pas	Refuse de noter
68/19	Une personne armée d'un couteau dérobe 200 F (soit 20 000 A.F.) à une autre personne ; la victime est blessée et doit être hospitalisée.			
69/59	Un policier garde une personne au commissariat de police deux jours de plus que la loi ne l'y autorise.			
70/41	Un père qui donne une correction à un enfant le blesse; l'enfant doit être hospitalisé.			
71/54	Une personne conduit sa voiture en état d'ivresse.			
72/52	Un homme de 23 ans a des rapports sexuels avec un jeune homme de 19 ans qui est consentant.			
73/68	Une personne est en état d'ivresse dans la rue.			

74.

a- Voici une liste de journaux quotidiens de Paris (MONTRER LA CARTE). Voulez-vous m'indiquer pour chacun d'eux si vous le lisez régulièrement, c'est-à-dire au moins 3 fois par semaine : (UNE REPONSE PAR LIGNE)

	Régulièrement	Pas régulièrement ou jamais	?
LE PARISIEN LIBERE	1	2	0
LE MONDE	1	2	0
L'HUMANITE	1	2	0
FRANCE SOIR	1	2	0
LE FIGARO	1	2	0
LA CROIX	1	2	0
L'AURORE	1	2	0
COMBAT	1	2	0

b- Lisez-vous un autre quotidien de Paris ?

. oui 1
. non 2

SI OUI : lequel ?

75.

a- Voici une liste de quotidiens de province (MONTRER LA CARTE). Voulez-vous m'indiquer pour chacun d'eux si vous le lisez régulièrement, c'est-à-dire au moins 3 fois par semaine : (UNE REPONSE PAR LIGNE)

	Régulièrement	Pas régulièrement ou jamais	?
LE PROGRES	1	2	0
LA DEPECHE DU MIDI	1	2	0
L'EST REPUBLICAIN.	1	2	0
OUEST FRANCE	1	2	0
SUD OUEST	1	2	0
LE PROVENCAL	1	2	0
LA VOIX DU NORD ..	1	2	0

b- Lisez-vous un autre quotidien de province ?

. oui 1
. non 2

SI OUI : lequel ?

76. Voici maintenant une liste d'hebdomadaires
a- (MONTRER LA CARTE). Voulez-vous m'indiquer pour chacun d'eux si vous le lisez régulièrement, c'est-à-dire au moins 2 fois par mois : (UNE REPONSE PAR LIGNE)

	Régulièrement	Pas régulièrement ou jamais	?
LE NOUVEL OBSERVATEUR	1	2	0
LA VIE CATHOLIQUE ...	1	2	0
PARIS MATCH	1	2	0
VALEURS ACTUELLES ...	1	2	0
REFORME	1	2	0
DETECTIVE	1	2	0
L'EXPRESS	1	2	0
ELLE	1	2	0
MINUTE	1	2	0
POLITIQUE HEBDO	1	2	0
L'HUMANITE DIMANCHE .	1	2	0

b- Lisez-vous un autre hebdomadaire ?

. oui 1
. non 2

SI OUI : lequel ?

_____

C A R A C T E R I S T I Q U E S

77. SEXE : . Homme 1
. Femme 2

78. AGE : [ ] ans

79. Etes-vous ...
. marié(e) 1
. veuf(ve) 2
. divorcé(e) 3
. célibataire 4
. concubinage 5

80. Exercez-vous actuellement une profession?
. Oui 1
. Non : . élève 2
. étudiant 3
. apprenti 4
. chômeur 5

81. Etes-vous :
. le chef de ménage 1
. la maîtresse de votre foyer 2
. ni l'un, ni l'autre 3

82. Profession de la personne interrogée :

_____

. salarié ..... A
. patron ..... B
. fonctionnaire C
. retraité ..... D

83. Profession du chef de ménage :

_____

. salarié ..... A
. patron ..... B
. fonctionnaire C
. retraité ..... D

84. Le dernier établissement scolaire que vous avez fréquenté comme élève ou étudiant, était-ce un établissement :
. primaire 1
. primaire supérieur 2
. secondaire 3
. technique ou commercial 4
. supérieur (Université, Gde Ecole) 5
. pas d'études 6

85. Etes-vous croyant ?
. oui..... 1
. non..... 2
. refuse de répondre..... 3
. ne sait pas..... 0

86. Pratiquez-vous ?
. régulièrement 1
. de temps en temps 2
. jamais 3

87. Quelle est ou quelle était la profession de votre père ? (SI PERE EN RETRAITE, OBTENIR LA DERNIERE PROFESSION EXERCEE).

_____

. salarié 1
. patron 2
. fonctionnaire 3

88. Au point de vue politique, où avez-vous le sentiment de vous situer ? (MONTRER LA CARTE).

- . Extrême gauche (A) 1
- . Gauche (B) 2
- . Centre gauche (C) 3
- . Centre (D) 4
- . Centre droit (E) 5
- . Droite (F) 6
- . Extrême droite (G) 7
- . Refuse de répondre 8
- . Ne sait pas 0

Lieu d'interview :

- . à domicile 1
- . lieu de travail 2
- . ailleurs 3

Date de l'interview :.....

ENQUETEUR :.....

89. Avez-vous déjà assisté à un procès comme... (UNE REPONSE PAR LIGNE)

	oui	non	? ou refus
. spectateur.....	1	2	0
. témoin.....	1	2	0
. juré.....	1	2	0
. victime.....	1	2	0
. inculpé.....	1	2	0
. autre.....	1	2	0

90. Vous est-il arrivé d'être (UNE REPONSE PAR LIGNE)

	Oui	Non	? ou refus
. stoppé par la police pour contrôles divers	1	2	0
. emmené au poste de police pour vérification d'identité	1	2	0
. arrêté réellement	1	2	0

91. Taille de la localité :

- Communes rurales 1
- Villes et agglomérations de :
- . moins de 10.000 habitants 2
- . 10.000 à 20.000 habitants 3
- . 20.000 à 50.000 habitants 4
- . 50.000 à 100.000 habitants 5
- . plus de 100.000 habitants 6
- . Paris (complexe résidentiel) 7

92. N° du département : [ ][ ]

ANNEXE IV

LES INSTRUMENTS AUX ENQUETEURS

INSTRUCTIONS AUX ENQUETEURS

I - NATURE ET OBJET DE L'ETUDE

Le but de l'étude est de savoir quelle gravité les Français attribuent à certains comportements : on pourra ainsi mesurer l'évolution des mentalités à l'égard de ces comportements.

II - DOCUMENTS

- questionnaires : 2 formes (questionnaire blanc, questionnaire jaune)
- instructions
- 2 plans de travail / bordereaux de paiement
- 4 cartes
- feuilles d'adresses
- feuilles d'observation
- feuilles de contact
- enveloppe de retour.

III- METHODE

(1) Qui interroger ?

Des Français, hommes et femmes âgés de 15 à 69 ans.
Les quotas de sexe, âge, profession du chef de ménage, activité de la personne interrogée sont indiqués sur les plans de travail.

ATTENTION : vous avez deux plans de travail.

- 1 plan pour les questionnaires blancs,
- 1 plan pour les questionnaires jaunes.

Chaque plan doit être respecté tant pour le nombre d'interviews demandées que pour les quotas. Aucune compensation entre les deux plans n'est admise.

(2) Les questionnaires.

Questionnaires blancs et jaunes comportent les mêmes questions mais l'ordre dans lequel elles sont posées est différent.

Chaque questionnaire comporte :

- une consigne de départ en deux parties,
- une feuille "1 bis" à remplir par l'interviewé lui-même,
- soixante-cinq questions pour lesquelles la réponse à recueillir est une note,
- trois questions relatives à la lecture de la presse,
- vingt-trois questions de caractéristiques.

③ Le déroulement de l'interview.

Les interviews doivent se dérouler de la façon suivante :

a- Vous lisez à l'interviewé la première partie de la consigne de départ.
Celle-ci est assez longue, aussi nous vous demandons de vous familiariser avec elle avant de commencer les interviews.

b- Vous remettez à l'interviewé la feuille "1 bis" et la lui laissez remplir par écrit. Il pourra la conserver tout au long de l'interview et s'y référer s'il le veut.

c- Vous lisez la seconde partie de la consigne

d- Vous posez le questionnaire.

e- L'interview terminée, vous récupérez la feuille "1 bis" et l'agrafez au questionnaire.

IMPORTANT : Questionnaires et feuilles"1 bis" sont prénumérotées.
VERIFIEZ QUE LA FEUILLE "1 bis" PORTE LE MEME NUMERO QUE LE QUESTIONNAIRE AUQUEL VOUS L'AGRAFEZ.

f- Enregistrez le nom et l'adresse de la personne interrogée sur la feuille d'adresses gommée et sur une feuille de contact.

IV - COMMENT RECUEILLIR LES REPONSES DES INTERVIEWES

Pour chacune des 65 questions décrivant des comportements, vous inscrivez la note donnée par la personne interrogée dans la colonne "note".

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

(1) Quels que soient les commentaires accompagnant la réponse d'une personne, si celle-ci a donné une note, vous devez enregistrer cette note.

(2) Il peut arriver qu'une personne ne donne pas de note à une ou plusieurs questions.

Il faut alors distinguer entre :

. la personne qui refuse de noter ; elle considère par exemple, que le comportement décrit ne présente aucune gravité, ou, à la limite, elle trouve ce comportement légitime et l'approuve, ou encore, elle estime qu'il s'agit d'un comportement de "malade".

Dans ce cas, vous inscrivez, pour la question considérée, une croix dans la colonne "refuse de noter".

. la personne qui ne sait pas répondre ; par exemple,

- elle ne comprend pas la question,
- ou le comportement que vous lui avez décrit n'évoque rien pour elle,
- ou elle estime qu'elle n'a pas assez d'éléments pour donner une note,
- ou elle croit que ce comportement "n'existe pas, que ça ne se produit jamais".

Dans ce cas, vous inscrivez, pour la question considérée, une croix dans la colonne "ne sait pas".

Laissez aux interviewés le temps de réfléchir et même de faire un certain nombre de commentaires avant de donner leurs notes.

(3) Vous pouvez répétez plusieurs fois le texte d'une question si vous le jugez utile, tant que l'interviewé n'a pas donné de note à cette question (ou n'a pas refusé de noter ou n'a pas déclaré qu'il ne pouvait noter).

IMPORTANT :	Dès que vous avez recueilli une réponse à une question (note, refus ou incapacité de noter) vous passez à la question suivante, sans jamais revenir en arrière, ni pour modifier une note, ni pour indiquer à la personne interrogée la note donnée par elle à une question précédente.

4. Les questions de la page "1 bis".

Accompagnant chaque questionnaire proprement dit, vous trouverez une feuille "1 bis" volante, sur laquelle figurent 8 questions.

Vous remettez cette feuille "1 bis" aux interviewés après leur avoir lu la première partie de la consigne de départ.

Les personnes interrogées répondent elles-mêmes, par écrit, aux questions figurant sur cette feuille ; elles pourront ainsi se familiariser avec le type de questions que vous leur poserez ensuite, ainsi qu'avec la manière de noter.

Au moment de répondre par écrit aux questions de la feuille "1 bis" l'interviewé peut :

- vous demander comment noter : vous devez alors lui relire le passage de la consigne de départ dans lequel la manière de noter est expliquée (*"Vous donnerez aux comportements que vous jugerez les moins graves ..."*).

  Si cela ne suffit pas, vous pouvez lui dire de noter de la façon qui lui est la plus familière.

EN AUCUN CAS, VOUS NE DEVEZ LUI INDIQUER UNE ECHELLE DE NOTATION QUELCONQUE.

- se déclarer incapable de noter les comportements qui lui sont décrits : vous le laisser alors expliquer les raisons de son attitude. Vous lui faites ensuite remarquer que parmi les comportements qui lui sont décrits, il en est qui peuvent lui paraître plus graves que d'autres et que ces différences lui permettent, malgré tout, de les noter les uns par rapport aux autres.

Si la personne interrogée veut, pour certains comportements, donner des notes négatives (-3, -5, -1, etc...), relisez-lui le passage de la consigne (*"Nous vous demandons de n'employer ni zéro, ni notes en-dessous de zéro"*).

V - AUTRES RECOMMANDATIONS

Les interviews sont à effectuer en tête à tête ; en particulier la présence d'enfants peut être génante et perturber l'interviewé.

Pour la question 90, troisième item (arrêté réellement) : une personne qui vous dirait avoir été l'objet d'une garde à vue doit être considérée comme ayant été réellement arrêtée par la police.

...

Certains comportements sont décrits plusieurs fois au cours du questionnaire et, d'une description à l'autre, seuls quelques détails changent (par exemple les vols, pour lesquels les sommes changent).

VOUS NE DEVEZ ABSOLUMENT PAS INDIQUER A L'INTERVIEWE QU'IL RETROUVERA PLUSIEURS FOIS, AU COURS DU QUESTIONNAIRE CES DESCRIPTIONS IDENTIQUES.

- A toute question que l'interviewé vous poserait pendant que vous l'interroger vous ne devez répondre qu'en lui relisant le passage de la consigne de départ correspondant.

- Si la consigne ne permet pas de répondre à la question, vous ne devez donner aucune indication à l'interviewé.

ANNEXE V

LES CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON REPRESENTATIF DE LA POPULATION FRANÇAISE UTILISE

DEPARTEMENTS DANS LESQUELS ONT ETE EFFECTUEES LES INTERVIEWS.



LEGENDE :

1 Région Parisienne
2 Bassin parisien
3 Nord
4 Nord-Est
5 Nord-Ouest
6 Centre
7 Sud-Ouest
8 Centre-Est
9 Sud-Est

STRUCTURE DE L'ECHANTILLON

REPRESENTATIF DE LA POPULATION FRANÇAISE

ENQUÊTÉE

Au terme de l'enquête, la structure de l'échantillon obtenu, comparée à la structure théorique recherchée est la suivante :

	Structure théorique	Sous-échantillon 1 (1ère forme du quest.)	Sous-échantillon 2 (2e forme du quest.)	Echantillon global
SEXE :	%	%	%	%
. Homme	49,3	49,2	49,3	49,3
. Femme	50,7	50,8	50,7	50,7
	100,0	100,0	100,0	100,0
AGE :				
. 15-19 ans	12,6	12,4	13,9	13,2
. 20-34 ans	28,5	28,8	27,6	28,1
. 35-49 ans	29,6	30,0	30,8	30,4
. 50-69 ans	29,3	28,8	27,7	28,3
	100,0	100,0	100,0	100,0
ACTIVITE DE LA PERSONNE INTERROGEE :				
. Actif	60,5	59,2	58,1	58,6
. Elève, étudiant	9,0	10,1	11,0	10,6
. Autres inactifs	30,5	30,5	30,7	30,6
. Non précisé	-	0,2	0,2	0,2
	100,0	100,0	100,0	100,0
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE :				
. Agriculteur	12,4	12,8	12,8	12,8
. Profession libérale, cadre supérieur, patron	15,4	15,7	15,8	15,8
. Cadre moyen, employé, divers actifs	18,0	20	20,7	20,3
. Ouvrier, personnel de service	35,5	33,8	33,6	33,4
. Inactif, retraité	18,7	17,5	16,9	17,2
. Non précisé	-	0,2	0,1	0,2
	100,0	100,0	100,0	100,0

...

	Structure théorique	Sous-échantillon 1 (1ère forme du quest.)	Sous-échantillon 2 (2e forme du quest.)	Echantillon global
	%	%	%	%
HABITAT :				
. Commune rurale	23,8	28,7	29,0	28,8
Ville et agglomération de :				
. moins de 20.000 habitants	14,4	14,8	14,0	14,4
. 20.000 à 100.000 habitants	13,9	15,0	14,9	15,0
. plus de 100.000 habitants	25,3	25,2	26,0	25,6
. Paris (complexe résidentiel)	17,6	16,3	16,1	16,2
	100,0	100,0	100,0	100,0
REGION :				
. Région Parisienne	19,7	19,8	19,5	19,6
. Bassin parisien	12,4	12,4	12,0	12,2
. Nord	7,5	7,7	7,7	7,7
. Nord-Est	9,3	9,2	9,4	9,3
. Nord-Ouest	12,4	12,5	12,6	12,5
. Centre	4,1	4,1	4,2	4,2
. Sud-Ouest	12,3	12,6	12,8	12,7
. Centre-Est	12,0	11,9	12,1	12,0
. Sud-Est	10,3	9,8	9,7	9,8
	100,0	100,0	100,0	100,0

ANNEXE VI

ABREVIATIONS ET LEGENDES DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES DES ANALYSES FACTORIELLES DES CORRESPONDANCES

TABLEAU DES RESULTATS

LEGENDE

J 1	Sigle des items
JSUP	Sigle des variables supplémentaires
QLT	Qualité de la représentation du point
POID	Poids de l'item
INR	Inertie du point
1≠≠F	Coordonnée de l'item sur le 1er facteur
2=F	Coordonnée de l'item sur le 2ème facteur
7=F	Coordonnée de l'item sur le 7ème facteur
COR	Corrélation du point avec l'axe
CTR	Contribution absolue du point à l'axe

GRAPHIQUES

Légende

Question de formation

F1	De nuit, un homme attend, caché dans un coin sombre. Au passage d'une femme seule, il lui porte des coups de couteau mortels et lui dérobe son sac qui contient la somme de 50 F (soit 5000 A.F.)
F2	Le jour de la paye une personne force les armoires-vestiaire de l'entreprise où elle travaille et vole l'argent qu'elle y trouve.
F3	Une personne qui marche dans la rue en bousculé accidentellement une autre qui, de ce fait, tombe et se tord le pied.
F4	Une personne, armée d'un révolver, se fait remettre par un commerçant le contenu de son coffre-fort.
F5	Dans une gare une personne vole une valise alors que son propriétaire a le dos tourné.
F6	Un chef d'entreprise paie certains de ses salariés au-dessous du tarif légal.
F7	Le patron d'une entreprise licencie une femme enceinte.
F8	Un commerçant compte à un client 1 kg de marchandises alors qu'il ne lui en donne que 900 g.

Délits

D1	Un homme montre ses parties sexuelles dans la rue.
D2	Une personne fume du haschich.
D3	Une femme se fait avorter.
D4	Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 1000 F (soit 100000 A.F.).
D5	Le patron d'une entreprise licencia un délégué syndical sans l'accord de l'Inspecteur du Travail.
D6	Une personne pose une bombe devant un bâtiment public et l'endommage ; il n'y a aucun blessé.
D7	Une personne divorcée, qui en a les moyens, refuse de payer la pension fixée par le Juge pour ses enfants qui en ont besoin.
D8	Une personne, armée d'une mitraillette, cambriole une banque, tue le caissier et s'enfuit avec un butin de 2 millions de francs (soit 200 millions d'A.F.).
D9	Au cours d'une dispute entre voisins, l'un des deux hommes blesse l'autre à coups de poings.
D10	Une personne voit un blessé étendu sur la route et ne s'arrête pas pour lui porter secours.
D11	Une personne fait partie d'un groupe d'ouvriers qui enferme le directeur de leur usine dans son bureau pendant deux jours.
D12	Un entrepreneur qui effectue des travaux exige d'être réglé sans facture, évitant ainsi de payer 20.000 F (soit 2 millions d'A.F.) d'impôts.

D13	Une personne est trouvée en possession d'un révolver alors qu'elle n'a pas de permis de port d'arme.
D14	Une personne fait volontairement un faux témoignage au cours d'un procès pour venir en aide à l'accusé.
D15	Une personne publie dans un journal des informations fausses et de nature à nuire à une autre personne.
D16	Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 100 F (soit 10 000 A.F.).
D17	Une personne enlève un enfant puis le libère contre rançon.
D18	Une personne compétente fait avorter une femme qui le lui a demandé.
D19	Une personne qui n'est plus en chômage continue de se faire verser l'indemnité de chômage.
D20	Dans la rue, une personne arrache à un commerçant une serviette contenant 20 000 F (soit 2 millions d'A.F.).
D21	Un commerçant ne déclare pas tous ses revenus et paie ainsi beaucoup moins d'impôts.
D22	Une personne vend du haschich.
D23	Une personne conduit sa voiture à 120 km/h dans une agglomération où la vitesse est limitée à 60 km/h.
D24	Un comptable détourne 200 000 F (soit 20 millions d'A.F) au détriment de son employeur.
D25	Une personne vole un foulard à l'étalage d'un grand magasin.
D26	Un fonctionnaire exige de l'argent pour faire bénéficier une personne d'une faveur.

D27	Une personne signe un chèque du nom d'une autre personne et l'encaisse.
D28	Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 100 000 F (soit 10 millions d'A.F.).
D29	Une personne en menace une autre de rendre publics certains détails de sa vie privée si celle-ci ne lui remet pas de l'argent.
D30	Une personne vend sur plan des appartements sachant qu'elle ne disposera pas des sommes nécessaires pour les construire effectivement.
D31	Une personne vole une voiture en stationnement dans la rue.
D32	Une personne brise la vitrine d'une boutique et vole pour 2000 F (soit 200 000 A.F.) de fourrures.
D33	Dans la rue, une personne met volontairement le feu à des poubelles.
D34	Un homme blesse une femme à coups de poings et l'oblige ainsi à avoir des rapports sexuels.
D35	Le responsable d'une entreprise fait déverser dans une rivière des déchets toxiques contenant de l'arsenic.
D36	Une personne vole pour 2000 F (soit 200 000 A.F.) de marchandises au rayon radio-électricité d'un grand magasin.
D37	Un commerçant a dans sa vitrine des livres pornos.

D38	Le patron d'une entreprise ne déclare pas tous les bénéfices qu'il réalise et évite ainsi de payer 1 million de F (soit 100 millions d'A.F.) d'impôts.
D39	Une personne, au volant de sa voiture, entre en collision avec une autre voiture en voulant doubler au sommet d'une côte ; l'autre conducteur est sérieusement blessé.
D40	Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 10 000 F (soit 1 million d'A.F.).
D41	Le responsable d'un chantier n'applique pas les règles de sécurité imposées par la loi ; de ce fait un ouvrier tombe et se tue.
D42	Une personne armée d'un révolver cambriole une banque.
D43	Un homme fait partie d'un groupe qui entraîne de force une femme dans un terrain vague ; cet homme, ainsi que tous les autres membres du groupe, ont des rapports sexuels avec la femme.
D44	Un client vole dans le tiroir-caisse d'un commerçant la somme de 200 F (soit 20 000 A.F.).
D45	Une personne en colère en blesse grièvement une autre d'un coup de feu.
D46	Une personne met régulièrement une chambre à la disposition d'une prostituée qui, en échange, lui donne une partie de ses gains.
D47	Une personne fait partie d'un groupe de manifestants qui refuse de se disperser alors que la police en a donné l'ordre.

D48	Un homme politique exige 2 millions de F (soit 200 millions d'A.F.) des dirigeants d'une entreprise privée pour leur faire obtenir une commande de l'Etat.
D49	Une personne se fait des piqûres d'héroïne.
D50	Une personne ouvre volontairement et lit des lettres qui ne lui sont pas adressées.
D51	Une personne en vole une autre sous la menace d'un révolver ; celle-ci se défend et est tuée d'un coup de feu.
D52	Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 1 million de F (soit 100 millions d'A.F.).
D53	Un policier perquisitionne, contre le gré de l'occupant et sans autorisation de justice, au domicile d'une personne.
D54	Un homme de 25 ans a des rapports sexuels avec une jeune fille de 14 ans qui est consentante.
D55	Au cours d'une dispute une personne en blesse une autre à coup de couteau.
D56	Une personne armée d'un révolver commet un vol d'un montant de 200 000 F (soit 20 millions d'A.F.).
D57	Une personne s'enrichit en vendant de l'héroïne.
D58	Une personne signe un chèque sans provision d'un montant élevé.
D59	Une personne fait partie d'un groupe qui peint des inscriptions sur les murs d'un bâtiment administratif.

Une personne armée d'un couteau dérobe 200 F (soit 20.000 A.F.) à une autre personne ; la victime est blessée et doit être hospitalisée.
Un policier garde une personne au commissariat de police deux jours de plus que la loi ne l'y autorise.
Un père qui donne une correction à un enfant le blesse : l'enfant doit être hospitalisé.
Une personne conduit sa voiture en état d'ivresse.
Un homme de 23 ans a des rapports sexuels avec un jeune homme de 19 ans qui est consentant.
Une personne est en état d'ivresse dans la rue.

Ces délits sont affectés du signe + lorsqu'il s'agit de la note et du signe - lorsqu'il s'agit de l'antinote.

CARACTERISTIQUES

HOM	Homme
FEM	Femme
ACTO	Non réponse à l'activité
ACTI	Actif
ELEV	Elève
ETUD	Etudiant
APPR	Apprenti
CHOM	Chômeur
RETR	Retraité

FFOY	Femme au foyer
ETUO	Non réponse à étude
PRIM	Primaire
PSUP	Primaire supérieur
SECO	Secondaire
TECH	Technique ou commercial
SUPE	Supérieur (Université ou Gde Ecole)
PET	Pas d'études
CRYO	Croyance : ne sait pas
CRY+	Croyant
CRY-	Non Croyant
CRRF	Croyance : refus de réponse
PRAO	Pratique : non réponse
PRA+	Pratique régulièrement
PRA=	Pratique de temps en temps
PRA-	Ne pratique jamais
POLO	Opinion politique : ne sait pas
G+++	Extrême gauche
G++	Gauche
G+	Centre gauche
CENT	Centre
D+	Centre droit
D++	Droite
D+++	Extrême droite
POLR	Opinion politique : refus de réponse
LOC1	Commune rurale
LOC2	Moins de 10.000 habitants

LOC 3	10.000 à 20.000 habitants
LOC 4	20.000 à 50.000 habitants
LOC 5	50.000 à 100.000 habitants
LOC 6	Plus de 100.000 habitants
LOC 7	Paris
CSP1	Bourgeoisie
CSP2	Petite bourgeoisie non salariée
CSP3	Petite bourgeoisie salariée
CSP4	Ouvriers
CSP5	Jeunes scolarisés et du contingent
CSP6	Retraités
AGE 1	15 à 24 ans
AGE 2	25 à 29 ans
AGE 3	30 à 34 ans
AGE 4	35 à 39 ans
AGE 5	40 à 49 ans
AGE 6	50 à 59 ans
AGE 7	60 à 70 ans
O.S.	ouvriers spécialisés
MANO	manoeuvres
APOV	apprentis ouvriers
O.Q.	ouvriers qualifiés
MINE	mineurs
MPCH	marins pêcheurs
SAAG	ouvriers agricoles

EMPB	employés de bureaux
EMPC	employés de commerce
INST	instituteurs
MEDI	paramédicaux
THCN	techniciens
ADMY	cadres administratifs moyens
INGE	ingénieurs
PROF	professeurs de l'enseignement secondaire
ADSU	cadres administratifs supérieurs
ARME	policiers et militaires de carrière
GENS	gens de maison
FMEN	femmes de ménage
SERV	autres personnels de service
MAIT	agents de maîtrise
PLIB	professions libérales
GRCO	gros commerçants
ASAN	artisans
PECO	petits commerçants
ARTS	artistes
EXAG	exploitants agricoles
CLER	clergé
IN 98	inactifs de moins de 55 ans
IN 99	inactifs de plus de 55 ans

Les signes + et - affectés aux abréviations suivantes signifient respectivement :

- lit régulièrement
- lit irrégulièrement ou jamais

PAL	le Parisien Libéré
MON	Le Monde
HUM	l'Humanité
FRS	France Soir
FIG	Le Figaro
CRX	La Croix
AUR	l'Aurore
COM	Combat
QUP	autres quotidiens parisiens
PRG	le Progrès
DEP	la Dépêche du Midi
EST	l'Est Républicain
OUE	Ouest France
SUD	Sud Ouest
PRO	le Provençal
VXN	la Voix du Nord
QUV	autres quotidiens de province
OBS	le Nouvel Observateur
CTH	la Vie Catholique
MCH	Match
VAC	Valeurs actuelles
REF	Réforme
DET	Détective
EXP	l'Express
ELL	Elle
MIN	Minute
PHE	Politique Hebdo
HDI	l'Huma Dimanche
HEB.	autres hebdomadaires

ANNEXE VII

ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES : TABLEAUX ET GRAPHIQUES PORTANT SUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ENQUÊTEE

LES VALEURS PROPRES VAL(1)=0.99995301

NUM	ITER	VAL PROPRE	POURCENT	CUMUL	*
2	1	0.15480447	41.990	41.990	*
3	0	0.01957544	5.310	47.300	*
4	1	0.01531960	4.155	51.455	*
5	0	0.01083712	2.940	54.394	*
6	0	0.00829040	2.249	56.643	*
7	1	0.00748381	2.031	58.674	*
8	1	0.00720201	1.954	60.628	*
9	2	0.00688579	1.868	62.496	*
10	1	0.00600125	1.628	64.124	*
11	1	0.00541501	1.469	65.592	*
12	1	0.00524193	1.422	67.014	*
13	1	0.00482298	1.308	68.322	*
14	1	0.00457817	1.242	69.564	*
15	1	0.00433594	1.176	70.740	*
16	1	0.00401013	1.088	71.828	*
17	2	0.00396309	1.075	72.903	*
18	1	0.00371965	1.009	73.912	*
19	1	0.00365614	0.992	74.904	*
20	1	0.00351622	0.954	75.857	*
21	1	0.00341909	0.927	76.785	*
22	1	0.00330623	0.897	77.681	*
23	2	0.00324428	0.880	78.561	*
24	1	0.00316107	0.857	79.419	*
25	1	0.00301917	0.819	80.238	*
26	1	0.00293802	0.797	81.035	*
27	2	0.00289730	0.786	81.820	*
28	2	0.00276200	0.749	82.570	*
29	1	0.00268301	0.728	83.298	*
30	1	0.00258329	0.701	83.998	*
31	1	0.00251013	0.681	84.679	*
32	1	0.00239391	0.649	85.328	*
33	4	0.00237748	0.645	85.973	*
34	2	0.00232645	0.631	86.604	*
35	2	0.00224534	0.609	87.213	*
36	2	0.00219868	0.596	87.810	*
37	3	0.00215452	0.584	88.394	*
38	2	0.00204463	0.555	88.949	*
39	2	0.00203086	0.551	89.500	*
40	2	0.00199006	0.540	90.039	*
41	2	0.00195443	0.530	90.569	*
42	3	0.00190571	0.517	91.086	*
43	3	0.00186870	0.507	91.593	*
44	3	0.00182542	0.495	92.088	*
45	2	0.00177680	0.482	92.570	*
46	3	0.00177081	0.480	93.051	*
47	2	0.00170901	0.464	93.514	*
48	2	0.00167912	0.455	93.970	*
49	3	0.00161236	0.437	94.407	*
50	2	0.00157661	0.428	94.835	*
51	2	0.00151717	0.412	95.246	*
52	2	0.00147267	0.399	95.646	*
53	2	0.00145189	0.394	96.039	*
54	2	0.00138194	0.375	96.414	*
55	2	0.00137156	0.372	96.786	*
56	1	0.00134362	0.364	97.151	*
57	2	0.00128181	0.348	97.498	*
58	2	0.00124181	0.337	97.835	*
59	2	0.00118703	0.322	98.157	*
60	3	0.00110036	0.298	98.456	*

J1	QLT	POID	INR	1eF	COR	CTR	2eF	COR	CTR	3eF	COR	CTR	4eF	COR	CTR	5eF	COR	CTR	6eF	COR	CTR	7eF	COR	CTR
JD1+	464	8	9	402	397	8	-152	58	0	13	0	0	-41	4	1	26	2	1	-34	3	1	0	0	0
JD2+	713	7	10	429	328	8	-265	126	25	-165	49	12	-251	113	40	-47	4	2	163	47	24	-161	46	25
JD3+	746	4	15	455	193	6	-707	372	107	13	0	0	-53	2	1	507	191	129	-189	27	20	32	1	1
JD4+	729	9	6	371	560	8	27	3	0	182	135	19	-12	1	0	-14	1	0	-32	4	1	79	25	7
JD5+	555	8	8	328	284	6	46	6	1	-194	100	20	157	65	18	56	8	3	-69	13	5	173	79	33
JD6+	494	9	7	314	379	6	112	48	6	40	6	1	-68	18	4	35	5	1	-3	0	0	-100	38	13
JD7+	522	10	5	292	427	5	84	36	4	-24	3	0	35	6	1	95	45	11	33	5	1	0	0	0
JD8+	684	13	2	147	323	2	75	84	4	32	15	1	-101	156	13	93	43	5	-99	55	7	23	8	1
JD9+	467	6	7	405	370	6	-76	13	2	26	2	0	48	5	1	124	34	11	128	37	13	53	6	2
JD10+	637	11	5	285	508	6	52	17	2	-68	30	3	16	2	0	113	79	16	0	0	0	12	1	0
JD11+	465	6	9	444	360	8	-137	35	6	93	16	3	37	2	1	30	2	1	142	37	16	84	13	6
JD12+	584	7	8	417	437	8	-44	9	1	-20	1	0	185	86	23	-3	0	0	-79	16	6	125	39	16
JD13+	474	5	10	449	306	7	-197	60	11	-26	1	0	138	29	9	3	0	0	32	2	1	223	76	38
JD14+	495	8	8	386	427	8	-28	2	0	-14	1	0	40	10	3	48	7	2	-1	0	0	129	48	19
JD15+	501	9	6	147	524	7	27	4	1	-77	28	4	40	7	1	13	1	0	-13	1	0	74	24	7
JD16+	664	8	7	398	479	8	64	12	2	222	150	25	23	2	0	-29	3	1	47	7	2	61	11	4
JD17+	540	13	3	159	346	2	72	71	3	-11	2	0	-81	92	8	29	11	1	-22	7	1	29	11	1
JD18+	716	5	14	470	192	7	-594	307	83	73	5	2	16	0	0	490	209	132	-54	3	2	-32	1	1
JD19+	518	7	8	462	455	9	-28	2	0	34	3	1	128	38	10	97	7	3	65	10	4	37	3	1
JD20+	743	9	5	357	626	8	24	3	0	150	110	13	-12	1	0	3	0	0	-2	0	0	23	3	1
JD21+	615	7	8	443	439	9	-88	18	3	-32	2	0	194	84	23	-5	0	0	-119	32	13	133	40	17
JD22+	736	10	6	300	388	6	-28	4	0	-136	81	13	-186	152	33	-58	15	4	74	24	7	129	72	24
JD23+	507	9	7	344	444	7	20	2	0	-97	36	6	38	5	1	51	10	3	49	9	3	-14	1	0
JD24+	676	10	5	348	622	8	11	1	0	100	51	6	-8	0	0	18	2	0	-2	0	0	9	0	0
JD25+	493	4	10	519	281	7	-35	1	0	308	99	24	157	26	9	-102	11	5	269	75	37	-18	0	0
JD26+	489	8	8	381	376	7	115	34	5	-43	5	1	146	55	15	-53	7	3	-11	0	0	69	12	5
JD27+	636	9	5	365	617	8	18	1	0	42	8	1	14	1	0	-27	4	1	-27	4	1	18	1	0
JD28+	785	0	5	350	635	7	22	3	0	162	135	16	-24	3	1	-20	2	0	-34	6	2	12	1	0
JD29+	625	10	5	323	559	7	85	39	4	-45	11	1	24	3	1	-30	5	1	-36	7	2	-10	1	0
JD30+	600	10	5	290	462	5	115	73	7	-84	40	5	35	7	1	-39	9	2	-36	7	2	21	2	1
JD31+	653	8	6	400	517	8	18	1	0	178	102	16	23	2	0	-27	3	1	78	20	6	-49	8	3
JD32+	764	9	5	376	626	8	6	0	0	162	116	15	-15	1	0	-67	20	5	-14	1	0	6	0	0
JD33+	502	6	9	464	425	9	-11	0	0	68	9	2	50	5	1	-41	4	1	172	58	25	-20	1	0
JD34+	618	11	4	234	406	4	105	82	6	-15	2	0	-66	16	2	68	34	6	16	2	0	-100	76	16
JD35+	578	11	4	237	455	4	69	38	3	-97	77	7	-5	0	0	7	0	0	-26	6	1	-16	2	0
JD36+	753	8	6	403	635	9	7	0	0	167	109	15	24	2	0	-41	7	2	-3	0	0	9	0	0
JD37+	519	5	11	529	344	9	-318	125	27	-61	5	1	16	0	0	-138	24	12	-17	0	0	-130	21	12
JD38+	575	9	6	343	437	7	-14	1	0	-69	18	3	119	53	11	-33	4	1	-115	50	16	58	12	4
JD39+	630	10	4	291	531	8	83	43	4	-73	34	4	10	1	0	28	5	1	18	2	0	-47	14	3
JD40+	804	9	5	372	627	8	48	11	1	187	158	20	0	0	0	-40	8	2	-4	0	0	7	0	0
JD41+	618	11	4	245	435	4	64	30	2	-82	50	5	39	11	2	78	44	8	24	4	1	-77	44	9
JD42+	693	10	5	311	568	6	55	18	2	109	70	8	-66	26	4	-25	4	1	-32	6	1	-11	1	0
JD43+	663	12	3	212	444	4	83	68	4	-55	31	3	-55	31	4	31	9	1	-10	1	0	-88	79	14
JD44+	744	8	6	428	605	9	18	1	0	185	113	17	22	2	0	-72	18	5	35	4	1	15	1	0
JD45+	503	10	5	305	475	6	28	4	0	6	0	0	-54	16	3	34	6	1	2	0	0	-18	2	0
JD46+	549	8	8	395	403	8	-152	63	9	-88	22	4	-30	3	1	-60	10	4	-83	19	8	-102	29	12
JD47+	537	5	10	511	341	8	-352	163	30	29	1	0	41	2	1	-140	26	11	49	3	2	-26	1	0
JD48+	537	10	6	248	302	4	83	34	4	-112	63	9	39	8	1	-110	60	15	-114	65	18	32	5	1
JD49+	679	8	9	376	323	7	-219	111	20	-145	48	11	-177	72	23	-59	8	3	226	117	54	5	0	0
JD50+	604	7	7	439	526	9	-28	2	0	-53	8	1	99	27	7	-109	33	11	9	0	0	-54	8	3

J1	QLT	POID	INR	1eF	COR	CTR	2eF	COR	CTR	3eF	COR	CTR	4eF	COR	CTR	5eF	COR	CTR	6eF	COR	CTR	7eF	COR	CTR
JD51+	581	12	3	195	402	3	81	70	4	-10	1	0	-85	79	8	6	0	0	-45	22	3	-25	7	1
JD52+	655	10	5	303	480	4	11	1	0	168	148	18	-16	2	0	-8	0	0	-12	1	0	-65	23	6
JD53+	576	9	6	323	398	6	87	29	4	-105	43	7	153	90	20	-39	6	2	-14	1	0	-69	9	3
JD54+	618	6	11	426	280	7	-340	179	38	-45	3	1	-47	4	1	-114	21	10	-252	99	54	-144	32	18
JD55+	552	9	6	369	536	7	25	2	0	14	1	0	-23	2	0	26	3	1	23	2	1	-37	6	2
JD56+	650	10	5	295	525	6	52	17	1	117	83	9	-37	9	1	-3	0	0	-18	2	0	-48	14	3
JD57+	665	12	5	211	315	3	15	2	0	-148	157	17	-126	113	17	-90	59	12	30	7	1	42	12	3
JD58+	582	8	6	374	496	8	-41	6	1	85	26	4	41	6	1	-27	3	1	94	25	8	-74	20	7
JD59+	533	5	10	513	331	8	-268	91	17	86	9	2	104	13	5	-193	47	21	177	40	19	-37	2	1
JD60+	666	11	4	265	595	5	76	47	3	29	7	1	-46	18	2	-10	1	0	-21	4	1	-21	4	1
JD61+	570	9	8	335	319	6	90	19	3	-169	82	15	215	130	34	-37	4	1	38	4	2	-70	14	6
JD62+	586	9	7	323	351	6	15	1	0	-100	34	6	71	17	4	79	21	7	152	78	27	-157	84	30
JD63+	600	10	5	292	469	6	48	13	1	-92	47	6	5	0	0	20	2	0	79	35	9	-78	35	9
JD64+	682	7	12	387	224	7	-400	242	56	-75	9	3	-82	10	4	-193	57	31	-237	85	52	-190	55	35
JD65+	271	7	11	341	214	5	-59	7	1	-97	18	5	86	13	5	92	16	7	-3	0	0	40	3	2
JD1-	466	7	9	-426	400	9	161	57	10	-11	0	0	44	4	1	-28	2	1	39	3	1	0	0	0
JD2-	715	8	9	-353	330	7	216	125	20	137	50	10	206	113	33	38	4	1	-131	46	20	132	47	21
JD3-	747	11	6	-170	155	2	263	369	39	-3	0	0	20	2	0	-189	193	49	72	27	8	-12	1	0
JD4-	730	7	7	-471	561	10	-35	3	0	-229	133	23	17	1	0	17	1	0	43	5	2	-100	26	10
JD5-	557	7	9	-359	284	6	-51	6	1	214	101	22	-171	65	20	-62	9	3	78	13	6	-189	79	37
JD6-	497	6	10	-479	380	9	-171	49	9	-59	6	1	105	18	6	-55	5	2	8	0	0	-153	39	20
JD7-	526	6	9	-518	429	10	-151	37	6	46	3	1	-61	6	2	-169	46	19	-55	5	2	-1	0	0
JD8-	688	2	16	-989	324	13	-507	86	26	-209	15	6	683	155	86	-364	44	32	410	56	45	-155	8	7
JD9-	470	9	5	-262	372	4	49	13	1	-15	1	0	-31	5	1	-80	36	7	-81	36	8	-34	7	2
JD10-	636	5	11	-663	505	13	-124	18	4	163	30	8	-37	2	1	-264	80	39	1	0	0	-29	1	1
JD11-	465	9	6	-281	362	5	86	34	4	-56	15	2	-23	3	0	-19	2	0	-88	36	10	-53	13	4
JD12-	588	8	7	-377	439	7	39	5	1	20	1	0	-167	86	21	2	0	0	74	17	6	-113	40	15
JD13-	473	10	5	-245	307	4	107	58	6	16	1	0	-75	29	5	-2	0	0	-15	1	0	-122	77	21
JD14-	496	7	9	-430	428	9	31	2	0	18	1	0	-66	10	3	-54	7	3	3	0	0	-144	48	21
JD15-	592	6	8	-512	523	11	-56	6	1	120	29	6	-58	7	2	-20	1	0	23	1	0	-110	25	11
JD16-	663	8	7	-399	441	8	-64	13	2	-220	147	24	-22	2	0	29	2	1	-45	6	2	-61	12	4
JD17-	544	2	14	-858	347	11	-391	72	19	71	2	1	439	91	43	-160	12	7	128	8	5	-157	12	8
JD18-	716	11	6	-200	193	9	252	304	35	-29	4	1	-6	0	0	-208	211	57	24	3	1	13	1	0
JD19-	520	8	6	-357	457	7	29	2	0	-25	2	0	-102	38	8	-46	8	2	-51	10	3	-30	3	1
JD20-	743	6	8	-539	628	12	-37	3	0	-222	108	20	19	1	0	-6	0	0	6	0	0	-35	3	1
JD21-	618	9	6	-346	441	7	68	17	2	27	3	0	-151	84	18	3	0	0	95	33	10	-104	40	13
JD22-	737	5	13	-598	390	12	86	3	1	276	83	25	373	151	64	115	14	8	-145	23	15	-258	73	48
JD23-	509	6	9	-494	445	10	-30	2	0	143	37	8	-54	6	2	-76	10	4	-67	8	4	21	1	0
JD24-	677	6	9	-595	624	13	-20	1	0	-164	50	10	15	0	0	-32	2	1	7	0	0	-15	0	0
JD25-	492	11	3	-172	284	2	11	1	0	-101	97	8	-51	26	3	33	10	2	-88	74	12	6	0	0
JD26-	491	8	8	-370	376	7	-112	35	5	45	5	1	-141	55	14	50	7	2	13	0	0	-67	13	5
JD27-	637	6	9	-575	617	13	-29	2	0	-63	8	2	-22	1	0	43	3	1	46	4	2	-28	2	1
JD28-	787	6	8	-550	639	12	-36	3	0	-250	133	25	39	3	1	30	2	1	56	7	3	-19	1	0
JD29-	630	5	9	-577	561	12	-153	40	7	84	12	3	-42	3	1	52	5	2	68	8	3	18	1	0
JD30-	603	5	10	-564	463	11	-226	74	14	163	41	10	-69	7	2	76	8	4	76	8	4	-41	3	1
JD31-	653	8	8	-383	523	8	-18	1	0	-172	101	15	-22	2	0	26	2	1	-74	19	6	68	8	2
JD32-	763	7	7	-503	628	11	-9	0	0	-212	114	20	21	1	0	88	19	6	22	1	0	-8	0	0
JD33-	523	9	6	-331	428	6	7	0	0	-46	9	1	-35	5	1	28	3	1	-120	57	17	74	1	0
JD34-	621	4	13	-478	488	9	98	0	0	88	0	0	88	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

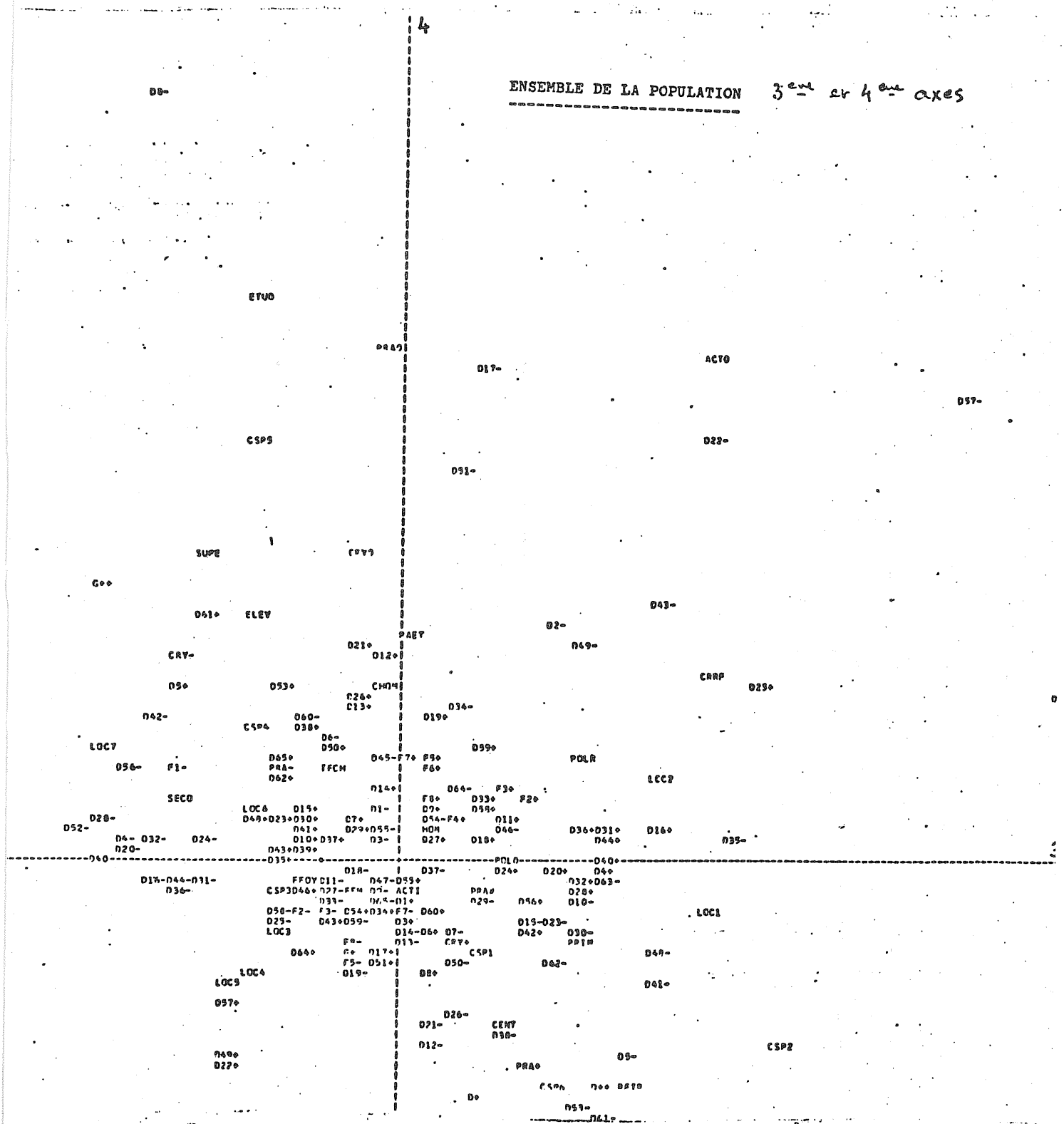
JI	OLT	POID	INS	1#F	COR	CTR	2#F	COR	CTR	3#F	COR	CTR	4#F	COR	CTR	5#F	COR	CTR	6#F	COR	CTR	7#F	COR
101 D36-	751	7	7	-489	528	10	-9	0	0	-196	107	18	-28	2	1	48	5	2	6	0	0	-11	0
102 D37-	518	10	6	-767	347	5	160	123	13	32	5	1	-8	0	0	59	23	6	10	0	0	65	20
103 D38-	579	7	8	-453	438	9	18	1	0	94	19	4	-157	53	15	47	4	1	155	91	21	-76	13
104 D39-	633	5	9	-604	532	12	-173	44	8	155	35	9	-21	1	0	-60	5	2	-35	2	1	98	14
105 D40-	803	7	7	-495	629	10	-65	11	1	-245	156	26	0	0	0	53	7	2	8	0	0	-10	0
106 D41-	671	4	12	-677	436	12	-178	30	7	232	51	14	-107	11	4	-218	46	24	-62	4	2	212	43
107 D42-	696	5	9	-605	571	12	-109	19	3	-209	68	15	129	26	8	48	4	1	66	7	3	22	1
108 D43-	666	3	14	-844	448	15	-341	69	18	233	32	11	226	30	14	-129	10	6	48	1	1	361	77
109 D44-	764	8	7	-441	609	10	-19	1	0	-188	111	18	-22	2	0	74	17	5	-34	4	1	-16	1
110 D45-	504	6	8	-499	476	9	-46	4	1	-8	0	0	90	15	4	-58	7	2	-1	0	0	29	2
111 D46-	550	7	9	-418	405	8	164	62	10	98	22	5	33	3	1	64	10	4	93	20	8	111	29
112 D47-	937	11	4	-231	344	4	159	161	14	-11	1	0	-18	2	0	63	25	9	-20	3	1	12	1
113 D48-	543	5	11	-531	303	9	-169	35	7	231	64	18	-79	9	3	221	59	101	234	66	37	-65	5
114 D49-	479	7	10	-433	329	9	247	109	21	153	49	12	122	72	25	62	8	3	-243	115	58	-6	0
115 D50-	605	8	7	-419	528	9	26	2	0	53	8	1	-94	27	6	103	32	10	-7	0	0	91	6
116 D51-	583	3	13	-788	402	12	-331	71	17	47	1	0	347	78	34	-28	1	0	189	23	15	101	7
117 D52-	655	6	9	-524	483	10	-21	1	0	-288	146	31	30	2	0	14	0	0	94	1	0	112	22
118 D53-	570	6	9	-469	400	9	-127	30	5	156	44	10	-222	90	29	54	5	2	23	1	0	71	9
119 D54-	619	9	8	-303	283	5	241	177	26	34	4	1	34	4	1	80	20	7	181	100	39	102	32
120 D55-	553	7	7	-463	536	9	-32	3	0	-15	1	0	30	2	1	-33	3	1	-26	2	1	47	6
121 D56-	649	5	9	-600	526	12	-108	17	3	-234	81	18	78	9	3	5	0	0	40	2	1	97	14
122 D57-	665	4	14	-605	316	11	-51	7	0	493	159	57	414	112	57	296	57	38	-96	6	5	-138	13
123 D58-	581	7	8	-460	409	9	50	6	1	-102	25	5	-49	6	2	32	2	1	-100	24	9	91	19
124 D59-	533	11	4	-216	334	3	112	89	7	-34	9	1	-43	14	2	80	46	8	-73	39	8	15	2
125 D60-	665	4	10	-693	546	13	-199	48	9	-72	6	1	122	18	6	25	1	0	61	4	2	55	4
126 D61-	573	7	8	-366	319	6	-88	19	3	188	83	17	-234	130	37	40	4	1	-39	4	2	76	14
127 D62-	587	7	9	-431	352	8	-20	1	0	136	35	8	-95	17	6	-107	22	9	-201	77	36	210	83
128 D63-	601	5	10	-598	470	12	-99	13	3	192	48	12	-10	0	0	-43	2	1	-159	34	17	161	34
129 D64-	681	8	10	-313	226	5	323	240	45	63	9	2	67	10	3	156	56	25	193	86	42	153	54
130 D65-	418	12	3	-161	266	2	102	105	6	-1	0	0	-37	15	2	17	3	0	-48	24	4	21	5
		********	1000		1000			1000			1000			1000			1000			1000			100

JSUP	OLT	POID	INS	1#F	COR	CTR	2#F	COR	CTR	3#F	COR	CTR	4#F	COR	CTR	5#F	COR	CTR	6#F	COR	CTR	7#F	COR	CT
181 F4+	297	9	7	260	229	4	100	34	5	45	7	1	31	3	1	73	18	6	35	4	1	30	3	
182 F5+	321	7	8	320	268	5	75	15	2	30	2	0	88	20	5	41	4	1	38	4	1	55	8	
183 F6+	309	8	8	308	244	5	137	48	7	27	2	0	81	17	5	72	13	5	39	4	2	23	1	
184 F7+	136	5	14	323	107	3	44	2	1	6	0	0	91	9	4	63	4	2	110	12	8	-39	2	
185 F8+	211	9	9	240	156	3	87	21	4	28	2	0	50	7	2	77	16	6	0	0	0	57	9	
186 F1-	283	6	13	-367	178	5	-173	40	10	-186	46	14	80	8	4	-61	5	3	-44	3	2	50	3	
187 F2-	376	8	7	-287	247	4	-78	20	3	-89	26	4	-46	7	2	-17	1	0	-36	4	2	-16	1	
188 F3-	100	9	0	-156	60	1	-22	1	0	-64	12	3	-36	4	1	-46	6	2	12	0	0	-53	8	
189 F4-	299	6	10	-354	229	5	-137	35	6	-58	6	1	-42	3	1	-101	19	8	-46	4	2	-42	3	
190 F5-	321	8	7	-294	267	4	-69	15	2	-25	2	0	-30	20	5	-38	5	1	-33	4	1	-50	8	
191 F6-	332	8	9	-319	245	5	-143	49	8	-25	2	0	-94	17	5	-75	14	5	-38	4	2	-22	1	
192 F7-	130	10	7	-142	110	2	-32	2	0	-1	0	0	-45	9	2	-32	4	1	-53	12	4	19	2	
193 F8-	210	6	14	-351	155	5	-128	21	5	-39	2	1	-73	7	3	-113	16	10	2	0	0	-84	9	
	********	147			64			65			47			48			60			30			3	

	USUP	OLT	POID	INR	1er	COR	CTR	2eF	COR	CTR	3eF	COR	CTR	4eF	COR	CTR	5eF	COR	CTR	6eF	COR	CTR	7eF	COR	CTR
131	HOM	65	0	0	-123	15	0	58	3	0	37	1	0	29	1	0	-95	9	0	-165	27	0	94	9	0
132	FEM	65	0	0	129	15	0	-57	3	0	-93	1	0	-28	1	0	92	9	0	163	27	0	-91	9	0
133	ACTO	0	0	0	159	0	0	447	0	0	263	0	0	451	0	0	359	0	0	30	0	0	312	0	0
134	ACTI	12	0	0	9	0	0	61	5	0	12	0	0	-23	1	0	-32	2	0	-43	3	0	31	1	0
135	ELEV	8	0	0	-93	0	0	-217	2	0	-132	1	0	223	3	0	149	1	0	121	1	0	89	0	0
136	ETUD	34	0	0	-411	10	0	124	1	0	-115	1	0	499	14	0	370	8	0	60	0	0	21	0	0
137	APPR	7	0	0	33	0	0	-1163	5	0	167	0	0	-357	1	0	-155	0	0	38	0	0	-404	1	0
138	CHOM	5	0	0	-672	4	0	-253	1	0	-19	0	0	150	0	0	-68	0	0	192	0	0	-95	0	0
139	RETR	24	0	0	-81	1	0	-12	0	0	206	5	0	-201	5	0	-291	9	0	-198	4	0	-37	0	0
140	FEMV	27	0	0	185	8	0	-134	4	0	-88	2	0	-17	0	0	116	3	0	188	8	0	-97	2	0
141	ETUO	1	0	0	916	1	0	141	0	0	-429	0	0	369	0	0	-237	0	0	318	0	0	-106	0	0
142	PRIM	66	0	0	30	1	0	-185	26	0	162	20	0	-77	5	0	-72	4	0	-113	10	0	-13	0	0
143	PSUP	12	0	0	-98	1	0	104	1	0	-6	0	0	-334	8	0	-138	1	0	-46	0	0	91	1	0
144	SECO	21	0	0	93	1	0	106	3	0	-191	9	0	55	1	0	54	1	0	151	6	0	32	0	0
145	TECH	6	0	0	-26	0	0	6	0	0	-57	1	0	90	1	0	21	0	0	125	4	0	-33	0	0
146	SUPE	48	0	0	-130	2	0	466	27	0	-171	4	0	271	9	0	226	6	0	11	0	0	-14	0	0
147	PAFT	3	0	0	269	0	0	-555	1	0	17	0	0	201	0	0	460	1	0	-725	1	0	281	0	0
148	CRYO	8	0	0	-169	1	0	254	2	0	-24	0	0	277	3	0	-158	1	0	159	1	0	-2	0	0
149	CRY+	82	0	0	41	5	0	-135	53	0	48	7	0	-67	13	0	24	2	0	8	0	0	-28	2	0
150	CRY-	73	0	0	-125	4	0	423	47	0	-184	9	0	196	9	0	-58	1	0	-46	1	0	86	2	0
151	CRRE	3	0	0	42	0	0	255	1	0	278	1	0	164	0	0	-58	0	0	-68	0	0	217	1	0
152	PRAO	7	0	0	25	0	0	295	2	0	-21	0	0	457	4	0	186	1	0	-5	0	0	26	0	0
153	PRA+	72	0	0	195	8	0	-402	36	0	120	3	0	-183	7	0	184	7	0	-188	8	0	-122	3	0
154	PRA=	17	0	0	-5	0	0	-142	12	0	71	3	0	-27	0	0	6	0	0	30	1	0	43	1	0
155	PRA-	84	0	0	-76	5	0	268	57	0	-104	9	0	79	5	0	-88	6	0	54	2	0	13	0	0
156	POLO	24	0	0	-2	0	0	-264	12	0	107	2	0	0	0	0	204	7	0	101	2	0	-68	1	0
157	G+++	50	0	0	-229	1	0	691	13	0	-729	14	0	829	18	0	239	2	0	-264	2	0	14	0	0
158	G++	57	0	0	-101	3	0	207	12	0	-250	18	0	244	17	0	-69	1	0	-109	3	0	111	3	0
159	G+	11	0	0	32	0	0	200	5	0	-31	0	0	-85	1	0	-171	4	0	-48	0	0	93	1	0
160	CENT	17	0	0	45	1	0	-98	2	0	96	2	0	-145	5	0	-17	0	0	83	2	0	-134	5	0
161	D+	7	0	0	23	0	0	-93	1	0	71	0	0	-216	5	0	-83	1	0	28	0	0	63	0	0
162	D++	19	0	0	16	0	0	-237	7	0	179	4	0	-199	5	0	94	1	0	63	1	0	-87	1	0
163	D+++	7	0	0	218	0	0	-559	2	0	593	3	0	149	0	0	-176	0	0	-406	1	0	-404	1	0
164	POLR	7	0	0	130	1	0	140	2	0	159	2	0	93	1	0	11	0	0	-13	0	0	120	1	0
165	LOC1	86	0	0	42	1	0	-345	48	0	264	28	0	-50	1	0	3	0	0	-123	6	0	-33	0	0
166	LOC2	11	0	0	95	1	0	83	1	0	225	5	0	72	1	0	-97	1	0	-14	0	0	157	2	0
167	LOC3	3	0	0	31	0	0	51	0	0	-110	1	0	-67	0	0	-4	0	0	-123	1	0	-140	1	0
168	LOC4	4	0	0	-20	0	0	-149	2	0	-122	1	0	-105	1	0	76	0	0	43	0	0	50	0	0
169	LOC5	6	0	0	-36	0	0	10	0	0	-137	2	0	-110	1	0	-5	0	0	-85	1	0	57	0	0
170	LOC6	14	0	0	-1	0	0	125	5	0	-112	4	0	48	1	0	14	0	0	106	4	0	20	0	0
171	LOC7	56	0	0	-111	2	0	417	34	0	-249	12	0	98	2	0	-10	0	0	127	3	0	-61	1	0
172	CSP1	2	0	0	176	0	0	637	1	0	72	0	0	-85	0	0	149	0	0	292	0	0	-778	1	0
173	CSP2	41	0	0	84	2	0	-50	1	0	344	26	0	-164	6	0	-50	1	0	-118	3	0	-91	2	0
174	CSP3	35	0	0	49	1	0	184	17	0	-108	6	0	-27	0	0	65	2	0	133	9	0	17	0	0
175	CSP4	21	0	0	-34	0	0	-161	8	0	-127	5	0	117	4	0	-57	1	0	-69	2	0	52	1	0
176	CSP5	35	0	0	-259	8	0	-23	0	0	-117	2	0	374	16	0	263	8	0	80	1	0	60	0	0
177	CSP6	19	0	0	24	0	0	-30	1	0	141	3	0	-206	7	0	-174	6	0	-105	2	0	-54	0	0
178	F1+	291	9	9	245	175	4	115	39	6	127	47	10	-53	9	2	40	5	2	31	3	1	433	3	2
179	F2+	323	7	8	342	264	5	92	19	3	108	27	5	53	6	2	19	1	0	45	5	2	19	1	0
180	F3+	101	6	14	245	69	2	34	1	0	105	13	4	58	4	2	71	6	4	-16	0	0	84	8	6

ENSEMBLE DE LA POPULATION 1er et 2e axes

ENSEMBLE DE LA POPULATION . 2ème et 3ème axes


4
ENSEMBLE DE LA POPULATION 3ème et 4ème axes
ETUD
ACTO
CSP5
SUPE
ELEV
PAET
CRRP
LOC7
SECO
LOC6
LOC1
LOC2
LOC4
LOC3
LOC5
CSP1
CSP2
CSP3
CSP4
CSP6
CENT
PRA0
PRA1
PRA2
PRA3
PRA4
PRA5
PRA6
PRA7
PRA8
PRA9
PRAA
PRAB
PRAC
PRAD
PRAE
PRAF
PRAG
PRAH
PRAI
PRAJ
PRAK
PRAL
PRAM
PRAN
PRAO
PRAP
PRAQ
PRAR
PRAS
PRAT
PRAU
PRAV
PRAW
PRAX
PRAY
PRAZ

ENSEMBLE DE LA POPULATION 3e et 5e axes

ANNEXE VIII

ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES : TABLEAUX ET GRAPHIQUES PORTANT SUR LA PETITE BOURGEOISIE NON SALARIEE

LES VALEURS PROPRES VAL(1)=0.59998432

NUM	ITER	VAL PROPRE	POURCENT	CUMUL	*| HISTOGRAMME DES VALEURS PROPRES DE LA MATRICE
2	1	0.14510810	40.016	40.016	*|**********
3	0	0.01957590	5.398	45.414	*|********
4	1	0.01584208	4.369	49.783	*|*******
5	0	0.01024376	2.825	52.608	*|****
6	1	0.00966773	2.666	55.274	*|****
7	1	0.00878647	2.423	57.697	*|****
8	0	0.00733505	2.023	59.720	*|***
9	1	0.00686553	1.893	61.613	*|***
10	2	0.00666089	1.837	63.450	*|***
11	1	0.00610609	1.684	65.134	*|***
12	1	0.00564442	1.557	66.690	*|**
13	2	0.00550638	1.519	68.209	*|**
14	1	0.00527282	1.454	69.663	*|**
15	1	0.00497619	1.372	71.035	*|**
16	1	0.00464024	1.280	72.315	*|**
17	2	0.00457598	1.262	73.577	*|**
18	1	0.00436963	1.205	74.782	*|**
19	1	0.00409042	1.128	75.910	*|**
20	1	0.00396873	1.094	77.004	*|**
21	3	0.00388651	1.072	78.076	*|**
22	1	0.00384572	1.061	79.136	*|**
23	1	0.00353716	0.975	80.112	*|*
24	1	0.00339724	0.937	81.049	*|*
25	1	0.00329627	0.909	81.958	*|*
26	1	0.00309789	0.854	82.812	*|*
27	1	0.00299550	0.826	83.638	*|*
28	1	0.00296173	0.817	84.455	*|*
29	1	0.00278707	0.769	85.223	*|*
30	2	0.00271803	0.750	85.973	*|*
31	1	0.00255452	0.704	86.677	*|*
32	1	0.00250362	0.690	87.368	*|*
33	1	0.00242709	0.669	88.037	*|*
34	1	0.00241608	0.666	88.703	*|*
35	1	0.00227102	0.626	89.329	*|*
36	2	0.00220857	0.609	89.938	*|*
37	1	0.00209248	0.577	90.515	*|*
38	2	0.00207321	0.572	91.087	*|*
39	1	0.00187686	0.518	91.605	*|*
40	2	0.00183225	0.505	92.110	*|*
41	1	0.00180673	0.498	92.608	*|*
42	2	0.00174525	0.481	93.089	*|*
43	2	0.00163823	0.452	93.541	*|*
44	2	0.00159399	0.440	93.981	*|*
45	3	0.00153878	0.424	94.405	*|*
46	2	0.00147112	0.406	94.811	*|*
47	2	0.00139476	0.385	95.195	*|*
48	2	0.00133500	0.368	95.564	*|*
49	2	0.00124711	0.344	95.907	*|*
50	2	0.00119517	0.330	96.237	*|
51	2	0.00116108	0.320	96.557	*|
52	2	0.00112621	0.311	96.868	*|
53	2	0.00111566	0.308	97.175	*|
54	3	0.00108223	0.298	97.474	*|
55	1	0.00105550	0.291	97.765	*|
56	2	0.00098308	0.271	98.036	*|
57	2	0.00092100	0.254	98.290	*|
58	3	0.00085925	0.237	98.527	*|
59	2	0.00081542	0.225	98.752	*|
60	2	0.00079308	0.219	98.970	*|

	JL	QLT	POID	TNR	1#F	COR	CTR	2#F	COR	CTR	3#F	COR	CTR	4#F	COR	CTR	5#F	COR	CTR
1	D1+	448	9	8	361	389	8	-116	41	6	12	0	0	-63	12	3	45	6	2
2	D2+	655	7	11	437	341	5	-299	161	32	-48	4	1	289	149	56	-3	0	0
3	D3+	714	5	15	447	174	6	-560	275	75	376	124	41	-125	14	7	381	127	70
4	D4+	673	9	5	309	479	6	109	59	6	164	135	16	4	0	0	-6	0	0
5	D5+	428	7	9	360	296	7	-149	46	8	-117	29	6	-151	47	15	72	11	4
6	D6+	469	9	7	310	355	6	131	63	8	-15	1	0	57	12	3	101	38	9
7	D7+	466	10	5	269	358	5	89	39	4	-37	7	1	-39	8	2	105	54	11
8	D8+	515	14	2	97	217	1	60	83	3	-17	7	0	18	8	0	93	200	13
9	D9+	444	6	8	416	381	7	-74	12	2	28	2	0	-1	0	0	149	49	14
10	D10+	638	11	4	252	428	5	10	1	0	-87	52	5	-38	10	2	148	147	24
11	D11+	406	7	8	409	387	8	14	0	0	68	11	2	-52	6	2	-13	0	0
12	D12+	491	7	8	385	374	7	-67	12	2	112	32	6	-157	63	17	-63	10	3
13	D13+	395	6	9	446	322	8	-155	40	7	142	32	7	-29	1	0	1	0	0
14	D14+	455	9	7	335	368	7	7	0	0	-22	2	0	-160	85	22	-9	0	0
15	D15+	604	9	6	343	549	8	-15	1	0	-75	27	3	-75	27	5	2	0	0
16	D16+	701	8	7	384	489	8	149	73	9	199	131	21	20	1	0	-46	7	2
17	D17+	501	13	2	131	287	2	72	86	4	-54	51	3	17	5	0	66	72	6
18	D18+	605	5	14	442	185	7	-483	221	59	334	105	34	-142	19	10	282	75	40
19	D19+	435	7	8	407	404	8	7	0	0	59	9	2	-92	21	6	-23	1	0
20	D20+	719	10	4	310	581	7	58	20	2	122	91	9	64	25	4	-18	2	0
21	D21+	546	6	9	456	401	9	-172	58	9	113	25	5	-176	61	19	-17	1	0
22	D22+	667	10	7	328	432	7	-106	46	6	-106	46	7	185	137	33	-38	6	2
23	D23+	473	9	6	341	447	7	-16	1	0	-39	6	1	-70	19	4	1	0	0
24	D24+	646	10	5	304	579	7	72	33	3	68	29	3	30	5	1	-6	0	0
25	D25+	357	4	9	469	287	6	63	5	1	202	53	11	-6	0	0	-97	12	4
26	D26+	501	8	8	373	390	7	77	17	2	-96	25	5	-108	33	9	-111	35	10
27	D27+	606	10	5	317	584	7	40	9	1	25	4	0	-36	8	1	10	1	0
28	D28+	811	10	4	306	600	7	98	61	5	145	134	13	47	14	2	-18	2	0
29	D29+	654	10	5	308	569	7	44	11	1	-63	25	3	-62	24	4	-63	25	4
30	D30+	629	10	5	270	409	5	60	21	2	-149	127	14	-89	46	8	-66	26	5
31	D31+	631	8	6	358	481	7	130	64	7	149	83	11	8	0	0	-29	3	1
32	D32+	776	9	5	335	601	7	99	53	5	136	99	11	16	1	0	-63	22	4
33	D33+	442	7	9	462	427	10	59	7	1	49	5	1	-39	3	1	2	0	0
34	D34+	605	12	4	229	423	4	88	62	5	-100	83	7	21	3	0	65	34	5
35	D35+	578	11	4	240	459	4	10	1	0	-112	103	9	-43	15	2	0	0	0
36	D36+	730	9	5	361	586	8	83	31	3	142	90	11	22	2	0	-67	21	4
37	D37+	594	6	11	530	381	11	-347	163	34	-53	4	1	-104	15	6	-150	31	13
38	D38+	431	9	6	314	364	6	-100	37	4	31	3	1	-60	14	3	-58	13	3
39	D39+	568	11	4	248	461	4	53	21	2	-88	59	5	-57	25	4	-17	2	0
40	D40+	795	9	5	334	576	7	130	88	8	146	110	13	33	6	1	-53	15	3
41	D41+	501	11	5	273	423	5	12	1	0	-87	44	5	-41	10	2	63	23	4
42	D42+	619	11	4	264	497	5	101	73	6	53	20	2	63	29	4	-4	0	0
43	D43+	592	12	3	211	457	4	45	21	1	-96	96	7	42	18	2	4	0	0
44	D44+	753	8	6	409	619	9	103	39	4	136	64	10	42	7	1	-72	20	5
45	D45+	491	9	5	292	462	6	20	2	0	-12	1	0	40	8	1	57	18	3
46	D46+	522	8	8	381	419	8	-185	99	14	-38	4	1	-8	0	0	-7	0	0
47	D47+	499	6	9	491	393	9	-212	74	13	122	24	5	34	2	1	-61	6	2
48	D48+	510	11	6	222	258	4	15	1	0	-134	94	12	-36	7	1	-169	150	32
49	D49+	594	8	10	369	286	7	-226	108	20	-82	14	3	298	186	67	4	0	0
50	D50+	683	8	7	439	585	11	-36	4	1	-58	11	2	-111	38	10	-121	45	12
51	D51+	417	13	2	155	339	2	40	23	1	-49	35	2	24	8	1	29	12	1
52	D52+	600	11	4	251	437	5	73	37	3	110	85	8	76	40	6	-8	1	0
53	D53+	495	9	6	331	426	7	29	3	0	-57	13	2	-34	5	1	-110	48	12
54	D54+	428	7	10	353	235	6	-308	179	33	74	10	2	48	4	2	-1	0	0
55	D55+	529	9	6	358	503	8	-22	2	0	7	0	0	46	8	2	63	16	4
56	D56+	536	11	4	224	411	4	103	87	6	61	30	3	28	6	1	16	2	0
57	D57+	711	11	5	218	289	4	-101	63	6	-122	91	11	197	237	43	-71	31	6
58	D58+	450	9	6	320	414	6	47	9	1	72	21	3	34	5	1	11	1	0
59	D59+	415	5	9	475	315	7	-191	52	9	90	11	2	17	0	0	-163	37	13
60	D60+	644	12	3	237	571	4	73	54	3	-11	1	0	42	18	2	-6	0	0
61	D61+	452	7	8	358	329	7	-63	11	2	-151	59	11	-82	18	5	-116	35	11
62	D62+	438	8	7	329	361	6	-25	2	0	-120	49	8	-11	0	0	89	26	7
63	D63+	514	10	5	274	415	5	30	5	0	-103	60	7	-78	34	6	2	0	0
64	D64+	432	7	11	373	254	7	-299	164	34	42	3	1	-10	0	0	-76	11	5
65	D65+	301	7	10	282	154	4	-105	22	4	-154	47	11	2	0	0	200	78	30
66	D1-	450	7	10	-452	391	10	146	40	7	-10	0	0	81	12	4	-58	7	2
67	D2-	656	8	9	-358	342	7	246	160	26	43	5	1	-236	149	46	1	0	0
68	D3-	715	11	6	-193	175	3	243	275	32	-160	121	18	55	14	3	-167	130	31
69	D4-	669	6	8	-485	479	10	-170	59	9	-253	131	24	-5	0	0	8	0	0
70	D5-	429	9	7	-295	295	5	116	45	6	94	30	5	118	47	12	-58	12	3
71	D6-	469	6	9	-438	354	8	-185	63	11	26	1	0	-79	12	4	-145	39	14
72	D7-	468	6	9	-466	357	8	-154	39	7	70	9	2	70	8	3	-184	56	20
73	D8-	521	1	17	-1005	217	9	-623	83	27	202	9	3	-186	7	5	-978	205	134
74	D9-	446	9	5	-278	382	5	50	12	1	-15	1	0	2	0	0	-101	51	10
75	D10-	639	4	11	-607	424	11	-23	1	0	217	54	13	95	10	4	-360	150	61
76	D11-	405	8	7	-331	388	6	-11	0	0	-52	10	1	43	7	2	9	0	0
77	D12-	490	8	7	-329	376	6	58	12	1	-92	30	5	135	63	15	52	9	2
78	D13-	394	10	5	-253	323	4	88	39	4	-77	31	4	17	1	0	-2	0	0
79	D14-	455	7	9	-423	368	8	-8	0	0	32	2	0	204	85	28	10	0	0
80	D15-	605	6	9	-534	548	12	24	1	0	122	29	6	118	27	8	-6	0	0
81	D16-	701	7	8	-444	491	10	-172	74	11	-226	128	23	-23	1	0	52	7	2
82	D17-	508	2	16	-925	287	11	-507	86	25	401	54	19	-117	5	3	-475	76	45
83	D18-	606	10	7	-207	186	3	227	221	28	-154	102	16	67	19	5	-134	78	20
84	D19-	436	8	6	-327	406	6	-5	0	0	-44	8	1	75	21	5	17	1	0
85	D20-	716	5	8	-560	582	12	-104	20	3	-217	87	16	-115	25	7	31	2	1
86	D21-	544	9	6	-303	403	6	115	57	6	-72	23	3	118	61	12	10	0	0
87	D22-	669	5	13	-611	433	14	198	45	11	204	48	14	-343	137	62	69	6	3
88	D23-	476	6	9	-481	449	10	23	1	0	60	7	1	100	19	6	-4	0	0
89	D24-	647	8	9	-629	582	14	-149	33	6	-135	27	6	-60	5	2	9	0	0
90	D25-	356	11	5	-179	289	2	-24	5	0	-75	51	4	3	0	0	35	11	1
91	D26-	500	8	8	-371	389	7	-77	17	2	99	28	5	108	33	9	109	33	9
92	D27-	604	5	9	-590	583	13	-74	9	2	-41	3	1	69	8	2	-22	1	0
93	D28-	813	5	8	-590	604	13	-189	62	10	-274	131	25	-89	14	4	32	2	1
94	D29-	655	5	9	-603	570	13	-85	12	2	130	26	6	124	24	8	121	23	8
95	D30-	629	5	10	-518	409	10	-116	21	4	292	130	28	173	45	15	125	24	9
96	D31-	630	7	7	-410	483	8	-149	64	8	-167	80	13	-8	0	0	31	3	1
97	D32-	774	6	8	-540	604	12	-160	53	8	-215	96	17	-25	1	0	99	20	6
98	D33-	444	9	7	-340	430	7	-43	7	1	-33	4	1	29	3	1	-3	0	0
99	D34-	608	4	12	-692	422	13	-265	62	14	312	86	23	-61	3	1	-200	35	16
100	D35-	581	4	11	-665	459	12	-28	1	0	320	106	26	122	15	6	-3	0	0

	JL	QLT	POID	INR	1#F	COR	CTR	2#F	COR	CTR	3#F	COR	CTR	4#F	COR	CTR	5#F	COR	CTR
101	D36-	727	6	8	-507	588	11	-117	31	4	-195	87	15	-30	2	1	92	19	6
102	D37-	594	10	6	-297	382	6	195	163	19	33	5	1	59	15	3	83	29	7
103	D38-	432	7	8	-393	366	7	126	37	5	-34	3	1	77	14	4	70	12	3
104	D39-	572	5	9	-551	461	10	-118	22	3	203	62	12	130	25	8	36	2	1
105	D40-	793	6	8	-542	578	12	-211	88	13	-233	107	20	-52	6	2	84	14	4
106	D41-	504	5	11	-607	423	12	-26	1	0	200	45	12	93	10	4	-144	24	10
107	D42-	620	4	10	-644	499	13	-247	74	14	-123	18	4	-154	29	10	7	0	0
108	D43-	596	3	14	-880	456	16	-190	22	6	411	100	32	-172	18	9	-22	0	0
109	D44-	752	7	7	-471	621	11	-119	40	5	-153	66	11	-48	7	2	81	18	5
110	D45-	493	6	8	-467	463	9	-32	2	0	25	1	0	-62	8	2	-94	19	5
111	D46-	524	7	9	-440	420	10	214	99	17	48	5	1	10	0	0	6	0	0
112	D47-	497	10	5	-276	394	9	120	73	7	-65	23	3	-18	2	0	33	5	1
113	D48-	509	5	12	-495	258	8	-32	1	0	305	97	28	83	7	3	373	146	69
114	D49-	594	8	10	-374	286	7	230	107	21	87	15	4	-301	186	68	-6	0	0
115	D50-	683	7	8	-473	546	11	39	4	1	67	12	2	121	38	11	128	43	13
116	D51-	418	3	13	-778	337	11	-204	23	5	258	37	11	-122	8	4	-155	13	6
117	D52-	598	5	10	-578	439	11	-169	38	7	-249	81	18	-175	40	14	16	0	0
118	D53-	494	6	9	-468	426	10	-41	3	1	85	14	3	50	5	2	154	46	16
119	D54-	426	9	8	-276	235	5	241	178	26	-54	9	2	-36	4	1	0	0	0
120	D55-	530	7	8	-454	503	10	28	2	0	-5	0	0	-58	8	2	-83	17	5
121	D56-	533	4	10	-600	410	10	-276	87	16	-157	28	7	-73	6	2	-46	2	1
122	D57-	711	4	15	-643	289	11	299	62	18	368	96	33	-581	236	128	207	30	17
123	D58-	450	6	8	-446	416	9	-66	9	1	-96	19	4	-46	5	1	-18	1	0
124	D59-	414	11	4	-211	317	3	85	51	4	-37	10	1	-6	0	0	71	36	6
125	D60-	644	4	10	-719	570	14	-221	54	10	41	2	0	-126	18	6	15	0	0
126	D61-	451	8	7	-335	329	6	60	10	1	145	61	11	-78	18	5	107	33	9
127	D62-	442	7	9	-407	361	8	31	2	0	153	51	10	15	0	0	-112	28	9
128	D63-	517	5	10	-533	415	10	-59	5	1	207	63	14	154	34	12	-7	0	0
129	D64-	432	8	10	-343	255	7	275	164	31	-35	3	1	10	0	0	68	10	4
130	D65-	333	12	3	-155	247	2	89	80	5	-23	6	0	-3	0	0	-5	0	0
			********	1000		1000			1000			1000			1000			1000	

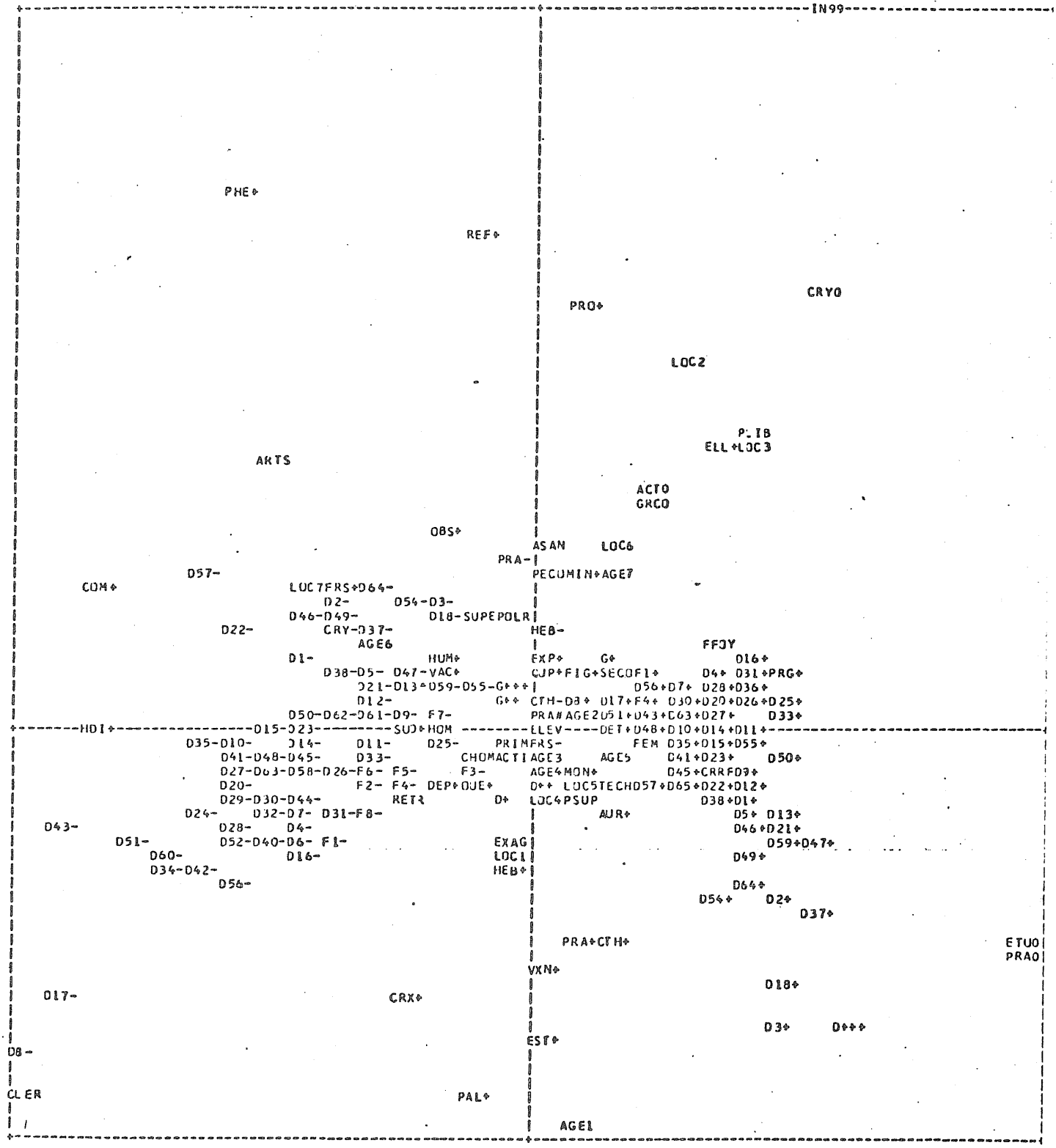
	JSUP	QLT	POID	INR	1#F	COR	CTR	2#F	COR	CTR	3#F	COR	CTR	4#F	COR	CTR	5#F	COR	CTR
131	HUM	48	0	0	-172	34	C	5	0	0	26	1	0	31	1	0	-102	12	0
132	FEM	46	0	0	194	33	C	-5	0	0	-25	1	0	-33	1	0	112	11	0
133	AGE1	36	0	0	67	0	0	-734	27	0	327	5	0	203	2	0	188	2	0
134	AGE2	6	0	0	65	0	0	39	0	0	-245	4	0	149	2	0	-78	0	0
135	AGE3	4	0	0	7	0	C	-35	0	0	101	1	0	-69	1	0	121	2	0
136	AGE4	2	0	0	-28	0	C	-80	1	0	40	0	0	-61	1	0	33	0	0
137	AGE5	24	0	0	117	6	C	-51	1	0	-120	6	0	151	10	0	54	1	0
138	AGE6	32	0	0	-311	21	C	160	6	0	-131	4	0	-50	1	0	-40	0	0
139	AGE7	60	0	0	139	3	C	314	13	0	382	19	0	-324	14	0	-295	11	0
140	ACTO	3	0	0	194	0	C	477	1	0	10	0	0	785	2	0	-367	0	0
141	ACTI	31	0	0	-56	14	0	-31	5	0	43	8	0	24	2	0	-22	2	0
142	ELEV	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
143	ETUD	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
144	APPR	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
145	CHCM	28	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
146	RETR	6	0	0	-119	0	C	-34	0	0	-760	7	0	-1246	20	0	295	1	0
147	FFOY	33	0	0	-256	1	C	-132	0	0	461	3	0	-195	0	0	-399	2	0
148	PLIB	35	0	0	316	19	C	167	5	0	-184	6	0	-23	0	0	125	3	0
149	GRCO	13	0	0	366	3	C	575	8	0	-390	4	0	-871	20	0	67	0	0
150	ASAN	19	0	0	166	0	0	448	3	0	-159	0	0	222	1	0	-837	9	0
151	PECO	64	0	0	10	0	C	349	8	0	-295	6	0	194	2	0	-221	3	0
152	PPCH	0	0	0	31	0	C	307	18	0	-390	30	0	-1206	2	0	-271	14	0
153	ARTS	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
154	EXAG	144	0	0	-504	2	C	512	2	0	-385	1	0	262	0	0	118	0	0
155	CLER	28	0	0	-83	8	C	-201	47	0	245	69	0	1046	12	0	81	8	0
156	IN98	20	0	0	-954	14	C	-684	7	0	-50	0	0	-673	7	0	132	0	0
157	IN99	52	0	0	229	11	C	41	0	0	-200	8	0	-346	0	0	72	1	0
158	ETUO	3	0	0	507	3	C	1404	25	0	112	0	0	-1275	21	0	496	3	0
159	PRIM	73	0	0	941	3	C	-383	0	0	-381	0	0	1209	0	0	-121	0	0
160	PSUP	3	0	0	-58	5	C	-12	0	0	201	57	0	786	8	0	47	3	0
161	SECO	23	0	0	66	0	0	-134	1	0	-155	2	0	506	0	0	-83	0	0
162	TECH	16	0	0	132	3	C	119	2	0	-265	11	0	-1278	5	0	-127	2	0
163	SUPE	43	0	0	113	2	C	-102	2	0	-263	11	0	866	1	0	42	0	0
164	PAET	16	0	0	-104	1	C	227	4	0	-510	20	0	-641	15	0	-180	3	0
165	CRYO	23	0	0	367	0	C	-72	0	0	1303	5	0	-1856	11	0	266	0	0
166	CRY+	77	0	0	526	5	C	848	14	0	45	0	0	-452	4	0	-86	0	0
167	CRY-	100	0	0	27	4	C	-43	12	0	94	56	0	00	0	0	29	5	0
168	CRRF	27	0	0	-365	15	C	227	6	0	-799	74	1	1826	4	0	-70	1	0
169	PRAO	3	0	0	297	1	C	-82	0	0	103	0	0	-1066	6	0	-1110	20	0
170	PRA+	131	0	0	941	3	C	-383	0	0	-381	0	0	1209	0	0	-121	0	0
171	PRA#	26	0	0	51	1	C	-385	65	0	280	34	0	-1673	13	0	202	18	0
172	PRA-	166	0	0	22	0	C	39	1	0	63	2	0	249	8	0	90	5	0
173	PULO	22	0	0	-84	3	0	324	49	0	-331	51	0	2255	0	0	-301	43	0
174	G***	29	0	0	-18	0	C	0	0	0	184	4	0	1220	0	0	374	18	0
175	G**	15	0	0	-44	0	C	80	0	0	-878	5	0	-1693	2	0	-1868	22	0
176	G*	31	0	0	-33	0	C	97	1	0	-224	5	0	-1344	2	0	-281	7	0
177	CENT	9	0	0	141	2	C	142	2	0	-488	23	0	-1249	3	0	104	1	0
178	D*	6	0	0	-29	0	C	19	0	0	19	0	0	1200	5	0	-86	4	0
179	D**	8	0	0	-36	0	0	-120	2	0	145	3	0	-1230	0	0	-64	1	0
180	D***	22	0	0	18	0	C	-109	2	0	130	3	0	1240	0	0	133	3	0
					598	6	C	-546	5	0	266	1	0	50	0	0	-984	15	0

	JSUP	QLT	POID	INR	1#F	COR	CTR	2#F	COR	CTR	3#F	COR	CTR	4#F	COR	CTR	5#F	COR	CTR
181	POLR	8	0	0	-75	0	0	241	4	0	-57	0	0	-102	1	0	199	3	0
182	LOC1	156	0	0	-33	2	0	-195	67	0	195	67	0	82	12	0	67	8	0
183	LOC2	66	0	0	273	5	0	714	32	0	360	8	0	-391	10	0	-417	11	0
184	LOC3	36	0	0	413	5	0	559	9	0	326	3	0	-689	14	0	-410	5	0
185	LOC4	14	0	0	4	0	0	-90	0	0	-516	10	0	293	3	0	158	1	0
186	LOC5	39	0	0	85	0	0	-86	0	0	-354	4	0	-1041	32	0	-331	3	0
187	LOC6	85	0	0	108	2	0	368	25	0	-549	55	0	104	2	0	-82	1	0
188	LOC7	49	0	0	-450	12	0	281	5	0	-704	30	0	-129	1	0	143	1	0
189	FL+	228	9	8	222	159	3	119	45	7	82	21	4	-6	0	0	29	3	1
190	F2+	344	7	8	351	283	6	112	29	4	91	19	4	-71	12	4	-15	1	0
191	F3+	47	6	14	139	25	1	73	7	2	23	1	0	43	2	1	97	12	6
192	F4+	202	9	7	212	163	3	79	22	3	38	5	1	-35	5	1	44	7	2
193	F5+	297	7	8	319	251	5	98	24	3	-44	5	1	-82	17	5	8	0	0
194	F6+	300	7	8	341	276	6	67	11	2	-25	2	0	-9	0	0	69	11	4
195	F7+	193	5	13	385	151	5	-61	4	1	85	7	2	-162	27	12	66	4	2
196	F8+	167	9	9	204	113	3	95	25	4	-39	4	1	-30	3	1	90	22	8
197	F1-	230	6	13	-361	161	5	-192	46	11	-128	20	6	12	0	0	-50	3	2
198	F2-	344	8	7	-294	285	5	-94	29	4	-73	18	3	61	12	3	11	0	0
199	F3-	46	9	10	-98	24	1	-52	7	1	-13	0	0	-30	2	1	-71	13	5
200	F4-	204	6	9	-290	164	4	-108	23	4	-47	4	1	50	5	2	-63	8	3
201	F5-	297	8	7	-266	250	4	-81	24	3	40	6	1	69	17	4	-8	0	0
202	F6-	299	8	8	-306	274	5	-59	11	2	26	2	0	9	0	0	-64	12	4
203	F7-	196	11	6	-175	153	2	28	4	0	-36	7	1	74	27	6	-31	5	1
204	F8-	167	6	14	-307	112	4	-143	24	6	64	5	2	47	3	1	-138	23	12
205	PAL-	10	0	0	2	0	0	11	7	0	2	0	0	-3	1	0	5	2	0
206	PAL+	12	0	0	-149	0	0	-700	8	0	-7	0	0	261	1	0	-434	3	0
207	MON-	17	0	0	-3	0	0	2	0	0	15	5	0	22	11	0	6	1	0
208	MON+	16	0	0	95	0	0	-60	0	0	-307	4	0	-508	11	0	-172	1	0
209	HUM-	35	0	0	1	0	0	0	0	0	12	24	0	8	10	0	2	1	0
210	HUM+	30	0	0	-174	0	0	154	0	0	-1699	18	0	-1238	10	0	-591	2	0
211	FRS-	53	0	0	19	7	0	-13	4	0	42	35	0	19	7	0	2	0	0
212	FRS+	51	0	0	-384	7	0	287	4	0	-813	33	0	-378	7	0	-68	0	0
213	FIG-	32	0	0	-3	0	0	-5	1	0	34	27	0	12	3	0	5	1	0
214	FIG+	30	0	0	83	0	0	128	1	0	-763	25	0	-283	3	0	-151	1	0
215	CRX-	12	0	0	7	2	0	14	7	0	-4	1	0	7	2	0	-2	0	0
216	CRX+	13	0	0	-260	2	0	-508	8	0	209	1	0	-244	2	0	57	0	0
217	AUR-	21	0	0	-1	0	0	3	0	0	19	19	0	-5	2	0	2	0	0
218	AUR+	20	0	0	100	0	0	-163	1	0	-923	16	0	309	2	0	-176	1	0
219	COM-	27	0	0	7	6	0	-2	1	0	11	12	0	5	2	0	8	6	0
220	COM+	27	0	0	-811	6	0	293	1	0	-954	9	0	-495	2	0	-949	9	0
221	QUP-	7	0	0	0	0	0	-3	1	0	6	1	0	-12	5	0	-1	0	0
222	QUP+	6	0	0	20	0	0	116	0	0	-118	1	0	377	5	0	23	0	0
223	PRG-	8	0	0	-11	5	0	-3	0	0	0	0	0	4	0	0	-9	3	0
224	PRG+	8	0	0	423	5	0	122	0	0	83	0	0	-130	0	0	297	3	0
225	DEP-	14	0	0	10	2	0	4	0	0	21	9	0	-8	2	0	5	1	0
226	DEP+	13	0	0	-220	2	0	-84	0	0	-419	8	0	186	2	0	-138	1	0
227	EST-	16	0	0	0	0	0	11	6	0	-8	4	0	-7	3	0	8	3	0
228	EST+	20	0	0	5	0	0	-595	7	0	549	6	0	407	3	0	-479	4	0
229	OUE-	8	0	0	20	3	0	4	0	0	-22	4	0	8	0	0	-10	1	0
230	OUE+	8	0	0	-148	3	0	-34	0	0	174	4	0	-58	0	0	69	1	0

	JSUP	QLT	POID	INR	1#F	COR	CTR	2#F	COR	CTR	3#F	COR	CTR	4#F	COR	CTR	5#F	COR	CTR
231	SUD-	10	0	0	18	4	0	0	0	0	-12	2	0	-8	1	0	14	3	0
232	SUD+	11	0	0	-230	4	0	14	0	0	194	3	0	113	1	0	-201	3	0
233	PRO-	66	0	0	-2	0	0	-40	34	0	38	29	0	-10	3	0	-3	0	0
234	PRO+	63	0	0	64	0	0	822	33	0	-742	27	0	229	3	0	53	0	0
235	VXN-	11	0	0	1	0	0	19	9	0	5	1	0	2	0	0	-5	1	0
236	VXN+	9	0	0	-24	0	0	-458	9	0	-91	0	0	-37	0	0	100	0	0
237	QUV-	15	0	0	-3	0	0	34	2	0	5	0	0	76	9	0	48	4	0
238	QUV+	15	0	0	5	0	0	-56	2	0	-3	0	0	-122	9	0	-81	4	0
239	OBS-	36	0	0	9	2	0	-16	7	0	28	19	0	18	8	0	2	0	0
240	OBS+	34	0	0	-210	2	0	403	7	0	-633	17	0	-422	8	0	-92	0	0
241	CTH-	37	0	0	-20	2	0	78	31	0	-24	3	0	0	0	0	-10	1	0
242	CTH+	37	0	0	104	2	0	-394	31	0	135	4	0	1	0	0	49	0	0
243	MCH-	18	0	0	6	0	0	-14	1	0	54	15	0	-16	1	0	12	1	0
244	MCH+	17	0	0	-29	0	0	72	1	0	-263	14	0	85	1	0	-68	1	0
245	VAC-	42	0	0	6	1	0	-3	1	0	29	33	0	14	7	0	0	0	0
246	VAC+	39	0	0	-224	1	0	147	1	0	-1084	30	0	-528	7	0	-64	0	0
247	REF-	11	0	0	0	0	0	-2	3	0	4	5	0	3	2	0	-1	1	0
248	REF+	7	0	0	-150	0	0	955	3	0	-834	2	0	-881	2	0	229	0	0
249	DET-	25	0	0	-4	1	0	0	0	0	30	22	0	9	2	0	-1	0	0
250	DET+	23	0	0	134	1	0	12	0	0	-719	20	0	-243	2	0	10	0	0
251	EXP-	44	0	0	4	0	0	-17	3	0	68	38	0	13	1	0	-14	2	0
252	EXP+	42	0	0	-31	0	0	146	3	0	-542	36	0	-104	1	0	113	2	0
253	ELL-	47	0	0	-19	6	0	-35	20	0	19	6	0	-30	14	0	-7	1	0
254	ELL+	45	0	0	299	6	0	539	19	0	-266	5	0	463	14	0	104	1	0
255	MIN-	21	0	0	-2	0	0	-15	5	0	27	15	0	7	1	0	-3	0	0
256	MIN+	19	0	0	57	0	0	317	5	0	-515	13	0	-133	1	0	52	0	0
257	PHE-	19	0	0	3	2	0	-6	7	0	8	9	0	1	0	0	-1	1	0
258	PHE+	15	0	0	-553	2	0	1028	7	0	-961	6	0	-173	0	0	121	0	0
259	HDI-	55	0	0	13	10	0	0	0	0	23	33	0	14	12	0	2	0	0
260	HDI+	53	0	0	-826	11	0	1	0	0	-1352	29	0	-855	12	0	-245	1	0
261	HEB-	67	0	0	24	1	0	187	49	0	-102	15	0	37	2	0	-2	0	0
262	HEB+	68	0	0	-32	1	0	-260	49	0	147	16	0	-50	2	0	0	0	0
		********		181		61			62			35			46			53	

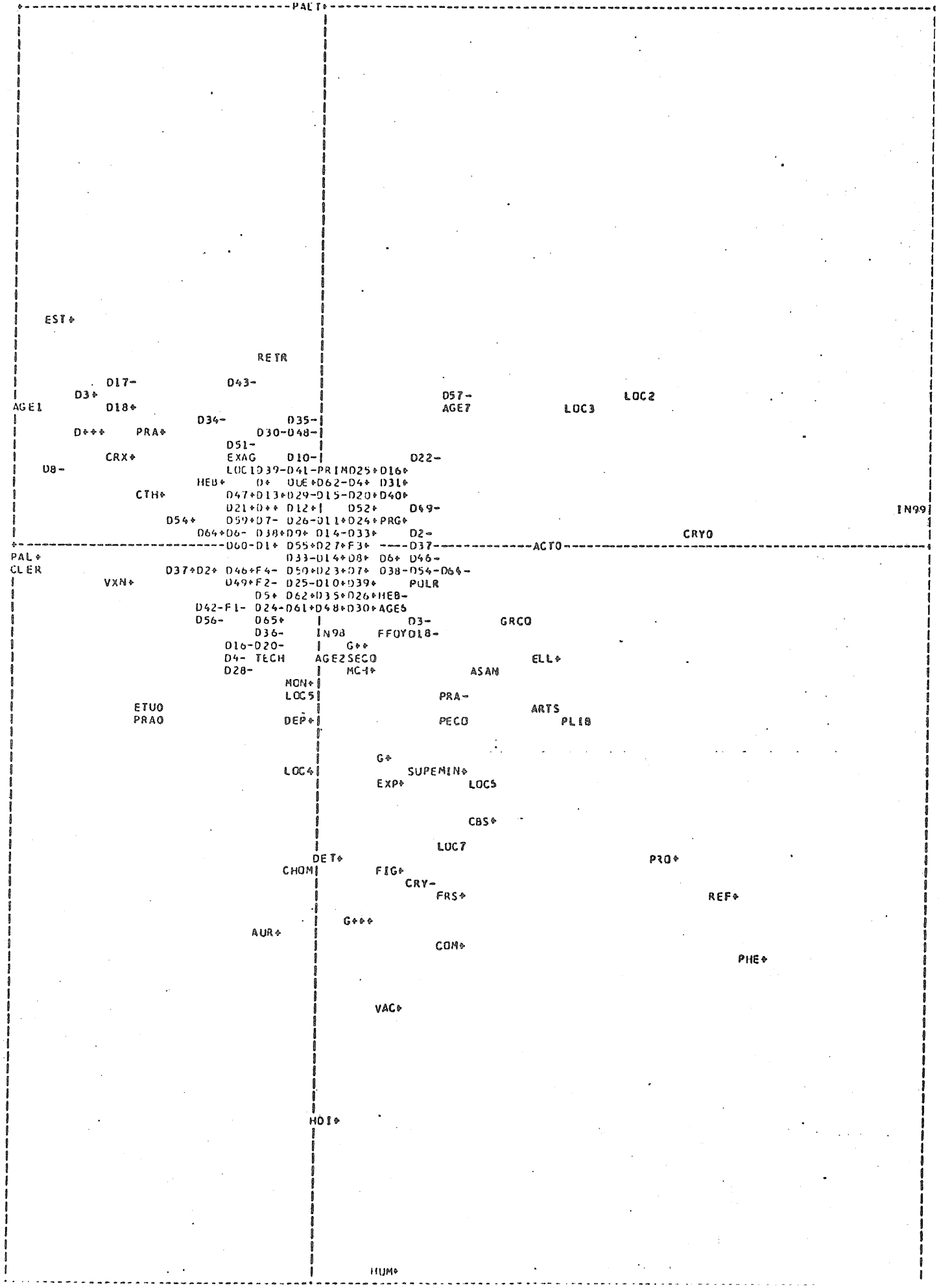
AXE HORIZONTAL(1)--AXE VERTICAL(2)--TITRE: INDEX NOTES ET ANTINOTES CS2 2 EME EDITION

LARGEUR= 1.94787 HAUTEUR= 2.13970 -NOMBRE DE POINTS= 262



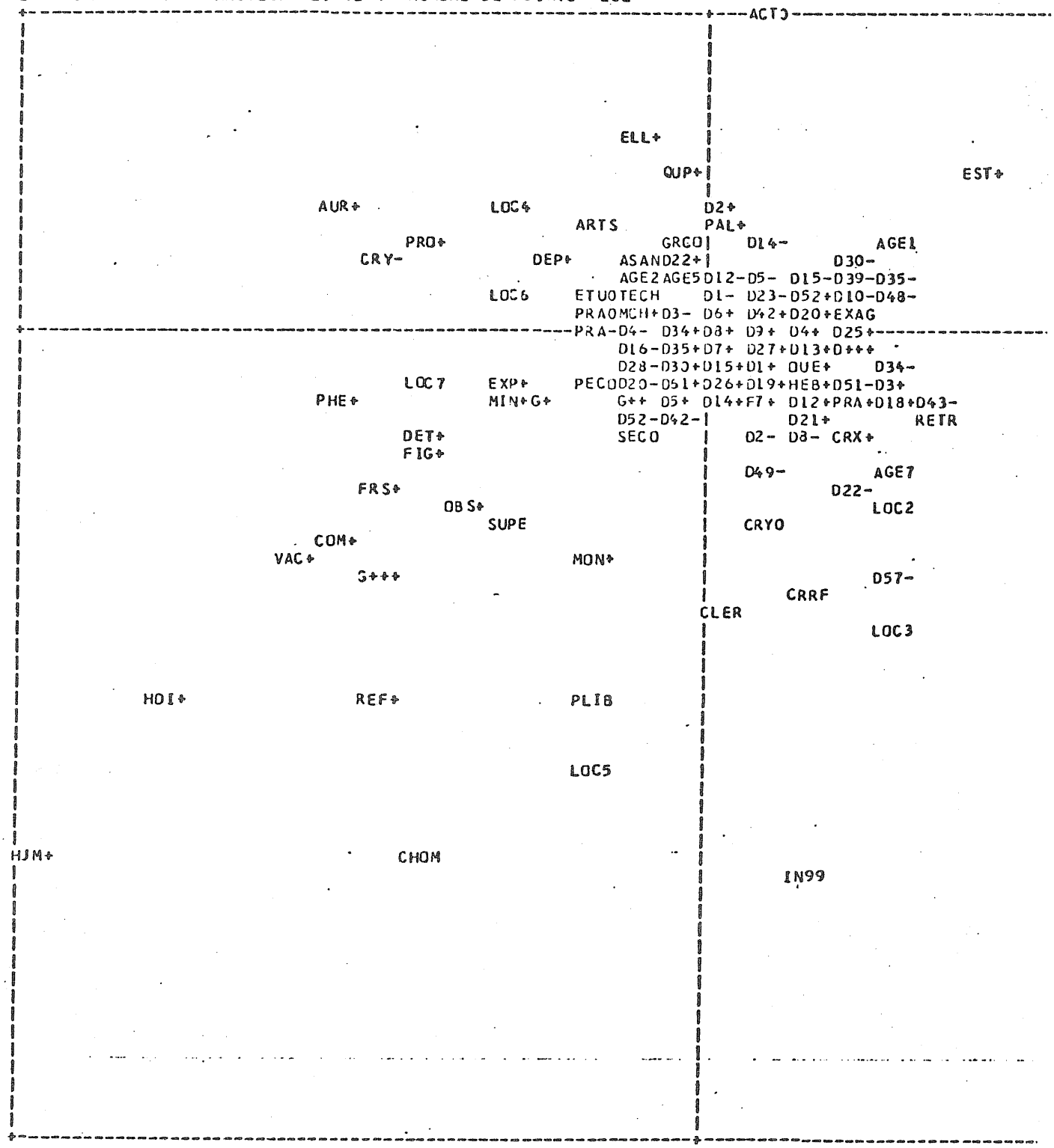
AXE HORIZONTAL(2)--AXE VERTICAL(3)--TITRE: INDEX NOTES ET ANTINOTES CS2 2 EME EDITION

LARGEUR= 2.13970 HAUTEUR= 3.00366 -NOMBRE DE POINTS= 262



AXE HORIZONTAL(3)--AXE VERTICAL(4)--TITRE: INDEX NOTES ET ANTINOTES CS2 2 EME

LARGEUR= 3.00366 HAUTEUR= 2.64204 -NOMBRE DE POINTS= 262



ANNEXE IX

ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES :

TABLEAUX ET GRAPHIQUES PORTANT SUR

LA PETITE BOURGEOISIE SALARIEE

LES VALEURS PROPRES VAL(1)=0.99996489

NUM	ITER	VAL PROPRE	POURCENT	CUMUL	*	HISTOGRAMME DES VALEURS PROPRES DE LA MATRICE
2	0	0.14847112	41.113	41.113	*	********** | ********** | ********** | **********
3	0	0.02158541	5.977	47.090	*	*********
4	0	0.01544238	4.276	51.366	*	******
5	1	0.01139303	3.155	54.521	*	*****
6	0	0.00843516	2.336	56.857	*	***
7	1	0.00798426	2.211	59.068	*	***
8	1	0.00745844	2.065	61.133	*	***
9	1	0.00673987	1.866	62.999	*	***
10	1	0.00652282	1.806	64.805	*	***
11	1	0.00585171	1.620	66.426	*	**
12	1	0.00545471	1.510	67.936	*	**
13	1	0.00492440	1.364	69.300	*	**
14	1	0.00449675	1.245	70.545	*	**
15	1	0.00435653	1.206	71.751	*	**
16	2	0.00433956	1.202	72.953	*	**
17	1	0.00409389	1.134	74.087	*	**
18	1	0.00395888	1.096	75.183	*	**
19	1	0.00372512	1.032	76.214	*	**
20	1	0.00366201	1.014	77.228	*	*
21	2	0.00357601	0.990	78.219	*	*
22	1	0.00344907	0.955	79.174	*	*
23	1	0.00330263	0.915	80.088	*	*
24	1	0.00309249	0.856	80.942	*	*
25	2	0.00302990	0.839	81.781	*	*
26	1	0.00293100	0.812	82.592	*	*
27	1	0.00282253	0.782	83.374	*	*
28	2	0.00281985	0.781	84.155	*	*
29	1	0.00263517	0.730	84.885	*	*
30	1	0.00251956	0.698	85.582	*	*
31	1	0.00242760	0.672	86.254	*	*
32	2	0.00237319	0.657	86.912	*	*
33	1	0.00235271	0.651	87.563	*	*
34	2	0.00221831	0.614	88.177	*	*
35	2	0.00215777	0.598	88.775	*	*
36	2	0.00207589	0.575	89.350	*	*
37	2	0.00202531	0.561	89.910	*	*
38	2	0.00200268	0.555	90.465	*	*
39	1	0.00190351	0.527	90.992	*	*
40	2	0.00187228	0.518	91.511	*	*
41	3	0.00182478	0.505	92.016	*	*
42	1	0.00175108	0.485	92.501	*	*
43	1	0.00167587	0.464	92.965	*	*
44	3	0.00165448	0.458	93.423	*	*
45	3	0.00155157	0.430	93.853	*	*
46	2	0.00153448	0.425	94.277	*	*
47	2	0.00144996	0.402	94.679	*	*
48	3	0.00140385	0.389	95.068	*	*
49	2	0.00135773	0.376	95.444	*	*
50	2	0.00134236	0.372	95.815	*	*
51	3	0.00129623	0.359	96.174	*	*
52	3	0.00123184	0.341	96.515	*	
53	1	0.00117351	0.325	96.840	*	
54	3	0.00117030	0.324	97.164	*	
55	2	0.00112051	0.310	97.475	*	
56	2	0.00108930	0.302	97.776	*	
57	2	0.00100585	0.279	98.055	*	
58	2	0.00097482	0.270	98.325	*	
59	2	0.00095376	0.264	98.589	*	
60	2	0.00090505	0.251	98.839	*	

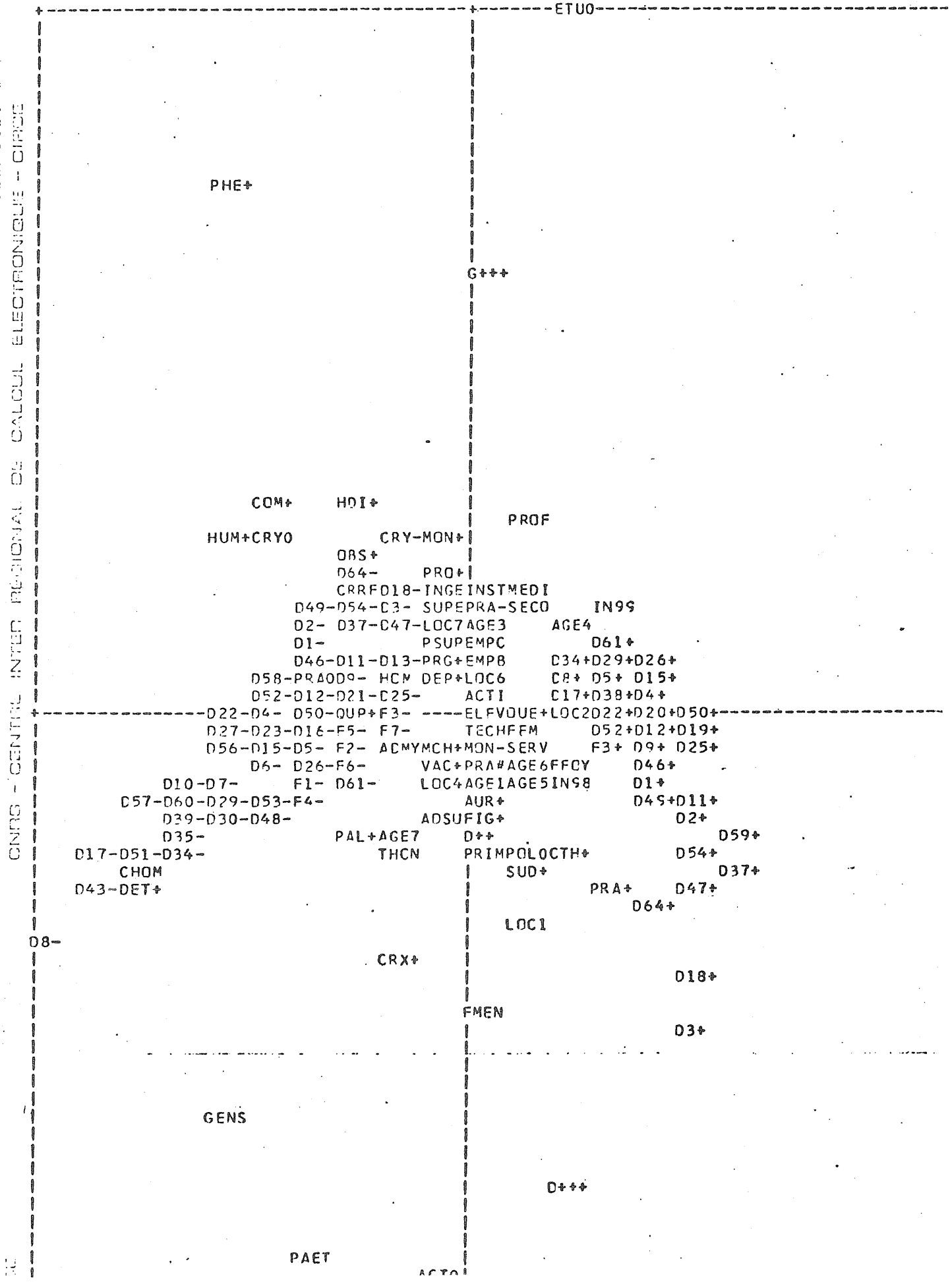
	JT	QLT	PDIO	IAR	1ØF	COR	CTR	2ØF	COR	CTR	3ØF	COR	CTR	4ØF	COR	CTR	5ØF	COR	CTR
1	D1+	441	7	9	407	376	9	-167	64	10	0	0	0	-4	0	0	25	1	1
2	D2+	410	7	11	430	330	9	-250	113	20	208	77	19	209	78	26	-80	12	5
3	D3+	670	4	16	476	144	6	-739	345	56	183	21	8	108	7	4	484	149	105
4	D4+	729	8	6	382	594	8	15	1	0	-174	125	17	31	4	1	-35	5	1
5	D5+	447	8	8	321	296	4	81	19	3	153	68	13	-145	62	16	-25	2	1
6	D6+	416	10	6	286	352	5	84	30	3	-50	11	2	73	23	4	1	0	0
7	D7+	532	10	5	283	455	6	78	24	3	-1	0	0	-17	2	0	85	41	9
8	D8+	564	14	2	133	312	2	69	84	3	-21	8	0	86	131	9	40	29	3
9	D9+	419	6	7	391	385	7	-102	27	3	-20	1	0	-39	4	1	30	2	1
10	D10+	594	11	5	271	491	5	65	28	2	71	33	4	-16	2	0	78	40	8
11	D11+	422	6	9	431	344	8	-188	67	10	-53	5	1	-49	5	1	-26	1	1
12	D12+	591	7	8	409	426	8	-31	3	0	45	5	1	-228	133	34	98	24	8
13	D13+	450	5	10	447	307	7	-219	74	12	58	5	1	-172	46	14	-106	18	7
14	D14+	439	8	8	382	406	8	-38	4	1	51	7	1	-73	15	4	52	7	3
15	D15+	566	9	5	327	504	7	59	16	1	78	29	4	-44	10	2	-38	7	2
16	D16+	664	8	7	391	490	8	49	8	1	-226	165	26	-4	0	0	-14	1	0
17	D17+	486	13	2	139	319	2	54	45	2	7	1	0	82	113	8	16	4	0
18	D18+	691	4	15	485	191	7	-620	313	80	108	9	3	48	2	1	466	176	115
19	D19+	530	7	8	429	444	9	-49	6	1	-43	5	1	-140	48	12	106	27	9
20	D20+	737	9	5	351	629	8	9	0	0	-135	100	12	18	2	0	33	6	1
21	D21+	580	7	8	420	422	8	-64	10	1	19	1	0	-227	124	31	97	23	8
22	D22+	613	11	6	263	346	5	-1	0	0	156	122	17	160	128	24	-58	17	4
23	D23+	561	9	7	326	403	7	43	7	1	139	73	12	-46	8	2	136	70	20
24	D24+	677	10	5	340	626	8	0	0	0	-87	42	5	5	0	0	40	9	2
25	D25+	486	4	10	509	298	7	-77	7	1	-372	160	37	-71	6	2	-114	15	6
26	D26+	494	8	7	360	393	7	115	40	5	5	0	0	-139	59	14	-23	2	1
27	D27+	636	9	5	355	618	8	23	3	0	-23	3	0	-28	4	1	-40	8	2
28	D28+	781	9	5	351	653	8	2	0	0	-151	122	14	33	6	1	4	0	0
29	D29+	645	10	5	299	549	6	95	56	4	35	9	1	-34	7	1	-62	24	5
30	D30+	579	11	4	261	473	5	114	90	6	42	12	1	-24	4	1	-6	0	0
31	D31+	611	8	6	376	513	7	-15	1	0	-159	93	13	20	1	0	-29	3	1
32	D32+	784	9	5	378	655	8	-8	0	0	-160	119	15	26	3	1	-39	7	2
33	D33+	508	7	9	456	454	9	-64	9	1	-101	23	5	-45	5	1	-87	17	6
34	D34+	518	12	4	206	375	9	99	86	5	-14	2	0	56	30	3	53	25	4
35	D35+	556	12	4	217	415	4	92	74	5	86	67	6	4	0	0	1	0	0
36	D36+	789	8	6	410	671	9	-10	0	0	-168	115	16	-8	0	0	-24	3	1
37	D37+	537	5	11	531	346	10	-373	172	33	49	3	1	-59	4	2	-98	12	6
38	D38+	552	9	6	324	359	6	22	2	0	45	8	1	-177	120	24	79	23	6
39	D39+	665	11	4	260	515	5	96	71	5	76	44	4	-9	1	0	67	34	6
40	D40+	827	9	5	373	649	9	18	2	0	-192	174	21	17	1	0	-12	1	0
41	D41+	578	12	4	229	424	4	76	46	3	75	50	5	-28	7	1	80	51	9
42	D42+	662	10	4	300	570	6	28	5	0	-83	44	5	81	42	6	14	1	0
43	D43+	568	13	3	180	418	3	80	83	4	44	25	2	49	31	3	29	11	1
44	D44+	749	8	6	420	618	9	-1	0	0	-182	117	17	-3	0	0	-63	14	4
45	D45+	513	10	5	274	452	5	17	2	0	-23	3	0	95	54	8	-17	2	0
46	D46+	479	8	8	362	362	7	-141	56	8	78	17	3	45	6	1	-116	38	13
47	D47+	557	5	10	511	324	8	-398	197	34	18	0	0	-74	7	2	-153	29	13
48	D48+	497	10	5	237	303	4	111	66	6	96	50	6	-72	30	5	-94	48	11
49	D49+	548	8	10	371	320	7	-214	108	17	150	53	12	149	52	16	-80	15	6
50	D50+	610	7	7	432	516	9	8	0	0	29	2	0	-103	30	7	-149	62	20
51	D51+	500	13	3	164	367	2	69	65	3	7	1	0	68	63	5	-16	4	0
52	D52+	644	9	5	308	475	6	-16	1	0	-176	159	19	28	4	1	34	6	1
53	D53+	543	9	6	298	364	6	126	64	7	86	30	4	-135	75	15	-49	10	3
54	D54+	506	6	12	468	315	9	-332	160	32	57	5	1	24	1	0	-131	25	13
55	D55+	572	9	5	338	541	7	29	4	0	-53	14	2	50	12	2	15	1	0
56	D56+	663	10	5	298	553	6	33	7	1	-107	72	8	62	25	4	31	6	1
57	D57+	675	12	4	196	311	3	53	22	2	153	188	18	119	114	15	-69	40	7
58	D58+	608	9	6	382	559	8	-61	15	2	-79	25	4	-44	8	1	15	1	0
59	D59+	483	4	10	517	325	9	-298	108	18	-59	4	1	-114	16	5	-156	30	13
60	D60+	657	11	3	245	584	5	66	42	2	-29	9	1	44	19	2	-16	3	0
61	D61+	522	8	7	286	259	5	152	73	9	90	26	4	-189	114	26	-125	50	16
62	D62+	329	9	7	282	296	5	30	3	0	82	25	4	-37	5	1	4	0	0
63	D63+	552	11	4	258	445	5	62	26	2	101	68	7	16	2	0	41	11	2
64	D64+	523	6	14	409	204	7	-460	259	59	127	20	6	71	6	3	-165	34	20
65	D65+	231	7	12	334	193	5	-56	6	1	68	8	2	-114	23	8	21	1	0
66	D1-	443	8	9	-383	378	8	156	63	9	0	0	0	5	0	0	-23	2	1
67	D2-	609	8	9	-350	332	7	203	111	16	-169	78	16	-168	77	21	65	11	4
68	D3-	672	12	5	-156	146	2	242	346	51	-60	22	3	-34	7	1	-159	151	35
69	D4-	728	7	7	-468	595	10	-19	1	0	214	123	20	-37	4	1	43	5	2
70	D5-	447	7	10	-382	296	7	-97	19	3	-183	68	15	175	62	19	30	2	1
71	D6-	417	6	11	-494	353	9	-146	31	6	87	11	3	-124	22	8	-2	0	0
72	D7-	536	5	10	-568	457	11	-157	35	6	3	0	0	37	2	1	-171	42	18
73	D8-	568	2	16	-1018	314	12	-532	86	23	162	8	3	-655	130	67	-312	30	21
74	D9-	420	9	5	-281	387	5	72	25	2	14	1	0	29	4	1	-22	3	1
75	D10-	593	4	12	-688	487	14	-166	29	6	-180	34	9	44	2	1	-198	41	20
76	D11-	422	9	6	-281	346	5	122	65	6	34	5	1	33	5	1	17	1	0
77	D12-	594	8	7	-372	427	8	27	2	0	-41	6	1	208	134	31	-89	25	8
78	D13-	450	10	5	-241	309	4	117	73	6	-31	5	1	94	46	8	57	17	4
79	D14-	441	7	9	-412	406	8	40	4	1	-56	8	2	80	15	4	-56	8	3
80	D15-	566	6	9	-506	503	10	-92	17	2	-121	29	6	70	10	3	58	7	2
81	D16-	663	7	7	-413	491	9	-53	8	1	235	163	27	6	0	0	15	1	0
82	D17-	489	2	14	-863	321	11	-344	51	12	-48	1	0	-509	112	48	-101	4	3
83	D18-	690	11	6	-199	192	3	254	309	32	-44	10	1	-18	2	0	-191	177	48
84	D19-	530	8	6	-349	444	7	39	6	1	35	4	1	115	48	10	-87	28	8
85	D20-	738	6	8	-532	630	12	-14	1	0	211	99	18	-25	2	0	-51	6	2
86	D21-	582	8	6	-338	424	7	50	9	1	-15	1	0	184	125	25	-78	23	6
87	D22-	615	5	14	-609	348	12	2	0	0	-362	123	39	-368	127	55	134	17	10
88	D23-	565	6	10	-491	404	10	-66	7	1	-210	74	18	71	9	3	-205	71	31
89	D24-	678	6	8	-577	628	13	-2	0	0	147	41	8	-13	0	0	-68	9	3
90	D25-	487	11	4	-183	301	3	27	6	0	133	159	13	26	6	1	41	15	2
91	D26-	496	7	9	-411	393	8	-132	41	6	-6	0	0	160	60	16	26	2	1
92	D27-	637	6	9	-568	619	13	-38	3	0	37	3	1	47	4	1	64	8	3
93	D28-	782	6	7	-527	656	12	-4	0	0	226	120	20	-48	6	1	-6	0	0
94	D29-	649	5	9	-594	551	12	-191	57	9	-78	10	2	70	8	2	123	23	9
95	D30-	584	5	10	-601	474	11	-264	92	15	-97	13	3	59	5	1	15	0	0
96	D31-	414	8	6	-383	517	8	14	1	0	162	92	13	-18	1	0	29	3	1
97	D32-	745	7	7	-502	658	11	10	0	0	213	117	19	-33	3	1	52	7	2
98	D33-	509	9	7	-342	457	9	50	9	1	80	22	4	37	5	1	69	16	5
99	D34-	520	4	12	-477	376	11	-226	87	18	45	2	0	-188	25	11	-176	26	13
100	D35-	562	4	12	-607	417	12	-226	76	15	-242	48	10	124	44	12	-176	26	13

	JI	CLT	POID	INR	1#F	COR	CTR	2#F	COR	CTR	3#F	COR	CTR	4#F	COR	CTR	5#F	COR	CTR
101	D36-	788	7	7	-490	673	11	11	0	0	201	113	18	12	0	0	29	2	1
102	D37-	539	10	6	-260	345	5	182	170	16	-24	3	0	30	5	1	48	12	3
103	D38-	555	7	8	-410	400	9	-29	2	0	-57	8	1	226	121	30	-100	24	8
104	D39-	668	4	10	-640	515	12	-239	72	12	-189	45	10	26	1	0	-165	35	15
105	D40-	826	7	7	-486	651	11	-25	2	0	250	171	27	-20	1	0	15	1	0
106	D41-	582	4	12	-706	424	13	-236	48	10	-244	51	15	91	7	3	-247	52	27
107	D42-	664	5	9	-594	572	12	-58	6	1	164	43	9	-159	42	12	-29	1	1
108	D43-	571	3	13	-886	419	14	-397	84	19	-220	26	8	-239	31	13	-143	11	6
109	D44-	750	7	7	-443	620	10	0	0	0	192	116	18	5	0	0	66	14	4
110	D45-	513	5	9	-516	453	10	-33	2	0	43	3	1	-176	53	15	32	2	1
111	D46-	479	7	9	-410	364	8	159	55	8	-88	17	4	-50	6	2	132	37	15
112	D47-	556	11	4	-221	326	4	172	195	15	-8	0	0	33	7	1	66	28	5
113	D48-	498	5	11	-505	304	8	-238	67	13	-205	50	13	158	30	11	199	47	23
114	D49-	546	7	10	-405	321	8	233	106	18	-164	53	13	-161	51	17	87	15	7
115	D50-	612	8	7	-408	518	9	-9	0	0	-28	3	0	98	30	7	141	61	18
116	D51-	499	3	13	-810	367	11	-343	66	14	-35	1	0	-223	62	25	79	3	2
117	D52-	645	6	8	-479	478	9	24	1	0	274	156	29	-41	4	1	-53	6	2
118	D53-	549	6	10	-461	366	9	-195	66	11	-134	31	7	210	76	23	75	10	4
119	D54-	505	9	8	-311	317	6	220	158	21	-38	5	1	-15	1	0	87	24	8
120	D55-	572	6	8	-488	542	10	-43	4	1	77	13	2	-71	12	3	-22	1	0
121	D56-	661	5	9	-605	553	13	-68	7	1	217	71	15	-126	24	7	-64	6	3
122	D57-	678	3	16	-749	312	12	-204	23	6	-583	190	70	-451	114	57	264	39	26
123	D58-	609	7	8	-482	562	11	76	14	2	100	24	4	57	8	2	-19	1	0
124	D59-	483	11	4	-205	328	3	118	106	7	23	4	0	46	16	2	62	29	5
125	D60-	654	4	9	-689	583	13	-187	43	7	83	8	2	-120	18	5	45	2	1
126	D61-	525	7	9	-337	260	5	-180	74	11	-107	27	5	225	115	31	147	49	18
127	D62-	333	6	10	-413	298	7	-46	4	1	-121	26	6	56	5	2	-6	0	0
128	D63-	557	5	11	-617	447	12	-151	27	5	-242	69	17	-36	2	1	-100	12	5
129	D64-	522	9	9	-263	206	4	295	257	38	-82	20	4	-44	6	2	106	33	12
130	D65-	454	12	3	-156	278	2	108	132	6	8	1	0	48	26	2	39	17	2
			********	1000			1000			1000			1000			1000			1000
	JSUP	CLT	POID	INR	1#F	COR	CTR	2#F	COR	CTR	3#F	COR	CTR	4#F	COR	CTR	5#F	COR	CTR
131	HOM	31	0	0	-185	20	0	68	3	0	-78	4	0	-53	2	0	-63	2	0
132	ECM	31	0	0	108	20	0	-40	3	0	45	4	0	32	2	0	37	2	0
133	AGE1	29	0	0	10	0	0	-140	4	0	-105	2	0	-310	15	0	144	4	0
134	AGE2	25	0	0	-189	7	0	283	15	0	74	1	0	-72	1	0	82	1	0
135	AGE3	8	0	0	-9	0	0	203	6	0	-55	0	0	115	2	0	5	0	0
136	AGE4	14	0	0	152	4	0	182	5	0	172	5	0	-8	0	0	14	0	0
137	AGE5	19	0	0	57	1	0	-183	10	0	-38	0	0	138	6	0	-72	2	0
138	AGE6	10	0	0	37	0	0	-113	2	0	68	1	0	113	2	0	-165	5	0
139	AGE7	12	0	0	-241	3	0	-281	4	0	-316	5	0	22	0	0	47	0	0
140	ACTO	7	0	0	-103	0	0	-1295	2	0	-587	1	0	-945	1	0	989	2	0
141	ACTI	24	0	0	-49	9	0	35	4	0	-51	10	0	8	0	0	-18	1	0
142	ELEV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
143	ETUD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
144	APPR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
145	CHOM	14	0	0	-777	2	0	-354	1	0	-1016	5	0	-913	4	0	-352	1	0
146	RETR	14	0	0	1861	6	0	-713	1	0	-507	0	0	-645	1	0	-1877	6	0
147	FEDY	29	0	0	196	10	0	-112	2	0	233	14	0	7	0	0	88	2	0
148	EMPR	8	0	0	-27	0	0	108	2	0	45	1	0	-32	0	0	-126	4	0
149	EMPC	11	0	0	73	0	0	192	3	0	-247	5	0	180	3	0	-9	0	0
150	INST	7	0	0	-27	0	0	288	6	0	-39	0	0	-107	1	0	11	0	0
151	MEDI	2	0	0	89	0	0	278	2	0	121	0	0	88	0	0	24	0	0
152	THCN	6	0	0	-246	2	0	-270	3	0	-5	0	0	57	0	0	-54	0	0
153	ADMY	11	0	0	-235	4	0	-74	0	0	-174	2	0	-15	0	0	-247	5	0
154	INGE	9	0	0	-109	0	0	254	2	0	-453	5	0	-201	1	0	175	1	0
155	PROF	17	0	0	105	1	0	437	13	0	56	0	0	-139	1	0	192	2	0
156	ADSU	17	0	0	-79	0	0	-252	2	0	-516	14	0	29	0	0	86	0	0
157	ARME	11	0	0	280	1	0	163	0	0	685	7	0	108	0	0	429	3	0
158	GENS	39	0	0	-604	6	0	-918	14	0	-631	7	0	-104	0	0	844	12	0
159	EMEN	21	0	0	30	0	0	-672	15	0	24	0	0	-145	1	0	146	1	0
160	SERV	9	0	0	49	0	0	-34	0	0	51	0	0	56	0	0	-316	9	0
161	MAIT	9	0	0	-441	5	0	-81	0	0	197	1	0	308	2	0	198	1	0
162	EMP2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
163	INGS	29	0	0	200	10	0	-127	4	0	232	13	0	-8	0	0	94	2	0
164	INGS	5	0	0	256	1	0	218	1	0	-33	0	0	465	3	0	178	0	0
165	ETUO	4	0	0	152	0	0	1611	4	0	487	0	0	-262	0	0	-60	0	0
166	PRIM	51	0	0	-35	1	0	-341	46	0	-97	4	0	16	0	0	12	0	0
167	PSUP	12	0	0	-80	0	0	149	1	0	195	2	0	402	9	0	34	0	0
168	SECO	31	0	0	89	3	0	229	17	0	145	7	0	45	1	0	-95	3	0
169	TECH	3	0	0	29	0	0	-42	1	0	-19	0	0	-73	2	0	-15	0	0
170	SUPE	20	0	0	-75	1	0	224	11	0	-81	2	0	-92	2	0	125	4	0
171	PAET	4	0	0	-382	0	0	-1240	3	0	-169	0	0	-533	0	0	-903	1	0
172	CRYO	15	0	0	-536	8	0	398	4	0	-55	0	0	-267	2	0	189	1	0
173	CRY+	77	0	0	73	16	0	-127	49	0	-18	1	0	52	8	0	34	3	0
174	CRY-	64	0	0	-170	8	0	382	39	0	86	2	0	-182	5	0	-145	6	0
175	CRRE	7	0	0	-342	2	0	267	1	0	-215	1	0	493	3	0	-4	0	0
176	PRAO	7	0	0	-391	3	0	148	0	0	-186	1	0	-295	2	0	171	1	0
177	PRA+	70	0	0	296	18	0	-394	32	0	-53	1	0	209	9	0	222	10	0
178	PRA#	12	0	0	-50	2	0	-120	9	0	30	1	0	15	0	0	-5	0	0
179	PRA-	62	0	0	-53	2	0	250	48	0	2	0	0	-78	5	0	-91	7	0
180	POLO	23	0	0	76	1	0	-323	16	0	-28	0	0	124	2	0	165	4	0

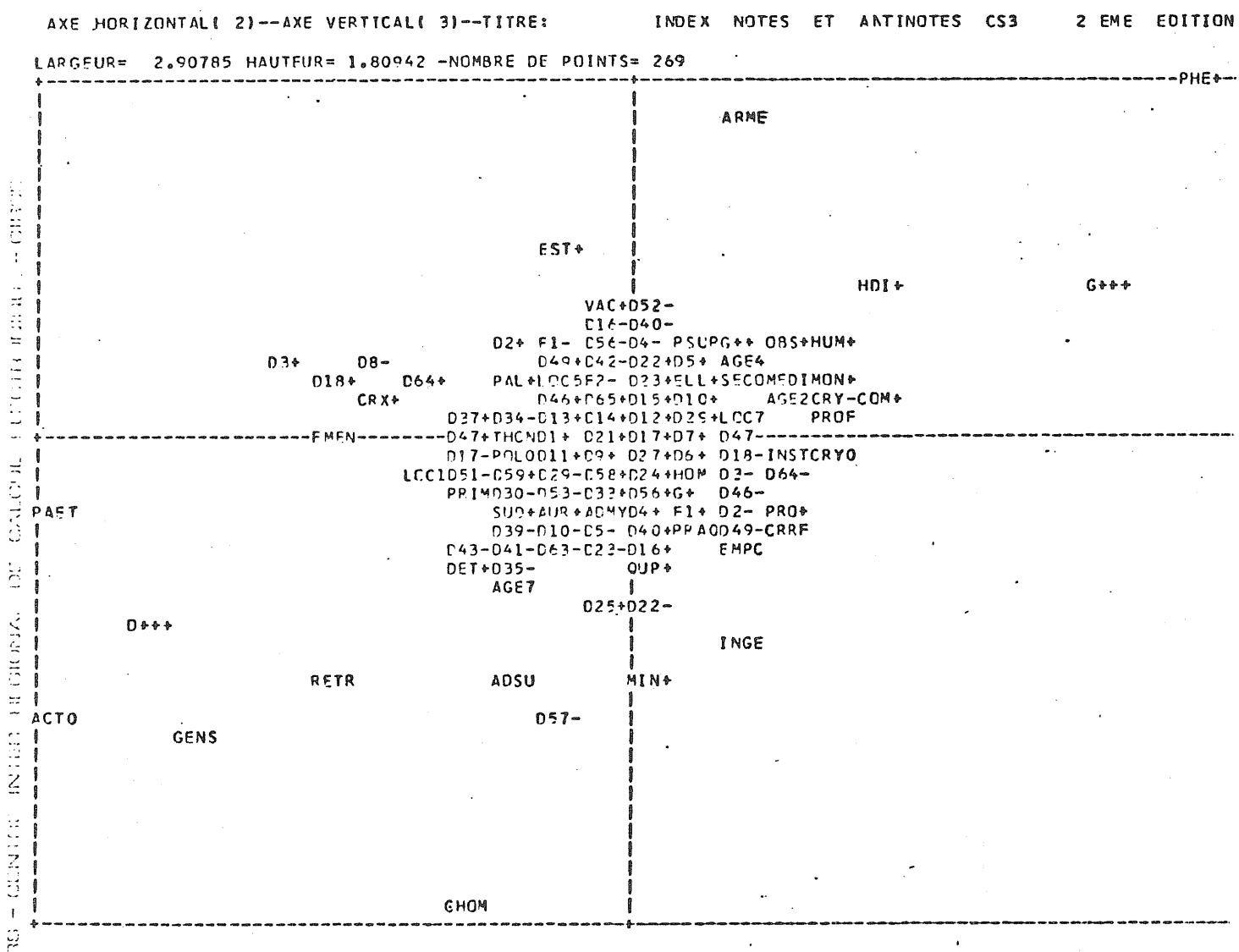
	JSUP	QLT	POID	INP	1ØF	COR	CTR	2ØF	COR	CTR	3ØF	COR	CTR	4ØF	COR	CTR	5ØF	COR	CTR
191	G+++	59	0	0	16	0	0	1002	19	0	311	2	0	-1086	22	0	605	7	0
192	G++	93	0	0	-283	21	0	246	16	0	222	13	0	-407	43	0	36	0	0
193	G+	25	0	0	185	6	0	106	2	0	-113	2	0	143	4	0	-238	11	0
194	CENT	11	0	0	45	0	0	-67	1	0	63	1	0	184	8	0	50	1	0
195	D+	4	0	0	-1	0	0	35	0	0	-94	1	0	171	3	0	-26	0	0
196	D++	20	0	0	-25	0	0	-294	10	0	-193	5	0	191	4	0	69	1	0
197	D+++	11	0	0	135	0	0	-1098	10	0	-388	1	0	207	0	0	171	0	0
198	POLR	8	0	0	137	2	0	65	0	0	-98	1	0	-112	1	0	-219	4	0
199	LOC1	32	0	0	71	1	0	-496	28	0	-76	1	0	-142	2	0	-45	0	0
200	LOC2	8	0	0	188	3	0	-10	0	0	-206	4	0	48	0	0	-116	1	0
201	LOC3	9	0	0	-50	0	0	10	0	0	103	1	0	261	4	0	238	4	0
202	LOC4	6	0	0	-68	0	0	-154	2	0	-30	0	0	208	4	0	-28	0	0
203	LOC5	4	0	0	9	0	0	-180	3	0	120	1	0	34	0	0	3	0	0
204	LOC6	3	0	0	15	0	0	53	1	0	-11	0	0	-18	0	0	70	2	0
205	LOC7	28	0	0	-79	2	0	246	21	0	60	1	0	-79	2	0	-77	2	0
206	F1+	288	10	8	237	180	4	88	25	3	-137	61	12	78	19	5	31	3	1
207	F2+	229	7	8	328	271	5	83	17	2	-117	35	7	-5	0	0	50	6	2
208	F3+	100	6	14	257	78	3	-9	0	0	-119	17	6	-38	2	1	47	3	2
209	F4+	283	9	7	246	228	4	90	30	3	-65	17	3	-19	1	0	43	7	2
210	F5+	318	8	7	315	282	5	61	11	1	-74	16	3	-51	8	2	21	1	0
211	F6+	324	8	7	287	257	5	92	27	3	-70	16	3	-62	12	3	68	14	4
212	F7+	106	5	14	302	99	3	32	1	0	-2	0	0	-55	3	2	51	3	2
213	F8+	187	10	9	230	159	3	52	8	1	-53	9	2	-32	3	1	51	8	3
214	F1-	292	6	13	-399	183	6	-145	26	6	225	61	19	-125	15	8	-52	3	2
215	F2-	333	8	7	-302	274	5	-77	18	2	107	34	6	6	0	0	-46	7	2
216	F3-	99	9	10	-169	78	2	5	0	0	78	16	4	26	2	1	-31	3	1
217	F4-	285	6	10	-368	229	6	-135	31	5	98	16	4	30	2	0	-65	7	3
218	F5-	316	8	7	-311	281	5	-61	11	1	73	15	3	52	8	2	-20	1	0
219	F6-	327	7	9	-336	257	5	-109	27	4	81	15	3	74	13	3	-79	15	5
220	F7-	110	10	7	-165	102	2	-18	1	0	1	0	0	31	4	1	-28	3	1
221	F8-	186	6	15	-377	158	6	-87	9	2	86	8	3	54	3	2	-84	8	5
222	PAL-	18	0	0	19	7	0	15	4	0	-7	1	0	11	2	0	15	4	0
223	PAL+	19	0	0	-346	7	0	-283	5	0	128	1	0	-183	2	0	-269	4	0
224	MON-	43	0	0	12	1	0	-55	23	0	-15	2	0	47	16	0	-10	1	0
225	MON+	42	0	0	-93	1	0	404	22	0	109	2	0	-341	16	0	77	1	0
226	HUM-	29	0	0	21	12	0	-13	6	0	-7	2	0	14	5	0	12	4	0
227	HUM+	29	0	0	-615	13	0	396	5	0	217	2	0	-389	5	0	-362	4	0
228	FRS-	11	0	0	6	0	0	15	1	0	-10	1	0	11	1	0	33	8	0
229	FRS+	12	0	0	-43	0	0	-109	2	0	74	1	0	-74	1	0	-234	8	0
230	FIG-	10	0	0	0	0	0	15	3	0	4	0	0	-21	7	0	5	0	0
231	FIG+	13	0	0	11	0	0	-231	4	0	-73	0	0	337	8	0	-90	1	0
232	CRX-	9	0	0	4	1	0	15	8	0	-2	0	0	0	0	0	0	0	0
233	CRX+	10	0	0	-163	1	0	-565	9	0	80	0	0	-1	0	0	-36	0	0
234	AUR-	10	0	0	0	0	0	6	1	0	5	1	0	-7	2	0	14	6	0
235	AUR+	10	0	0	26	0	0	-206	1	0	-152	1	0	245	2	0	-423	6	0
236	COM-	20	0	0	6	3	0	-5	3	0	-1	0	0	10	9	0	8	5	0
237	COM+	21	0	0	-523	3	0	470	3	0	85	0	0	-852	9	0	-707	6	0
238	CUP-	9	0	0	12	4	0	0	0	0	8	2	0	7	1	0	5	1	0
239	CUP+	8	0	0	-342	4	0	5	0	0	-240	2	0	-175	1	0	-146	1	0
240	PRG-	6	0	0	5	1	0	-6	1	0	-8	2	0	-5	1	0	7	1	0
241	PRG+	5	0	0	-112	1	0	110	1	0	169	1	0	112	1	0	-141	1	0
242	DEP-	1	0	0	3	0	0	-3	0	0	0	0	0	6	1	0	-2	0	0
243	DEP+	1	0	0	-75	0	0	64	0	0	10	0	0	-145	1	0	85	0	0
244	EST-	20	0	0	10	4	0	4	1	0	-10	5	0	-5	1	0	-13	9	0
245	EST+	19	0	0	-453	5	0	-210	1	0	419	4	0	243	1	0	585	8	0
246	OUE-	3	0	0	-3	0	0	1	0	0	-5	1	0	7	1	0	-6	1	0
247	OUE+	2	0	0	51	0	0	-27	0	0	80	0	0	-102	1	0	92	1	0
248	SUD-	11	0	0	-5	1	0	18	6	0	5	0	0	-9	2	0	12	2	0
249	SUD+	13	0	0	97	1	0	-326	6	0	-100	1	0	173	2	0	-213	3	0
250	PRO-	7	0	0	7	1	0	-15	5	0	6	1	0	1	0	0	0	0	0
251	PRO+	7	0	0	-147	1	0	313	5	0	-142	1	0	-7	0	0	1	0	0
252	VXN-	8	0	0	5	0	0	-7	1	0	-2	0	0	-8	1	0	-18	6	0
253	VXN+	9	0	0	-93	1	0	115	1	0	43	0	0	152	1	0	303	6	0
254	OUV-	5	0	0	-43	3	0	28	1	0	10	0	0	25	1	0	-5	0	0
255	OUV+	6	0	0	76	3	0	-51	2	0	-18	0	0	-43	1	0	9	0	0
256	OBS-	65	0	0	36	10	0	-43	16	0	-25	5	0	65	34	0	4	0	0
257	OBS+	64	0	0	-289	10	0	347	15	0	204	5	0	-518	34	0	-38	0	0
258	CTH-	23	0	0	-28	6	0	42	13	0	-3	0	0	-16	2	0	14	2	0
259	CTH+	24	0	0	209	6	0	-219	14	0	25	0	0	126	2	0	-110	2	0
260	MCH-	12	0	0	32	4	0	22	2	0	-15	1	0	-32	4	0	17	1	0
261	MCH+	12	0	0	-116	4	0	-83	2	0	56	1	0	121	4	0	-62	1	0
262	VAC-	5	0	0	3	0	0	3	0	0	-11	3	0	-6	1	0	-4	1	0
263	VAC+	4	0	0	-75	0	0	-95	0	0	269	3	0	177	1	0	102	0	0
264	REF-	69	0	0	0	11	0	0	27	0	0	15	0	0	2	0	0	14	0
265	REF+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
266	DET-	26	0	0	25	18	0	13	5	0	9	2	0	7	1	0	3	0	0
267	DET+	29	0	0	-749	19	0	-416	6	0	-284	3	0	-184	1	0	-99	0	0
268	EXP-	16	0	0	3	0	0	-62	15	0	14	1	0	-4	0	0	-4	0	0
269	EXP+	15	0	0	-12	0	0	234	14	0	-52	1	0	21	0	0	15	0	0
270	ELL-	18	0	0	-40	11	0	-15	2	0	-20	3	0	2	0	0	17	2	0
271	ELL+	16	0	0	252	10	0	95	1	0	125	3	0	-10	0	0	-110	2	0
272	MIN-	19	0	0	5	1	0	0	0	0	15	7	0	18	10	0	-4	1	0
273	MIN+	20	0	0	-192	1	0	-24	0	0	-511	8	0	-564	10	0	141	1	0
274	PHE-	59	0	0	8	4	0	-16	21	0	-10	9	0	17	21	0	-6	4	0
275	PHE+	55	0	0	-611	5	0	1182	19	0	792	8	0	-1232	20	0	504	3	0
276	HDI-	48	0	0	18	5	0	-29	15	0	-20	7	0	35	20	0	8	1	0
277	HDI+	48	0	0	-300	6	0	482	14	0	331	7	0	-570	20	0	-144	1	0
278	HFR-	4	0	0	-10	0	0	-23	1	0	-15	0	0	-17	1	0	-37	2	0
279	HFR+	4	0	0	18	0	0	39	1	0	26	0	0	31	1	0	62	2	0
		********	187			68			40			77			34			40	

AXE HORIZONTAL(1)--AXE VERTICAL(2)--TITRE: INDEX NOTES ET ANTINOTES CS

LARGEUR= 2.88025 HAUTEUR= 2.90785 -NOMBRE DE POINTS= 269



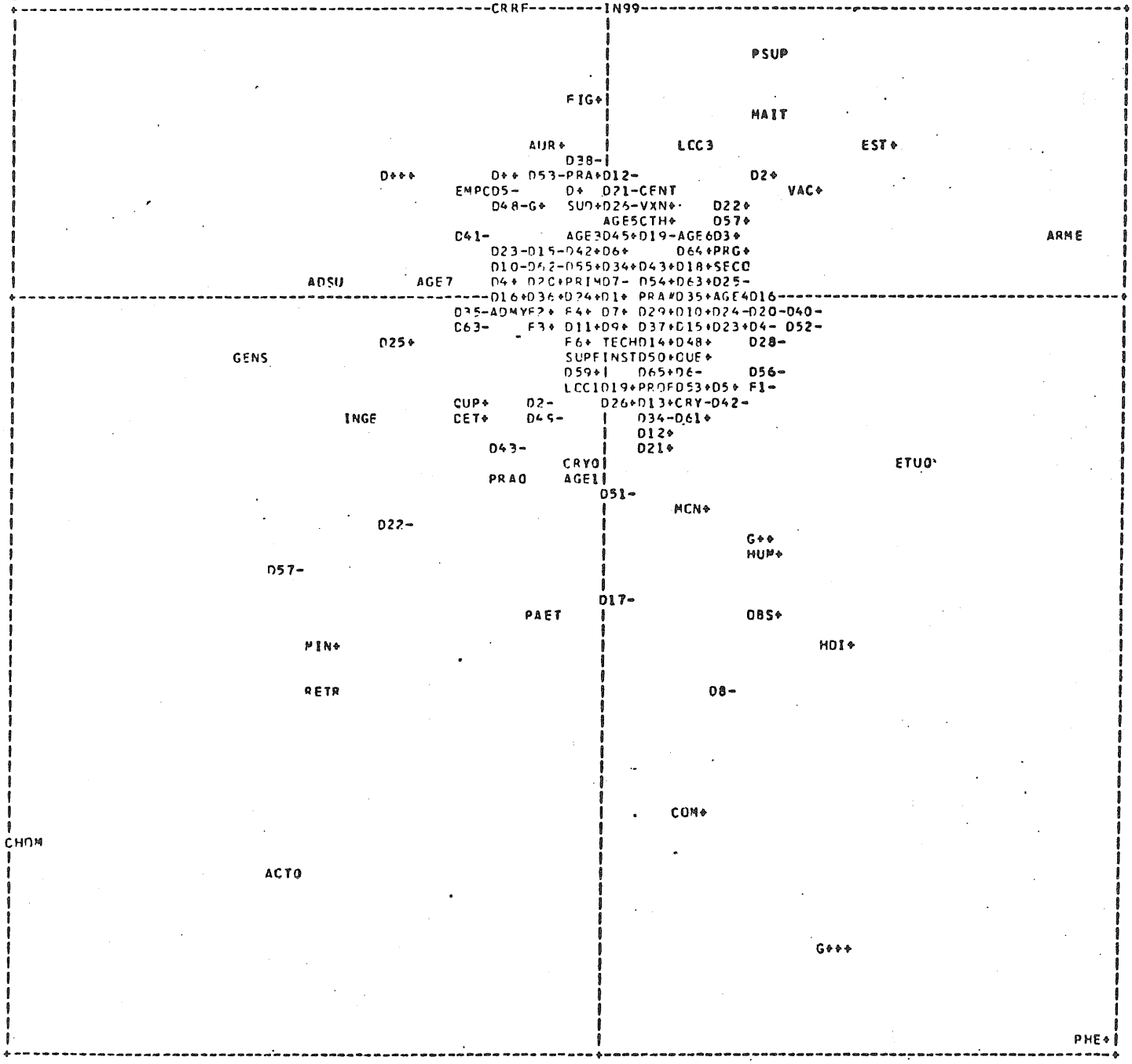
CNRS - CENTRE INTER RÉGIONAL DE CALCUL ELECTRONIQUE - CIRCE



CNRS - CENTRE INTER REGIONAL DE CALCUL ELECTRONIQUE -- GRENOBLE

AXE HORIZONTAL(3)--AXE VERTICAL(4)--TITRE: INDEX NOTES ET ANTINOTES CS3 2 EME ECITICN

LARGEUR= 1.80942 HAUTEUR= 1.72558 -NOMBRE DE POINTS= 269



ANNEXE X

ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES
TABLEAUX ET GRAPHIQUES PORTANT SUR
LA CLASSE OUVRIERE

LES VALEURS PROPRES VAL(1)=0.99998075

NUM	ITER	VAL PROPRE	POURCENT	CUMUL	*| HISTOGRAMME DES VALEURS PROPRES DE LA MATRICE
2	1	0.16309190	42.022	42.022	****************
3	0	0.01977095	5.094	47.117	*******
4	1	0.01662216	4.283	51.400	******
5	0	0.01111022	2.863	54.262	****
6	0	0.00894056	2.304	56.566	***
7	2	0.00876414	2.258	58.824	***
8	1	0.00812230	2.093	60.917	***
9	1	0.00731824	1.886	62.802	***
10	1	0.00666786	1.718	64.520	**
11	1	0.00618443	1.593	66.114	**
12	1	0.00590080	1.520	67.634	**
13	1	0.00570940	1.471	69.105	**
14	1	0.00519765	1.339	70.445	**
15	2	0.00499744	1.288	71.732	**
16	1	0.00475245	1.225	72.957	**
17	2	0.00457726	1.179	74.136	**
18	2	0.00441138	1.137	75.273	**
19	1	0.00407010	1.049	76.321	*
20	2	0.00386877	0.997	77.318	*
21	1	0.00372024	0.959	78.277	*
22	1	0.00358367	0.923	79.200	*
23	1	0.00347186	0.895	80.095	*
24	1	0.00344298	0.887	80.982	*
25	2	0.00325147	0.838	81.820	*
26	1	0.00322777	0.832	82.651	*
27	2	0.00306477	0.790	83.441	*
28	1	0.00279110	0.719	84.160	*
29	1	0.00278196	0.717	84.877	*
30	1	0.00266887	0.688	85.565	*
31	1	0.00262336	0.676	86.241	*
32	2	0.00254317	0.655	86.896	*
33	1	0.00241962	0.623	87.519	*
34	1	0.00235803	0.608	88.127	*
35	3	0.00231151	0.596	88.722	*
36	2	0.00220856	0.569	89.291	*
37	1	0.00214040	0.551	89.843	*
38	2	0.00200875	0.518	90.360	*
39	2	0.00197911	0.510	90.870	*
40	3	0.00195762	0.504	91.375	*
41	1	0.00189279	0.488	91.862	*
42	2	0.00188109	0.485	92.347	*
43	3	0.00180963	0.466	92.813	*
44	2	0.00173943	0.448	93.262	*
45	1	0.00168378	0.434	93.695	*
46	2	0.00163883	0.422	94.118	*
47	2	0.00159678	0.411	94.529	*
48	2	0.00154138	0.397	94.926	*
49	5	0.00150850	0.389	95.315	*
50	2	0.00147537	0.380	95.695	*
51	2	0.00138230	0.356	96.051	*
52	4	0.00136374	0.351	96.403	*
53	1	0.00134276	0.346	96.749	*
54	2	0.00126651	0.326	97.075	*
55	4	0.00115371	0.297	97.372	*
56	1	0.00112812	0.291	97.663	*
57	3	0.00108853	0.280	97.943	*
58	2	0.00107569	0.277	98.220	*
59	1	0.00104805	0.270	98.490	*
60	2	0.00093733	0.242	98.732	*
61	1	0.00088991	0.229	98.961	*

CNRS - LABORATOIRE DE CALCUL DE LILLE

	JI	QLT	PDID	INR	1#F	COR	CTR	2#F	COR	CTR	3#F	COR	CTR	4#F	COR	CTR	5#F	COR	CTR
1	D1+	459	8	8	394	422	8	-84	20	3	12	3	0	-78	17	5	8	0	0
2	D2+	632	7	10	400	297	7	-204	78	15	203	77	18	-307	177	62	-42	3	1
3	D3+	548	4	14	396	133	4	-693	409	109	-20	0	0	-72	5	2	-27	1	0
4	D4+	725	8	6	394	554	8	18	1	0	-189	139	18	-28	3	1	-101	37	10
5	D5+	580	9	7	320	327	5	84	23	3	177	100	16	101	33	8	-173	97	30
6	D6+	510	9	6	336	412	6	126	58	7	-28	3	0	-74	20	5	-68	17	5
7	D7+	466	9	6	309	395	5	74	23	3	37	6	1	69	20	4	73	22	6
8	D8+	607	13	3	189	389	3	80	70	4	-29	10	1	-110	135	14	-15	3	0
9	D9+	423	6	7	428	376	6	-130	35	5	-65	9	1	22	1	0	-31	2	1
10	D10+	555	11	4	287	521	5	41	11	1	45	13	1	39	10	1	-2	0	0
11	D11+	420	5	9	475	350	7	-188	55	9	-68	7	1	67	7	2	20	1	0
12	D12+	540	7	8	436	459	9	-50	6	1	68	11	2	143	49	14	-79	15	5
13	D13+	497	6	10	424	276	6	-226	79	15	-18	1	0	25	1	0	-301	140	58
14	D14+	498	8	7	403	468	8	6	0	0	-5	0	0	6	0	0	-102	30	10
15	D15+	605	9	6	356	516	7	58	14	2	49	10	1	21	2	0	-123	63	15
16	D16+	615	7	7	402	428	7	47	6	1	-256	175	29	20	1	0	-43	5	2
17	D17+	541	13	3	181	376	3	86	85	5	7	0	0	-76	68	7	-32	12	2
18	D18+	564	5	13	449	177	6	-638	361	94	-101	9	3	-9	0	0	138	17	10
19	D19+	466	7	8	449	427	8	8	0	0	-39	3	1	107	24	7	76	12	4
20	D20+	762	9	6	400	622	9	32	4	0	-184	133	18	-19	2	0	13	1	0
21	D21+	568	7	8	460	489	9	-63	9	1	54	7	1	102	24	7	-128	39	13
22	D22+	705	10	6	320	410	6	1	0	0	135	73	11	-234	221	50	-14	1	0
23	D23+	532	9	7	366	467	7	10	0	0	111	43	7	34	4	1	72	18	5
24	D24+	675	9	6	391	641	9	1	0	0	-85	31	4	-10	0	0	27	3	1
25	D25+	362	3	10	534	248	6	-34	1	0	-318	88	21	165	24	8	39	1	1
26	D26+	456	7	8	399	357	7	79	14	2	27	2	0	170	65	18	-90	18	7
27	D27+	656	9	6	386	630	9	17	1	0	-52	12	2	-7	0	0	-54	13	3
28	D28+	763	9	5	372	619	8	5	0	0	-174	137	17	29	4	1	-25	3	1
29	D29+	581	10	5	335	526	7	87	36	4	21	2	0	11	1	0	-58	16	4
30	D30+	563	10	6	298	404	5	145	96	10	103	48	6	36	6	1	-43	9	2
31	D31+	617	7	7	432	515	9	10	0	0	-178	89	14	11	0	0	68	13	4
32	D32+	727	9	6	388	589	8	-27	3	0	-171	115	15	-25	3	1	-64	16	4
33	D33+	371	6	9	456	364	8	-37	3	0	-39	3	1	-9	0	0	26	1	0
34	D34+	622	11	5	253	380	4	104	65	6	23	3	0	-7	0	0	171	174	36
35	D35+	611	11	4	256	494	5	71	38	3	99	75	7	-23	4	1	6	0	0
36	D36+	752	8	6	409	622	9	-14	1	0	-183	125	17	23	2	0	-17	1	0
37	D37+	421	5	11	497	292	8	-316	119	26	61	4	1	-5	0	0	71	6	3
38	D38+	618	9	6	368	530	8	6	0	0	126	62	9	70	19	4	-40	7	2
39	D39+	634	10	5	318	570	6	56	18	2	62	22	2	42	10	2	50	14	3
40	D40+	765	9	6	395	611	8	46	8	1	-192	146	19	-4	0	0	9	0	0
41	D41+	601	11	4	236	439	4	61	30	2	51	20	2	50	20	3	108	92	15
42	D42+	688	10	5	339	580	7	48	12	1	-129	85	10	-45	11	2	1	0	0
43	D43+	632	12	4	227	414	4	91	67	5	60	29	3	-19	3	0	122	119	20
44	D44+	713	8	7	449	580	9	1	0	0	-211	129	20	25	2	0	-26	2	1
45	D45+	469	9	6	324	449	6	17	1	0	-10	1	0	-40	7	1	-49	11	3
46	D46+	519	8	8	393	398	7	-184	88	13	110	31	6	5	0	0	27	2	1
47	D47+	548	5	10	517	335	8	-408	209	39	5	0	0	51	3	1	-25	1	0
48	D48+	488	10	6	265	301	4	83	30	4	157	106	15	46	9	2	-98	42	11
49	D49+	628	8	9	374	352	7	-173	76	13	141	50	10	-185	87	26	158	63	23
50	D50+	537	8	7	432	499	9	-34	3	0	17	1	0	100	26	7	-52	8	2
51	D51+	540	12	4	218	404	3	98	81	6	9	1	0	-78	53	7	-9	1	0
52	D52+	702	9	6	333	481	6	10	0	0	-183	155	20	-32	5	1	119	61	15
53	D53+	568	9	6	320	403	6	91	33	4	102	41	6	149	87	18	34	4	1
54	D54+	436	7	11	381	220	6	-353	190	42	97	14	4	60	5	2	-68	7	4
55	D55+	504	8	6	384	500	7	20	1	0	-13	1	0	3	0	0	-21	2	0
56	D56+	652	10	5	330	551	7	43	9	1	-117	71	8	-25	3	1	59	18	4
57	D57+	572	12	5	213	299	3	18	2	0	143	135	14	-142	134	21	-16	2	0
58	D58+	556	8	7	396	493	8	-55	10	1	-57	11	2	36	4	1	110	38	11
59	D59+	460	5	10	517	334	8	-279	98	19	-88	10	2	107	14	5	57	4	2
60	D60+	618	11	4	280	549	5	87	53	4	-25	5	0	-33	8	1	-19	3	0
61	D61+	606	8	8	364	366	7	58	9	1	152	66	11	244	165	44	24	2	1
62	D62+	528	9	8	366	378	7	-30	3	0	81	19	3	137	53	14	163	75	25
63	D63+	536	10	5	291	448	5	42	9	1	79	33	4	5	0	0	93	46	10
64	D64+	446	8	11	355	223	6	-311	172	38	168	50	13	0	0	0	25	1	1
65	D65+	299	7	10	345	219	5	-49	5	1	93	16	4	129	31	11	-122	28	13
66	D1-	460	7	10	-482	424	10	101	19	4	-14	0	0	96	17	6	-6	0	0
67	D2-	634	8	9	-355	300	6	180	77	13	-180	77	16	273	176	54	40	4	1
68	D3-	545	11	6	-163	135	2	283	405	44	8	0	0	29	4	1	13	1	0
69	D4-	724	7	7	-473	554	10	-23	1	0	228	128	22	33	3	1	125	38	12
70	D5-	582	7	9	-427	327	7	-113	23	4	-235	100	22	-135	33	11	235	99	41
71	D6-	513	6	10	-499	413	9	-188	59	11	42	3	1	109	20	7	105	18	8
72	D7-	468	6	9	-471	397	8	-114	24	4	-56	6	1	-106	20	6	-108	21	8
73	D8-	608	3	15	-939	390	14	-402	72	21	147	10	3	548	133	69	87	3	2
74	D9-	425	10	4	-245	378	4	74	34	3	37	9	1	-13	1	0	20	3	0
75	D10-	552	5	11	-686	518	13	-100	11	2	-109	13	3	-94	10	4	11	0	0
76	D11-	420	10	4	-244	352	4	96	54	5	35	7	1	-34	7	1	-8	0	0
77	D12-	543	8	8	-412	460	8	46	6	1	-64	11	2	-136	50	13	78	16	5
78	D13-	497	10	6	-251	277	4	133	77	9	11	0	0	-15	1	0	181	142	35
79	D14-	501	7	9	-480	469	10	-8	0	0	6	0	0	-7	0	0	125	32	12
80	D15-	606	6	8	-499	516	10	-82	14	2	-68	10	2	-30	2	1	177	64	22
81	D16-	616	8	6	-362	430	7	-43	6	1	231	173	26	-18	1	0	41	6	2
82	D17-	543	3	14	-863	376	12	-415	87	23	-32	1	0	363	66	32	163	13	8
83	D18-	561	11	6	-190	179	2	269	357	39	42	9	1	3	0	0	-56	16	4
84	D19-	466	9	7	-358	427	7	-7	0	0	31	3	1	-85	25	6	-57	11	3
85	D20-	760	7	8	-531	623	11	-44	4	1	245	132	24	25	1	0	-14	0	0
86	D21-	573	8	7	-395	492	8	53	9	1	-46	7	1	-88	25	6	113	40	12
87	D22-	705	5	12	-606	411	12	-3	0	0	-255	74	21	442	219	93	32	1	1
88	D23-	535	6	10	-524	469	11	-16	1	0	-159	44	10	-49	4	1	-99	17	7
89	D24-	677	6	9	-595	643	13	-3	0	0	130	31	6	15	0	0	-37	3	1
90	D25-	365	12	3	-153	251	2	9	1	0	91	87	6	-47	25	2	-9	1	0
91	D26-	460	8	7	-343	358	6	-69	15	2	-23	2	0	-146	66	16	80	19	6
92	D27-	656	6	9	-610	630	14	-28	1	0	82	11	2	12	0	0	90	14	5
93	D28-	766	6	8	-563	622	12	-10	0	0	264	136	26	44	4	1	43	4	1
94	D29-	584	6	9	-548	527	11	-144	37	6	-34	2	0	-19	1	0	98	17	6
95	D30-	565	6	10	-530	405	10	-259	97	19	-183	48	11	-65	6	2	82	10	4
96	D31-	618	8	7	-409	518	8	-10	0	0	169	88	14	-10	0	0	-61	12	3
97	D32-	728	7	7	-493	591	10	34	3	0	218	115	19	32	2	1	85	17	5
98	D33-	374	9	6	-298	368	5	23	2	0	25	3	0	6	0	0	-14	1	0
99	D34-	623	4	12	-624	383	11	-260	66	15	-57	3	1	19	0	0	-416	171	86
100	D35-	614	4	11	-741	496	13	-208	39	9	-288	75	20	67	4	2	-13	0	0

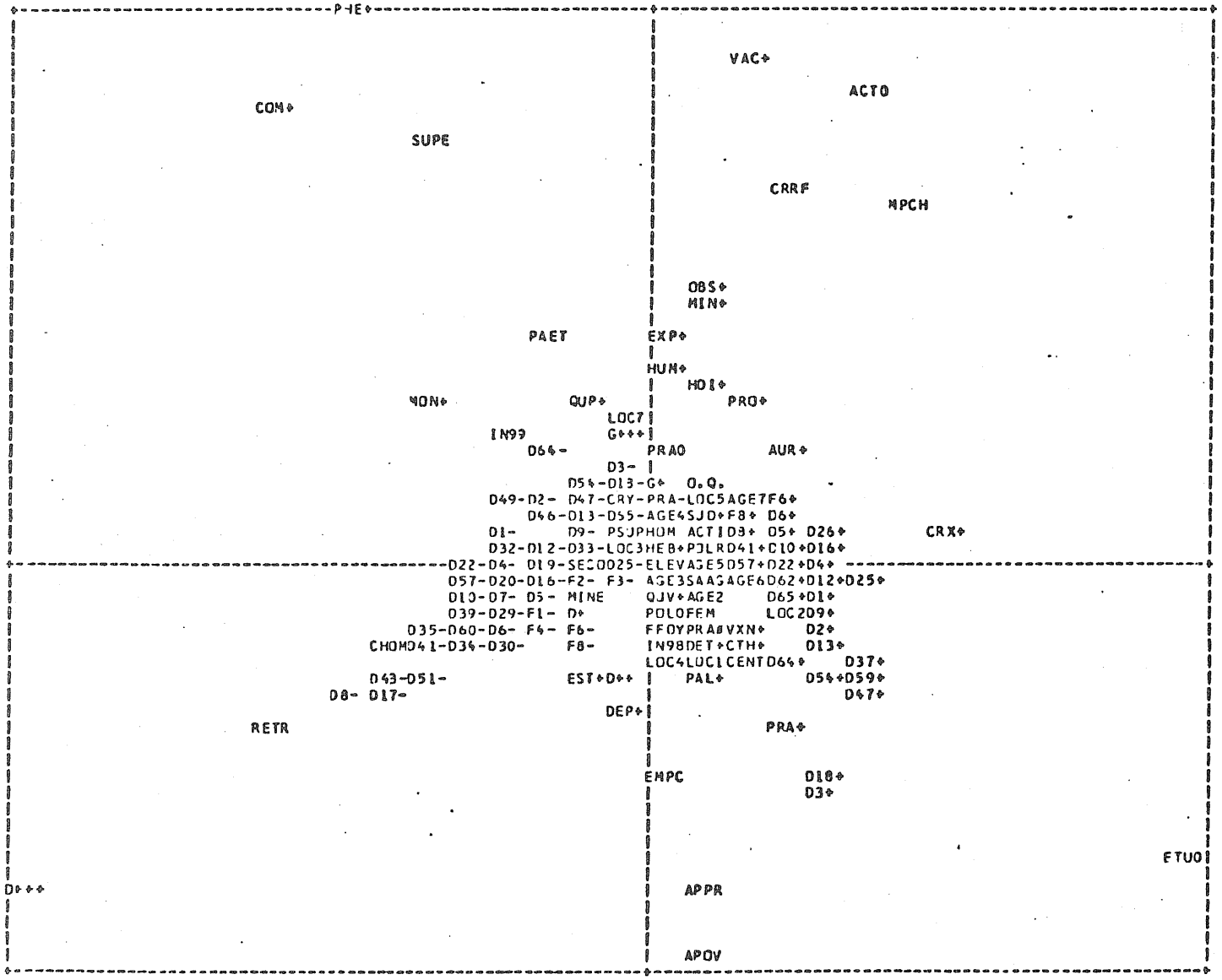
	J1	QLT	POID	INR	1#F	COR	CTR	2#F	COR	CTR	3#F	COR	CTR	4#F	COR	CTR	5#F	COR	CTR
101	D36-	754	7	7	-486	625	10	16	1	0	218	125	20	-28	2	1	24	1	0
102	D37-	422	10	5	-244	295	4	154	117	12	-29	5	1	2	0	0	-32	5	1
103	D38-	621	6	9	-565	531	12	-11	0	0	-193	63	14	-108	20	6	66	7	3
104	D39-	635	5	9	-605	571	12	-109	19	3	-119	22	5	-80	10	3	-91	13	5
105	D40-	768	7	7	-499	614	10	-59	9	1	243	145	24	5	0	0	-8	0	0
106	D41-	600	4	11	-698	440	12	-184	31	7	-150	20	5	-150	20	8	-313	89	43
107	D42-	690	6	9	-593	584	12	-86	12	2	225	84	17	79	10	3	1	0	0
108	D43-	633	3	14	-832	416	14	-338	69	19	-220	29	10	70	3	1	-440	116	71
109	D44-	714	8	7	-441	582	9	-2	0	0	207	128	20	-25	2	0	28	2	1
110	D45-	471	6	9	-496	451	9	-28	2	0	16	0	0	61	7	2	79	11	4
111	D46-	521	8	8	-393	401	7	183	86	13	-110	32	6	-6	0	0	-24	2	1
112	D47-	549	11	4	-225	338	3	176	206	17	-2	0	0	-22	4	1	13	1	0
113	D48-	491	5	11	-498	302	8	-158	31	7	-295	106	28	-87	9	4	189	43	21
114	D49-	627	7	10	-454	355	9	208	74	15	-171	51	12	225	86	31	-188	61	28
115	D50-	540	8	7	-423	501	9	32	3	0	-17	1	0	-97	27	7	54	8	3
116	D51-	542	3	12	-741	405	12	-334	83	20	-32	1	0	266	52	22	40	1	1
117	D52-	703	6	9	-542	484	11	-18	1	0	307	154	33	53	5	1	-189	59	24
118	D53-	572	6	9	-492	404	9	-142	34	6	-157	42	9	-229	88	29	-48	4	2
119	D54-	436	9	8	-286	221	4	264	187	31	-72	14	3	-45	6	2	54	8	3
120	D55-	507	7	7	-440	502	9	-24	2	0	15	1	0	-4	0	0	27	2	1
121	D56-	650	6	9	-587	551	12	-79	10	2	209	70	14	45	3	1	-101	16	6
122	D57-	573	4	15	-677	300	10	-62	3	1	-455	135	46	449	132	67	58	2	1
123	D58-	555	7	8	-476	495	10	65	9	2	69	13	2	-43	4	1	-129	37	13
124	D59-	462	10	5	-241	337	4	129	96	9	41	10	1	-50	15	2	-24	4	1
125	D60-	617	4	10	-682	547	13	-215	55	11	62	4	1	81	8	3	52	3	1
126	D61-	608	7	9	-421	367	8	-69	10	2	-175	64	13	-282	166	51	-25	1	1
127	D62-	528	7	10	-457	380	9	36	2	0	-101	19	4	-171	54	18	-200	73	31
128	D63-	537	5	11	-609	450	11	-89	10	2	-164	33	8	-12	0	0	-190	44	20
129	D64-	446	8	11	-359	225	6	313	170	38	-169	50	13	0	0	0	-21	1	0
130	D65-	378	12	4	-168	239	2	121	122	9	-27	7	1	-28	7	1	-16	3	0
		********	1000			1000			1000			1000			1000			1000	

	JSUP	QLT	POID	INR	1#F	COR	CTR	2#F	COR	CTR	3#F	COR	CTR	4#F	COR	CTR	5#F	COR	CTR
131	HOM	31	0	0	-12	0	0	102.	16	0	65.	7	0	6.	0	0	-71	8	0
132	FEM	32	0	0	18	0	0	-160.	17	0	-101.	7	0	-9.	0	0	114	8	0
133	AGE1	24	0	0	-159	9	0	0.	0	0	18.	0	0	212.	15	0	4	0	0
134	AGE2	8	0	0	42	0	0	-96.	2	0	-35.	0	0	-155.	4	0	108	2	0
135	AGE3	2	0	0	-52	0	0	-41.	0	0	-27.	0	0	-85.	1	0	-112	1	0
136	AGE4	16	0	0	-28	0	0	123.	2	0	-131.	3	0	-4.	0	0	260	11	0
137	AGE5	13	0	0	71	1	0	5.	0	0	127.	5	0	-42.	1	0	-149	6	0
138	AGE6	10	0	0	213	6	0	-72.	1	0	-65.	1	0	-125.	2	0	3	0	0
139	AGE7	5	0	0	139	1	0	214.	2	0	19.	0	0	15.	0	0	-226	2	0
140	ACTO	8	0	0	495	1	0	1420.	5	0	263.	0	0	524.	1	0	-619	1	0
141	ACTI	38	0	0	37	4	0	94.	22	0	35.	3	0	7.	0	0	-59	9	0
142	ELEV	0	0	0	0	0	0	0.	0	0	0.	0	0	0.	0	0	0	0	0
143	ETUD	0	0	0	0	0	0	0.	0	0	0.	0	0	0.	0	0	0	0	0
144	APPR	25	0	0	60	0	0	-999.	16	0	-221.	1	0	-422.	3	0	534	5	0
145	CHOM	12	0	0	-842	11	0	-248.	1	0	-75.	0	0	-48.	0	0	-13	0	0
146	RETR	7	0	0	-1208	3	0	-479.	1	0	-912.	2	0	-205.	0	0	556	1	0
147	FFOY	24	0	0	-53	1	0	-205.	14	0	-77.	2	0	4.	0	0	147	7	0
148	O.S.	9	0	0	54	1	0	-130.	4	0	103.	2	0	90.	2	0	37	0	0
149	MANO	8	0	0	-13	0	0	-70.	0	0	-82.	0	0	-188.	2	0	-300	6	0
150	APOV	20	0	0	71	0	0	-1170.	19	0	-202.	1	0	-73.	0	0	17	0	0
151	O.Q.	41	0	0	25	0	0	222.	37	0	19.	0	0	21.	0	0	-75	4	0
152	MINE	21	0	0	-318	0	0	-122.	0	0	999.	5	0	-320.	0	0	1889	16	0
153	MPCH	14	0	0	650	1	0	1081.	3	0	356.	0	0	-2113.	10	0	-90	0	0
154	SAAG	1	0	0	75	0	0	-35.	0	0	125.	1	0	-113.	0	0	-46	0	0
155	EMPC	6	0	0	-86	0	0	-660.	2	0	-229.	0	0	-436.	1	0	773	3	0
156	IN98	27	0	0	-78	2	0	-203.	14	0	-125.	5	0	-8.	0	0	127	6	0
157	IN99	6	0	0	-473	2	0	405.	1	0	590.	2	0	152.	0	0	427	1	0
158	ETUO	8	0	0	1545	5	0	-901.	2	0	379.	0	0	608.	1	0	-421	0	0
159	PRIM	33	0	0	84	11	0	-91.	13	0	-64.	7	0	-25.	1	0	-20	1	0
160	PSUP	2	0	0	-129	1	0	155.	1	0	-14.	0	0	6.	0	0	40	0	0
161	SECO	16	0	0	-272	9	0	37.	0	0	225.	6	0	58.	0	0	88	1	0
162	TECH	9	0	0	-65	1	0	156.	7	0	43.	1	0	4.	0	0	9	0	0
163	SUPE	34	0	0	-777	4	0	1293.	11	0	975.	7	0	1303.	12	0	216	0	0
164	PAET	4	0	0	-341	0	0	681.	1	0	-490.	1	0	-885.	2	0	26	0	0
165	CRYO	6	0	0	-64	0	0	142.	1	0	31.	0	0	294.	4	0	-127	1	0
166	CRY+	84	0	0	38	4	0	-127.	41	0	4.	0	0	-91.	21	0	84	18	0
167	CRY-	59	0	0	-126	5	0	309.	28	0	25.	0	0	207.	13	0	-209	13	0
168	CRRF	30	0	0	369	2	0	1146.	15	0	-885.	9	0	408.	2	0	-458	2	0
169	PRAO	9	0	0	-62	0	0	321.	2	0	22.	0	0	539.	7	0	62	0	0
170	PRA+	41	0	0	262	5	0	-477.	18	0	-272.	6	0	-330.	9	0	185	3	0
171	PRA#	34	0	0	46	1	0	-185.	21	0	-98.	6	0	-97.	6	0	7	0	0
172	PRA-	66	0	0	-67	5	0	186.	38	0	108.	13	0	93.	9	0	-30	1	0
173	POLO	20	0	0	-88	2	0	-170.	7	0	-135.	4	0	139.	4	0	111	3	0
174	G+++	26	0	0	-184	1	0	410.	6	0	668.	16	0	264.	2	0	-201	1	0
175	G++	55	0	0	61	2	0	228.	23	0	243.	26	0	48.	1	0	-86	3	0
176	G+	8	0	0	-38	0	0	223.	7	0	-42.	0	0	56.	0	0	-77	1	0
177	CENT	42	0	0	248	12	0	-274.	15	0	-123.	3	0	-112.	3	0	215	9	0
178	D+	23	0	0	-323	6	0	-162.	2	0	-189.	2	0	-431.	11	0	172	2	0
179	D++	19	0	0	-172	2	0	-345.	10	0	-207.	4	0	-152.	2	0	-124	1	0
180	D+++	16	0	0	-1982	9	0	-975.	2	0	-1273.	4	0	580.	1	0	-196	0	0

	JSUP	QLT	POID	INR	1ØF	COR	CTR	2ØF	COR	CTR	3ØF	COR	CTR	4ØF	COR	CTR	5ØF	COR	CTR
181	POLR	9	0	0	46	0	0	58.	0	0	-326.	6	0	-51.	0	0	-232	3	0
182	LOC1	61	0	0	38	1	0	-296.	40	0	-196.	13	0	65.	2	0	31	0	0
183	LOC2	18	0	0	284	10	0	-53.	0	0	-244.	7	0	-39.	0	0	-107	1	0
184	LOC3	6	0	0	-106	1	0	57.	0	0	231.	4	0	61.	0	0	132	1	0
185	LOC4	5	0	0	-97	1	0	-210.	3	0	119.	1	0	-10.	0	0	-2	0	0
186	LOC5	11	0	0	99	1	0	208.	4	0	145.	2	0	-187.	3	0	-89	1	0
187	LOC6	13	0	0	-82	2	0	167.	9	0	70.	2	0	-11.	0	0	-36	0	0
188	LOC7	40	0	0	-153	3	0	412.	24	0	294.	12	0	-2.	0	0	94	1	0
189	FI+	289	8	10	282	179	4	120	32	6	-112	29	7	-48	6	2	139	43	18
190	F2+	260	7	8	332	219	4	89	16	3	-97	19	4	47	4	1	35	2	1
191	F3+	99	5	15	229	48	2	98	9	2	-126	15	5	125	14	7	-119	13	8
192	F4+	298	8	7	290	247	4	115	39	6	-44	6	1	34	3	1	32	3	1
193	F5+	291	7	8	324	249	4	83	16	2	-26	2	0	95	21	6	-33	3	1
194	F6+	308	7	9	305	188	4	210	89	16	-34	2	1	110	25	8	43	4	2
195	F7+	145	5	14	309	94	3	41	2	0	-44	2	1	81	7	3	202	40	24
196	F8+	205	8	9	234	129	3	142	47	9	-4	0	0	97	22	7	-55	7	3
197	F1-	291	7	12	-345	182	5	-147	33	8	138	29	8	59	5	2	-166	42	22
198	F2-	265	9	6	-245	222	3	-66	17	2	71	19	3	-35	5	1	-23	2	1
199	F3-	99	10	8	-116	48	1	-50	9	1	64	14	2	-63	14	4	63	14	4
200	F4-	301	7	9	-356	248	5	-142	40	7	54	6	1	-42	4	1	-35	3	1
201	F5-	292	8	6	-268	248	4	-69	17	2	21	2	0	-78	22	5	30	3	1
202	F6-	310	8	9	-279	189	4	-193	91	15	31	2	0	-101	25	7	-37	3	1
203	F7-	146	10	7	-157	96	2	-21	2	0	23	2	0	-41	7	2	-100	39	12
204	F8-	206	7	12	-290	128	4	-177	48	11	5	0	0	-121	22	9	72	8	4
205	PAL-	16	0	0	-5	1	0	16.	4	0	-24.	10	0	8.	1	0	2	0	0
206	PAL+	16	0	0	88	0	0	-283.	5	0	408.	10	0	-136.	1	0	-17	0	0
207	MON-	26	0	0	12	8	0	-9.	6	0	-8.	4	0	-11.	8	0	3	0	0
208	MUN+	26	0	0	-700	9	0	493.	5	0	465.	4	0	638.	8	0	-79	0	0
209	HUM-	32	0	0	1	0	0	-24.	16	0	-23.	14	0	-8.	2	0	0	0	0
210	HUM+	29	0	0	-47	0	0	597.	14	0	574.	13	0	209.	2	0	26	0	0
211	FRS-	4	0	0	6	0	0	-14.	2	0	-15.	2	0	0.	0	0	3	0	0
212	FRS+	3	0	0	-42	0	0	93.	1	0	105.	2	0	0.	0	0	-8	0	0
213	FIG-	4	0	0	-6	2	0	-2.	0	0	5.	1	0	-1.	0	0	5	1	0
214	FIG+	5	0	0	332	2	0	92.	0	0	-290.	2	0	86.	0	0	-221	1	0
215	CRX-	7	0	0	-5	6	0	-1.	0	0	2.	0	0	1.	0	0	-1	1	0
216	CRX+	9	0	0	819	5	0	104.	0	0	-286.	1	0	-281.	1	0	481	2	0
217	AUR-	10	0	0	-4	2	0	-5.	2	0	4.	1	0	4.	1	0	7	4	0
218	AUR+	11	0	0	338	2	0	338.	2	0	-336.	2	0	-361.	2	0	-457	3	0
219	COM-	78	0	0	2	2	0	-3.	8	0	-8.	31	0	-8.	37	0	1	0	0
220	COM+	70	0	0	-1261	4	0	1376.	4	0	3557.	29	0	3787.	33	0	217	0	0
221	QUP-	23	0	0	7	2	0	-11.	7	0	-16.	13	0	-2.	0	0	-5	1	0
222	QUP+	23	0	0	-336	3	0	487.	6	0	728.	12	0	87.	0	0	297	2	0
223	PRG-	20	0	0	10	2	0	-3.	0	0	-20.	9	0	-19.	7	0	-9	2	0
224	PRG+	19	0	0	-200	2	0	62.	0	0	396.	9	0	361.	7	0	209	2	0
225	DEP-	9	0	0	4	1	0	12.	5	0	-5.	1	0	5.	1	0	-4	1	0
226	DEP+	10	0	0	-170	1	0	-447.	6	0	194.	1	0	-183.	1	0	229	1	0
227	EST-	13	0	0	10	3	0	10.	3	0	-2.	0	0	3.	0	0	16	7	0
228	EST+	15	0	0	-327	4	0	-328.	4	0	88.	0	0	-124.	1	0	-438	6	0
229	OUE-	15	0	0	-22	7	0	-7.	1	0	15.	3	0	-11.	2	0	12	2	0
230	OUE+	14	0	0	305	7	0	90.	1	0	-214.	3	0	158.	2	0	-139	1	0
231	SUD-	7	0	0	-1	0	0	-6.	1	0	-1.	0	0	12.	4	0	9	2	0
232	SUD+	8	0	0	48	0	0	168.	1	0	42.	0	0	-346.	5	0	-203	2	0
233	PRO-	38	0	0	-7	2	0	-19.	10	0	-27.	21	0	-12.	5	0	3	0	0
234	PRO+	35	0	0	187	1	0	493.	9	0	736.	21	0	332.	4	0	-45	0	0
235	VXN-	6	0	0	-13	3	0	11.	2	0	-2.	0	0	-1.	0	0	-7	1	0
236	VXN+	6	0	0	206	3	0	-189.	2	0	45.	0	0	17.	0	0	152	1	0
237	QUV-	21	0	0	17	0	0	64.	6	0	79.	9	0	58.	5	0	29	1	0
238	QUV+	21	0	0	-24	0	0	-90.	6	0	-109.	9	0	-81.	5	0	-37	1	0
239	OBS-	19	0	0	-2	1	0	-17.	16	0	0.	0	0	-3.	1	0	-4	1	0
240	OBS+	17	0	0	131	0	0	819.	14	0	-37.	0	0	163.	1	0	299	2	0
241	CTH-	10	0	0	-16	4	0	14.	3	0	1.	0	0	2.	0	0	-13	3	0
242	CTH+	10	0	0	233	4	0	-218.	3	0	-24.	0	0	-44.	0	0	220	3	0
243	MCH-	4	0	0	-18	2	0	5.	0	0	6.	0	0	-12.	1	0	-14	1	0
244	MCH+	4	0	0	103	2	0	-35.	0	0	-34.	0	0	73.	1	0	92	1	0
245	VAC-	26	0	0	-1	1	0	-7.	14	0	-1.	1	0	-6.	10	0	0	0	0
246	VAC+	21	0	0	217	0	0	1529.	11	0	290.	0	0	1371.	9	0	339	1	0
247	REF-	128	0	0	0	15	0	0.	42	0	0.	6	0	0.	15	0	1	50	0
248	REF+	0	0	0	0	0	0	0.	0	0	0.	0	0	0.	0	0	0	0	0
249	DET-	7	0	0	-4	0	0	19.	4	0	-4.	0	0	-14.	2	0	11	1	0
250	DET+	7	0	0	43	0	0	-192.	4	0	46.	0	0	131.	2	0	-88	1	0
251	EXP-	41	0	0	-1	0	0	-49.	35	0	-19.	6	0	4.	0	0	5	0	0
252	EXP+	39	0	0	15	0	0	689.	34	0	275.	5	0	-62.	0	0	-51	0	0
253	ELL-	10	0	0	-2	0	0	7.	1	0	-9.	2	0	-19.	7	0	-1	0	0
254	ELL+	8	0	0	46	0	0	-127.	1	0	155.	1	0	324.	6	0	50	0	0
255	MIN-	12	0	0	-1	0	0	-10.	10	0	2.	0	0	-2.	1	0	-2	1	0
256	MIN+	10	0	0	84	0	0	825.	8	0	-189.	0	0	208.	1	0	357	1	0
257	PHE-	104	0	0	4	3	0	-8.	17	0	-11.	34	0	-14.	49	0	3	1	0
258	PHE+	95	0	0	-1001	5	0	1686.	13	0	2638.	32	0	3148.	45	1	-308	0	0
259	HDI-	40	0	0	-3	0	0	-39.	22	0	-28.	11	0	-16.	4	0	14	3	0
260	HDI+	37	0	0	40	0	0	518.	20	0	373.	11	0	216.	4	0	-165	2	0
261	HEB-	3	0	0	11	0	0	-14.	0	0	-36.	3	0	-12.	0	0	4	0	0
262	HEB+	3	0	0	-26	0	0	29.	0	0	81.	3	0	28.	0	0	-9	0	0
		********		177			56			96			36			70			106

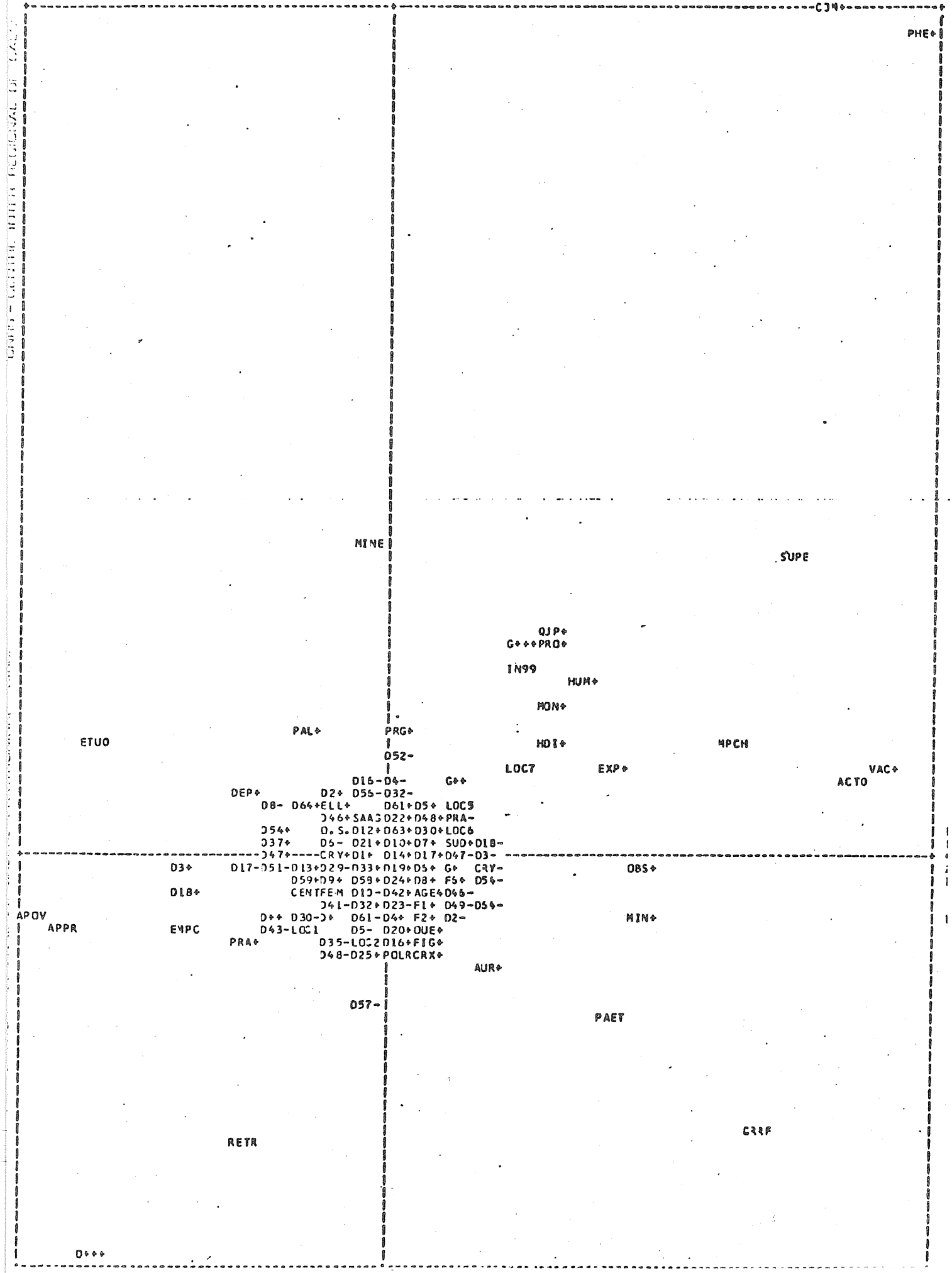
AXE HORIZONTAL(1)--AXE VERTICAL(2)--TITRE: INDEX NOTES ET ANTINOTES CS4 2 EME EDITION

LARGEUR= 3.52889 HAUTEUR= 2.85689 -NOMBRE DE POINTS= 262



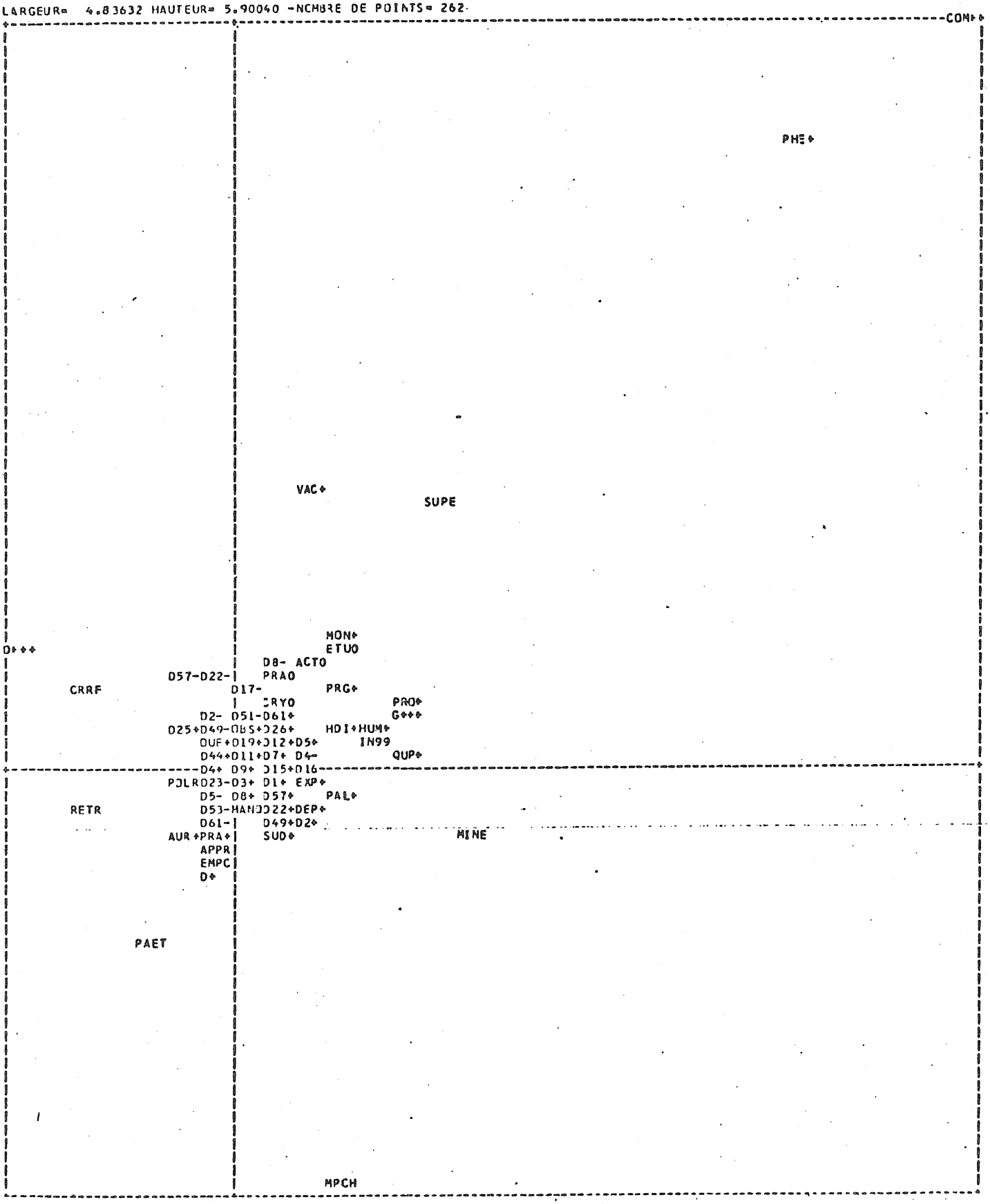
AXE HORIZONTAL(2)--AXE VERTICAL(3)--TITRE: INDEX NOTES ET ANTINOTES CS4 2 EME EDITION

LARGEUR= 2.85689 HAUTEUR= 4.83632 -NOMBRE DE POINTS= 262



AXE HORIZONTAL(3)--AXE VERTICAL(4)--TITRE: INDEX NOTES ET ANTINOTES CS♦ 2 EME EDITION

LARGEUR= 4.83632 HAUTEUR= 5.90040 -NOMBRE DE POINTS= 262.



B I B L I O G R A P H I E

(1) CLOWARD (R.A.), OHLIN (L.E.) Deliquency and Opportunity, Glencoe (III) Free Press, 1960.-

(2) SELLIN (T.), Culture, Conflict and Crime, N.Y., Social Science Research Council, 1938.-

SELLIN (T.), "Groupes de pouvoir, législation et criminalité", R.O.P.C., 1960, XL, 879.-

(3) BECKER (H.S.), Outsiders : Studies in the Sociology of deviance, N.Y., The Free Press, 1963.-

(4) ROBERT (Ph.), Vers des recherches transculturelles sur le thème de la réaction sociale à la déviance, Paris, S.E.P.C., ronéo, 1972.-

(5) ROBERT (Ph.) & FAUGERON (Cl.), L'image de la justice criminelle, rapport axiomatique, Paris, S.E.P.C., ronéo, 1971.-

ROBERT (Ph.), FAUGERON (Cl.), LAFFARGUE (B.), L'image de la justice criminelle, rapport sur la phase exploratoire qualitative, Paris, S.E.P.C., ronéo, 1972.-

ROBERT (Ph.) & FAUGERON (Cl.), L'image de la justice criminelle, rapport sur la phase exploratoire quantitative, Paris, S.E.P.C., ronéo, 1971.-

FAUGERON (Cl.), Note sur la phase exploratoire qualitative de la recherche image de la justice criminelle, journées Scientifiques franco-québecoises, Vaucrésson, SE.P.C., ronéo, 1971.-

ROBERT (Ph.) & FAUGERON (Cl.), "Analyse d'une représentation sociale: les images de la justice pénale", Rev. Belge de Socio, 1973, p.31.-

ROBERT (Ph.) & FAUGERON (Cl.), "L'image de la justice criminelle dans la société", Revue de Droit Pénal et de Criminologie, 1973, 7.-

ROBERT (Ph.) & FAUGERON (Cl.), "Représentations du Système de Justice criminelle, essai de typologie", Acta Criminologica, VI 1973, p.13.-

FAUGERON (Cl.), Analyse typologique des représentations de la justice criminelle en France, Thèse de 3ème cycle, Université René Descartes, Paris, ronéo, 1973.-

(6) op. cit. cote (5) d)

(7) SELLIN (T.) & WOLFGANG (M.E.), The measurement of criminality, N.Y. Wiley, 1964.-

(8) ALTHUSSER (L.), "Idéologie et appareils idéologiques d'état", La Pensée, 1970, 151, 1-37.-

(9) POULANTZAS (N.), Pouvoir politique et classes sociales, Paris, Maspero, 1968.-

(10) op. cit. cote (7)

(11) SEGERSTEDT (T.), KARLSSON (G.) & RUNDBLAD (B.), "A research into the general sense of justice", Theoria, 1949, 15, 321-338.-

(12) voir KUTSCHINSKY (B.) "Knowledge and attitudes regardind legal phenomena in Denmark", in N. Christie (Ed.) : Scandinavian Studies in Criminology, Oslo, 1968, 2, p. 125-159.-

(13) LINDEN (P.E.) & SIMILA (M.), "Det almänna nättsmadvetandet" Blandt Studenter, Stockholm, 3 - Betygsuppsats i sociologi, Universitetet : Stockholm, 1969.-

(14) KUTCHINSKY (B.), "Aspects sociologiques de la déviance et de la criminalité", in La perception de la déviance et de la criminalité, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1972.-

(15) THURSTONE (L.L.), "The method of paired comparisons for social values", Journal of abnormal and social Psychology, 1927, 21, 384-400

(16) THURSTONE (L.L.), "Influence of motion pictures in children's attitudes", Journal of Sociol Psychology, 1931, 291-305.-

(17) DOREA (M.A.), "An experimental Study of attitudes towards juvenil delinquency", Journal of applied Psychology, 1933, 17, 522-534.-

(18) ROSE (A.M.) & PRELL (A.E.), "Does the punishment fit the crime A study in Social valuation" American journal of Sociology, 1955, 61, 247-259.-

(19) COMBS (C.H.), "Thurstone"s measurement of social values revised 40 years later", journal of personality and Social Psychology, 1967, 6, 1, 85-91.-

(20) THURSTONE (L.L.) & CHAVE (E.J.), The measurement of attitudes, Archives of Psychology, 1932, 140.-

(21) LIKERT (R.), "A technique for the measurement of attitudes", Archives of Psychology, 1932, 140.-

(22) GUTTMAN (L.), "The problem of attitude and opinion", in (S.A.), GUTTMAN (L.), SCHUMAN (E.A.), LAZARSFELD (P.F.), STAR (S.A.) et GARDNER (J.A.) (Eds) : Measurement and Prediction, Princeton N.J., Princeton university Press, 1950.-

(23) STEVENS (S.S.), "Mathematics, measurement and psychophysics", in : STEVENS (S.S.), (Ed.), Handbook of experimental psychology, N.Y., Wiley, 1951.-

(24) CATELL (R.B.), Handbook for the IPAT anxiety Scale, Urbana (ill.) Institute for Personality and Ability testing, 1957.-

(25) RASCH (G.), Probabilistic models for some intelligence and attainment test., Danmarks Pedagogiske Institut, 1960.-

(26) KARPATSCHOF (B.), "Skalainvariant sandsynleighedsmodeller" Psykologisk Skrigtseric n° 1, Psychologisk Laboratorium ved Kobenhavns Universitet, Kobenhavn, 1971.-

(27) op. cit. cote (7).-

(28) NORMANDEAU (A.), "Sur la statistique criminelle et son appréciation", R.I.C.P.T., 1966, XX, 2, 107.-

(29) ACKMANN (D.D.) & NORMANDEAU (A.), "Towards the measurement of criminality in Canada", Acta Criminologica, 1968, I, 135.-

(30) ROBERT (Ph.) "La sociologie entre la criminologie du passage à l'acte et la criminologie de la réaction sociale", Année Sociologique, 1974, XXIV, s.p.-

(31) ROBERT (Ph.) & KELLENS (G.), "Nouvelles perspectives en sociologie de la déviance", Revue française de sociologie, 1973, XIV, 3., p.371.-

(32) op. cit. cote (31).-

(33) BELL (R.B.), Social deviance, a substantive analysis, Homewood, Dorsey Press, 1971.-

(34) BUCKNER (H.T.), Deviance, reality and change, N.Y., Random House, 1971.-

(35) COHEN (A.K.), La déviance, Gembloux, Duculot, 1971 (traduit par J.P. VAN ROY de Déviance and Control. Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1966.-

(36) GOFFMAN (E.), Asiles, Paris, Ed. de Minuit, 1968 (traduit par L.&C. LAINE de Asylums, N.Y. Doubleday, 1961).-

(37) BASAGLIA (F.), L'institution en négation, Paris, Seuil, 1970 (traduit par BONALUMI (L.).-

(38) SHOMAN (S.), The Mark of Caïn, the stigma Theory of crime and social deviation, Jérusalem, Israël University Press, 1970.-

(39) MATZA (D.) Becoming deviant, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1969.-

(40) CICOUREL ET AARON (V.), The social organization of juvenil justice, N.Y., Wiley, 1968.-

(41) GARFINKEL (H.), Studies in ethnomethodology, N.J., Prentice Hall, 1967.-

(42) TURK (A.T.), Criminality in legal order, Chicago, Rand Mc Nally and C°, 1972.-

(43) BECKER (H.S.) (Ed.), The other side. Perspectives on deviance, N.Y., The Free Press of Glencoe, 1964.-

(44) CHAPMAN (D.), Sociology and the stereotype of the criminal, London, Tavistock, 1968.-

(45) COHEN (S.), Images of deviance, Hardmondsworth, Penguin Books, 1971.-

(46) TAYLOR (I.) et al., The new criminology, London, Routledge and Kegan Paul, 1973.-

(47) op. cit. cote (30).-

(48) op. cit. cote (31).-

(49) op. cit. cote (5).-

(50) op. cit. cote (8).-

(51) Sur ce point, il est commode de consulter LAPLANCHE (J.) et PONTALIS (J.B.), Vocabulaire de la Psychanalyse, Paris, P.U.F., 1967.-

(52) op. cit. cote (8).-

(53) op. cit. cote (8).-

(54) op. cit. cote (9).-

(55) op. cit. cote (8).-

(56) op. cit. cote (8).-

(57) HERZLICH (Cl.) "La représentation sociale" in MOSCOVICI (S.) (Ed.), Introduction à la psychologie sociale, Paris, Larousse, T.1, 1972.-

(58) FAUGERON, (Cl.) et ROBERT (Ph.), Image de la Justice criminelle : rapport sur la phase extensive, Paris, S.E.P.C., ronéo, s.p., 1975.-

(59) op. cit. cote (7)
dans ce paragraphe on se réfèrera le plus souvent aux travaux princeps de SELLIN et WOLFGANG ainsi qu'à ceux des travaux postérieurs dont l'apport critique nous a paru important ; de nombreuses autres recherches ont été effectuées dans ce domaine qui n'ont été que de simples répliques sans apport notable ou qui se sont avérées bien en deça des travaux de SELLIN et WOLFGANG tant au plan théorique que méthodologique ; parmi ceux-ci on citera entre autres :

- H S U (M.) "Cultural and sexual differences on the judgment of criminal offenses : a replication study of the measurement of delinquency", The jouenal of criminal law and criminology, 64, 3 Sept.1975, p. 348.-

- BOYDELL (C.L.) et GRINSTAFF (C.F.) "Public opinion toward Legal sanctions for crimes of violence", The Journal of Criminal Law and Criminology, 65, 1, 1974, p.113.-

- ROSSI (P.) et WAITE (E.), "The seriousness of crimes : normative structure and individual differences", A American Sociological Review, vol. 39, N° 2, avril 1974, p. 224.-

et les travaux français :

- GIUDICELLI-DELAGE (G.), L'image de la délinquance, Poitiers, Université de Poitiers, 1974, ronéo.-

- LEAUTE (J.), TUBACH (G.) et BASSOMPIERE (G.), "Sondage sur la gravité comparée des principales infractions", l'Année Sociologique, 21, 1970, p. 112.-

- FIGLIO (R.M.) "The seriousness of offenses : an evaluation by offenders and nonoffenders", The Journal of Criminal Law and Criminology, vol. 66, 2, juin 1975.-

- WELLFORD (C.F.) et WIATROWSKI (M.), "On the measurement of delinquency", The journal of criminal Law and Criminology, vol. 66, 2, juin 1975.-

- RIEDEL (M.), "Percieved circumstances, inferences of intent and jugement of offense seriousness", The Journal of Criminal Law and Criminology, vol.66, 2, juin 1975.-

- PEASE (K.), IRESON (J.), THORPE (J.), "Modified Crime Indices for Eight Countries" The Journal of Criminal law and Criminology, vol.66, 2 juin 1975.-

- BRIDGES (G.S.) et LISAGOR (N.S.), "Scaling seriousness : an evaluation of Magnitude and category Scaling Techniques", "The Journal of Criminal lax and Criminology, vol. 66, 2, juin 1975

(60) STEVENS (S.S.), "On the psychological law", Psychological Review, 1956, 64, 153.-

STEVENS (S.S.) et GALANTIER (E.), "Ratio Scales and category scales for a dozen perceptual phenomena", Journal of experimental psychology, 1957, 54, 377.-

STEVENS (S.S.), "Measurement, psychophysics and utility" in CHURCHMAN (C.W.) [Ed.], Measurement : definitions and theories, N.Y, Wiley, 1959.-

STEVENS (S.S.), "A metric of social consensus" Science, 1966, 151 à 530.-

STEVENS (S.S.), "On the operation known as judgment", American Scientist, 1966, 54, 4. 385.-

(61) cf. op. cit. cote (60) d.-

(62) notamment op. cit. cote (29).-

(63) par ex. ROSE (G.N.G.), "Concerning the measurement of delinquency; British Journal of Criminology, 1966, VI, 4., p.414.-

ROSE (G.N.G.), Mérites d'un index de criminalité sur le modèle conçu par SELLIN et WOLFGANG, Strasbourg, Conseil de l'Europe, ronéo, 1968, DPC/CEPC (68), 18.-

(64) BLUMSTEIN (Alfred), "Seriousness weights in an index of crime", American sociological Review, Déc.74, vol. 39, numéro 6, p. 854.-

d'autres travaux en cours, qui se situent dans la lignée des travaux de type INDEX DE CRIMINALITE le font d'un point de vue très critique ; on citera notamment ceux de :

FERRACUTI (F.) et CRESPI (A.) en Italie, PAWLIK (K.) en Allemagne occidentale.

(65) ROBERT (Ph.), Note n° 2 sur la recherche : la réaction sociale à la déviance, journées scientifiques franco-québécoises, Paris, S.E.P.C., ronéo 1971.-

(66) op. cit. cote (5) d).-

(67) op. cit. cote (14).-

(68) op. cit. cote (7).-

(69) outre op. cit. cote (29) on verra :

AKMAN (D.D.) et NORMANDEAU (A.), A manual for construction delinquency index in Canada, Univ. of Montreal, 1966.-

AKMAN (D.D.) et FURNER (S.), "Replication of a delinquency and crime index in French Canada", Canadian journal of corrections, 1966, 8, 1.-

NORMANDEAU (A.), "The measurement of delinquency Montreal", Journal of criminal law, criminology and Police science, 1966, 57, 172.-

AKMAN (D.D.) et NORMANDEAU (A.), "Concerning the measurement of delinquency a rejoinder and beyond", British journal of criminology, 1967, 7, 4, 440.-

AKMAN (D.D.) et NORMANDEAU (A.), "The measurement of crime and delinquency in Canada", The criminal law quaterly, 1967, 9. 3. 323.-

(70) CHRISTIANSEN (K.O.) et al., Rapport sur les méthodes d'utilisation d'indices de criminalité établis selon le modèle conçu par SELLIN et WOLFGANG, Strasbourg, Conseil de l'Europe, ronéo, 1968, DPC/CDIR (68) 21.-

(71) op. cit. cote (63) b).-

(72) op. cit. cote (5).-

(73) op. cit. cote (63) b).-

(74) ROBERT (Ph.) et al. "Jeunes adultes délinquants - les viols collectifs", Annales internationales de criminologie, 1970, IX, 2, 657.-

ROBERT (Ph.), LAMBERT (Th.), FAUGERON (C.), Images du viol collectif et reconstruction d'objet, Genève, Médecine et Hygiène, 1976, s.p.

(75) WOLFGANG (M.E.), Etablissement d'un indice du crime, Strasbourg, Conseil de l'Europe, ronéo, 1968, DPC/CDIR (68) 22.-

(76) op. cit. cote (70).-

(77) op. cit. cote (29).-

(78) op. cit. cote (7).-

(79) op. cit. cote (29).-

(80) op. cit. cote (70).-

(81) KUTCHINSKY (B.), Den almindelige retsbevisthed, Copenhagen, Conseil Scandinave de recherche criminologique, 1968.-

(82) op. cit. cote (70).-

(83) op. cit. cote (14).-

(84) op. cit. cote (63) b).-

(85) KUTCHINSKY a donné in op. cit. cote (14) une revue des travaux K.O.L.

(86) op. cit. cote (5) c).-

(87) op. cit. cote (75).-

(88) op. cit. cote (70).-

(89) op. cit. cote (75).-

(90) id.

(91) la note statistique de KARPATSCHOF (B.) est annexée à op. cit. cote (73).-

(92) op. cit. cote (75) p. 12.-

(93) op. cit. cote (63) b) p. 10.-

(94) op. cit. cote (70).-

(95) op. cit. cote (29).-

(96) op. cit. cote (7) p. 275.-

(97) op. cit. cote (63) a).-

(98) op. cit. cote (14).-

(99) bon nombre de celles-ci ont été relevées par LESIEUR (H.R.) et LEHMAN (P.M.) in "Remeasuring Delinquency a replication and critique" Brit.J.Criminol., Vol. 15, n° 1, janvier 1975, p. 69.-

(100) SELLIN (T.) et WOLFGANG (M.E.), preface à op. cit. cote (29).-

(101) op. cit. cote (70).-

(102) ASCH (S.E.), "Forming impressions of personality", Journal of abnormal and Social Psychology, 1946, 41.-

ASCH (S.E.), Social Psychology, N.Y. Ed. Englewood Cliffs., Prentice Hall, 1957, (4ème éd.).-

WISHNER (J.), 1960, "Re-analysis of "impressions of personality" Psychological Review, 67, 96.-

WARR (P.B.) et KNAPPER (C.), The perception of people and events, N.Y., Wiley, 1968.-

(103) op. cit. cote (60).-

(104) ROBERT (Ph.) et MOREAU (G.), "La Presse française et la justice pénale", Sociologia del Dirrito, à paraître 1976.-

LASCOUMES (P.), MOREAU-CAPDEVIELLE (G.), "La presse et la justice pénale, un cas de diffusion idéologique", R.S. R.F.S.P. à paraître février 1976.-

(105) BENZECRI (J.P.), l'Analyse des données, Paris; Ed. Dunod, 1973.-

(106) op. cit. cote (104) et op. cit. cote (5).-

(107) op. cit. cote (8).-

(108) BAUDELOT (Ch.) et ESTABLET (R.), "L'école capitaliste en France", Paris, Maspero, 1971.-

(109) op. cit. cote (108).-

(110) YOUNG (J.) "The role of police as amplifiers of deviancy, negociators of reality and translators of fantasy" in COHEN (S.) op. cit. cote (45).-

(111) BETTELHEIN (Ch.), La lutte des Classes en URSS, 1917, 1923, Paris, Maspero, 1974.-